

BILAN SOCIAL

DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

2. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE



2015-2016

Bilan social du Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche 2015-2016

► 2. Enseignement supérieur et Recherche

Cet ouvrage est édité par le ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,
Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance – DEPP
61-65, rue Dutot, 75735 Paris Cedex 15

Directrice de la publication : Catherine Gaudy (DGRH)
Rédacteurs en chef : Bruno Reguigne (DGRH A), Charles Bourdeaud'huy (DGRH C)
Coordonnateurs rédactionnels : Muriel Guerreiro (DGRH A), Denis Renard (DGRH C), Anne-Sophie Beaurenaut (DGRH A)
Édition : Annick Violla
Secrétariat d'édition : Bernard Javet

Réalisation graphique : opixido
Impression : DEPP

ISBN : 978-2-11-151743-1
ISBN numérique : 978-2-11-151744-8
Dépôt légal : avril 2017

Avant-propos

Le *Bilan social* des personnels de l'Enseignement supérieur et de la Recherche présente des données sur les personnels, extraites principalement des différentes bases nationales de gestion ou de diverses enquêtes menées par la DGRH.

Ces données portent sur les personnels titulaires ou non titulaires exerçant leurs fonctions dans les établissements d'enseignement supérieur (universités, écoles d'ingénieurs, grands établissements, instituts d'études politiques...), au sein du réseau des œuvres universitaires et scolaires ou dans les directions de l'administration centrale en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que depuis 2014, sur les personnels de la recherche en exercice au sein des établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), en ce qui concerne les indicateurs relatifs aux effectifs et ceux liés à la « santé et sécurité au travail ».

Le *Bilan social* 2015 comme ceux des années précédentes s'inscrit dans une logique d'amélioration continue. Depuis l'édition 2012, il a été augmenté progressivement d'indicateurs supplémentaires afin de se conformer aux termes de l'arrêté de la Fonction publique du 23 décembre 2013, de mesurer l'impact des mesures (telles que les dispositions relatives aux agents non titulaires), de mieux qualifier les populations, notamment par la mention systématique du rapport femme/homme et les répartitions par catégorie statutaire, de tenir compte des conclusions des travaux de l'Agenda social de l'enseignement supérieur et de la recherche de 2016 et de fournir des présentations pluriannuelles.

L'édition 2015 est enrichie principalement des éléments suivants :

- Introduction générale : en sus des parties introductives à chacun des chapitres du bilan social, une introduction générale a été développée afin de présenter l'évolution pluriannuelle des effectifs dans l'enseignement supérieur entre 2012 et 2015 ;
- Chapitre 1 « Effectifs, carrières et politiques de recrutement dans l'enseignement supérieur » : des données relatives aux effectifs d'apprentis BIATSS figurent pour la première fois ainsi que des données propres aux COMUE ;
- Chapitre 2 « Effectifs, carrières et politiques de recrutement dans la recherche » : les indicateurs du chapitre 1 ont été déclinés dans la mesure du possible pour caractériser la population des EPST ; 21 nouveaux indicateurs ont été créés à partir des informations communiquées par la DGESIP/DGRI (enquête auprès des EPST) ;
- Chapitre 5 « Congés, santé et sécurité au travail » : cette partie s'est enrichie d'un indicateur sur les congés pour raison de santé ;
- Chapitre 6 : « L'action sociale » : ce nouveau chapitre présente le nombre de bénéficiaires et le montant des dépenses de prestations sociales au sein de l'enseignement supérieur.

Sommaire

Table des matières	7
1. Effectifs, carrières et politiques de recrutement dans l'enseignement supérieur	27
2. Effectifs, carrières et politiques de recrutement dans la recherche (établissements publics à caractère scientifique et technologique - EPST)	161
3. Rémunérations et régimes indemnitaires dans l'enseignement supérieur	197
4. Les métiers au sein de l'enseignement supérieur et la formation des personnels	209
5. Congés, santé et sécurité au travail dans l'enseignement supérieur et la recherche	227
6. L'action sociale	243
7. Les relations professionnelles dans l'enseignement supérieur	247

Table des matières

INTRODUCTION GÉNÉRALE

1. EFFECTIFS, CARRIÈRES ET POLITIQUES DE RECRUTEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

A. Caractéristiques générales des effectifs/viviers des agents en activité dans l'enseignement supérieur

1. Effectifs des agents titulaires et non titulaires en activité

Effectifs physiques et ETP des agents titulaires et non titulaires en activité répartis par catégorie de personnel et ventilés par sexe.....	30
Ensemble des agents titulaires et non titulaires en activité répartis par type d'établissement	32

2. Présentation des effectifs des agents titulaires, en activité, par catégorie de personnel, statutaire, filière, corps, BAP/discipline, position administrative, quotité de service Par sexe

Effectifs physiques et ETP des agents titulaires répartis par catégorie de personnel et ventilés par filière et par sexe.....	34
Effectifs physiques et ETP des agents titulaires répartis par filière et ventilés par catégorie statutaire et sexe	36
Effectifs physiques et ETP des agents titulaires répartis par catégorie statutaire et filière et ventilés par corps et sexe	39
Effectifs des agents titulaires de la filière ITRF ventilés par corps, branche d'activité professionnelle (BAP) et sexe	42
Effectifs des enseignants-chercheurs titulaires ventilés par filière, discipline (groupe CNU) et sexe	44
Effectifs des agents titulaires répartis par quotité de service et par filière, ventilés par sexe	46
Effectifs des agents titulaires répartis par quotité de service et ventilés par catégorie statutaire et par sexe	48

Par sexe et tranche d'âge

L'âge moyen et médian des agents titulaires répartis par catégorie de personnel et ventilés par sexe (ratio) - Présentation en pyramide des âges	50
L'âge moyen et médian des agents titulaires répartis par catégorie statutaire et ventilés par sexe (ratio) - Présentation en pyramide des âges	52

Par tranche d'âge

Effectifs des agents titulaires répartis par catégorie statutaire et ventilés par filière, corps et tranche d'âge.....	54
Effectifs des agents titulaires de la filière ITRF ventilés par branche d'activité professionnelle (BAP) et tranche d'âge	58
Effectifs des enseignants-chercheurs titulaires ventilés par discipline (groupe CNU) et tranche d'âge	58
Effectifs des agents titulaires BIATSS répartis par quotité de service et ventilés par sexe et tranche d'âge.....	59

3. Présentation des effectifs des agents titulaires, gérés, mais étant dans une position administrative autre que celle d'activité dans l'enseignement supérieur

Effectifs des agents titulaires en position « d'activité » ou « gérés » (positions administratives autres que celle « d'activité »), ventilés par catégorie statutaire, corps et sexe.....	60
Effectifs des agents titulaires gérés, répartis par position administrative et ventilés par catégorie statutaire, corps et sexe.....	62

4. Focus sur les cadres supérieurs et dirigeants

Effectifs des agents exerçant des fonctions de direction (recteur, directeur) ou d'encadrement supérieur (chef de service, sous-directeur, directeur de projet et expert haut niveau), contribuant aux missions du MENESR, répartis par emplois et ventilés par sexe.....	65
Effectifs des agents sur emplois fonctionnels (hors emplois de direction ou d'encadrement supérieur de l'administration centrale) répartis par corps/grade (emplois) et ventilés par sexe	65
Effectifs des agents sur emplois fonctionnels (hors emplois de direction ou d'encadrement supérieur de l'administration centrale) répartis par corps/grade (emplois) et ventilés par tranche d'âge et sexe	66
Origine des agents sur les principaux emplois fonctionnels dans l'enseignement supérieur.....	68
Ancienneté des agents sur les principaux emplois fonctionnels dans l'enseignement supérieur, répartis par type d'emplois	69
Répartition par type de fonctions des AENESR relevant de l'enseignement supérieur	70

5. Présentation des effectifs des agents non titulaires

ANT - BIATSS

Effectifs des agents non titulaires BIATSS répartis par catégorie statutaire et par fonction correspondant à un corps BIATSS et ventilés par type de contrat et sexe.....	71
Effectifs des agents non titulaires BIATSS répartis par filière et fonction correspondant à un corps BIATSS et ventilés par sexe.....	74
Effectifs des agents non titulaires BIATSS répartis par catégorie statutaire et par fonction correspondant à un corps BIATSS et ventilés par ancienneté de contrat.....	76
Effectifs des agents non titulaires BIATSS répartis par catégorie statutaire et par fonction correspondant à un corps BIATSS et ventilés par type de financement et par type de contrat	77
Effectifs des agents non titulaires BIATSS nommés en qualité de titulaire à l'issue des concours ou examens professionnels réservés au cours de l'année 2015 répartis par catégorie statutaire et corps, ventilés par origine et financement.....	79
Répartition par sexe des candidats aux concours et examens professionnels réservés : inscrits, présents, admissibles et admis ventilés par catégorie statutaire et corps/grade	83

ANT - Enseignants et enseignants-chercheurs

Effectifs physiques et ETP des enseignants non permanents (hors hospitalo-universitaires) répartis par type de contrat ou fonctions et ventilés par sexe	85
Effectifs physiques et ETP des personnels non titulaires hospitalo-universitaires répartis par type de fonctions et ventilés par sexe	86
Effectifs des enseignants non permanents hors hospitalo-universitaires (Doctorants contractuels, ATER, Associés) répartis par groupe CNU et par sexe.....	86

Les personnels ouvriers du réseau des œuvres universitaires et scolaires

Effectifs physiques et ETP des personnels « ouvriers » du réseau des œuvres universitaires et scolaires	90
---	----

Les effectifs d'apprentis BIATSS dans l'enseignement supérieur

Effectifs des apprentis occupant des fonctions de BIATSS répartis par âge et ventilés par sexe	91
Effectifs des apprentis occupant des fonctions de BIATSS répartis par famille professionnelle et ventilés par niveau de diplôme.....	92

6. Les travailleurs handicapés au sein de l'enseignement supérieur

Effectifs

Effectifs des agents déclarés «travailleurs handicapés», répartis par catégorie statutaire et par corps et ventilés par sexe.....	94
Effectifs des agents déclarés «travailleurs handicapés», répartis par filière et ventilés par sexe	95
Effectifs des agents déclarés «travailleurs handicapés», répartis par tranche d'âge.....	95
Nombre d'agents déclarés «travailleurs handicapés» rapporté à l'effectif de l'ensemble des agents rémunérés (ratio)	96

Recrutement de travailleurs handicapés en 2015

Recrutement de «travailleurs handicapés» répartis par filière BIATSS ou par catégorie statutaire et ventilés par sexe.....	97
Recrutement de «travailleurs handicapés» dans les filières BIATSS, répartis par catégorie statutaire et par corps, et ventilés par modalité de recrutement et par sexe.....	98
Recrutement de travailleurs handicapés dans l'ensemble des filières, répartis par tranche d'âge	100
Recrutement de travailleurs handicapés dans l'ensemble des filières, répartis par type de handicap.....	100
Nombre de recrutements de travailleurs handicapés au titre du décret de 1995 dans les filières BIATSS rapporté au nombre total de recrutement dans les filières BIATSS (ratio)	101

B. Recrutement/Carrière/Flux des agents titulaires

1. Le recrutement des agents titulaires dans l'année - Les entrées en 2015

Nombre de postes d'enseignants-chercheurs proposés au recrutement, répartis par filière et par corps/grade.....	102
Nombre de postes BIATSS proposés au recrutement, répartis par filière, catégorie statutaire et par corps/grade et ventilés par modalité de recrutement	103
Nombre de postes de la filière ITRF proposés au recrutement, répartis par catégorie statutaire et ventilés par corps/grade et par branche d'activité professionnelle (BAP).....	106
Nombre d'enseignants-chercheurs recrutés répartis par filière et par corps et ventilés par modalité de recrutement et sexe	108
Nombre d'enseignants-chercheurs recrutés, rapporté au nombre de postes proposés au recrutement, répartis par filière et par corps (ratio)	110
Nombre de candidats rapporté au nombre de postes proposés au recrutement des enseignants chercheurs, répartis par groupes de disciplines et par sexe (ratio)	111
Nombre de BIATSS recrutés par concours (ou après sélection), répartis par filière, catégorie statutaire et par corps et ventilés par modalité de recrutement et sexe	112
Nombre d'agents BIATSS recrutés, rapporté au nombre de postes proposés au recrutement par concours, répartis par filière, catégorie statutaire et par corps (ratio).....	116
Flux annuels des nominations sur les emplois fonctionnels (hors emplois de direction ou d'encadrement supérieur de l'administration centrale) répartis par sexe.....	117
Flux annuels des primo-nominations sur les emplois fonctionnels (hors emplois de direction ou d'encadrement supérieur de l'administration centrale) répartis par sexe.....	117

2. La mobilité des agents titulaires en 2015

Effectifs des enseignants-chercheurs titulaires ayant effectué une mobilité géographique, répartis par filière, corps et sexe.....	118
Effectifs des agents titulaires BIATSS (hors emplois fonctionnels) ayant effectué une mobilité géographique, répartis par catégorie statutaire et sexe	120

3. L'avancement des agents titulaires dans l'année - Les entrées en 2015

Nombre de promouvables enseignants-chercheurs (hors HU), de candidats et de promus à l'avancement de grade, répartis par corps, grade et groupe CNU et ventilés par sexe	124
Nombre de promouvables enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires et de promus à l'avancement de grade, répartis par corps, grade et groupe CNU, ventilés par sexe	130
Effectifs des agents titulaires BIATSS promus dans un grade supérieur (tableau d'avancement et examen professionnel) répartis par filière, catégorie statutaire, corps et grade et ventilés par sexe	132
Nombre d'agents BIATSS bénéficiant d'une promotion interne avec un changement de corps (concours interne et liste d'aptitude) répartis par filière, catégorie statutaire et par corps et ventilés par sexe.....	134

4. Les autres flux entrants en 2015

Les retours en position d'activité des agents titulaires, répartis par position administrative précédente et ventilés par catégorie statutaire, corps et sexe.....	136
--	-----

5. Les départs définitifs des personnels titulaires en 2015

Les départs à la retraite

Effectifs partis à la retraite, répartis par catégorie statutaire, filière et corps, rapportés aux effectifs en activité (ratio)	138
Effectifs partis à la retraite, répartis par catégorie de personnel, catégorie statutaire, filière et corps et ventilés par sexe.....	141
Effectifs partis à la retraite, répartis par catégorie de personnel et catégorie statutaire et ventilés par âge.....	143
Effectifs partis à la retraite, répartis par filière et corps et ventilés par âge.....	145

Les autres départs définitifs

Répartition des départs définitifs autres que les retraites par catégorie de personnel, catégorie statutaire et ventilée par modalité de départ et par sexe	148
---	-----

6. Les autres départs en 2015 - Départs temporaires

Effectifs des agents titulaires partis au cours de l'année, répartis par position administrative et ventilés par catégorie de personnel, catégorie statutaire, corps et sexe	150
--	-----

C. Parité dans les recrutements en 2015

Répartition par sexe des candidats aux concours et examens professionnels BIATSS : inscrits, présents, admissibles et admis ventilés par catégorie statutaire et corps/grade	152
La composition des jurys de concours et d'examens professionnels BIATSS ventilés par catégorie statutaire et corps/grade.....	156
La composition des sections du Conseil national des universités et des jurys de concours de l'agrégation de l'enseignement supérieur.....	157
La présidence des jurys de concours et d'examens professionnels BIATSS ventilée par catégorie statutaire et corps/grade.....	159
La présidence des sections du Conseil national des universités et des jurys de concours de l'agrégation de l'enseignement supérieur.....	160

2. EFFECTIFS, CARRIÈRES ET POLITIQUES DE RECRUTEMENT DANS LA RECHERCHE (ÉTABLISSEMENTS PUBLICS À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE - EPST)

A. Caractéristiques générales des effectifs/viviers des agents en activité dans la recherche

1. Effectifs des agents titulaires et non titulaires en activité

Effectifs physiques et ETPT des agents titulaires et non titulaires en activité répartis par catégorie de personnel et ventilés par sexe.....	162
Ensemble des agents titulaires et non titulaires en activité répartis par EPST.....	162

2. Présentation des effectifs des agents titulaires, en activité, par catégorie de personnel, statutaire, filière, corps, BAP/discipline

Par sexe

Effectifs physiques et ETPT des agents titulaires répartis par filière et ventilés par sexe	164
Effectifs physiques et ETPT des agents titulaires répartis par catégorie statutaire et filière et ventilés par corps et sexe	165
Effectifs de chercheurs, d'ingénieurs de recherche et de doctorants répartis par discipline d'activité exercée et ventilés par corps et sexe	167
Effectifs des personnels de soutien à la recherche répartis par branche d'activité professionnelle (BAP) et ventilés par sexe.....	169

Par sexe et par âge

L'âge moyen et médian des agents titulaires répartis par catégorie de personnel et ventilés par sexe (ratio) - Présentation en pyramide des âges	170
--	-----

3. Présentation des effectifs des agents non titulaires

ANT - chercheurs et ITA

Effectifs des agents non titulaires des EPST répartis par fonction correspondant à un corps et ventilés par type de contrat et sexe.....	172
Effectifs des agents non titulaires des EPST titularisés à l'issue des recrutements réservés de 2013 à 2015 - Mise en œuvre de la loi du 12 mars 2012	176

Les effectifs d'apprentis ITA

Effectifs des apprentis occupant des fonctions d'ITA répartis par âge et ventilés par sexe.....	178
Effectifs des apprentis occupant des fonctions d'ITA répartis par famille professionnelle et ventilés par niveau de diplôme.....	179

4. Les travailleurs handicapés au sein de l'enseignement supérieur

Recrutement de «travailleurs handicapés» dans les EPST, répartis par catégorie statutaire et par corps, et ventilés par sexe.....	181
---	-----

B. Recrutement/Carrière/Flux des agents titulaires

1. Le recrutement des agents titulaires dans l'année - Les entrées en 2015

Nombre de chercheurs recrutés sur concours répartis par corps et ventilés par origine de recrutement et sexe.....	182
Nombre de personnels ITA recrutés par concours, répartis par catégorie statutaire et par corps et ventilés par modalité et origine de recrutement et sexe	184

Recrutements externes de chercheurs et d'ingénieurs de recherche titulaires, répartis par discipline d'activité exercée et ventilés par corps et sexe	186
---	-----

2. L'avancement des agents titulaires dans l'année - Les entrées en 2015

Nombre de chercheurs promus dans un grade supérieur répartis par corps et ventilés par sexe.....	188
Nombre de personnels ITA promus dans un grade supérieur sans changement de corps (tableau d'avancement et examen professionnel) répartis par catégorie statutaire, corps et grade et ventilés par sexe	188
Nombre de personnels ITA ayant bénéficié d'une promotion interne avec un changement de corps (concours interne et liste d'aptitude) répartis par catégorie statutaire, corps et grade et ventilés par sexe.....	190

3. Les départs définitifs des personnels titulaires en 2015

Les départs à la retraite

Effectifs de titulaires partis à la retraite, répartis par catégorie statutaire, filière et corps, rapportés aux effectifs en activité (ratio).....	192
Effectifs de titulaires partis à la retraite, répartis par catégorie de personnel, catégorie statutaire et corps et ventilés par sexe et âge moyen de départ à la retraite	194

Les autres départs définitifs

Répartition des départs définitifs de titulaires autres que les retraites par catégorie de personnel, catégorie statutaire et corps et ventilés par sexe.....	196
---	-----

3. RÉMUNÉRATIONS ET RÉGIMES INDEMNITAIRES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

A. Effectifs rémunérés en 2015

Effectifs rémunérés (agents et ETPT) par imputation des crédits de financement au sein des établissements d'enseignement supérieur « RCE », répartis par catégorie d'emplois et ventilés par statut Fonction publique et catégorie statutaire.....	198
--	-----

B. Masse salariale et rémunérations en 2015

Répartition des dépenses de masse salariale dans les établissements d'enseignement supérieur par catégorie de dépenses et élément de rémunération.....	200
Indice moyen des agents titulaires répartis par catégorie statutaire et ventilés par filière et corps/grade	201
Présentation de la rémunération nette mensuelle des agents titulaires ventilée par catégorie statutaire	204
Nombre d'agents titulaires bénéficiaires de la « garantie individuelle du pouvoir d'achat » (GIPA) ventilé par catégorie statutaire	204

C. Régimes indemnitaires des agents titulaires

Primes et indemnités versées aux agents titulaires enseignants.....	205
Primes et indemnités versées aux agents titulaires BIATSS.....	206
La part moyenne mensuelle des primes et indemnités dans la rémunération globale des agents titulaires (ratio)	208

4. LES MÉTIERS AU SEIN DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA FORMATION DES PERSONNELS

A. Les répertoires des métiers

Les répertoires des métiers	210
-----------------------------------	-----

1. REME

2. RéFérens

B. Les formations

Formations statutaire et professionnelle des BIATSS - Nombre de stagiaires et de jours répartis par catégorie statutaire et par sexe	212
Domaines de formation continue - Nombre de stagiaires BIATSS et de jours répartis par catégorie statutaire et par sexe	216
Consommation au titre du droit individuel à la formation (DIF) des BIATSS, répartie par catégorie statutaire et par sexe	219

C. Les agents formés

Effectifs formés chez les BIATSS - Nombre d'agents ayant suivi au moins une formation répartis par catégorie statutaire et par sexe	222
---	-----

D. Les dépenses de formation

Dépenses pour les BIATSS par type de formation	222
--	-----

E. La formation chez les enseignants

Effectifs formés chez les enseignants	224
Répartition des congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) attribués au titre du CNU et des établissements, répartis par groupes de disciplines	225
Évolution du nombre des congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) accordés aux enseignants-chercheurs depuis l'année universitaire 2009-2010	224
Nombre moyen de CRCT attribués (en semestres) par les établissements ces 5 dernières années universitaires (de 2011-2012 à 2015-2016) aux enseignants-chercheurs titulaires, selon la typologie d'établissement	225

5. CONGÉS, SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

A. Les congés pour raison de santé

Répartition des congés pour raison de santé par catégorie de personnel et selon le sexe	228
---	-----

B. La médecine de prévention

Nombre de médecins de prévention en 2015	230
--	-----

C. Hygiène, sécurité et conditions de travail

Nombre de réunions annuelles des CHSCT dans les établissements	231
La formation des membres du CHSCT et des acteurs de prévention	231
Evolution du nombre de conseillers et d'assistants de prévention	232
Taux de réalisation ou d'actualisation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUEP)	233
Taux de réalisation des documents réglementaires.....	234
Évolution du nombre de recours au droit de retrait.....	235
Évolution du nombre d'accidents de service ou du travail avec ou sans arrêt de travail répartis par type d'accident entre 2011 et 2015.....	235
Nombre d'accidents avec ou sans arrêt de travail répartis par catégorie d'agent.....	237
Répartition des accidents de service ou du travail avec ou sans arrêt par nature	238
Répartition des accidents de service et du travail par nature des lésions	239
Évolution du nombre et des types de maladies professionnelles.....	240
Les formations en santé et sécurité au travail	242

6. L'ACTION SOCIALE

Les dépenses selon le type d'actions sociales.....	244
Les dépenses au titre des secours aux agents	245

7. LES RELATIONS PROFESSIONNELLES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les moyens humains accordés aux syndicats	248
Les résultats des scrutins du CTMESR et du CTU de décembre 2014	249

Annexes

Annexe 1 : Pour en savoir plus	252
Annexe 2 : Établissements de l'enseignement supérieur par typologie servant à la réalisation du <i>Bilan social</i>	253

Données pluriannuelles sur les effectifs (de 2012 à 2015)

L'objet de cette introduction générale est de montrer au travers des tableaux et graphiques présentés ci-dessous l'évolution des effectifs des personnels dans l'enseignement supérieur depuis 2012.

Entre 2012 et 2015, les effectifs des personnels enseignants et des personnels BIATSS (agents titulaires et non titulaires) ont augmenté de 0,5 % passant de 197 749 à 198 691, les personnels « ouvriers » du réseau des œuvres universitaires et scolaires n'étant pas inclus dans ces totaux. Toutefois, cette augmentation relève essentiellement de celle des personnels BIATSS qui ont augmenté de 1,8 %. En effet, la population enseignante est restée relativement stable sur les 4 années (-0,8 %) (**Tableau 1 et Figure 1**).

Les personnels titulaires, qu'ils soient enseignants ou BIATSS, ont augmenté sur cette période de 1,8 % (0,7 % pour les enseignants et 3 % pour les BIATSS) (**Figure 2**). Ce sont dans les filières universitaire et hospitalo-universitaire que l'augmentation a été la plus importante chez les enseignants et dans la filière ITRF chez les BIATSS (**Tableau 2**).

En revanche, les personnels non titulaires ont diminué de 1,9 %. Une baisse de 4,2 % chez les enseignants a été progressive sur la période 2012-2015 alors que chez les BIATSS, une hausse de ces effectifs en 2013 a été suivie les 2 années suivantes d'une baisse ramenant le nombre de ces non-titulaires à celui de 2012 (**Tableau 3**).

Ainsi, le rapport titulaire/non-titulaire a évolué d'un point environ entre 2012 et 2015, passant de 64,6%/35,4 % en 2012 à 65,5%/34,5 % en 2015 (**Tableau 1**). Pour la popu-

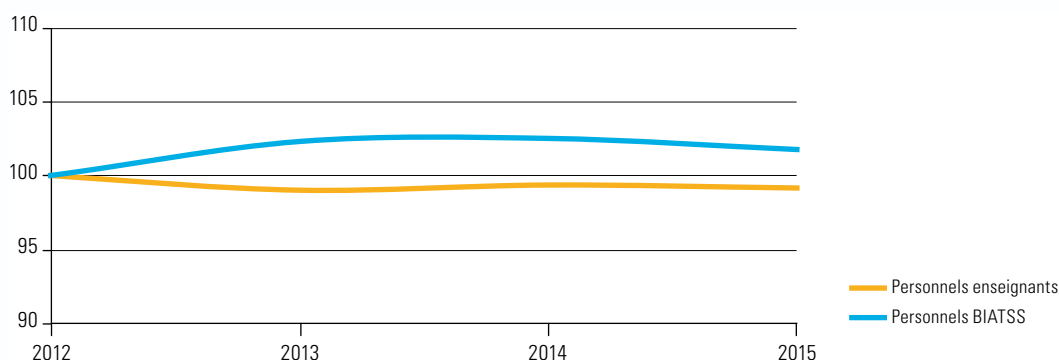
lation enseignante, ce rapport est passé de 68,9%/31,1 % à 69,9%/30,1 % de 2012 à 2015 et pour celle des BIATSS de 60,2%/39,8 % à 60,9%/39,1 % (**Figures 3 et 4**). Toutefois, le poids des effectifs titulaires et non titulaires BIATSS est très variable selon la filière (**Figure 5**).

La part des femmes a progressé d'année en année pour atteindre 52 % de l'ensemble des personnels en 2015. Elle est passée de 39 % à 40 % chez les enseignants et de 63,7 % à 64,2 % chez les BIATSS (**Tableau 1**). Chez les enseignants titulaires, les effectifs féminins ont évolué d'environ 4,6 %, leur part passant de 36,7 % des effectifs en 2012 à 38,1 % en 2015 (soit +1,4 point) alors que chez les titulaires BIATSS, l'évolution est de +3,8 % (leur part passant de 62,7 % à 63,2 % des effectifs) (**Tableau 2**). Chez les non-titulaires, l'évolution de la part des femmes chez les enseignants est de +1,3 point (soit une hausse des effectifs de près de 2,2 %) depuis 2013, tandis que la part des femmes non titulaires BIATSS a augmenté de 0,5 point (soit une hausse des effectifs de 0,8 %) entre 2012 et 2015 (**Tableau 3**).

Les personnels titulaires de catégorie A, qui représentent les 2/3 des personnels titulaires, ont progressé de 2 % entre 2012 et 2015 (+1 721), ceux de catégorie B, qui représentent environ 12 % des personnels titulaires, ont augmenté de 6,2 % (+922) et ceux de catégorie C, qui représentent environ 20 % des personnels titulaires, ont diminué de 1,4 % (-385) (**Tableau 4**).

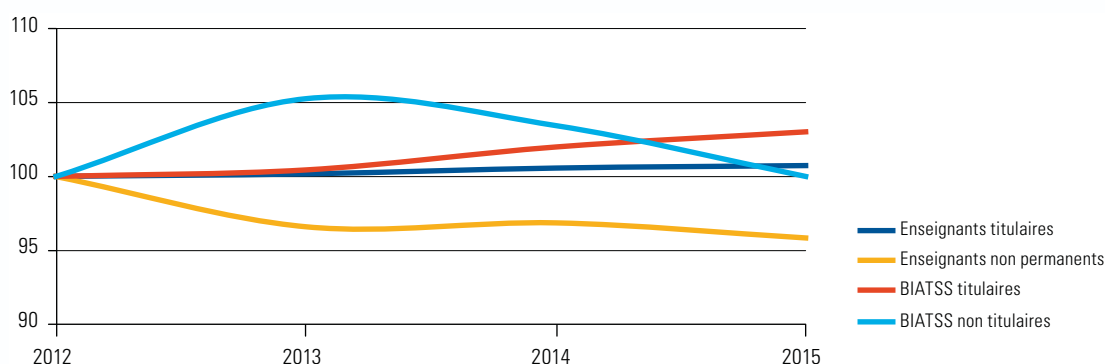
Chez les non-titulaires, les personnels de catégorie A ont, sur la même période, diminué de 1 % (-444) comme ceux de catégorie C (-1 672, -8,7 %) alors que ceux de catégorie B ont progressé de 13,5 % (+800) (**Tableau 5**).

Figure 1 - Évolution des effectifs des personnels de l'enseignement supérieur depuis 2012



► N.B. : L'année de référence est fixée à la rentrée universitaire 2012 (base 100) pour mesurer l'évolution des effectifs des personnels.

Figure 2 - Évolution des effectifs des personnels selon la catégorie de personnel depuis 2012



► N.B. L'année de référence est fixée à la rentrée universitaire 2012 (base 100) pour mesurer l'évolution des effectifs des personnels.

Tableau 1 - Effectifs des agents titulaires et non titulaires en activité dans l'enseignement supérieur depuis 2012, répartis par catégorie de personnel et ventilés par sexe

Catégorie de personnel	Statut Fonction publique	2012			2013		
		Effectifs	Part des femmes (en %)	Part des agents par statut (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	Part des agents par statut (en %)
Personnels enseignants	Agent titulaire	69 827	36,7	68,9	69 948	37,2	69,6
	Agent non titulaire	31 590	n.d.	31,1	30 513	43,1	30,4
	Total des Personnels enseignants	101 417	n.d.	-	100 461	39,0	-
Personnels BIATSS	Agent titulaire	57 977	62,7	60,2	58 232	63,2	59,1
	Agent non titulaire	38 355	65,4	39,8	40 372	64,8	40,9
	Total des Personnels BIATSS	96 332	63,7	-	98 604	63,8	-
Ensemble des effectifs des agents titulaires		127 804	48,5	64,6	128 180	49,0	64,4
Ensemble des effectifs des agents non titulaires		69 945	n.d.	35,4	70 885	55,5	35,6
Ensemble des effectifs dans l'enseignement supérieur		197 749	n.d.	-	199 065	51,3	-

► Source : bases et annuaires des personnels - Enquêtes DGRH-A1-1 et DGRH-C1-1 sur les agents non titulaires - Sont exclus de ce tableau, les effectifs « ouvriers » du réseau des œuvres universitaires et scolaires ainsi que les élèves des Écoles normales supérieures.

► n.d. : données non disponibles.

► Les données relatives aux personnels enseignants tiennent compte des effectifs hospitalo-universitaires (titulaires et non titulaires).

► Les chargés d'enseignement vacataires (CEV) et les agents temporaires vacataires (ATV) délivrant des heures d'enseignement ne sont pas intégrés dans les effectifs des enseignants non titulaires. Pour l'année 2012, la part des femmes chez les personnels enseignants non titulaires ne peut être déterminée, les informations étant manquantes pour certains types de non-titulaires.

► Pour plus d'information, veuillez vous reporter aux éditions annuelles du bilan social, volet « Enseignement supérieur et Recherche ».

2014			2015			Évolution des effectifs entre 2012 et 2015 (en %)
Effectifs	Part des femmes (en %)	Part des agents par statut (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	Part des agents par statut (en %)	
70 221	37,6	69,7	70 338	38,1	69,9	0,7
30 597	43,7	30,3	30 275	44,4	30,1	-4,2
100 818	39,5	-	100 613	40,0	-	-0,8
59 131	63,2	59,8	59 724	63,2	60,9	3,0
39 672	64,4	40,2	38 354	65,9	39,1	0,0
98 803	63,7	-	98 078	64,2	-	1,8
129 352	49,3	64,8	130 062	49,6	65,5	1,8
70 269	55,4	35,2	68 629	56,4	34,5	-1,9
199 621	51,4	-	198 691	52,0	-	0,5

Tableau 2 - Effectifs des agents titulaires en activité dans l'enseignement supérieur depuis 2012, répartis par catégorie de personnel et ventilés par filière

Catégorie de personnel	Filière	2012		2013	
		Effectifs	Part des femmes (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)
Personnels enseignants	Filière universitaire	49 015	36,6	48 970	37,1
	Filière hospitalo-universitaire	6 274	24,5	6 526	25,6
	Corps spécifiques	1 095	29,2	1 089	29,8
	Filière enseignante des corps du 1er degré	285	48,4	285	50,2
	Filière enseignante des corps du 2nd degré	13 089	43,0	13 008	43,8
	Filière éducation-orientation	50	60,0	47	59,6
	Filière d'inspection	19	26,3	23	30,4
	Total des Personnels enseignants	69 827	36,7	69 948	37,2
	Part des effectifs/Total effectifs par sexe (en %)	54,6	-	54,6	-
Personnels BIATSS	Filière administrative	15 917	83,4	15 398	83,5
	Filière des bibliothèques	4 515	69,3	4 541	69,5
	Filière ITRF	36 765	52,5	37 538	53,6
	Filière sociale et de santé	565	96,3	560	96,4
	Filière technique	215	48,4	195	47,7
	Total des Personnels BIATSS	57 977	62,7	58 232	63,2
	Part des effectifs/Total effectifs par sexe (en %)	45,4	-	45,4	-
Ensemble des effectifs titulaires		127 804	48,5	128 180	49,0

► Source : bases et annuaires des personnels.

Tableau 3 - Effectifs des agents non titulaires de l'enseignement supérieur depuis 2012, répartis par catégorie de personnel et ventilés par filière

Catégorie de personnel	Filière	2012		2013	
		Effectifs	Part des femmes (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)
Personnels enseignants	Enseignants non permanents (hors HU)	27 031	n.d.	25 977	41,4
	Enseignants non permanents HU	4 559	n.d.	4 536	53,3
	Total des Personnels enseignants	31 590	n.d.	30 513	43,1
	Part des effectifs/Total effectifs par sexe (en %)	45,2	-	43,0	-
Personnels BIATSS	Filière administrative	4 113	83,7	4 005	83,2
	Filière des bibliothèques	1 020	71,7	1 057	71,8
	Filière ITRF	32 575	62,6	34 600	62,2
	Filière sociale et de santé	580	78,1	606	81,4
	Filière technique	67	58,2	104	37,5
	Total des Personnels BIATSS	38 355	65,4	40 372	64,8
	Part des effectifs/Total effectifs par sexe (en %)	54,8	-	57,0	-
Ensemble des effectifs non titulaires		69 945	n.d.	70 885	55,5

► Source : enquêtes DGRH-A1-1 et DGRH-C1-1 sur les agents non titulaires.

► n.d. : non disponible.

2014		2015		Évolution des effectifs entre 2012 et 2015 (en %)
Effectifs	Part des femmes (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	
49 208	37,5	49 240	37,9	0,5
6 543	26,2	6 572	26,9	4,7
1 084	30,6	1 072	31,7	-2,1
314	51,6	306	52,0	7,4
13 005	44,0	13 083	44,7	0,0
45	62,2	46	60,9	-8,0
22	27,3	19	31,6	0,0
70 221	37,6	70 338	38,1	0,7
54,3	-	54,1	-	-
14 925	83,6	14 250	83,4	-10,5
4 598	69,2	4 539	69,3	0,5
38 880	54,3	40 256	54,9	9,5
568	96,7	567	97,0	0,4
160	46,9	112	45,5	-47,9
59 131	63,2	59 724	63,2	3,0
45,7	-	45,9	-	-
129 352	49,3	130 062	49,6	1,8

2014		2015		Évolution des effectifs entre 2012 et 2015 (en %)
Effectifs	Part des femmes (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	
25 966	41,9	25 689	42,2	-5,0
4 631	53,7	4 586	56,5	0,6
30 597	43,7	30 275	44,4	-4,2
43,5	-	44,1	-	-
3 927	82,5	3 310	83,9	-19,5
899	69,0	870	70,9	-14,7
34 199	61,9	33 537	63,7	3,0
609	80,8	602	79,7	3,8
38	42,1	35	48,6	-47,8
39 672	64,4	38 354	65,9	0,0
56,5	-	55,9	-	-
70 269	55,4	68 629	56,4	-1,9

Figure 3 - Évolution du poids des effectifs titulaires et non titulaires enseignants depuis 2012

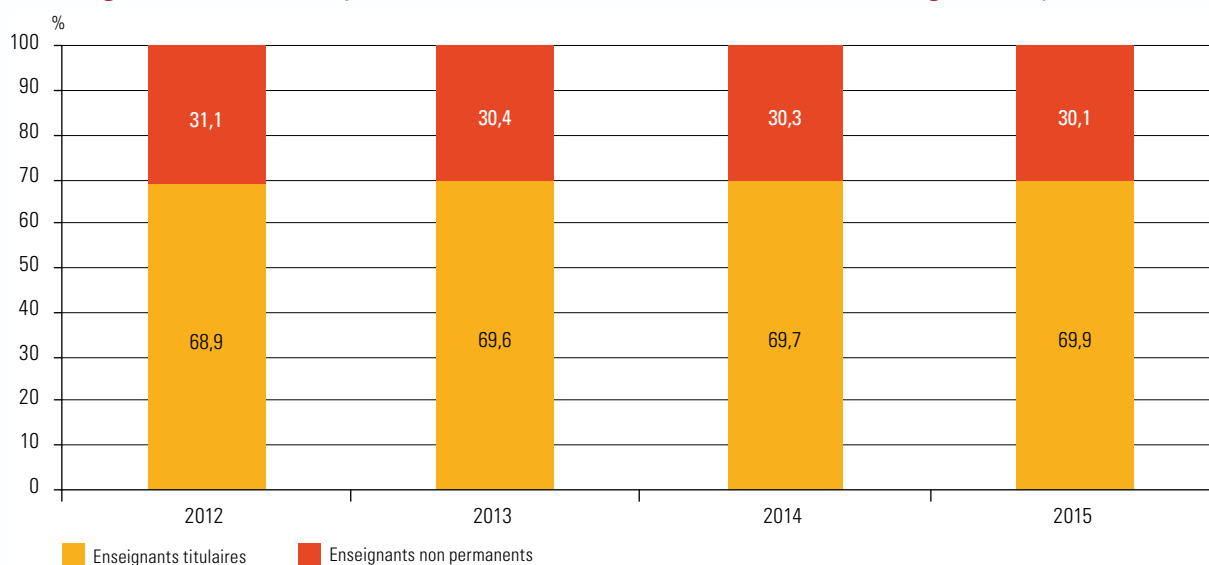


Figure 4 - Évolution du poids des effectifs titulaires et non titulaires BIATSS depuis 2012

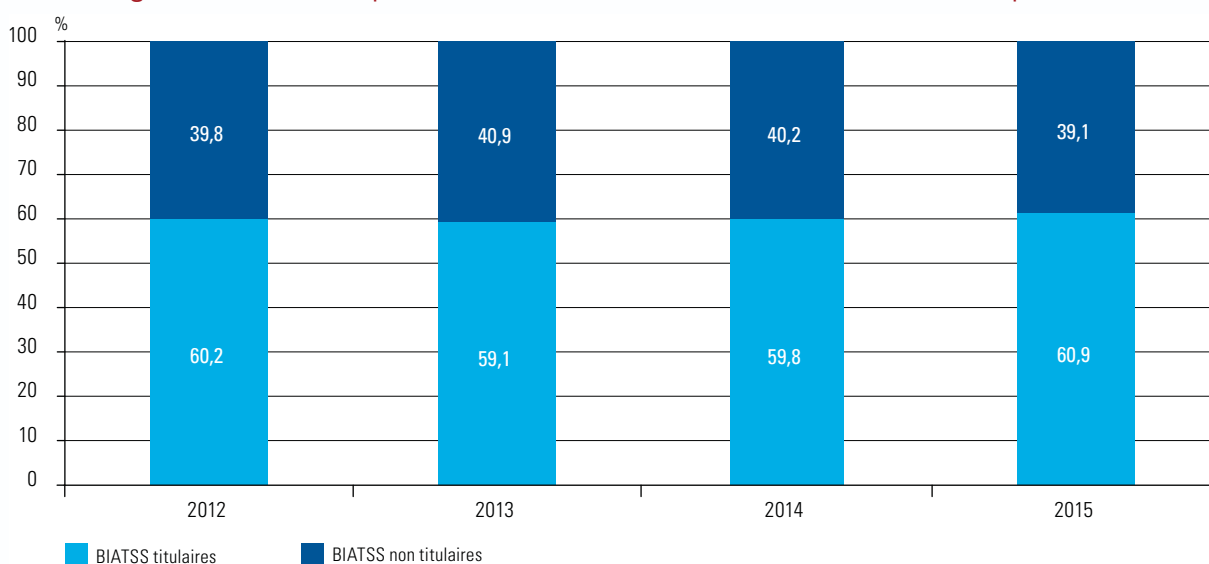


Figure 5 - Évolution du poids des effectifs titulaires et non-titulaires BIATSS selon la filière depuis 2012

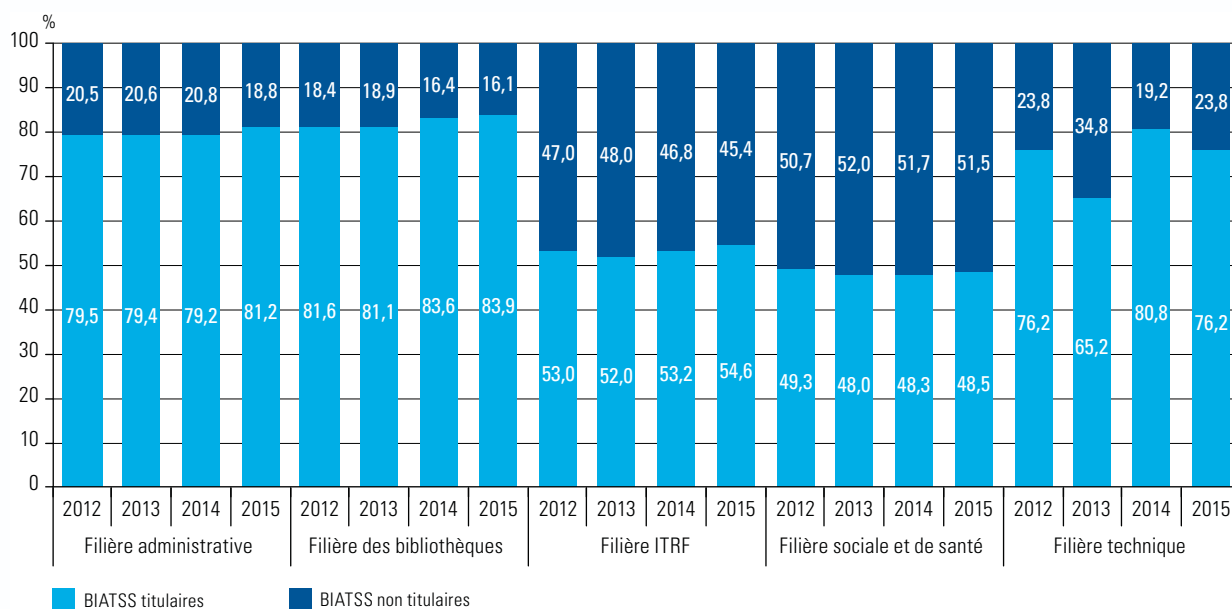


Tableau 4 - Effectifs des agents titulaires en activité dans l'enseignement supérieur depuis 2012, répartis par catégorie statutaire et ventilés par corps

Catégorie statutaire	Libellé long corps	2012		2013		2014		2015	
		Effectifs	Part des femmes (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)
Catégorie A	Professeur des universités	15 171	23,4	15 161	23,9	15 217	24,3	15 237	25,0
	Maître de conférences des universités	33 807	42,5	33 777	43,0	33 961	43,4	33 979	43,7
	Maître-assistant	2	50,0	1	0,0	1	0,0		
	Assistant de l'enseignement supérieur	33	36,4	29	34,5	26	38,5	21	38,1
	Assistant non agrégé et assimilé	2	100,0	2	100,0	3	66,7	3	100,0
	Total de la filière universitaire	49 015	36,6	48 970	37,1	49 208	37,5	49 240	37,9
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)	56,8	-	56,4	-	56,6	-	55,9	-
	Professeur des universités-praticien hospitalier	4 164	13,8	4 177	14,6	4 194	15,3	4 190	16,1
	Professeur des univ.-praticien hospitalier des CSERD	130	32,3	128	35,9	131	39,7	124	41,9
	Prof. univ. - PH des disciplines pharmaceutiques			169	30,8	175	29,7	182	30,2
	Professeur des universités de médecine générale							32	9,4
	Professeur du 1 ^{er} grade de chirurgie dentaire odonto.	5	20,0	2	0,0	1	0,0		
	Maître de conférences des univ.-praticien hospitalier	1 583	50,3	1 528	49,8	1 500	50,1	1 499	50,5
	Maître de conf. des univ.-praticien hosp. des CSERD	392	31,9	393	32,3	398	33,4	388	35,3
	Maître de conf. des univ. - PH des disciplines pharma.			129	57,4	144	56,9	149	58,4
	Maître de conférences des univ. de médecine générale							8	37,5
	Total de la filière hospitalo-universitaire	6 274	24,5	6 526	25,6	6 543	26,2	6 572	26,9
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)	7,3	-	7,5	-	7,5	-	7,5	-
	Astronome	104	19,2	105	21,0	105	19,0	103	19,4
	Physicien	39	17,9	40	17,5	36	19,4	36	19,4
	Astronome adjoint	115	25,2	115	23,5	115	26,1	114	27,2
	Physicien adjoint	66	39,4	66	40,9	64	39,1	68	39,7
	Directeur d'études de l'EHESS	118	24,6	117	24,8	116	26,7	114	30,7
	Maître de conférences de l'EHESS	74	39,2	73	39,7	71	40,8	72	41,7
	Directeur d'études de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	136	25,7	140	26,4	138	26,8	137	27,7
	Maître de conférences de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	100	54,0	98	56,1	94	56,4	94	54,3
	Professeur du Cnam	70	8,6	65	9,2	63	6,3	55	5,5
	Sous-directeur du Cnam	1	0,0	1	0,0				
	Professeur du Collège de France	41	9,8	42	11,9	45	11,1	40	12,5
	Sous-directeur de laboratoire du Collège de France	2	100,0	1	100,0	1	100,0	1	100,0
	Professeur du Muséum national d'histoire naturelle	60	26,7	73	31,5	76	34,2	77	32,5
	Maître de conf. Muséum national d'histoire naturelle	134	43,3	129	42,6	141	44,7	146	44,5
	Professeur de l'École Centrale de Paris de 1 ^{re} cat.	16	6,3	12	0,0	11	0,0	9	0,0
	Professeur de l'École Centrale de Paris de 2 ^e cat.	17	23,5	10	20,0	7	14,3	5	40,0
	Sous-directeur de laboratoire des ENS	2	0,0	2	0,0	1	0,0	1	0,0
	Total des corps spécifiques	1 095	29,2	1 089	29,8	1 084	30,6	1 072	31,7
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)	1,3	-	1,3	-	1,2	-	1,2	-
	Professeur des écoles	285	48,4	285	50,2	314	51,6	306	52,0
	Total de la filière enseignante des corps du 1^{er} degré	285	48,4	285	50,2	314	51,6	306	52,0
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)	0,3	-	0,3	-	0,4	-	0,3	-
	Professeur agrégé	7 188	41,6	7 103	42,2	6 972	42,5	7 225	43,0
	Professeur de l'Ensam	210	11,4	191	12,0	173	13,3	158	13,9
	Professeur certifié	4 506	50,3	4 508	51,5	4 629	51,5	4 502	52,3
	Professeur d'EPS	898	25,1	897	25,3	909	25,4	881	25,8
	Professeur de lycée professionnel	269	42,4	291	42,6	307	41,4	304	44,4
	Chargé d'enseignement d'EPS	7	0,0	7	0,0	6	0,0	6	0,0
	Professeur de chaire supérieure	3	0,0	3	0,0	2	0,0	2	0,0
	Professeur d'enseignement général des collèges	7	42,9	8	37,5	6	33,3	5	40,0

Catégorie statutaire	Libellé long corps	2012		2013		2014		2015	
		Effec-tifs	Part des femmes (en %)	Effec-tifs	Part des femmes (en %)	Effec-tifs	Part des femmes (en %)	Effec-tifs	Part des femmes (en %)
Catégorie A	Chef de travaux pratiques de l'Ensam	1	0,0			1	0,0		
	Total de la filière enseignante des corps du 2 nd degré	13 089	43,0	13 008	43,8	13 005	44,0	13 083	44,7
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)	15,2	-	15,0	-	14,9	-	14,9	-
	Conseiller d'orientation psychologue	15	66,7	14	64,3	14	71,4	13	61,5
	Conseiller principal d'éducation	35	57,1	33	57,6	31	58,1	33	60,6
	Total de la filière éducation-orientation	50	60,0	47	59,6	45	62,2	46	60,9
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)	0,1	-	0,1	-	0,1	-	0,1	-
	Inspecteur d'académie-Insp. pédagogique régional	3	33,3	8	25,0	8	12,5	7	28,6
	Inspecteur de l'Éducation nationale	16	25,0	15	33,3	14	35,7	12	33,3
	Total de la filière d'inspection	19	26,3	23	30,4	22	27,3	19	31,6
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)	0,0	-	0,0	-	0,0	-	0,0	-
	Administrateur civil	7	42,9	8	37,5	6	66,7	7	57,1
	Directeur général des services (SGEPES)	102	36,3	92	34,8	92	41,3	95	43,2
	Directeur de Crous	28	21,4	28	17,9	28	25,0	28	25,0
	Agent comptable d'EPCSCP	106	50,9	106	50,0	105	43,8	104	38,5
	Agent comptable de Crous	27	44,4	28	42,9	27	48,1	27	44,4
	Administrateur ENESR	192	53,1	194	54,6	181	53,0	182	51,1
	Conseiller d'administration scolaire et universitaire	53	50,9						
	Attaché d'administration de l'État	2 285	65,2	2 289	65,7	2 256	66,9	2 238	66,9
	Total de la filière administrative	2 800	61,8	2 745	62,4	2 695	63,6	2 681	63,2
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)	3,2	-	3,2	-	3,1	-	3,0	-
	Conservateur général des bibliothèques	94	55,3	93	55,9	99	51,5	87	57,5
	Conservateur des bibliothèques	837	70,3	807	69,9	810	68,9	792	68,8
	Bibliothécaire	500	77,4	496	77,8	511	76,5	519	77,5
	Total de la filière des bibliothèques	1 431	71,8	1 396	71,8	1 420	70,4	1 398	71,3
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)	1,7	-	1,6	-	1,6	-	1,6	-
	Ingénieur de recherche	2 218	36,0	2 304	35,9	2 262	36,2	2 421	36,8
	Ingénieur d'études	6 604	50,1	6 897	50,7	6 868	50,8	7 343	51,2
	Assistant-ingénieur	3 074	47,4	3 231	47,8	3 175	47,7	3 501	49,1
	Total de la filière ITRF	11 896	46,8	12 432	47,2	12 305	47,3	13 265	48,0
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)	13,8	-	14,3	-	14,1	-	15,1	-
	Conseiller technique de service social AE	52	96,2	54	96,3	52	96,2	52	96,2
	Infirmier (INFENES)	297	96,3	297	96,3	297	96,3	290	96,9
	Total de la filière sociale et de santé	349	96,3	351	96,3	349	96,3	342	96,8
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)	0,4	-	0,4	-	0,4	-	0,4	-
	Ensemble des effectifs de la catégorie A	86 303	39,7	86 872	40,2	86 990	40,6	88 024	41,1
Catégorie B	Secrétaire administratif (SAENES)	4 083	83,8	3 994	84,0	3 913	84,2	3 747	84,6
	Total de la filière administrative	4 083	83,8	3 994	84,0	3 913	84,2	3 747	84,6
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie B (en %)	27,5	-	26,5	-	25,0	-	23,8	-
	Bibliothécaire assistant spécialisé	1 321	77,1	1 354	77,0	1 394	76,8	1 392	76,7
	Total de la filière des bibliothèques	1 321	77,1	1 354	77,0	1 394	76,8	1 392	76,7
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie B (en %)	8,9	-	9,0	-	8,9	-	8,8	-
	Technicien de recherche et formation	9 228	52,0	9 515	53,3	10 149	54,0	10 406	55,2
	Total de la filière ITRF	9 228	52,0	9 515	53,3	10 149	54,0	10 406	55,2
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie B (en %)	62,1	-	63,1	-	64,7	-	66,0	-

Catégorie statutaire	Libellé long corps	2012		2013		2014		2015	
		Effectifs	Part des femmes (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)
Catégorie B	Assistant de service social AE	213	96,2	208	96,6	219	97,3	223	97,3
	Infirmier (cat. B)	3	100,0	1	100,0			2	100,0
	Total de la filière sociale et de santé	216	96,3	209	96,7	219	97,3	225	97,3
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie B (en %)	1,5	-	1,4	-	1,4	-	1,4	-
Ensemble des effectifs de la catégorie B		14 848	63,6	15 072	64,2	15 675	64,2	15 770	64,7
Catégorie C	Adjoint administratif (ADJENES)	9 034	89,9	8 659	90,0	8 317	89,8	7 822	89,7
	Total de la filière administrative	9 034	89,9	8 659	90,0	8 317	89,8	7 822	89,7
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie C (en %)	33,9	-	33,0	-	31,2	-	29,8	-
	Magasinier des bibliothèques	1 763	61,4	1 791	62,0	1 784	62,3	1 749	61,9
	Total de la filière des bibliothèques	1 763	61,4	1 791	62,0	1 784	62,3	1 749	61,9
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie C (en %)	6,6	-	6,8	-	6,7	-	6,7	-
	Adjoint technique de recherche et formation	15 641	57,1	15 591	58,9	16 426	59,6	16 585	60,2
	Total de la filière ITRF	15 641	57,1	15 591	58,9	16 426	59,6	16 585	60,2
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie C (en %)	58,7	-	59,4	-	61,6	-	63,1	-
	Adjoint technique des établissements	215	48,4	195	47,7	160	46,9	112	45,5
	Total de la filière technique	215	48,4	195	47,7	160	46,9	112	45,5
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie C (en %)	0,8	-	0,7	-	0,6	-	0,4	-
	Ensemble des effectifs de la catégorie C	26 653	68,4	26 236	69,3	26 687	69,1	26 268	69,0
	Ensemble des effectifs	127 804	48,5	128 180	49,0	129 352	49,3	130 062	49,6

► Source : bases et annuaires des personnels.

Tableau 5 - Effectifs des agents non titulaires en activité dans l'enseignement supérieur depuis 2012, répartis par catégorie statutaire et ventilés par fonction correspondant à un corps (ou type de contrat)

Catégorie statutaire	Type de contrat ou fonction	2012		2013		2014		2015	
		Effectifs	Part des femmes (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)
Catégorie A	Doctorant contractuel	13 364	n.d.	13 628	43,5	14 195	43,6	14 423	43,3
	ATER	5 664	n.d.	5 323	48,8	4 872	49,3	4 722	50,1
	Contractuel sur emplois du 2 nd degré	701	n.d.	606	43,1	599	44,1	711	44,7
	Lecteur	843	n.d.	870	58,3	852	60,7	858	60,8
	Maître de langues	190	n.d.	160	58,1	154	60,4	118	61,0
	Enseignant invité	3 404	n.d.	2 617	25,3	2 561	26,7	2 109	27,0
	Enseignant associé	2 865	n.d.	2 773	25,2	2 733	26,7	2 748	27,2
	Total des filières hors hospito-universitaires	27 031	n.d.	25 977	41,4	25 966	41,9	25 689	42,2
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)	60,3	-	57,6	-	57,1	-	57,8	-
	Praticien hospitalier universitaire (PHU)	196	n.d.	180	36,1	180	36,1	134	32,8
	Chef de clinique-assistant des hôpitaux (ASM)	3 659	n.d.	3 624	55,4	3 624	55,4	3 642	56,4
	Assistant hospitalier universitaire des disciplines pharmaceutiques et des CSERD (AHUP et AHUO)	415	n.d.	415	55,4	488	58,4	490	57,1
	Chef de clinique des universités de médecine générale	80	n.d.	85	63,5	85	63,5	85	63,5
	Personnel associé	209	n.d.	232	25,4	254	28,7	235	68,5
	Total de la filière hospito-universitaire	4 559	n.d.	4 536	53,3	4 631	53,7	4 586	56,5
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)	10,2	-	10,1	-	10,2	-	10,3	-
	Attaché d'administration de l'État	256	71,1	288	77,1	343	70,0	472	71,4
	Total de la filière administrative	256	71,1	288	77,1	343	70,0	472	71,4
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)	0,6	-	0,6	-	0,8	-	1,1	-

Catégorie statutaire	Type de contrat ou fonction	2012		2013		2014		2015	
		Effectifs	Part des femmes (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)
Catégorie A	Conservateur général des bibliothèques	0	0,0	5	100,0	0	0,0	1	0,0
	Conservateur des bibliothèques	31	77,4	27	81,5	17	58,8	15	73,3
	Bibliothécaire	82	65,9	97	74,2	95	69,5	96	71,9
	Total de la filière des bibliothèques	113	69,0	129	76,7	112	67,9	112	72,6
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)	0,3	-	0,3	-	0,2	-	0,3	-
	Ingénieur de recherche	3 119	42,9	3 387	40,8	3 440	40,6	3 016	41,9
	Ingénieur d'études	6 598	54,1	6 984	54,5	7 184	55,3	6 660	59,4
	Assistant-ingénieur	2 678	63,4	3 228	61,0	3 252	61,8	3 348	63,9
	Total de la filière ITRF	12 395	53,3	13 599	52,6	13 876	53,2	13 024	56,5
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)	27,6	-	30,2	-	30,5	-	29,3	-
	Médecin de l'Éducation nationale	201	70,6	192	76,6	224	77,2	236	73,3
	Médecin de prévention	217	72,8	247	75,7	209	74,2	197	76,6
	Conseiller technique de service social AE	4	75,0	13	92,3	10	80,0	6	66,7
	Infirmier (INFENES)	85	96,5	83	91,6	89	93,3	95	91,6
	Total de la filière sociale et de santé	507	75,9	535	78,9	532	78,8	534	77,7
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)	1,1	-	1,2	-	1,2	-	1,2	-
	Ensemble des effectifs de la catégorie A	44 861	n.d.	45 064	46,7	45 460	47,3	44 417	47,6
Catégorie B	Secrétaire administratif (SAENES)	722	88,4	755	88,2	698	89,0	706	88,7
	Total de la filière administrative	722	88,4	755	88,2	698	89,0	706	88,7
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie B (en %)	12,2	-	11,7	-	11,0	-	10,5	-
	Bibliothécaire assistant spécialisé	278	77,0	334	75,1	280	76,4	249	79,1
	Total de la filière des bibliothèques	278	77,0	334	75,1	280	76,4	249	79,1
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie B (en %)	4,7	-	5,2	-	4,4	-	3,7	-
	Technicien de recherche et formation	4 837	67,1	5 297	67,5	5 311	68,0	5 687	69,1
	Total de la filière ITRF	4 837	67,1	5 297	67,5	5 311	68,0	5 687	69,1
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie B (en %)	81,8	-	82,0	-	83,4	-	84,8	-
	Assistant de service social AE	73	93,2	71	100,0	77	94,8	68	95,6
	Total de la filière sociale et de santé	73	93,2	71	100,0	77	94,8	68	95,6
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie B (en %)	1,2	-	1,1	-	1,2	-	1,0	-
	Ensemble des effectifs de la catégorie B	5 910	70,5	6 457	70,6	6 366	71,0	6 710	71,8
Catégorie C	Adjoint administratif (ADJENES)	3 135	83,6	2 962	82,5	2 886	82,4	2 132	85,1
	Total de la filière administrative	3 135	83,6	2 962	82,5	2 886	82,4	2 132	85,1
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie C (en %)	16,4	-	15,3	-	15,6	-	12,2	-
	Magasinier des bibliothèques	629	69,8	594	68,9	507	65,1	509	66,8
	Total de la filière des bibliothèques	629	69,8	594	68,9	507	65,1	509	66,8
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie C (en %)	3,3	-	3,1	-	2,7	-	2,9	-
	Adjoint technique de recherche et formation	15 352	68,8	15 709	68,8	15 012	67,8	14 826	68,0
	Total de la filière ITRF	15 352	68,8	15 709	68,8	15 012	67,8	14 826	68,0
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie C (en %)	80,1	-	81,1	-	81,4	-	84,7	-
	Adjoint technique des établissements	58	53,4	99	38,4	38	42,1	35	48,6
	Total de la filière technique	58	53,4	99	38,4	38	42,1	35	48,6
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie C (en %)	0,3	-	0,5	-	0,2	-	0,2	-
	Ensemble des effectifs de la catégorie C	19 174	71,2	19 364	70,7	18 443	70,0	17 502	70,0
Ensemble des effectifs		69 945	n.d.	70 885	55,5	70 269	55,4	68 629	56,4

► Source : enquêtes DGRH-A1-1 et DGRH-C1-1 sur les agents non titulaires.

► n.d. : données non disponibles.

1. EFFECTIFS, CARRIÈRES ET POLITIQUES

DE RECRUTEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

A. Caractéristiques générales des effectifs/viviers des agents en activité dans l'enseignement supérieur	30
B. Recrutement/Carrière/Flux des agents titulaires	102
C. Parité dans les recrutements en 2015	152

Ce chapitre présente les effectifs des agents titulaires et non titulaires en activité parmi les personnels de l'enseignement supérieur (par catégorie statutaire, par corps, par filière, par genre, par tranche d'âge, par type d'établissement...), ainsi que les recrutements, la mobilité, l'avancement, les fins de fonction comme les départs à la retraite au cours de l'année 2015. Des données pluriannuelles sont également présentes dans l'introduction générale à ce bilan social.

- L'effectif total dans l'enseignement supérieur (agents titulaires et non titulaires) en 2015 est de 217 894 agents (dont 19 203 personnels « ouvriers » du réseau des œuvres universitaires et scolaires).
La comparaison des effectifs à périmètre constant, c'est-à-dire hors personnels « ouvriers » (2015 : 198 691 agents, 2014 : 199 621 agents) montre une légère diminution des effectifs de 0,5 % depuis 2014 ; en 2012, les effectifs étaient de 197 749 agents titulaires et non titulaires. Le taux de féminisation (hors personnels « ouvriers ») est de 52,0 % contre 51,4 % en 2014.
- Les agents titulaires dans l'enseignement supérieur représentent 65,5 % des effectifs (hors personnels « ouvriers »), soit 0,5 % d'augmentation du nombre de titulaires par rapport à 2014 (130 062 agents en 2015, 129 352 agents en 2014) ; en 2012, les effectifs de titulaires étaient de 127 804 agents.
Au sein des agents titulaires, les femmes représentent 49,6 % des effectifs (+ 0,3 point par rapport à 2014), soit + 2 580 agents depuis 2012. Entre 2014 et 2015, la part des femmes a augmenté chez les personnels enseignants (de 37,6 % à 38,1 %) alors qu'elle est restée stable à 63,2 % chez les personnels BIATSS.
Parmi ces personnels, 67,7 % relèvent de la catégorie A (54 % d'enseignants ou d'enseignants chercheurs) contre 67,3 % en 2014. La part des femmes de catégorie A a progressé de 39,7 % en 2012 à 41,1 % en 2015.
Les âges moyens pour les personnels enseignants et BIATSS ont augmenté de 3 mois en 2015, pour atteindre respectivement 48 ans et 5 mois (48 ans en 2012) et 46 ans et 8 mois (45 ans et 11 mois en 2012).
- Les agents non titulaires (hormis les 19 203 personnels « ouvriers ») représentent 34,5 % des effectifs, soit une diminution du nombre de non titulaires de 2,3 % par rapport à 2014 (68 629 agents en 2015, 70 269 agents en 2014) ; en 2012, les effectifs de non-titulaires étaient de 69 945 agents.
La part des femmes est de 56,4 % contre 55,4 % en 2014 ; pour les personnels enseignants, elle passe de 43,7 % à 44,4 % en 2015 et chez les personnels BIATSS de 64,4 % en 2014 à 65,9 %.
- Au sein des personnels en situation de handicap : les agents de catégorie C restent majoritaires (45,4 %), mais leurs effectifs diminuent depuis 2012 (53,3 %) ; sur la même période, la part des femmes a augmenté de 3,5 points (59,1 %). 45,7 % des travailleurs handicapés appartiennent à la filière ITRF (45,2 % en 2012).

- ▶ Le recrutement des agents titulaires : 5 147 postes ont été offerts au sein de l'enseignement supérieur en 2015, 2 654 postes d'enseignants-chercheurs (3 589 en 2012, 3 148 en 2013 et 2 883 en 2014) et 2 493 postes de BIATSS dont 84,3 % d'ITRF (2 559 en 2012, 2 329 en 2013 et 2 291 en 2014).
- ▶ Aux recrutements classiques précités, s'ajoutent les recrutements réservés dans le cadre de la loi du 12 mars 2012. La session 2015 s'est traduite par la titularisation de 797 agents contractuels (1 310 postes offerts) contre 1 251 titularisations en 2014 et 1 573 titularisations en 2013. Sur les 3 621 agents contractuels titularisés depuis 2013, 62,9 % l'ont été dans des corps relevant de la catégorie C, 88,7 % dans des corps de la filière ITRF.
- ▶ Parmi les personnels BIATSS, le taux de féminisation des agents promus dans un grade supérieur est de 68,1 % contre 63,8 % en 2012 (70,2 % en 2014), soit 5 points de plus que la part des femmes titulaires dans cette population. Pour les enseignants-chercheurs, la part des femmes promues progresse également depuis 2012 (34,5 % en 2015, 33,6 % en 2014, 33 % en 2013, 32 % en 2012) ; cependant cette part décroît en général avec la progression dans le grade.
- ▶ Le nombre de départs à la retraite en 2015, toutes filières confondues, est de 2 794 (2 716 en 2014, 2 957 en 2013, 3 014 en 2012), soit 2,4 % des effectifs titulaires de l'enseignement supérieur.

A. Caractéristiques générales des effectifs/viviers des agents en activité dans l'enseignement supérieur

1. Effectifs des agents titulaires et non titulaires en activité

► Effectifs physiques et ETP des agents titulaires et non titulaires en activité répartis par catégorie de personnel et ventilés par sexe

Tableau 1.1 - Effectifs dans l'enseignement supérieur hors personnels « ouvriers » du réseau des œuvres universitaires et scolaires

Catégorie de personnel	Statut Fonction publique	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETP*	Part des femmes (en %)	Part des agents par statut (en %)
Personnels enseignants	Agent titulaire	43 541	26 797	70 338	70 114,4	38,1	69,9
	Agent non titulaire	16 839	13 436	30 275	26 293,1	44,4	30,1
	Total des personnels enseignants	60 380	40 233	100 613	96 407,5	40,0	-
Personnels BIATSS	Agent titulaire	21 997	37 727	59 724	58 820,9	63,2	60,9
	Agent non titulaire	13 090	25 264	38 354	24 122,2	65,9	39,1
	Total des personnels BIATSS	35 087	62 991	98 078	82 943,1	64,2	-
Ensemble des effectifs des agents titulaires		65 538	64 524	130 062	128 935,3	49,6	65,5
Ensemble des effectifs des agents non titulaires		29 929	38 700	68 629	50 415,3	56,4	34,5
Ensemble des effectifs dans l'enseignement supérieur		95 467	103 224	198 691	179 350,6	52,0	-

► Source : bases et annuaires des personnels (BIATSS : décembre 2015, enseignants : mai 2015) - Enquêtes DGRH-A1-1 et DGRH-C1-1 sur les agents non titulaires - Les effectifs « ouvriers » du réseau des œuvres universitaires et scolaires (8 043 CDI et 11 160 CDD, soit 19 203 agents) sont exclus du champ de ce tableau comme de celui du Bilan social (hormis l'indicateur suivant et celui spécifique aux personnels « ouvriers »). Les élèves des Écoles normales supérieures (2 821 agents en décembre 2015) sont quant à eux exclus de l'intégralité du Bilan social. En outre, au-delà des 30 275 enseignants non titulaires mentionnés dans le tableau, environ 135 000 chargés d'enseignement vacataires (CEV) et agents temporaires vacataires (ATV) délivrent des heures d'enseignement.

► Les données relatives aux personnels enseignants tiennent compte des effectifs hospitalo-universitaires (titulaires et non titulaires).

► *Les données relatives aux personnels non titulaires sont formulées en ETP pour les enseignants (l'ETP est similaire à l'ETPT, les contrats étant conclus sur une base annuelle) et en ETP travaillé (ETPT) pour les BIATSS (la notion d'ETP n'étant pas présente dans l'enquête sur les agents non titulaires BIATSS). L'ETPT peut être défini comme la proratisation de la quotité de service d'un agent en fonction de la durée effective de son activité (ex : 1 agent ayant une quotité de service de 80 %, mais n'est rémunéré que sur 15 jours dans le mois, son ETPT sera de $0,8 / 2 = 0,4$) ; l'ETPT peut être calculé mensuellement ou annuellement.

► Pour information, l'ETP correspond à la quotité de service des agents (ex : pour 2 agents ayant un temps de travail de 80 % correspond un ETP de 1,6).

Tableau 1.2 - Effectifs des personnels « ouvriers » du réseau des œuvres universitaires et scolaires

Type de contrat	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETP
CDI	3 551	4 492	8 043	7 790,9
CDD	5 944	5 216	11 160	1 771,4
Ensemble des effectifs « ouvriers » du réseau des œuvres universitaires et scolaires	9 495	9 708	19 203	9 562,3

► Source : données extraites du bilan social du CNOUS 2015.

Dans l'enseignement supérieur, si l'on inclut les effectifs des personnels « ouvriers » du réseau des œuvres universitaires et scolaires, l'ensemble des effectifs représente 217 894 agents et 188 912,9 ETP. La part des agents titulaires représente 59,7 % des effectifs.

Si l'on exclut ces personnels « ouvriers » (effectifs non titulaires), la part des agents titulaires représente alors près des deux tiers des effectifs (65,5 %). Elle est proche de 70 % chez les personnels enseignants et de 61 % chez les personnels BIATSS. Les femmes, qui représentent 52 % de l'ensemble des effectifs, sont bien moins représentées chez les personnels enseignants (40 %) que chez les personnels BIATSS (64,2 %).

► Ensemble des agents titulaires et non titulaires en activité répartis par type d'établissement

Ce sont dans les universités pluridisciplinaires et de santé que l'on compte le plus d'agents (titulaires et non titulaires), un quart des effectifs. Viennent ensuite les établissements fusionnés avec 15,9 % des agents puis les universités scientifiques (13,9 %).

Près d'un agent sur 4 exerce dans une école d'ingénieurs, dans un grand établissement ou dans les universités tertiaires « droit et économie » et « lettres et sciences humaines ». Si 10,2 % des agents sont en fonction dans le réseau des œuvres universitaires et scolaires, il faut signaler que 88,9 % d'entre eux sont des agents non titulaires.

Alors que les agents titulaires représentent 59,7 % des effectifs (lorsqu'on inclut les personnels « ouvriers » du réseau des œuvres universitaires et scolaires) et plus de 65 % des effectifs (sans ces personnels « ouvriers »), leur part est supérieure à ces moyennes dans les universités pluridisciplinaires hors santé (71,5 %) et les universités scientifiques (68,4 %). À l'inverse, les agents titulaires au sein des instituts d'études politiques sont sous représentés (49,5 %) ainsi que dans les COMUE (3,8 %) en raison du contexte particulier de leur récente création. C'est le cas également dans le réseau des œuvres universitaires et scolaires, les effectifs « ouvriers » représentant à eux seuls près de 87 % des effectifs.

Tableau 1.3

Dans l'enseignement supérieur	Personnels enseignants			Personnels BIATSS		
Typologie d'établissement	Titulaires	Non-titulaires	Sous-total	Titulaires	Non-titulaires	Sous-total
Univ. pluridisciplinaires et de santé	21 090	9 898	30 988	14 722	8 791	23 513
Univ. pluridisciplinaires hors santé	9 561	2 756	12 317	7 160	3 917	11 077
Univ. scientifiques	11 997	4 506	16 503	8 680	5 061	13 741
Univ. droit et économie	2 860	1 787	4 647	2 091	1 631	3 722
Univ. lettres et sciences humaines	7 148	2 853	10 001	5 114	3 475	8 589
Établissements fusionnés	11 146	4 773	15 919	10 528	8 156	18 684
Écoles d'ingénieurs	4 153	1 774	5 927	3 877	3 034	6 911
Grands établissements	1 900	1 524	3 424	3 495	2 605	6 100
Instituts d'études politiques	337	352	689	210	206	416
Autres typologies d'établissement	129	52	181	495	219	714
COMUE			0	21	531	552
Œuvres universitaires et scolaires			0	2 458	19 700	22 158
Hors typologie d'établissement	17		17	873	231	1 104
Ensemble des agents en activité	70 338	30 275	100 613	59 724	57 557	117 281

► Source : bases et annuaires des personnels - Enquêtes DGRH-A1-1 et DGRH-C1-1 sur les agents non titulaires.

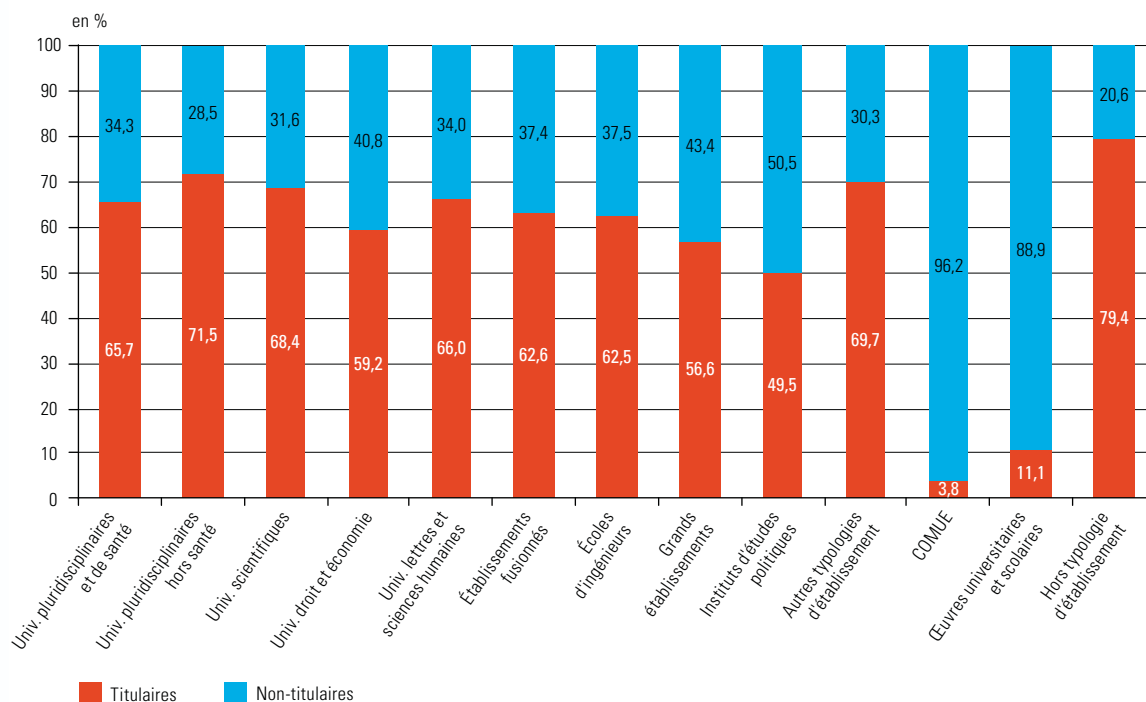
► *Les effectifs « ouvriers » du réseau des œuvres universitaires et scolaires (8 043 CDI et 11 160 CDD, soit 19 203 agents) sont inclus dans le champ de cet indicateur, mais exclus du périmètre des autres indicateurs du Bilan social (hormis l'indicateur spécifique aux personnels « ouvriers »), ceux-ci étant directement gérés et rémunérés par le réseau (absence des données dans les SIRH ministériels).

Les élèves des Écoles normales supérieures (2 821 agents en décembre 2015) sont quant à eux exclus de l'intégralité du Bilan social.

► Les enseignants hospitalo-universitaires non titulaires (4 586 recensés en 2015 y compris les chefs de clinique de médecine générale (CCMG) recrutés sous contrat) ont été rattachés par convention à la typologie « Pluridisciplinaires et de santé ».

► Dans la typologie « hors typologie d'établissement », outre l'administration centrale du ministère en charge de l'enseignement supérieur, sont regroupés les effectifs rattachés à des chancelleries d'université, pôles universitaires européens ou imputés sur le programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » dans les rectorats, etc.

Figure 1.1 - Les effectifs des agents en activité dans l'enseignement supérieur ventilés par typologie d'établissement selon leur statut fonction publique



Ensemble			Part de la typologie d'établissement/ensemble (en %)			Part par statut au sein de chacune des typologies d'établissement (en %)	
Titulaires	Non-titulaires	Ensemble	Titulaires	Non-titulaires	Total	Titulaires	Non-titulaires
35 812	18 689	54 501	27,5	21,3	25,0	65,7	34,3
16 721	6 673	23 394	12,9	7,6	10,7	71,5	28,5
20 677	9 567	30 244	15,9	10,9	13,9	68,4	31,6
4 951	3 418	8 369	3,8	3,9	3,8	59,2	40,8
12 262	6 328	18 590	9,4	7,2	8,5	66,0	34,0
21 674	12 929	34 603	16,7	14,7	15,9	62,6	37,4
8 030	4 808	12 838	6,2	5,5	5,9	62,5	37,5
5 395	4 129	9 524	4,1	4,7	4,4	56,6	43,4
547	558	1 105	0,4	0,6	0,5	49,5	50,5
624	271	895	0,5	0,3	0,4	69,7	30,3
21	531	552	0,0	0,6	0,3	3,8	96,2
2 458	19 700	22 158	1,9	22,4	10,2	11,1	88,9
890	231	1 121	0,7	0,3	0,5	79,4	20,6
130 062	87 832	217 894	100,0	100,0	100,0	59,7	40,3

2. Présentation des effectifs des agents titulaires, en activité, par catégorie de personnel, statutaire, filière, corps, BAP/discipline, position administrative, quotité de service

Par sexe

► Effectifs physiques et ETP des agents titulaires répartis par catégorie de personnel et ventilés par filière et par sexe

Tableau 1.4

Catégorie de personnel	Filière	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETP	Part des femmes (en %)
Personnels enseignants	Filière universitaire	30 591	18 649	49 240	49 047,5	37,9
	Filière hospitalo-universitaire	4 803	1 769	6 572	6 570,5	26,9
	Corps spécifiques	732	340	1 072	1 064,0	31,7
	Filière enseignante des corps du 1 ^{er} degré	147	159	306	298,4	52,0
	Filière enseignante des corps du 2 nd degré	7 237	5 846	13 083	13 069,0	44,7
	Filière éducation-orientation	18	28	46	46,0	60,9
	Filière d'inspection	13	6	19	19,0	31,6
	Total des personnels enseignants	43 541	26 797	70 338	70 114,4	38,1
	Part des effectifs/Total effectifs par sexe (en %)	66,4	41,5	54,1	-	-
Personnels BIATSS	Filière administrative	2 367	11 883	14 250	13 726,4	83,4
	Filière des bibliothèques	1 392	3 147	4 539	4 460,3	69,3
	Filière ITRF	18 160	22 096	40 256	39 998,2	54,9
	Filière sociale et de santé	17	550	567	525,0	97,0
	Filière technique	61	51	112	111,0	45,5
	Total des personnels BIATSS	21 997	37 727	59 724	58 820,9	63,2
	Part des effectifs/Total effectifs par sexe (en %)	33,6	58,5	45,9	-	-
Ensemble des effectifs		65 538	64 524	130 062	128 935,3	49,6

► Sources : bases et annuaires des personnels.

Dans l'enseignement supérieur, 54,1 % des personnels titulaires sont des personnels enseignants et 45,9 % des personnels BIATSS. Chez les enseignants, la filière universitaire est la plus représentée avec 70 % des effectifs, suivie de la filière enseignante des corps du 2nd degré

avec 18,6 %. Chez les personnels BIATSS, la filière ITRF rassemble 67,4 % des agents et la filière administrative 23,9 %. Si 49,6 % des effectifs totaux sont des femmes, elles ne représentent que 38 % des enseignants alors qu'elles atteignent un taux de plus de 63 % chez les BIATSS.

Figure 1.2 - Le taux de féminisation des agents titulaires selon la catégorie de personnel

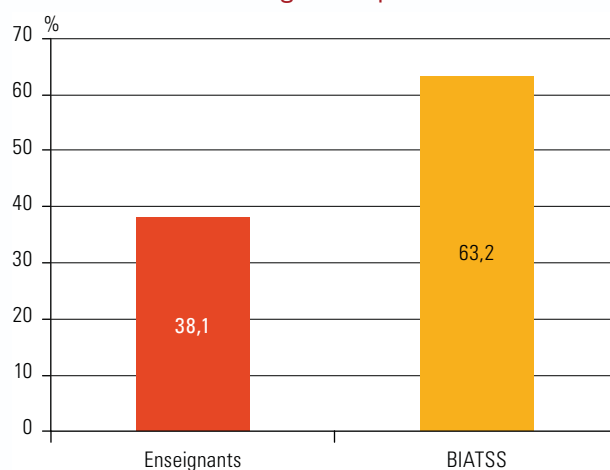
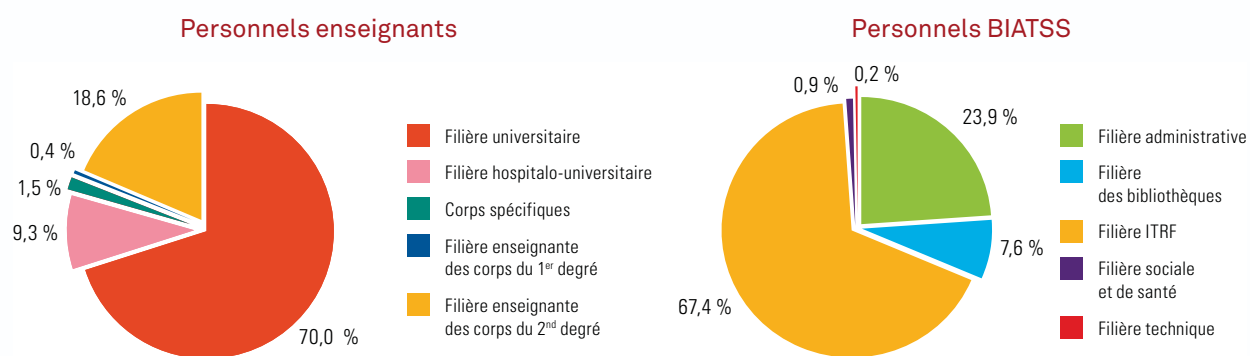


Figure 1.3 - Le poids des effectifs de chaque filière au sein des catégories de personnel



► *La filière éducation-orientation (0,06 %) et la filière d'inspection (0,03 %) n'apparaissent pas dans le graphique.

► Effectifs physiques et ETP des agents titulaires répartis par filière et ventilés par catégorie statutaire et sexe

Tableau 1.5

Filière	Catégorie statutaire	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETP	Part des femmes (en %)	Poids de la filière/catégorie statutaire (en %)
Filière universitaire	Catégorie A	30 591	18 649	49 240	49 047,5	37,9	70,0
Filière hospitalo-universitaire		4 803	1 769	6 572	6 570,5	26,9	9,3
Corps spécifiques		732	340	1 072	1 064,0	31,7	1,5
Filière enseignante des corps du 1 ^{er} degré		147	159	306	298,4	52,0	0,4
Filière enseignante des corps du 2 nd degré		7 237	5 846	13 083	13 069,0	44,7	18,6
Filière éducation-orientation		18	28	46	46,0	60,9	0,1
Filière d'inspection		13	6	19	19,0	31,6	0,0
Total des effectifs de personnels enseignants		43 541	26 797	70 338	70 114,4	38,1	-
Filière administrative	Catégorie A	987	1 694	2 681	2 643,8	63,2	15,2
	Catégorie B	578	3 169	3 747	3 617,6	84,6	23,8
	Catégorie C	802	7 020	7 822	7 465,0	89,7	29,8
Total de la filière administrative		2 367	11 883	14 250	13 726,4	83,4	-
Filière des bibliothèques	Catégorie A	401	997	1 398	1 378,7	71,3	7,9
	Catégorie B	325	1 067	1 392	1 361,4	76,7	8,8
	Catégorie C	666	1 083	1 749	1 720,2	61,9	6,7
Total de la filière des bibliothèques		1 392	3 147	4 539	4 460,3	69,3	-
Filière ITRF	Catégorie A	6 894	6 371	13 265	13 229,4	48,0	75,0
	Catégorie B	4 663	5 743	10 406	10 359,1	55,2	66,0
	Catégorie C	6 603	9 982	16 585	16 409,7	60,2	63,1
Total de la filière ITRF		18 160	22 096	40 256	39 998,2	54,9	-
Filière sociale et de santé	Catégorie A	11	331	342	314,6	96,8	1,9
	Catégorie B	6	219	225	210,4	97,3	1,4
Total de la filière sociale et de santé		17	550	567	525,0	97,0	-
Filière technique	Catégorie C	61	51	112	111	45,5	0,4
Total de la filière technique		61	51	112	111,0	45,5	-
Total des effectifs en catégorie A (BIATSS)		8 293	9 393	17 686	17 566,5	53,1	-
Total des effectifs en catégorie B		5 572	10 198	15 770	15 548,5	64,7	-
Total des effectifs en catégorie C		8 132	18 136	26 268	25 705,9	69,0	-
Total des effectifs de personnels BIATSS		21 997	37 727	59 724	58 820,9	63,2	-
Ensemble des effectifs enseignants et BIATSS		65 538	64 524	130 062	128 935,3	49,6	-

► Sources : bases et annuaires des personnels.

► Le poids de la filière rapporté à la catégorie statutaire est calculé d'une part pour les différentes filières enseignantes par rapport à l'effectif total des personnels enseignants, et d'autre part, pour les différentes filières BIATSS par rapport à l'effectif total BIATSS de chaque catégorie statutaire.

Dans l'enseignement supérieur, 67,7 % des personnels titulaires sont de catégorie A, 12,1 % de catégorie B et 20,2 % de catégorie C. Au sein de la catégorie A, les personnels enseignants représentent 80 % des agents.

Chez les personnels BIATSS, 29,6 % relèvent de la catégorie A, 26,4 % de la catégorie B et 44 % de la catégorie C, les ITRF représentant 75 % de la catégorie A, 66 % de la catégorie B et 63 % de la catégorie C.

Figure 1.4 - Les effectifs des agents titulaires selon la catégorie statutaire (en %)

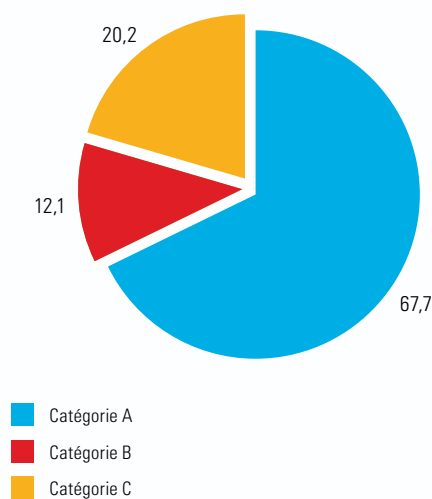


Figure 1.5 - Le taux de féminisation des agents titulaires selon la catégorie statutaire et la filière

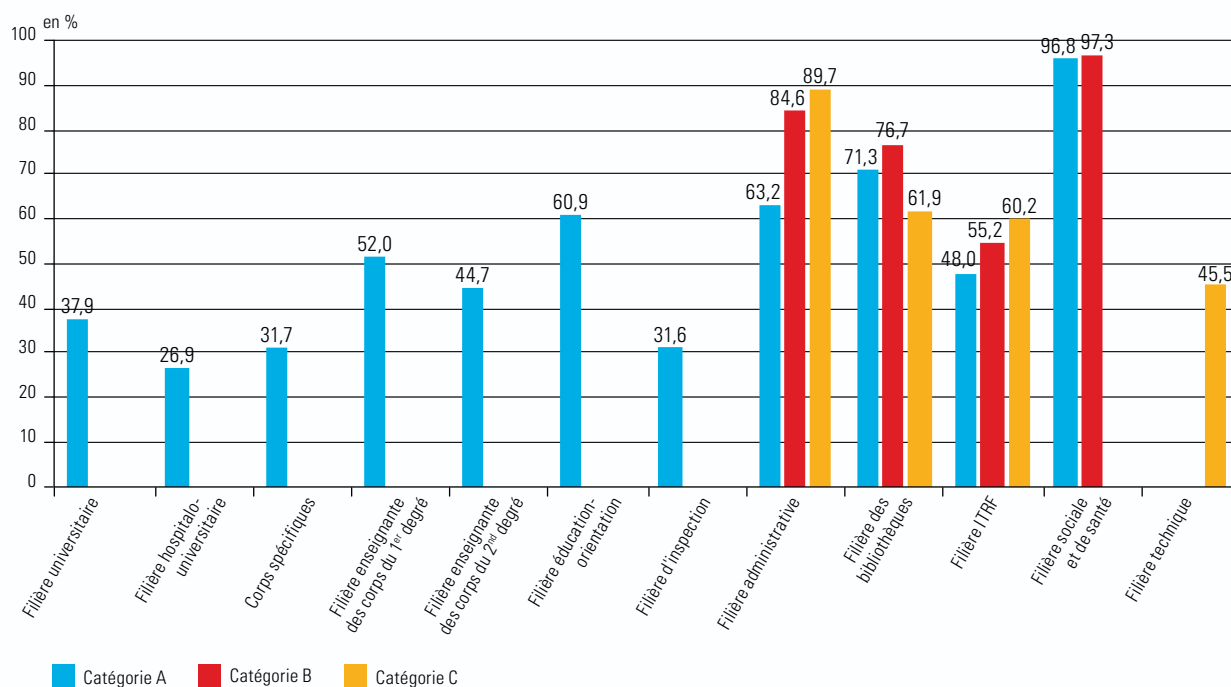
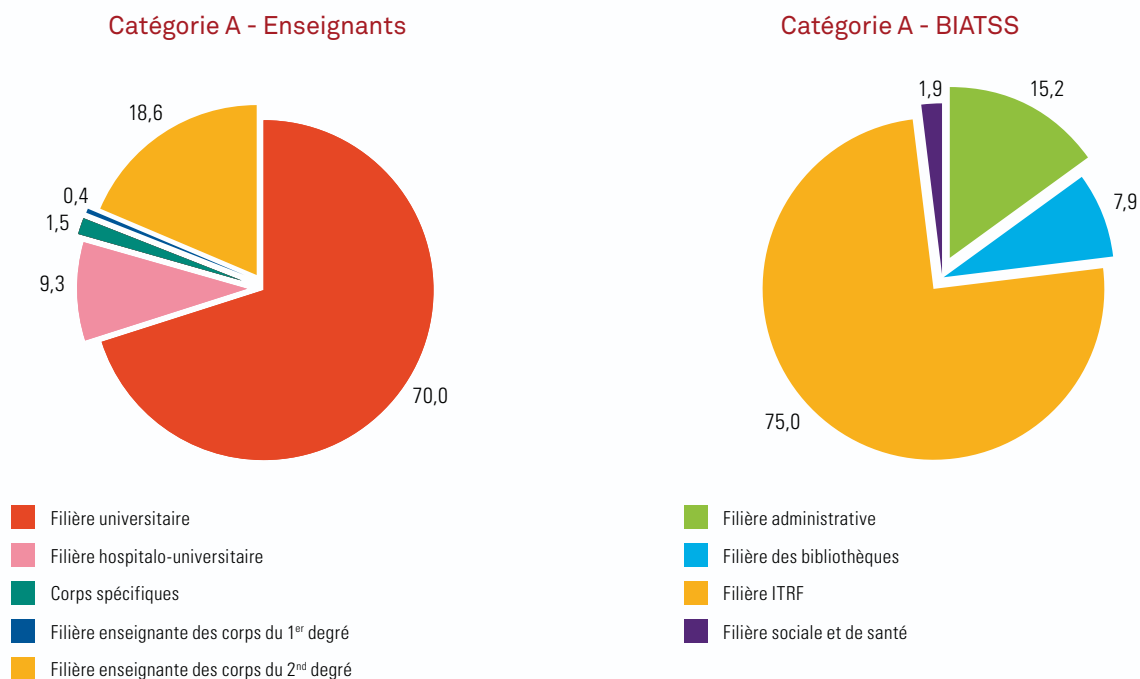
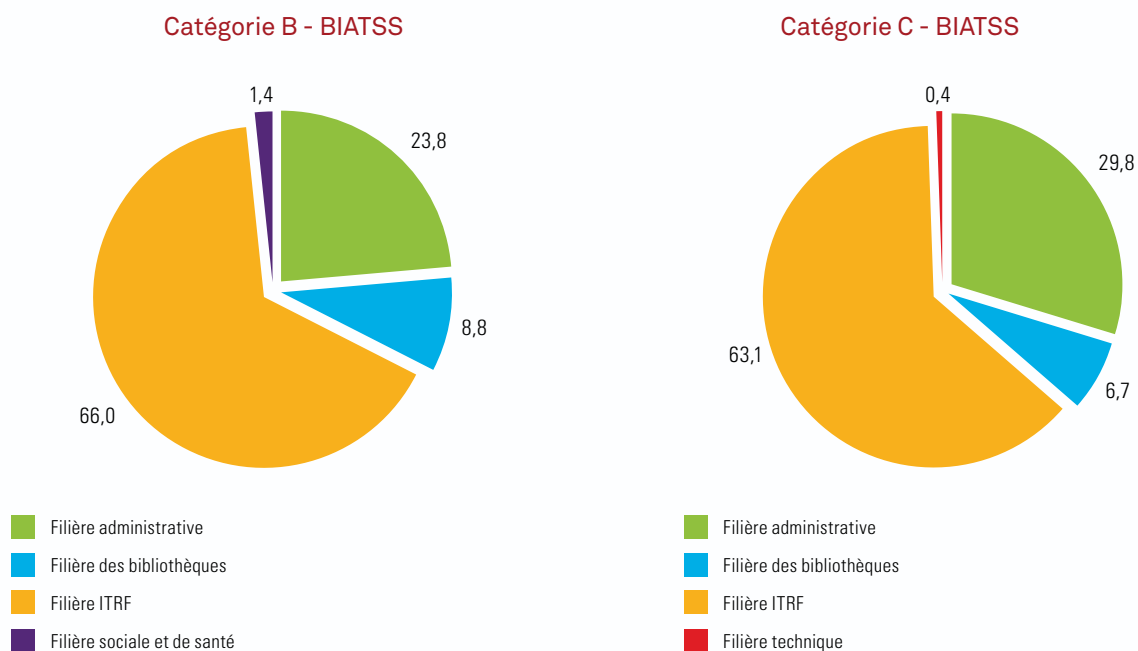


Figure 1.6 - Le poids des effectifs de chaque filière au sein des catégories statutaires (en %)



► * La filière éducation-orientation (0,07 %) et la filière d'inspection (0,03 %) n'apparaissent pas dans le graphique.



► Effectifs physiques et ETP des agents titulaires répartis par catégorie statutaire et filière et ventilés par corps et sexe

Tableau 1.6

Catégorie statutaire	Filière	Libellé long corps	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETP	Part des femmes (en %)
Catégorie A	Filière universitaire	Professeur des universités	11 432	3 805	15 237	15 224,5	25,0
		Maître de conférences des universités	19 146	14 833	33 979	33 799,0	43,7
		Assistant de l'enseignement supérieur	13	8	21	21,0	38,1
		Assistant non agrégé et assimilé		3	3	3,0	100,0
	Total de la filière universitaire		30 591	18 649	49 240	49 047,5	37,9
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)		59,0	51,5	55,9	-	-
	Filière hospitalo-universitaire	Professeur des universités-praticien hospitalier	3 515	675	4 190	4 190,0	16,1
		Professeur des univ.-praticien hospitalier des CSERD	72	52	124	124,0	41,9
		Prof. univ. - PH des disciplines pharmaceutiques	127	55	182	182,0	30,2
		Professeurs des universités de médecine générale	29	3	32	32,0	9,4
		Maître de conférences des univ.-praticien hospitalier	742	757	1 499	1 498,0	50,5
		Maître de conf. des univ.-praticien hosp. des CSERD	251	137	388	387,5	
		Maître de conf. des univ. - PH des disciplines pharma.	62	87	149	149,0	58,4
		Maître de conférences des univ. de médecine générale	5	3	8	8,0	37,5
	Total de la filière hospitalo-universitaire		4 803	1 769	6 572	6 570,5	26,9
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)		9,3	4,9	7,5	-	-
	Corps spécifiques	Astronome	83	20	103	103,0	19,4
		Physicien	29	7	36	36,0	19,4
		Astronome adjoint	83	31	114	113,5	27,2
		Physicien adjoint	41	27	68	67,5	39,7
		Directeur d'études de l'EHESS	79	35	114	114,0	30,7
		Maître de conférences de l'EHESS	42	30	72	70,5	41,7
		Directeur d'études de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	99	38	137	137,0	27,7
		Maître de conférences de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	43	51	94	93,5	54,3
		Professeur du Cnam	52	3	55	55,0	5,5
		Professeur du Collège de France	35	5	40	39,5	12,5
		Sous-directeur de laboratoire du Collège de France		1	1	1,0	100,0
		Professeur du Muséum national d'histoire naturelle	52	25	77	76,5	32,5
		Maître de conf. Muséum national d'histoire naturelle	81	65	146	142,0	44,5
		Professeur de l'École Centrale de Paris de 1 ^{re} cat.	9		9	5,0	0,0
		Professeur de l'École Centrale de Paris de 2 ^e cat.	3	2	5	9,0	40,0
		Sous-directeur de laboratoire des ENS	1		1	1,0	0,0
	Total des corps spécifiques		732	340	1 072	1 064,0	31,7
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)		1,4	0,9	1,2	-	-
	Filière enseignante des corps du 1 ^{er} degré	Professeur des écoles	147	159	306	298,4	52,0
	Total de la filière enseignante des corps du 1^{er} degré		147	159	306	298,4	52,0
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)		0,3	0,4	0,3	-	-
	Filière enseignante des corps du 2 nd degré	Professeur agrégé	4 119	3 106	7 225	7 214,5	43,0
		Professeur de l'Ensam	136	22	158	156,0	13,9
		Professeur certifié	2 148	2 354	4 502	4 501,0	52,3
		Professeur d'EPS	654	227	881	880,5	25,8
		Professeur de lycée professionnel	169	135	304	304,0	44,4
		Chargé d'enseignement d'EPS	6		6	6,0	0,0
		Professeur de chaire supérieure	2		2	2,0	0,0
		Professeur d'enseignement général des collèges	3	2	5	5,0	40,0
	Total de la filière enseignante des corps du 2nd degré		7 237	5 846	13 083	13 069,0	44,7
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)		14,0	16,2	14,9	-	-
	Filière éducation-orientation	Conseiller d'orientation psychologue	5	8	13	13,0	61,5
		Conseiller principal d'éducation	13	20	33	33,0	60,6
	Total de la filière éducation-orientation		18	28	46	46,0	60,9
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)		0,0	0,1	0,1	-	-

Catégorie statutaire	Filière	Libellé long corps	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETP	Part des femmes (en %)
	Filière d'inspection	Inspecteur d'académie-Insp. pédagogique régional	5	2	7	7,0	28,6
		Inspecteur de l'Éducation nationale	8	4	12	12,0	33,3
	Total de la filière d'inspection		13	6	19	19,0	31,6
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)		0,0	0,0	0,0	-	-
	Filière administrative	Administrateur civil	3	4	7	7,0	57,1
		Directeur général des services (SGEPES)	54	41	95	95,0	43,2
		Directeur de CROUS	21	7	28	28,0	25,0
		Agent comptable d'EPCSCP	64	40	104	104,0	38,5
		Agent comptable de Crous	15	12	27	27,0	44,4
		Administrateur ENESR	89	93	182	182,0	51,1
		Attaché d'administration de l'Etat	741	1 497	2 238	2 200,8	66,9
	Total de la filière administrative		987	1 694	2 681	2 643,8	63,2
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)		1,9	4,7	3,0	-	-
	Filière des bibliothèques	Conservateur général des bibliothèques	37	50	87	87,0	57,5
		Conservateur des bibliothèques	247	545	792	781,4	68,8
		Bibliothécaire	117	402	519	510,3	77,5
	Total de la filière des bibliothèques		401	997	1 398	1 378,7	71,3
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)		0,8	2,8	1,6	-	-
	Filière ITRF	Ingénieur de recherche	1 529	892	2 421	2 415,7	36,8
		Ingénieur d'études	3 582	3 761	7 343	7 319,1	51,2
		Assistant-ingénieur	1 783	1 718	3 501	3 494,6	49,1
	Total de la filière ITRF		6 894	6 371	13 265	13 229,4	48,0
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)		13,3	17,6	15,1	-	-
	Filière sociale et de santé	Conseiller technique de service social AE	2	50	52	51,3	96,2
		Infirmier (INFENES)	9	281	290	263,3	96,9
	Total de la filière sociale et de santé		11	331	342	314,6	96,8
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)		0,0	0,9	0,4	-	-
Ensemble des effectifs de la catégorie A		Total général	51 834	36 190	88 024	87 680,9	41,1
Catégorie B	Filière administrative	Secrétaire administratif (SAENES)	578	3 169	3 747	3 617,6	84,6
		Total de la filière administrative	578	3 169	3 747	3 617,6	84,6
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie B (en %)		10,4	31,1	23,8	-	-
	Filière des bibliothèques	Bibliothécaire assistant spécialisé	325	1 067	1 392	1 361,4	76,7
		Total de la filière des bibliothèques	325	1 067	1 392	1 361,4	76,7
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie B (en %)		5,8	10,5	8,8	-	-
	Filière ITRF	Technicien de recherche et formation	4 663	5 743	10 406	10 359,1	55,2
		Total de la filière ITRF	4 663	5 743	10 406	10 359,1	55,2
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie B (en %)		83,7	56,3	66,0	-	-
	Filière sociale et de santé	Assistant de service social AE	6	217	223	208,4	97,3
		Infirmier (cat. B)		2	2	2,0	
	Total de la filière sociale et de santé		6	219	225	210,4	97,3
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie B (en %)		0,1	2,1	1,4	-	-
Ensemble des effectifs de la catégorie B		Total général	5 572	10 198	15 770	15 548,5	64,7

Catégorie statutaire	Filière	Libellé long corps	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETP	Part des femmes (en %)
Catégorie C	Filière administrative	Adjoint administratif (Adjenes)	802	7 020	7 822	7 465,0	89,7
	Total de la filière administrative		802	7 020	7 822	7 465,0	89,7
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie C (en %)		9,9	38,7	29,8	-	-
	Filière des bibliothèques	Magasinier des bibliothèques	666	1 083	1 749	1 720,2	61,9
	Total de la filière des bibliothèques		666	1 083	1 749	1 720,2	61,9
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie C (en %)		8,2	6,0	6,7	-	-
	Filière ITRF	Adjoint technique de recherche et formation	6 603	9 982	16 585	16 409,7	60,2
	Total de la filière ITRF		6 603	9 982	16 585	16 409,7	60,2
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie C (en %)		81,2	55,0	63,1	-	-
	Filière technique	Adjoint technique des établissements	61	51	112	111,0	45,5
	Total de la filière technique		61	51	112	111	45,5
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie C (en %)		0,8	0,3	0,4	-	-
Ensemble des effectifs de la catégorie C		Total général	8 132	18 136	26 268	25 705,9	69,0
Ensemble des effectifs		Total général	65 538	64 524	130 062	128 935,3	49,6

► Sources : Bases et annuaires des personnels.

Plus des 2/3 des agents titulaires de l'enseignement supérieur relèvent de la catégorie A : 80 % sont des personnels enseignants et 20 % des personnels BIATSS ; les catégories B et C (uniquement des BIATSS) représentent le 1/3 restant.

Plus la catégorie statutaire est élevée et plus le taux de féminisation décroît (41 % en catégorie A et 69 % en catégorie C).

► Effectifs des agents titulaires de la filière ITRF ventilés par corps, branche d'activité professionnelle (BAP) et sexe

Tableau 1.7

Libellé long du corps	Sexe	BAP A	BAP B	BAP C	BAP D	BAP E	BAP F	BAP G	BAP J	BAP non spécifiée	Total
Ingénieur de recherche	Hommes	141	140	261	50	584	52	112	171	18	1 529
	Femmes	148	80	47	51	148	52	47	306	13	892
	Total des effectifs du corps	289	220	308	101	732	104	159	477	31	2 421
	Part des effectifs de la BAP/Effectifs du corps (en %)	11,9	9,1	12,7	4,2	30,2	4,3	6,6	19,7	1,3	100,0
Ingénieur d'études	Hommes	171	185	524	105	1 386	336	315	510	50	3 582
	Femmes	344	158	84	135	419	659	114	1 801	47	3 761
	Total des effectifs du corps	515	343	608	240	1 805	995	429	2 311	97	7 343
	Part des effectifs de la BAP/Effectifs du corps (en %)	7,0	4,7	8,3	3,3	24,6	13,6	5,8	31,5	1,3	100,0
Assistant ingénieur	Hommes	80	89	357	14	615	179	263	161	25	1 783
	Femmes	234	94	41	10	99	224	35	950	31	1 718
	Total des effectifs du corps	314	183	398	24	714	403	298	1 111	56	3 501
	Part des effectifs de la BAP/Effectifs du corps (en %)	9,0	5,2	11,4	0,7	20,4	11,5	8,5	31,7	1,6	100,0
Technicien de recherche et formation	Hommes	295	202	850	18	1 049	564	1 079	465	141	4 663
	Femmes	715	254	73	16	136	446	127	3 872	104	5 743
	Total des effectifs du corps	1 010	456	923	34	1 185	1 010	1 206	4 337	245	10 406
	Part des effectifs de la BAP/Effectifs du corps (en %)	9,7	4,4	8,9	0,3	11,4	9,7	11,6	41,7	2,4	100,0
Adjoint technique de recherche et formation	Hommes	379	146	268		96	416	4 385	523	390	6 603
	Femmes	676	232	28		18	365	2 846	5 452	365	9 982
	Total des effectifs du corps	1 055	378	296	0	114	781	7 231	5 975	755	16 585
	Part des effectifs de la BAP/Effectifs du corps (en %)	6,4	2,3	1,8	0,0	0,7	4,7	43,6	36,0	4,6	100,0
Ensemble des effectifs		3 183	1 580	2 533	399	4 550	3 293	9 323	14 211	1 184	40 256
Part des effectifs de la BAP/Ensemble de la filière (en %)		7,9	3,9	6,3	1,0	11,3	8,2	23,2	35,3	2,9	100,0
Part des femmes de la BAP/Effectifs de la BAP (en %)		66,5	51,8	10,8	53,1	18,0	53,0	34,0	87,1	47,3	54,9

► Sources : bases et annuaires des personnels (dont RHSUPINFO pour le croisement avec les BAP non spécifiées)

► Libellés des branches d'activités professionnelles :

BAP A : Science du vivant ;

BAP B : Sciences chimiques sciences des matériaux ;

BAP C : Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique ;

BAP D : Sciences humaines et sociales ;

BAP E : Informatique, statistique et calcul scientifique ;

BAP F : Information, documentation, culture, communication, édition, TICE ;

BAP G : Patrimoine, logistique, prévention et restauration ;

BAP J : Gestion et pilotage.

La branche d'activité professionnelle «Gestion et pilotage» (BAP J) concentre à elle seule plus du tiers des effectifs de la filière ITRF (35,3 %) ; vient ensuite la branche d'activité professionnelle « Patrimoine, logistique, prévention et restauration » (BAP G) avec plus de 23 %. Un peu moins de 3 % des agents ITRF ne peuvent être rattachés à une BAP en raison de l'absence de la spécification de celle-ci dans les systèmes d'information ministériels ; ce taux se réduit d'année en année. Et parmi ces agents, près de 64 % sont des adjoints techniques de recherche et de formation.

La part des femmes d'une branche d'activité professionnelle à l'autre est très variable ; c'est encore dans la BAP J que le taux de féminisation est le plus important (87,1 %). Celui de la branche d'activité professionnelle « Science du vivant » (BAP A) est aussi supérieur (66,5 %) à la part moyenne des femmes au sein de la filière ITRF (54,9 %). Le taux de féminisation le plus bas concerne la BAP C « Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique », avec seulement 10,8 % des effectifs.

Figure 1.7 - Le poids des effectifs de chaque BAP au sein de la filière ITRF (en %)

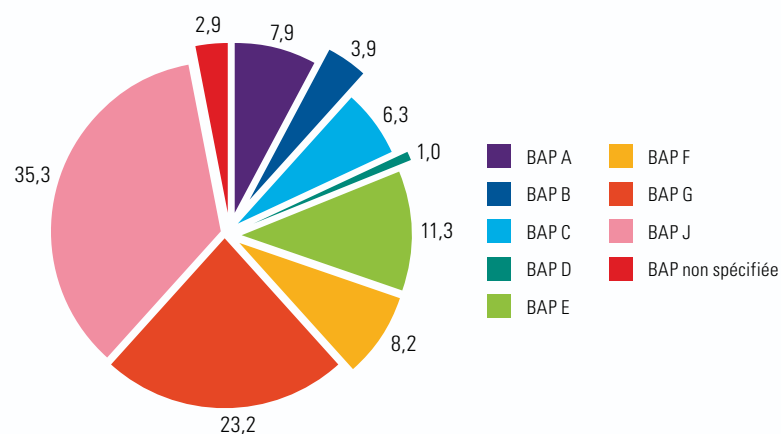
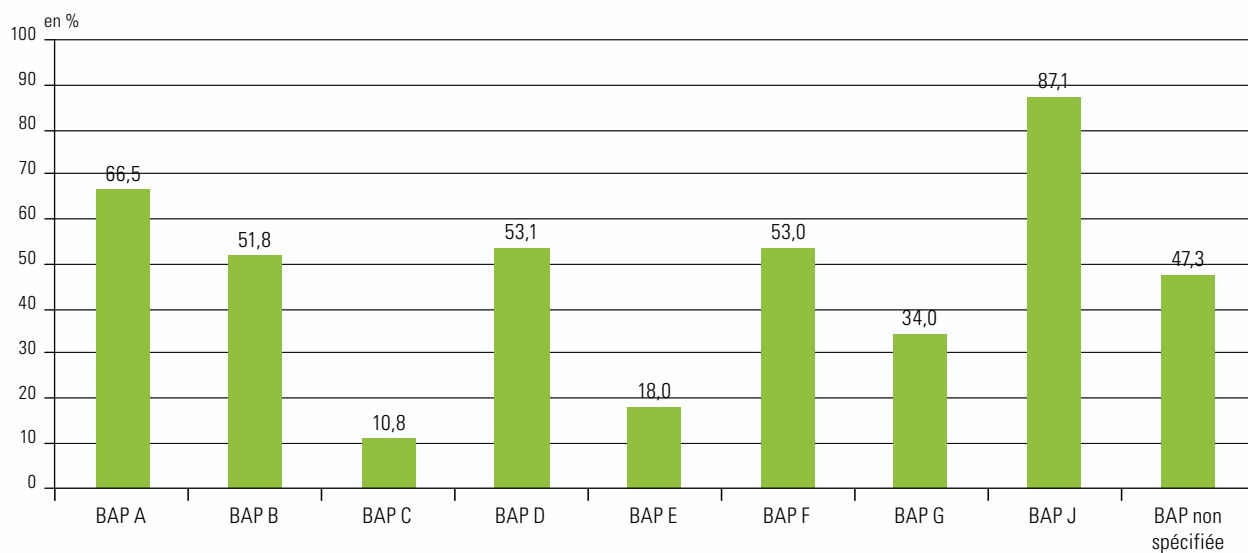


Figure 1.8 - Le taux de féminisation des BAP (en %)



► Effectifs des enseignants-chercheurs titulaires ventilés par filière, discipline (groupe CNU) et sexe

Tableau 1.8

Filière	Sexe	Droit et Science politique	Sciences économiques et de gestion	Langues et Littératures	Sciences humaines	Mathématiques et Informatique	Physique
Filière universitaire	Hommes	2 175	2 257	2 383	3 615	5 160	1 887
	Femmes	1 612	1 611	3 664	2 933	1 502	530
	Total des effectifs de la filière	3 787	3 868	6 047	6 548	6 662	2 417
	Part des effectifs de la discipline/Effectifs de la filière (en %)	7,7	7,9	12,3	13,3	13,5	4,9
Filière hospitalo- universitaire	Hommes						
	Femmes						
	Total des effectifs de la filière	0	0	0	0	0	0
	Part des effectifs de la discipline/Effectifs de la filière (en %)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Corps spécifiques	Hommes						
	Femmes						
	Total des effectifs de la filière	0	0	0	0	0	0
	Part des effectifs de la discipline/Effectifs de la filière (en %)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ensemble des effectifs		3 787	3 868	6 047	6 548	6 662	2 417
Part des effectifs de la discipline/Ensemble des effectifs (en %)		6,7	6,8	10,6	11,5	11,7	4,2
Part des femmes de la discipline/Effectifs de la discipline (en %)		42,6	41,6	60,6	44,8	22,5	21,9

► Source : bases et annuaires des personnels. Les 6 agents cités en médecine dans la filière universitaire sont des assistants de l'enseignement supérieur de discipline médicale. Les enseignants de médecine générale mono-appartenant sont classés dans la filière hospitalo-universitaire.

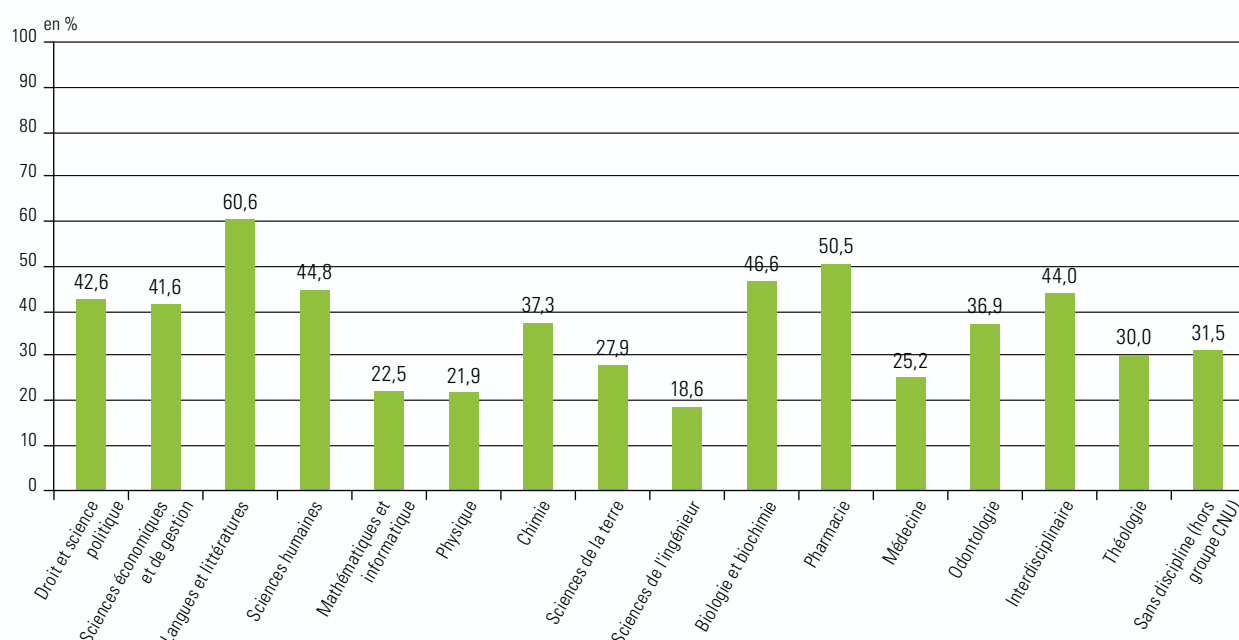
La filière universitaire est largement majoritaire avec 86,6 % d'enseignants chercheurs, suivie de la filière hospitalo-universitaire avec 11,6 % et des corps spécifiques avec un peu moins de 2 %.

Les effectifs sont très variables d'une discipline à l'autre, les « Sciences de l'ingénieur » (14,2 %) et les « Mathématiques et Informatique » (13,5 %) étant les 2 groupes de la filière universitaire les plus importants et la « Théologie » (0,1 %) le plus petit. Dans la filière hospitalo-universitaire, la médecine regroupe 86,6 % des effectifs.

Les femmes sont bien représentées en « Langues et Littératures » avec un taux de plus de 60 % ou encore en « Pharmacie » avec plus de 50 % ; elles le sont beaucoup moins en « Physique », en « Mathématiques et Informatique » ou en « Sciences de l'ingénieur » avec des taux avoisinant les 20 %. Elles représentent un quart des effectifs en médecine.

Chimie	Sciences de la terre	Sciences de l'ingénieur	Biologie et Biochimie	Pharmacie	Médecine	Odontologie	Interdisciplinaire	Théologie	Sans discipline (hors groupe CNU)	Ensemble
2 013	950	5 689	2 384	676	2		1 355	35	10	30 591
1 195	368	1 300	2 081	770	4		1 063	15	1	18 649
3 208	1 318	6 989	4 465	1 446	6	0	2 418	50	11	49 240
6,5	2,7	14,2	9,1	2,9	0,0	0,0	4,9	0,1	0,0	100,0
				223	4 257	323				4 803
				148	1 432	189				1 769
0	0	0	0	371	5 689	512	0	0	0	6 572
0,0	0,0	0,0	0,0	5,6	86,6	7,8	0,0	0,0	0,0	100,0
									732	732
									340	340
0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 072	1 072
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
3 208	1 318	6 989	4 465	1 817	5 695	512	2 418	50	1 083	56 884
5,6	2,3	12,3	7,8	3,2	10,0	0,9	4,3	0,1	1,9	100,0
37,3	27,9	18,6	46,6	50,5	25,2	36,9	44,0	30,0	31,5	36,5

Figure 1.9 - Le taux de féminisation des disciplines CNU (en %)



► Effectifs des agents titulaires répartis par quotité de service et par filière, ventilés par sexe

Tableau 1.9

Quotité de service	Sexe	Filière universitaire	Filière hospitalo-universitaire	Corps spécifiques	Filière enseignante des corps du 1 ^{er} degré	Filière enseignante des corps du 2 nd degré
50 %	Hommes	61	1	9	6	16
	Femmes	324	2	7	8	12
	Total des effectifs	385	3	16	14	28
	Part des effectifs/Effectifs de la filière (en %)	0,8	0,0	1,5	4,6	0,2
60 %	Hommes					
	Femmes					
	Total des effectifs	0	0	0	0	0
	Part des effectifs/Effectifs de la filière (en %)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
70 %	Hommes					
	Femmes					
	Total des effectifs	0	0	0	0	0
	Part des effectifs/Effectifs de la filière (en %)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
75 %	Hommes				1	
	Femmes				1	
	Total des effectifs	0	0	0	2	0
	Part des effectifs/Effectifs de la filière (en %)	0,0	0,0	0,0	0,7	0,0
80 %	Hommes					
	Femmes					
	Total des effectifs	0	0	0	0	0
	Part des effectifs/Effectifs de la filière (en %)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
90 %	Hommes				1	
	Femmes				1	
	Total des effectifs	0	0	0	1	0
	Part des effectifs/Effectifs de la filière (en %)	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0
100 %	Hommes	30 530	4 802	723	140	7 221
	Femmes	18 325	1 767	333	149	5 834
	Total des effectifs	48 855	6 569	1 056	289	13 055
	Part des effectifs/Effectifs de la filière (en %)	99,2	100,0	98,5	94,4	99,8
Ensemble des effectifs		49 240	6 572	1 072	306	13 083

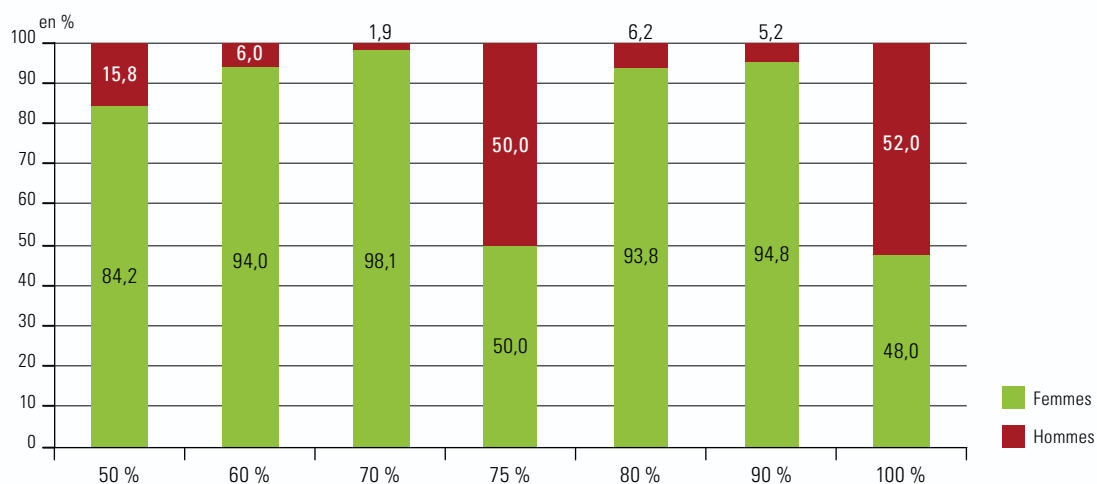
► Sources : bases et annuaires des personnels.

96,4 % des personnels titulaires, toutes filières confondues, exercent leurs fonctions à temps plein, 2,5 % les exercent à 80 %. Ce sont en très grande majorité les agents BIATSS qui exercent des fonctions à temps partiel.

Si les femmes ne représentent que 48 % des effectifs exerçant leurs fonctions à temps plein, elles dépassent le plus souvent les 90 % des effectifs exerçant à temps partiel.

Filière éducation-orientation	Filière d'inspection	Filière administrative	Filière des bibliothèques	Filière ITRF	Filière sociale et de santé	Filière technique	Ensemble	Part par sexe (en %)
		7	1	10			111	15,8
		134	21	64	21		593	84,2
0	0	141	22	74	21	0	704	100,0
0,0	0,0	1,0	0,5	0,2	3,7	0,0	0,5	-
		2	1	4			7	6,0
		68	11	20	11		110	94,0
0	0	70	12	24	11	0	117	100,0
0,0	0,0	0,5	0,3	0,1	1,9	0,0	0,1	-
			1	1			2	1,9
		57	19	25	4		105	98,1
0	0	57	20	26	4	0	107	100,0
0,0	0,0	0,4	0,4	0,1	0,7	0,0	0,1	-
							1	50,0
							1	50,0
0	0	0	0	0	0	0	2	100,0
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-
		76	33	88		2	199	6,2
		1 811	230	847	118	3	3 009	93,8
0	0	1 887	263	935	118	5	3 208	100,0
0,0	0,0	13,2	5,8	2,3	20,8	4,5	2,5	-
		7	5	16			28	5,2
		299	38	148	23		509	94,8
0	0	306	43	164	23	0	537	100,0
0,0	0,0	2,1	0,9	0,4	4,1	0,0	0,4	-
18	13	2 275	1 351	18 041	17	59	65 190	52,0
28	6	9 514	2 828	20 992	373	48	60 197	48,0
46	19	11 789	4 179	39 033	390	107	125 387	100,0
100,0	100,0	82,7	92,1	97,0	68,8	95,5	96,4	-
46	19	14 250	4 539	40 256	567	112	130 062	-

Figure 1.10 - La répartition des effectifs par quotité de service selon le sexe



► Effectifs des agents titulaires répartis par quotité de service et ventilés par catégorie statutaire et par sexe

Tableau 1.10

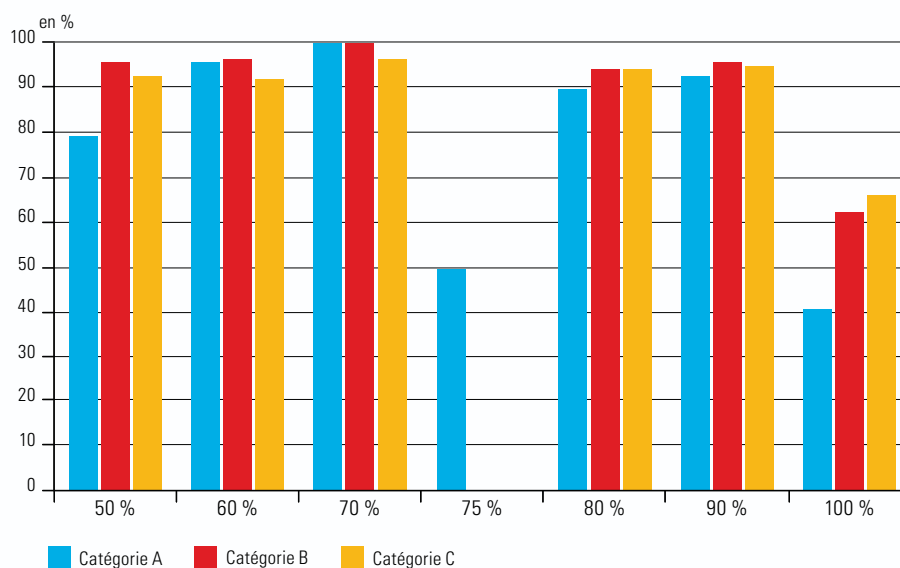
Quotité de service	Catégorie A				Catégorie B			
	Hommes	Femmes	S/Total	Part des femmes (en %)	Hommes	Femmes	S/Total	Part des femmes (en %)
50 % – Part des effectifs/	97	383	480	79,8	2	46	48	95,8
Ensemble des effectifs (en %)	0,2	1,1	0,5	-	0,0	0,5	0,3	-
60 % – Part des effectifs/	1	23	24	95,8	1	29	30	96,7
Ensemble des effectifs (en %)	0,0	0,1	0,0	-	0,0	0,3	0,2	-
70 % – Part des effectifs/		13	13	100,0		32	32	100,0
Ensemble des effectifs (en %)	0,0	0,0	0,0	-	0,0	0,3	0,2	-
75 % – Part des effectifs/	1	1	2	50,0			0	0,0
Ensemble des effectifs (en %)	0,0	0,0	0,0	-	0,0	0,0	0,0	-
80 % – Part des effectifs/	41	357	398	89,7	45	754	799	94,4
Ensemble des effectifs (en %)	0,1	1,0	0,5	-	0,8	7,4	5,1	-
90 % – Part des effectifs/	7	88	95	92,6	7	154	161	95,7
Ensemble des effectifs (en %)	0,0	0,2	0,1	-	0,1	1,5	1,0	-
100 % – Part des effectifs/	51 687	35 325	87 012	40,6	5 517	9 183	14 700	62,5
Ensemble des effectifs (en %)	99,7	97,6	98,9	-	99,0	90,0	93,2	-
Ensemble des effectifs	51 834	36 190	88 024	41,1	5 572	10 198	15 770	64,7
Part des temps partiel/Effectifs de la cat. stat. (en %)	0,2	1,0	1,1	-	0,3	6,4	6,8	-

► Sources : bases et annuaires des personnels.

Plus la catégorie statutaire est élevée, plus la part des effectifs à temps partiel diminue (9,9 % des effectifs de la catégorie C exercent à temps partiel alors qu'ils ne sont

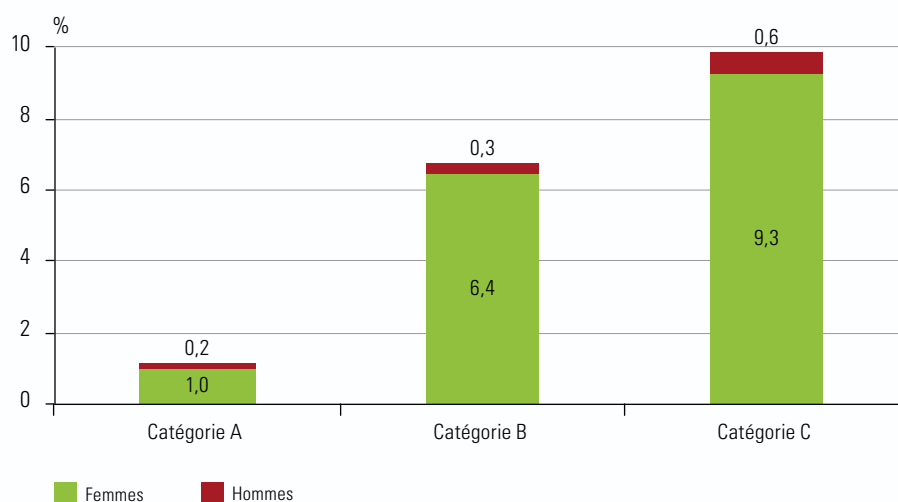
que 1,1 % en catégorie A). La part des femmes exerçant à temps partiel est largement majoritaire quelle que soit la catégorie.

Figure 1.11 - Le taux de féminisation par quotité de service selon la catégorie statutaire



Catégorie C				Total général
Hommes	Femmes	S/ Total	Part des femmes (en %)	
12	164	176	93,2	704
0,1	0,9	0,7	-	0,5
5	58	63	92,1	117
0,1	0,3	0,2	-	0,1
2	60	62	96,8	107
0,0	0,3	0,2	-	0,1
		0	0,0	2
0,0	0,0	0,0	-	0,0
113	1 898	2 011	94,4	3 208
1,4	10,5	7,7	-	2,5
14	267	281	95,0	537
0,2	1,5	1,1	-	0,4
7 986	15 689	23 675	66,3	125 387
98,2	86,5	90,1	-	96,4
8 132	18 136	26 268	69,0	130 062
0,6	9,3	9,9	-	3,6

Figure 1.12 - La part des agents à temps partiel par sexe selon la catégorie statutaire



Par sexe et tranche d'âge

► L'âge moyen et médian des agents titulaires répartis par catégorie de personnel et ventilés par sexe (ratio) - Présentation en pyramide des âges

Tableau 1.11

Âge moyen	Hommes	Femmes	Ensemble
Personnels enseignants	49 ans ; 2 mois	47 ans ; 2 mois	48 ans ; 5 mois
Personnels BIATSS	46 ans ; 4 mois	46 ans ; 9 mois	46 ans ; 8 mois
Ensemble des effectifs	48 ans ; 3 mois	46 ans ; 11 mois	47 ans ; 7 mois

► Sources : bases et annuaires des personnels.

Tableau 1.12

Âge médian	Hommes	Femmes	Ensemble
Personnels enseignants	48 ans ; 6 mois	46 ans ; 2 mois	47 ans ; 7 mois
Personnels BIATSS	45 ans ; 10 mois	46 ans ; 7 mois	46 ans
Ensemble des effectifs	47 ans ; 7 mois	46 ans ; 5 mois	47 ans

► Sources : bases et annuaires des personnels.

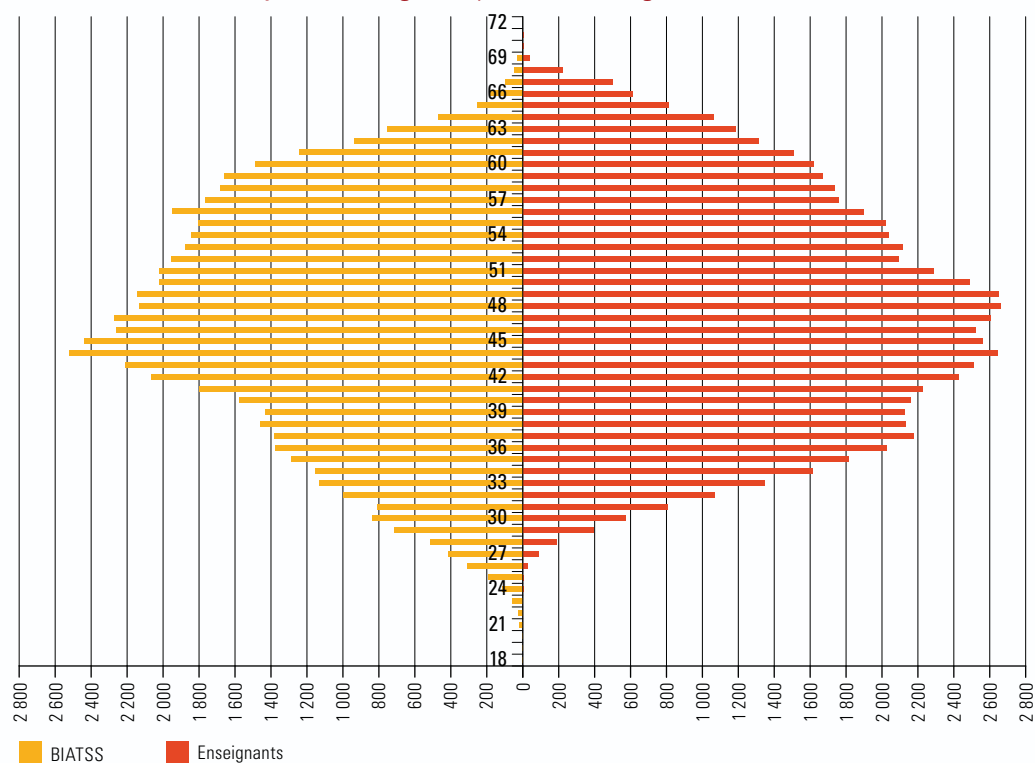
L'âge moyen chez les personnels enseignants (48 ans 5 mois) est supérieur à celui des personnels BIATSS (46 ans 8 mois).

Toutefois, l'âge moyen des femmes est relativement proche chez les enseignants et les BIATSS (autour de 47 ans).

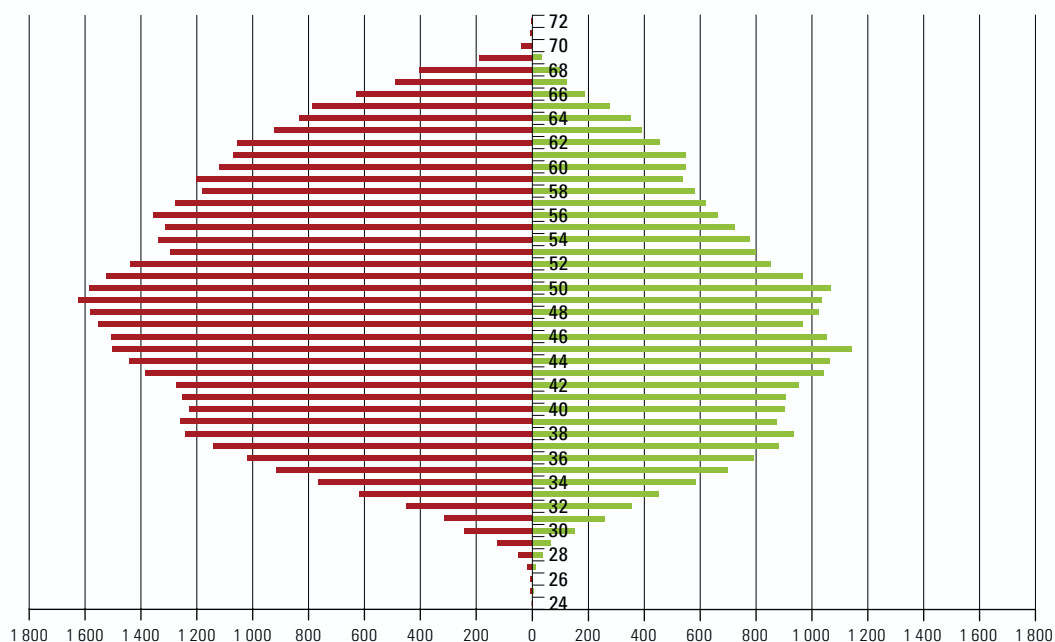
Le constat est sensiblement le même pour l'âge médian.

Figure 1.13

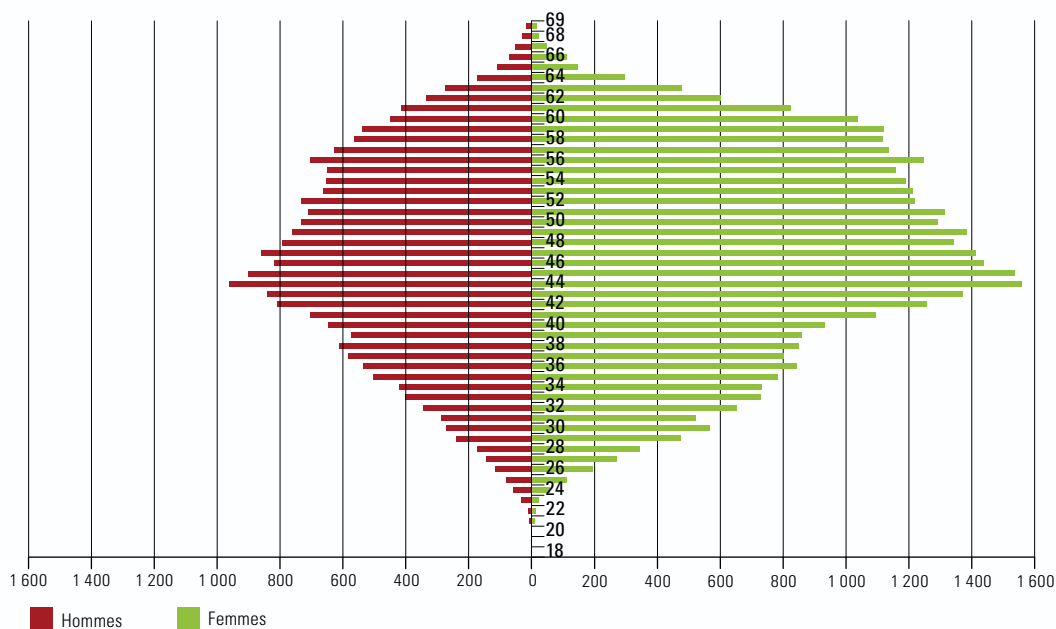
a. Pyramide des âges des personnels enseignants et BIATSS



b. Pyramide des âges des personnels enseignant selon le sexe



c. Pyramide des âges des personnels BIATSS selon le sexe



- L'âge moyen et médian des agents titulaires répartis par catégorie statutaire et ventilés par sexe (ratio)
- Présentation en pyramide des âges

Tableau 1.13

Âge moyen	Hommes	Femmes	Ensemble
Catégorie A	48 ans ; 8 mois	47 ans	48 ans
Catégorie B	45 ans ; 11 mois	46 ans ; 2 mois	46 ans
Catégorie C	47 ans ; 2 mois	47 ans ; 5 mois	47 ans ; 4 mois
Ensemble des effectifs	48 ans ; 3 mois	46 ans ; 11 mois	47 ans ; 7 mois

► Sources : bases et annuaires des personnels.

Tableau 1.14

Âge médian	Hommes	Femmes	Ensemble
Catégorie A	47 ans ; 11 mois	46 ans	47 ans ; 1 mois
Catégorie B	45 ans ; 3 mois	45 ans ; 7 mois	45 ans ; 5 mois
Catégorie C	47 ans ; 6 mois	47 ans ; 7 mois	47 ans ; 7 mois
Ensemble des effectifs	47 ans ; 7 mois	46 ans ; 5 mois	47 ans

► Sources : bases et annuaires des personnels.

C'est en catégorie A que l'âge moyen est le plus élevé (48 ans), sachant que 80 % des agents de cette catégorie sont des personnels enseignants. Et c'est en catégorie B qu'il est le plus bas (46 ans).

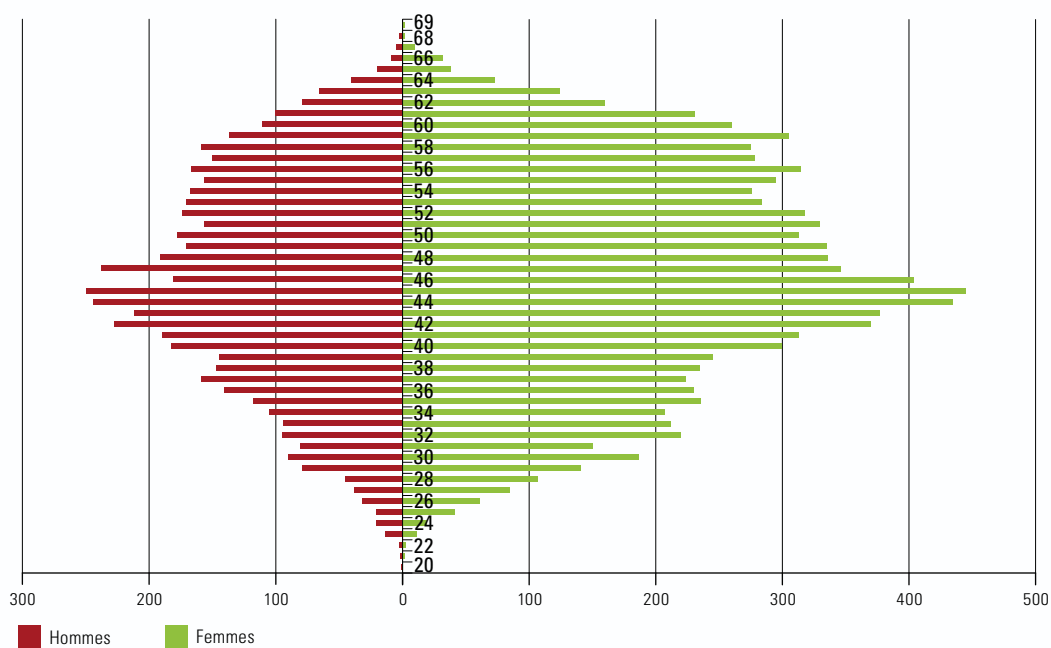
Le constat est un peu différent pour l'âge médian, qui est le plus élevé en catégorie C.

Figure 1.14

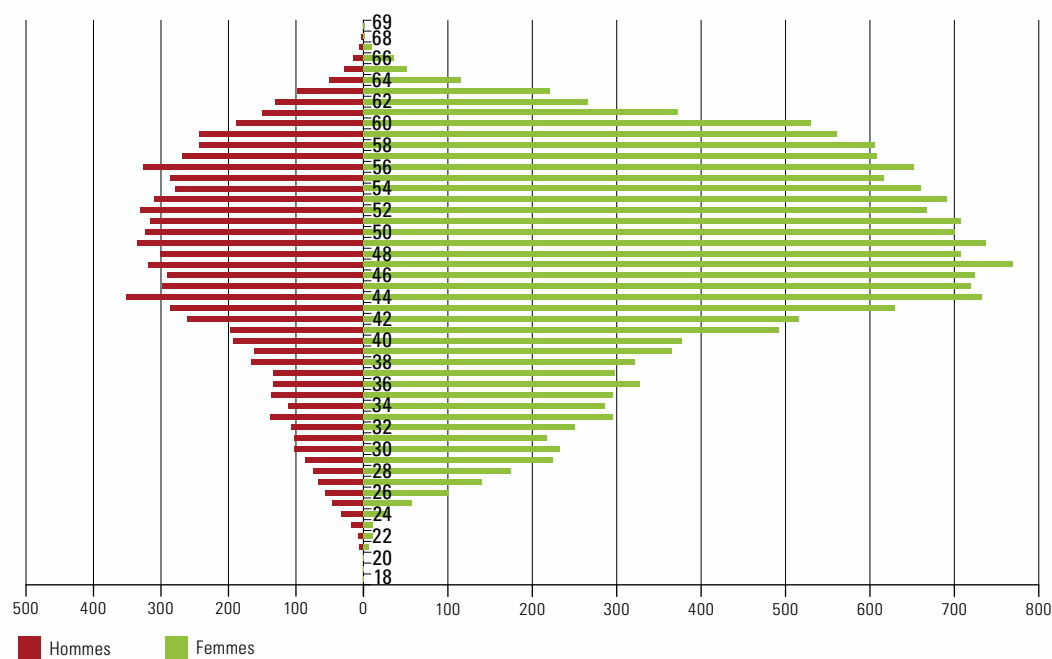
a. Pyramide des âges des personnels de catégorie A



b. Pyramide des âges des personnels de catégorie B



c. Pyramide des âges des personnels de catégorie C



Par tranche d'âge

► Effectifs des agents titulaires répartis par catégorie statutaire et ventilés par filière, corps et tranche d'âge

Figure 1.15 - La répartition par tranche d'âge des agents titulaires

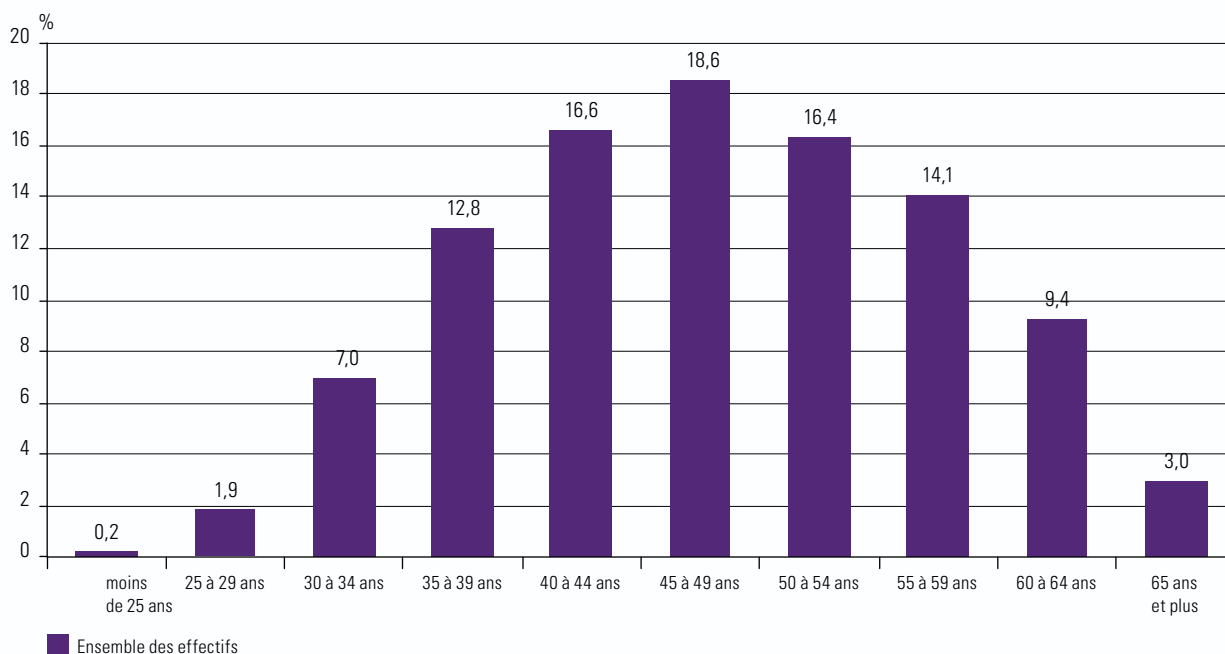


Figure 1.16 - Les effectifs des agents titulaires selon la catégorie statutaire et la tranche d'âge

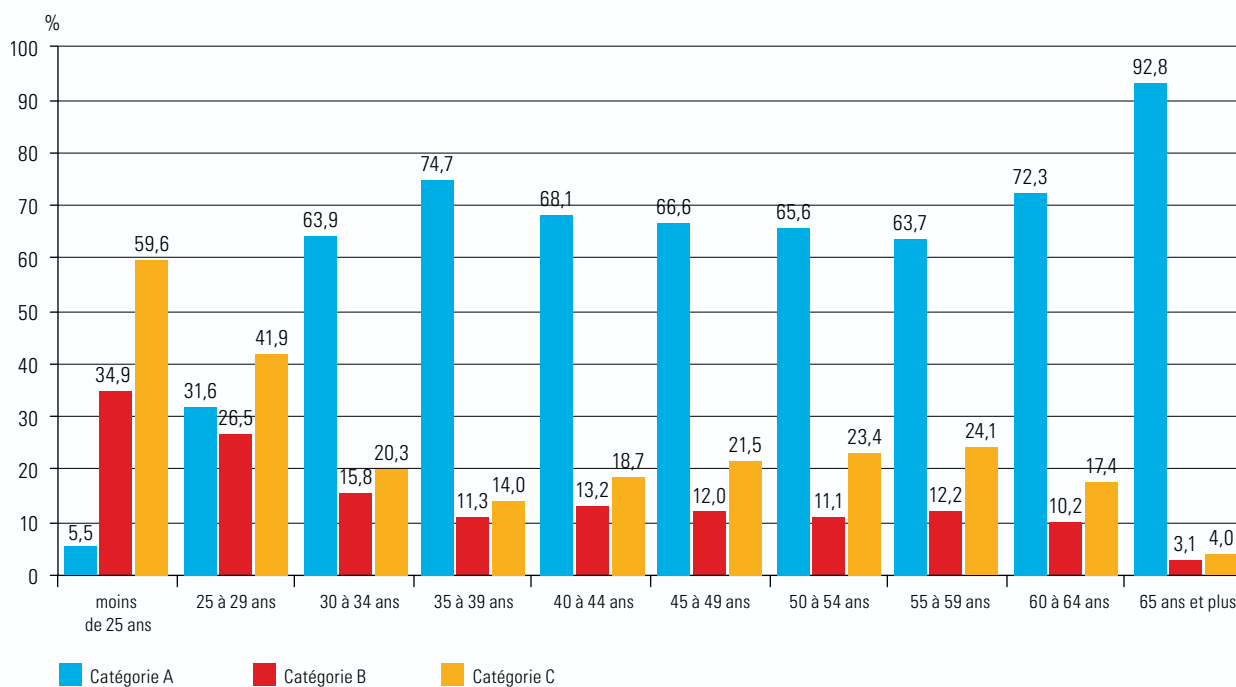


Tableau 1.15

Catégorie statutaire	Filière	Libellé long corps	Moins de 25 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 ans et plus	Ensemble
	Filière universitaire	Professeur des universités		2	57	490	1 656	3 188	3 438	2 802	2 264	1 340	15 237
		Maître de conférences des universités		188	3 317	7 238	6 899	6 149	4 619	2 855	2 036	678	33 979
		Assistant de l'enseignement supérieur							1	5	12	3	21
		Assistant non agrégé et assimilé									2	1	3
		Total de la filière universitaire	0	190	3 374	7 728	8 555	9 337	8 058	5 662	4 314	2 022	49 240
		Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)	0,0	24,5	57,9	62,0	58,1	57,9	57,6	48,5	49,0	56,3	55,9
	Filière hospitalo-universitaire	Professeur des universités-praticien hospitalier				57	284	653	870	940	725	661	4 190
		Professeur des univ.-praticien hospitalier des CSERD				2	4	12	22	40	28	16	124
		Prof. univ. - PH des disciplines pharmaceutiques				3	9	30	42	43	29	26	
		Professeurs des universités de médecine générale						1	3	2	12	14	32
		Maître de conférences des univ.-praticien hospitalier			27	339	341	234	153	124	175	106	1 499
		Maître de conf. des univ.-praticien hosp. des CSERD		1	15	60	55	54	47	80	48	28	388
		Maître de conf. des univ.-PH des disciplines pharma.			8	42	30	28	26	6	6	3	149
		Maître de conférences des univ. de médecine générale			1	3	2				1	1	8
		Total de la filière hospitalo-universitaire	0	1	51	506	725	1 012	1 163	1 235	1 024	855	6 572
		Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)	0,0	0,1	0,9	4,1	4,9	6,3	8,3	10,6	11,6	23,8	7,5
	Corps spécifiques	Astronome					8	17	23	26	16	13	103
		Physicien					3	7	4	11	7	4	36
		Astronome adjoint			10	32	30	19	15	5	1	2	114
		Physicien adjoint			6	23	27	1	5	5		1	68
		Directeur d'études de l'EHESS					4	9	20	24	31	26	114
		Maître de conférences de l'EHESS				10	18	15	10	8	4	7	72
		Directeur d'études de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO				3	6	23	19	30	25	31	137
		Maître de conférences de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO			6	17	22	15	17	7	5	5	94
		Professeur du Cnam					1	4	12	7	20	11	55
		Professeur du Collège de France							4	5	11	20	40
		Sous-directeur de laboratoire du Collège de France										1	1
		Professeur du Muséum national d'histoire naturelle					6	10	17	16	21	7	77
		Maître de conf. Muséum national d'histoire naturelle		2	19	38	28	17	20	13	6	3	146
		Professeur de l'École Centrale de Paris de 1 ^{re} cat.					1	2		2	2	2	9
		Professeur de l'École Centrale de Paris de 2 ^e cat.					4				1		5
		Sous-directeur de laboratoire des ENS								1			1
		Total des corps spécifiques	0	2	41	123	158	139	166	160	150	133	1 072
		Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)	0,0	0,3	0,7	1,0	1,1	0,9	1,2	1,4	1,7	3,7	1,2

Tableau 1.15 (suite)

Catégorie statutaire	Filière	Libellé long corps	Moins de 25 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 ans et plus	Ensemble
Catégorie A	Filière enseignante des corps du 1 ^{er} degré	Professeur des écoles			4	17	42	32	71	124	15	1	306
	Total de la filière enseignante des corps du 1 ^{er} degré		0	0	4	17	42	32	71	124	15	1	306
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)		0,0	0,0	0,1	0,1	0,3	0,2	0,5	1,1	0,2	0,0	0,3
	Filière enseignante des corps du 2 nd degré	Professeur agrégé	1	107	526	857	1 173	1 341	1 152	1 105	860	103	7 225
		Professeur de l'Ensam						22	27	44	59	6	158
		Professeur certifié		10	156	404	599	886	791	860	677	119	4 502
		Professeur d'EPS		4	24	87	122	153	155	184	140	12	881
		Professeur de lycée professionnel			14	28	64	59	46	53	38	2	304
		Chargé d'enseignement d'EPS								5	1		6
		Professeur de chaire supérieure								1	1		2
		Professeur d'enseignement général des collèges								3	1	1	
	Total de la filière enseignante des corps du 2 nd degré		1	121	720	1 376	1 958	2 461	2 171	2 255	1 777	243	13 083
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)		8,3	15,6	12,4	11,0	13,3	15,2	15,5	19,3	20,2	6,8	14,9
	Filière éducation-orientation	Conseiller d'orientation psychologue					1	1	2	5	3	1	13
		Conseiller principal d'éducation				5	9	6	6	5	2		33
	Total de la filière éducation-orientation		0	0	0	5	10	7	8	10	5	1	46
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)		0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1
	Filière d'inspection	Inspecteur d'académie-Insp. pédagogique régional						2	1	2	2		7
		Inspecteur de l'Éducation nationale					1	1		6	4		12
	Total de la filière d'inspection		0	0	0	0	1	3	1	8	6	0	19
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
	Filière administrative	Administrateur civil					2	2	2		1		7
		Directeur général des services (SGEPES)				3	16	23	13	18	21	1	95
		Directeur de Crous				1	1	3	5	8	10		28
		Agent comptable d'EPCSCP				2	10	24	30	24	14		104
		Agent comptable de CROUS				3	6	6	3	7	2		27
		Administrateur ENESR				6	44	38	34	41	17	2	182
		Attaché d'administration de l'État	1	39	134	279	416	392	329	370	269	9	2 238
	Total de la filière administrative		1	39	134	294	495	488	416	468	334	12	2 681
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)		8,3	5,0	2,3	2,4	3,4	3,0	3,0	4,0	3,8	0,3	3,0
	Filière des bibliothèques	Conservateur général des bibliothèques					3	11	21	24	27	1	87
		Conservateur des bibliothèques	1	46	76	136	129	135	107	86	71	5	792
		Bibliothécaire	4	19	53	73	98	85	66	68	51	2	519
	Total de la filière des bibliothèques		5	65	129	209	230	231	194	178	149	8	1 398
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)		41,7	8,4	2,2	1,7	1,6	1,4	1,4	1,5	1,7	0,2	1,6
	Filière ITRF	Ingénieur de recherche		15	127	321	431	466	386	347	229	99	2 421
		Ingénieur d'études	1	182	821	1 255	1 438	1 307	874	750	525	190	7 343
		Assistant-ingénieur	4	159	411	615	663	608	428	357	232	24	3 501
	Total de la filière ITRF		5	356	1 359	2 191	2 532	2 381	1 688	1 454	986	313	13 265
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)		41,7	45,9	23,3	17,6	17,2	14,8	12,1	12,5	11,2	8,7	15,1

Catégorie statutaire	Filière	Libellé long corps	Moins de 25 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 ans et plus	Ensemble	
Catégorie A	Filière sociale et de santé	Conseiller technique de service social AE				3	4	9	10	15	11		52	
		Infirmier (INFENES)		2	17	18	25	39	53	94	37	5	290	
	Total de la filière sociale et de santé		0	2	17	21	29	48	63	109	48	5	342	
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie A (en %)		0,0	0,3	0,3	0,2	0,2	0,3	0,5	0,9	0,5	0,1	0,4	
Ensemble des effectifs de la catégorie A			12	776	5 829	12 470	14 735	16 139	13 999	11 663	8 808	3 593	88 024	
Catégorie B	Filière adminis- trative	Secrétaire administratif (Saenes)	9	119	297	413	682	684	598	619	315	11	3 747	
		Total de la filière administrative		9	119	297	413	682	684	598	619	315	11	3 747
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie B (en %)		11,8	18,3	20,6	22,0	23,9	23,6	25,2	27,7	25,3	9,1	23,8	
	Filière des bibliothèques	Bibliothécaire assistant spécialisé	1	55	134	194	340	266	163	155	81	3	1 392	
		Total de la filière des bibliothèques		1	55	134	194	340	266	163	155	81	3	1 392
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie B (en %)		1,3	8,5	9,3	10,3	11,9	9,2	6,9	6,9	6,5	2,5	8,8	
	Filière ITRF	Technicien de recherche et formation	65	464	987	1 247	1 798	1 923	1 575	1 411	829	107	10 406	
		Total de la filière ITRF		65	464	987	1 247	1 798	1 923	1 575	1 411	829	107	10 406
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie B (en %)		85,5	71,4	68,5	66,3	63,0	66,4	66,5	63,0	66,5	88,4	66,0	
	Filière sociale et de santé	Assistant de service social AE	1	12	23	26	32	23	33	52	21		223	
		Infirmier (cat. B)						1		1			2	
	Total de la filière sociale et de santé		1	12	23	26	32	24	33	53	21	0	225	
	Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie B (en %)		1,3	1,8	1,6	1,4	1,1	0,8	1,4	2,4	1,7	0,0	1,4	
	Ensemble des effectifs de la catégorie B			76	650	1 441	1 880	2 852	2 897	2 369	2 238	1 246	121	15 770
Catégorie C	Filière adminis- trative	Adjoint administratif (Adjaenes)	23	254	502	691	1 193	1 630	1 453	1 377	670	29	7 822	
		Total de la filière administrative		23	254	502	691	1 193	1 630	1 453	1 377	670	29	7 822
		Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie C (en %)		17,7	24,7	27,2	29,5	29,6	31,3	29,1	31,2	31,6	18,6	29,8
	Filière des bibliothèques	Magasinier des bibliothèques	6	64	102	171	378	401	293	216	107	11	1 749	
		Total de la filière des bibliothèques		6	64	102	171	378	401	293	216	107	11	1 749
		Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie C (en %)		4,6	6,2	5,5	7,3	9,4	7,7	5,9	4,9	5,0	7,1	6,7
	Filière ITRF	Adjoint technique de recherche et formation	101	711	1 243	1 479	2 456	3 144	3 210	2 788	1 339	114	16 585	
		Total de la filière ITRF		101	711	1 243	1 479	2 456	3 144	3 210	2 788	1 339	114	16 585
		Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie C (en %)		77,7	69,1	67,3	63,2	60,8	60,4	64,4	63,2	63,1	73,1	63,1
	Filière technique	Adjoint technique des établissements				1	10	28	32	32	7	2	112	
		Total de la filière technique		0	0	0	1	10	28	32	32	7	2	112
		Part des effectifs de la filière/ Effectifs de la catégorie C (en %)		0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,5	0,6	0,7	0,3	1,3	0,4
Ensemble des effectifs de la catégorie C			130	1 029	1 847	2 342	4 037	5 203	4 988	4 413	2 123	156	26 268	
Total général des effectifs			218	2 455	9 117	16 692	21 624	24 239	21 356	18 314	12 177	3 870	130 062	

► Sources : bases et annuaires des personnels.

Toutes catégories statutaires confondues, les 2 tranches d'âge qui comptent le plus d'effectifs sont celles des 40 à 44 ans (16,6%) et 45 à 49 ans (18,6%). Ce constat est le même pour la catégorie A comme pour la catégorie B. En revanche, en catégorie C, les 2 tranches d'âge comptant le

plus d'effectifs sont les 45 à 49 ans (19,8%) et 50 à 54 ans (19%). Si les agents de moins de 25 ans sont essentiellement des agents de catégorie B et C, au-delà de 60 ans, ils sont pour plus de 77 % des agents de catégorie A et même atteignent presque 93 % au-delà de 65 ans.

► Effectifs des agents titulaires de la filière ITRF ventilés par branche d'activité professionnelle (BAP) et tranche d'âge

Tableau 1.16

BAP	Moins de 25 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 ans et plus	Ensemble
BAP A	32	211	381	472	534	532	415	351	226	29	3 183
BAP B	13	102	191	243	286	278	177	161	98	31	1 580
BAP C	16	101	261	365	448	483	342	307	171	39	2 533
BAP D		10	41	58	62	69	59	37	41	22	399
BAP E	9	126	414	807	934	820	621	502	261	56	4 550
BAP F	7	92	324	459	615	626	479	390	249	52	3 293
BAP G	55	283	474	632	1 303	1 785	2 033	1 855	846	57	9 323
BAP J	26	559	1 451	1 791	2 455	2 669	2 168	1 869	1 076	147	14 211
BAP non spécifiée	13	47	52	90	149	186	179	181	186	101	1 184
Ensemble des effectifs	171	1 531	3 589	4 917	6 786	7 448	6 473	5 653	3 154	534	40 256
Part des effectifs de la tranche d'âge (en %)	0,4	3,8	8,9	12,2	16,9	18,5	16,1	14,0	7,8	1,3	100,0

► Sources : bases et annuaires des personnels (dont RHSUPINFO pour le croisement avec les BAP non spécifiées).

► Libellés des branches d'activités professionnelles : BAP A - Science du vivant ; BAP B - Sciences chimiques sciences des matériaux ; BAP C - Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique ; BAP D - Sciences humaines et sociales ; BAP E - Informatique, statistique et calcul scientifique ; BAP F - Information, documentation, culture, communication, édition, TICE ; BAP G - Patrimoine, logistique, prévention et restauration ; BAP J - Gestion et pilotage

Les deux tranches d'âge les mieux représentées au sein de la population des agents titulaires de la filière ITRF sont celles des 40/44 ans et 45/49 ans, qui concentrent plus de 35 % des effectifs de la filière ; les 55 ans et plus constituent 23 % des effectifs.

► Effectifs des enseignants-chercheurs titulaires ventilés par discipline (groupe CNU) et tranche d'âge

Tableau 1.17

Discipline (groupe CNU)	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 ans et plus	Ensemble
Droit et Science politique	10	310	588	710	792	489	329	332	227	3 787
Sciences économiques et de gestion	16	311	634	664	769	586	367	322	199	3 868
Langues et Littératures	7	205	705	878	1 040	1 027	935	906	344	6 047
Sciences humaines	9	336	843	1 059	1 152	1 124	888	756	381	6 548
Mathématiques et Informatique	55	697	1 175	1 101	1 157	1 069	710	494	204	6 662
Physique	7	147	423	478	494	411	255	132	70	2 417
Chimie	11	235	593	666	738	519	228	136	82	3 208
Sciences de la terre	2	110	238	253	260	213	120	86	36	1 318
Sciences de l'ingénieur	53	614	1 170	1 220	1 328	1 211	797	453	143	6 989
Biologie et Biochimie	7	174	752	890	964	785	498	281	114	4 465
Pharmacie	9	90	308	314	285	264	218	196	133	1 817
Médecine		27	396	625	887	1 023	1 065	904	768	5 695
Odontologie	1	15	62	59	66	69	120	76	44	512
Interdisciplinaire	3	153	343	357	411	415	355	255	126	2 418
Théologie		1	3	5	5	13	11	6	6	50
Sans discipline (hors groupe CNU)	3	42	124	159	140	169	161	153	132	1 083
Ensemble des effectifs	193	3 467	8 357	9 438	10 488	9 387	7 057	5 488	3 009	56 884
Part des effectifs de la tranche d'âge (en %)	0,3	6,1	14,7	16,6	18,4	16,5	12,4	9,6	5,3	100,0

► Sources : bases et annuaires des personnels.

► Les corps des enseignants-chercheurs répertoriés « Sans discipline (hors groupe CNU) » sont : les astronomes et physiciens, les astronomes adjoints et les physiciens adjoints, les directeurs d'études et les maîtres de conférences de l'EHESS, l'EPHE, de l'EFEO et de l'ENC, les professeurs et les maîtres de conférences du Muséum national d'histoire naturelle, les professeurs de chaire du Cnam et les professeurs du Collège de France.

Les deux tranches d'âge les mieux représentées au sein de la population des enseignants-chercheurs titulaires sont celles des 40/44 ans et 45/49 ans (35 % des effectifs) ; on note cependant quelques exceptions comme en

« Médecine » où les 2 tranches d'âge comptant le plus d'effectifs sont celles des 50/54 et 55/59 ans. Les 65 ans et plus concernent plus de 5 % des effectifs.

► Effectifs des agents titulaires BIATSS répartis par quotité de service et ventilés par sexe et tranche d'âge

Tableau 1.18

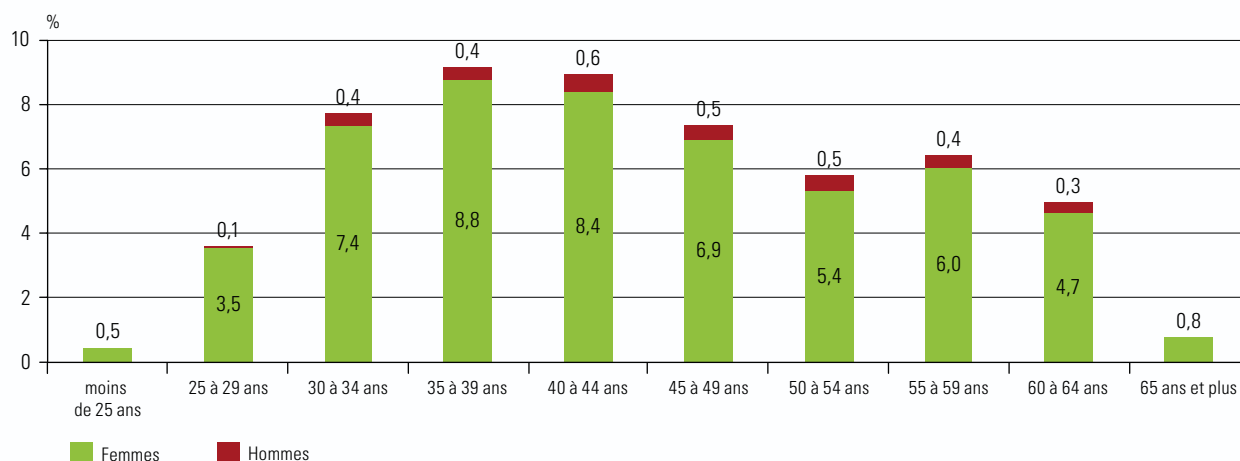
Tranche d'âge	Sexe/Quotité de service	50 %	60 %	70 %	80 %	90 %	100 %	Total	Part des agents à temps partiel (en %)
moins de 25 ans	Hommes						113	113	0,0
	Femmes				1		103	104	0,5
	Total des effectifs	0	0	0	1	0	216	217	0,5
	Part des femmes/Effectifs de la quotité de service (en %)	-	-	-	100,0	-	47,7	47,9	-
25 à 29 ans	Hommes		1		1		748	750	0,1
	Femmes	2	2	1	69	2	1 315	1 391	3,5
	Total des effectifs	2	3	1	70	2	2 063	2 141	3,6
	Part des femmes/Effectifs de la quotité de service (en %)	100,0	66,7	100,0	98,6	100,0	63,7	65,0	-
30 à 34 ans	Hommes	1			16	2	1 707	1 726	0,4
	Femmes	10	4	9	324	16	2 838	3 201	7,4
	Total des effectifs	11	4	9	340	18	4 545	4 927	7,8
	Part des femmes/Effectifs de la quotité de service (en %)	90,9	100,0	100,0	95,3	88,9	62,4	65,0	-
35 à 39 ans	Hommes	2		1	21	2	2 780	2 806	0,4
	Femmes	23	17	17	485	69	3 520	4 131	8,8
	Total des effectifs	25	17	18	506	71	6 300	6 937	9,2
	Part des femmes/Effectifs de la quotité de service (en %)	92,0	100,0	94,4	95,8	97,2	55,9	59,6	-
40 à 44 ans	Hommes	1	2		54	1	3 904	3 962	0,6
	Femmes	38	12	25	654	126	5 358	6 213	8,4
	Total des effectifs	39	14	25	708	127	9 262	10 175	9,0
	Part des femmes/Effectifs de la quotité de service (en %)	97,4	85,7	100,0	92,4	99,2	57,8	61,1	-
45 à 49 ans	Hommes	2	2		40	7	4 084	4 135	0,5
	Femmes	51	16	17	583	110	6 336	7 113	6,9
	Total des effectifs	53	18	17	623	117	10 420	11 248	7,4
	Part des femmes/Effectifs de la quotité de service (en %)	96,2	88,9	100,0	93,6	94,0	60,8	63,2	-
50 à 54 ans	Hommes	6		1	31	7	3 447	3 492	0,5
	Femmes	40	21	13	370	76	5 706	6 226	5,4
	Total des effectifs	46	21	14	401	83	9 153	9 718	5,8
	Part des femmes/Effectifs de la quotité de service (en %)	87,0	100,0	92,9	92,3	91,6	62,3	64,1	-
55 à 59 ans	Hommes	4	1		24	7	3 050	3 086	0,4
	Femmes	53	27	19	361	76	5 238	5 774	6,0
	Total des effectifs	57	28	19	385	83	8 288	8 860	6,5
	Part des femmes/Effectifs de la quotité de service (en %)	93,0	96,4	100,0	93,8	91,6	63,2	65,2	-
60 à 64 ans	Hommes	2	1		12	2	1 634	1 651	0,3
	Femmes	23	10	4	158	33	3 007	3 235	4,7
	Total des effectifs	25	11	4	170	35	4 641	4 886	5,0
	Part des femmes/Effectifs de la quotité de service (en %)	92,0	90,9	100,0	92,9	94,3	64,8	66,2	-
65 ans et plus	Hommes						276	276	0,0
	Femmes		1		4		334	339	0,8
	Total des effectifs	0	1	0	4	0	610	615	0,8
	Part des femmes/Effectifs de la quotité de service (en %)	-	100,0	-	100,0	-	54,8	55,1	-
Ensemble des effectifs		258	117	107	3 208	536	55 498	59 724	7,1

► Sources : bases et annuaires des personnels.

Les effectifs à temps partiel (principalement à 80 %), majoritairement des femmes, sont les plus nombreux entre 35 et 44 ans (plus de 18 %), alors que ceux à temps complet le sont entre 40 et 49 ans.

Les moins de 25 ans et les plus de 65 ans sont très peu concernés par le temps partiel.

Figure 1.17 - La part des personnels BIATSS à temps partiel par sexe selon la tranche d'âge



3. Présentation des effectifs des agents titulaires, gérés, mais étant dans une position administrative autre que celle d'activité dans l'enseignement supérieur

► Effectifs des agents titulaires en position « d'activité » ou « gérés » (positions administratives autres que celle « d'activité »), ventilés par catégorie statutaire, corps et sexe

Tableau 1.19

Catégorie statutaire	Libellé long corps	Agents en activité			Agents gérés			Ensemble			Effectifs « gérés » / Total des effectifs (en %)
		H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	Total	
Catégorie A	Administrateur civil	3	4	7	4		4	7	4	11	36,4
	Administrateur ENESR	89	93	182			0	89	93	182	0,0
	Agent comptable de Crous	15	12	27			0	15	12	27	0,0
	Agent comptable d'EPCSCP	64	40	104			0	64	40	104	0,0
	Assistant de l'enseignement supérieur	13	8	21	3	5	8	16	13	29	27,6
	Assistant-ingénieur	1 783	1 718	3 501	42	63	105	1 825	1 781	3 606	2,9
	Assistant non agrégé et assimilé		3	3	1	1	2	1	4	5	40,0
	Astronome	83	20	103	3	2	5	86	22	108	4,6
	Astronome adjoint	83	31	114	3		3	86	31	117	2,6
	Attaché d'administration de l'État	741	1 497	2 238	44	86	130	785	1 583	2 368	5,5
	Bibliothécaire	117	402	519	8	22	30	125	424	549	5,5
	Chargé d'enseignement d'EPS	6		6			0	6	0	6	0,0
	Conseiller d'orientation psychologue	5	8	13			0	5	8	13	0,0
	Conseiller principal d'éducation	13	20	33			0	13	20	33	0,0
	Conseiller technique de service social AE	2	50	52		3	3	2	53	55	5,5
	Conservateur des bibliothèques	247	545	792	16	36	52	263	581	844	6,2
	Conservateur général des bibliothèques	37	50	87	4	4	8	41	54	95	8,4
	Directeur d'études de l'EHESS	79	35	114	5	1	6	84	36	120	5,0
	Directeur de CROUS	21	7	28			0	21	7	28	0,0
	Directeur d'études de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	99	38	137			0	99	38	137	0,0
	Directeur général des services (SGEPES)	54	41	95			0	54	41	95	0,0
	Infirmier (INFENES)	9	281	290	3	17	20	12	298	310	6,5
	Ingénieur de recherche	1 529	892	2 421	59	58	117	1 588	950	2 538	4,6

Tableau 1.19 (suite)

Catégorie statutaire	Libellé long corps	Agents en activité			Agents gérés			Ensemble			Effectifs «gérés»/Total des effectifs (en %)
		H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	Total	
Catégorie A	Ingénieur d'études	3 582	3 761	7 343	119	173	292	3 701	3 934	7 635	3,8
	Inspecteur d'académie-Insp. pédagogique régional	5	2	7	2	1	3	7	3	10	30,0
	Inspecteur de l'Éducation nationale	8	4	12		1	1	8	5	13	7,7
	Maître de conf. des univ. - PH des disciplines pharma.	62	87	149			0	62	87	149	0,0
	Maître de conf. des univ.-praticien hosp. des CSERD	251	137	388	8	3	11	259	140	399	2,8
	Maître de conf. Muséum national d'histoire naturelle	81	65	146	1	1	2	82	66	148	1,4
	Maître de conférences de l'EHESS	42	30	72	1	1	2	43	31	74	2,7
	Maître de conférences de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	43	51	94	3	5	8	46	56	102	7,8
	Maître de conférences des univ. de médecine générale	5	3	8			0	5	3	8	0,0
	Maître de conférences des univ.-praticien hospitalier	742	757	1 499	17	20	37	759	777	1 536	2,4
	Maître de conférences des universités	19 146	14 833	33 979	550	415	965	19 696	15 248	34 944	2,8
	Personnel de direction					1	1	0	1	1	100,0
	Physicien	29	7	36	4	1	5	33	8	41	12,2
	Physicien adjoint	41	27	68	5	2	7	46	29	75	9,3
	Prof. univ. - PH des disciplines pharmaceutiques	127	55	182			0	127	55	182	0,0
	Professeur agrégé	4 119	3 106	7 225			0	4 119	3 106	7 225	0,0
	Professeur certifié	2 148	2 354	4 502			0	2 148	2 354	4 502	0,0
	Professeur de chaire supérieure	2		2			0	2	0	2	0,0
	Professeur de l'École Centrale de Paris de 1 ^{re} cat.	9		9			0	9	0	9	0,0
	Professeur de l'École Centrale de Paris de 2 ^e cat.	3	2	5		1	1	3	3	6	16,7
	Professeur de l'Ensam	136	22	158			0	136	22	158	0,0
	Professeur de lycée professionnel	169	135	304			0	169	135	304	0,0
	Professeur d'enseignement général des collèges	3	2	5			0	3	2	5	0,0
	Professeur d'EPS	654	227	881			0	654	227	881	0,0
	Professeur des écoles	147	159	306			0	147	159	306	0,0
	Professeur des univ.-praticien hospitalier des CSERD	72	52	124	1		1	73	52	125	0,8
	Professeur des universités	11 432	3 805	15 237	290	62	352	11 722	3 867	15 589	2,3
	Professeur des universités-praticien hospitalier	3 515	675	4 190	46	4	50	3 561	679	4 240	1,2
	Professeur du Cnam	52	3	55	2		2	54	3	57	3,5
	Professeur du Collège de France	35	5	40		1	1	35	6	41	2,4
	Professeur du Muséum national d'histoire naturelle	52	25	77	4		4	56	25	81	4,9
	Professeur des universités de médecine générale	29	3	32			0	29	3	32	0,0
	Sous-directeur de laboratoire des ENS	1		1	1		1	2	0	2	50,0
	Sous-directeur de laboratoire du Collège de France		1	1			0	0	1	1	0,0
Catégorie B	Assistant de service social AE	6	217	223		7	7	6	224	230	3,0
	Bibliothécaire assistant spécialisé	325	1 067	1 392	12	50	62	337	1 117	1 454	4,3
	Infirmier (cat. B)		2	2			0	0	2	2	0,0
	Secrétaire administratif (SAENES)	578	3 169	3 747	32	172	204	610	3 341	3 951	5,2
Catégorie C	Technicien de recherche et formation	4 663	5 743	10 406	101	145	246	4 764	5 888	10 652	2,3
	Adjoint administratif (ADJENES)	802	7 020	7 822	35	372	407	837	7 392	8 229	4,9
	Adjoint technique de recherche et formation	6 603	9 982	16 585	121	229	350	6 724	10 211	16 935	2,1
	Adjoint technique des établissements	61	51	112	9	16	25	70	67	137	18,2
	Magasinier des bibliothèques	666	1 083	1 749	20	44	64	686	1 127	1 813	3,5
Total général		65 538	64 524	130 062	1 579	2 025	3 604	67 117	66 549	133 666	2,7
Effectifs par sexe/Effectifs par position (en %)		50,4	49,6	-	43,8	56,2	-	50,2	49,8	-	-

► Sources : bases et annuaires des personnels.

► Les agents en CLD apparaissent « en activité » dans les bases de gestion (recensement parcellaire du fait de la déconcentration) mais sont assimilés aux effectifs gérés en raison de leur absence d'activité. Les données relatives aux agents « gérés » appartenant aux filières des enseignants des corps des 1^{er} et 2nd degrés, ainsi qu'aux filières d'inspection et d'éducation-orientation ne sont pas disponibles. Par ailleurs, les agents détachés dans un emploi fonctionnel figurent parmi les agents « en activité », mais ne sont pas comptabilisés dans les agents « gérés » en ce qui concerne leurs corps d'origine.

Les effectifs des agents gérés, c'est-à-dire placés principalement en position de détachement, de disponibilité ou de congé parental..., ne représentent que 2,7 % de l'ensemble des agents titulaires. Leur taux de féminisation est de plus de 56 %.

► Effectifs des agents titulaires gérés, répartis par position administrative et ventilés par catégorie statutaire, corps et sexe

Tableau 1.20

Catégorie statutaire	Position administrative	Congé longue durée			Congé parental			Détachement		
	Libellé long corps	H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	S/Total
Catégorie A	Administrateur civil			0			0	4		4
	Assistant de l'enseignement supérieur			0			0			0
	Assistant-ingénieur	2		2		5	5	21	18	39
	Assistant non agrégé et assimilé			0			0			0
	Astronome			0			0	1	1	2
	Astronome adjoint			0			0	3		3
	Attaché d'administration de l'État	2	9	11		5	5	34	45	79
	Bibliothécaire		1	1		2	2	5	8	13
	Conseiller technique de service social AE			0		1	1			0
	Conservateur des bibliothèques		4	4		4	4	13	17	30
	Conservateur général des bibliothèques	1		1			0	3	2	5
	Directeur d'études de l'EHESS			0			0	5	1	6
	Infirmier (INFENES)		1	1			0			0
	Ingénieur de recherche			0	1	2	3	39	37	76
	Ingénieur d'études		1	1		12	12	70	99	169
	Inspecteur d'académie-Insp. pédagogique régional			0			0	2	1	3
	Inspecteur de l'Éducation nationale			0			0		1	1
	Maître de conf. des univ.-praticien hosp. des CSERD			0		1	1			0
	Maître de conf. Muséum national d'histoire naturelle			0			0			0
	Maître de conférences de l'EHESS			0			0	1		1
	Maître de conférences de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO			0			0	1	1	2
	Maître de conférences des univ.-praticien hospitalier			0		1	1	9	5	14
	Maître de conférences des universités			0		4	4	275	158	433
	Personnel de direction			0			0		1	1
	Physicien			0			0	3	1	4
	Physicien adjoint			0			0	2		2
	Professeur de l'École Centrale de Paris de 2 ^e cat.			0			0		1	1
	Professeur des univ.-praticien hospitalier des CSERD			0			0	1		1
	Professeur des universités			0			0	194	43	237
	Professeur des universités-praticien hospitalier			0			0	19	2	21
	Professeur du Cnam			0			0	2		2
	Professeur du Collège de France			0			0		1	1
	Professeur du Muséum national d'histoire naturelle			0			0	4		4
	Sous-directeur de laboratoire des ENS			0			0	1		1
Catégorie B	Assistant de service social AE		2	2			0			0
	Bibliothécaire assistant spécialisé		1	1		8	8	8	14	22
	Secrétaire administratif (SAENES)	3	17	20		10	10	18	70	88
	Technicien de recherche et formation	3	6	9	3	15	18	35	54	89
Catégorie C	Adjoint administratif (ADJENES)	2	69	71		42	42	7	63	70
	Adjoint technique de recherche et formation	7	9	16	1	32	33	9	28	37
	Adjoint technique des établissements	2		2			0	6	8	14
	Magasinier des bibliothèques	4	9	13	2	6	8	3	4	7
Total général		26	129	155	7	150	157	798	684	1 482
Effectifs par sexe/Effectifs par position (en %)		16,8	83,2	-	4,5	95,5	-	53,8	46,2	-

► Sources : bases et annuaires des personnels. Ne sont mentionnés dans ce tableau que les corps où il y a des agents « gérés ».

► Les agents en CLD apparaissent « en activité » dans les bases de gestion (recensement parcellaire du fait de la déconcentration), mais sont assimilés aux effectifs gérés en raison de leur absence d'activité.

► Les agents « gérés » appartenant aux filières des enseignants des corps des 1^{er} et 2nd degrés, ainsi qu'aux filières d'inspection et d'éducation-orientation relèvent de l'enseignement scolaire.

Disponibilité			Hors cadre			Non activité			Ensemble			Part des femmes (en %)
H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	Total	
		0			0			0	4	0	4	0,0
3	5	8			0			0	3	5	8	62,5
19	40	59			0			0	42	63	105	60,0
1	1	2			0			0	1	1	2	50,0
2	1	3			0			0	3	2	5	40,0
		0			0			0	3	0	3	0,0
7	26	33			0	1	1	2	44	86	130	66,2
3	11	14			0			0	8	22	30	73,3
	2	2			0			0	0	3	3	100,0
3	11	14			0			0	16	36	52	69,2
	2	2			0			0	4	4	8	50,0
		0			0			0	5	1	6	16,7
3	16	19			0			0	3	17	20	85,0
19	19	38			0			0	59	58	117	49,6
48	60	108			0	1	1	2	119	173	292	59,2
		0			0			0	2	1	3	33,3
		0			0			0	0	1	1	100,0
8	2	10			0			0	8	3	11	27,3
1	1	2			0			0	1	1	2	50,0
	1	1			0			0	1	1	2	50,0
2	4	6			0			0	3	5	8	62,5
8	14	22			0			0	17	20	37	54,1
272	248	520	3	2	5		3	3	550	415	965	43,0
		0			0			0	0	1	1	100,0
1		1			0			0	4	1	5	20,0
3	2	5			0			0	5	2	7	28,6
		0			0			0	0	1	1	100,0
		0			0			0	1	0	1	0,0
96	18	114			0		1	1	290	62	352	17,6
23	1	24			0	4	1	5	46	4	50	8,0
		0			0			0	2	0	2	0,0
		0			0			0	0	1	1	100,0
		0			0			0	4	0	4	0,0
		0			0			0	1	0	1	0,0
	5	5			0			0	0	7	7	100,0
4	26	30			0		1	1	12	50	62	80,6
11	74	85			0		1	1	32	172	204	84,3
59	70	129			0	1		1	101	145	246	58,9
25	194	219			0	1	4	5	35	372	407	91,4
99	155	254			0	5	5	10	121	229	350	65,4
1	8	9			0			0	9	16	25	64,0
11	22	33			0		3	3	20	44	64	68,8
732	1 039	1 771	3	2	5	13	21	34	1 579	2 025	3 604	56,2
41,3	58,7	-	60,0	40,0	-	38,2	61,8	-	43,8	56,2	-	-

La disponibilité et le détachement sont les 2 positions hormis «l'activité», les plus fréquentes chez les agents titulaires. Les hommes ont davantage recours au détachement (53,8%) et les femmes à la disponibilité (58,7%). Le congé de longue durée et le congé parental concernent majoritairement les femmes.

Figure 1.18 - Les effectifs des agents titulaires gérés selon la position administrative (en %)

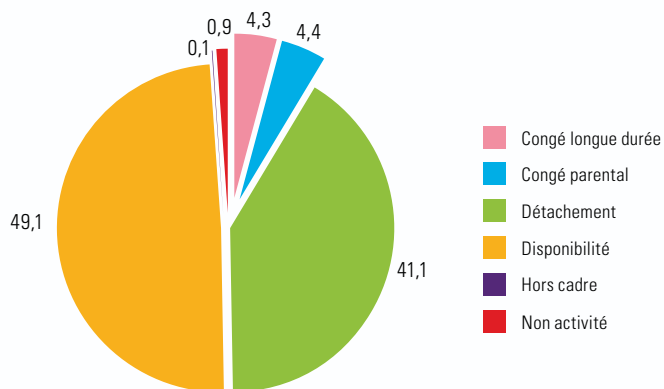
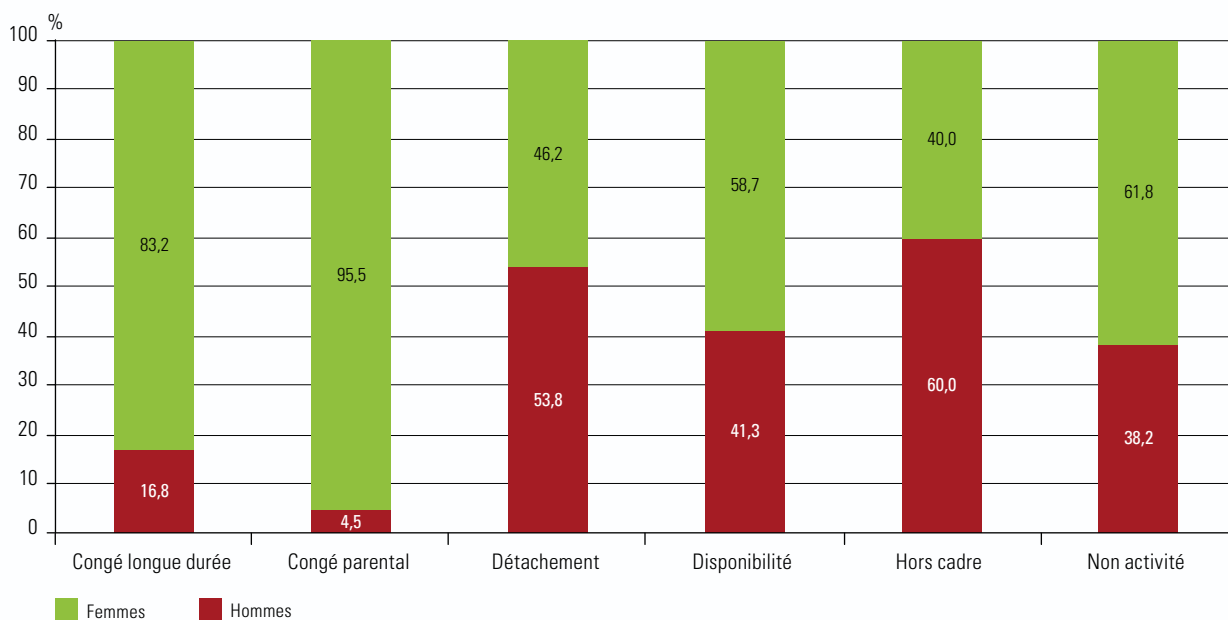


Figure 1.19 - La répartition des effectifs gérés par position administrative selon le sexe



4. Focus sur les cadres supérieurs et dirigeants

► Effectifs des agents exerçant des fonctions de direction (recteur, directeur) ou d'encadrement supérieur (chef de service, sous-directeur, directeur de projet et expert haut niveau), contribuant aux missions du MENESR, répartis par emplois et ventilés par sexe

Tableau 1.21

Fonction exercée correspondant à un emploi de...	Hommes	Femmes	Ensemble	Part des femmes (en %)
Recteur	19	11	30	36,7
Directeur ou SG	4	5	9	55,6
Chef de service	17	6	23	26,1
Sous-directeur	24	9	33	27,3
Directeur de projet	4	0	4	0
Expert de haut niveau	4	5	9	55,6
Total	72	36	108	33,3

► Source : base de données locales du service de l'encadrement au 31/12/2015.

► Effectifs des agents sur emplois fonctionnels (hors emplois de direction ou d'encadrement supérieur de l'administration centrale) répartis par corps/grade (emplois) et ventilés par sexe

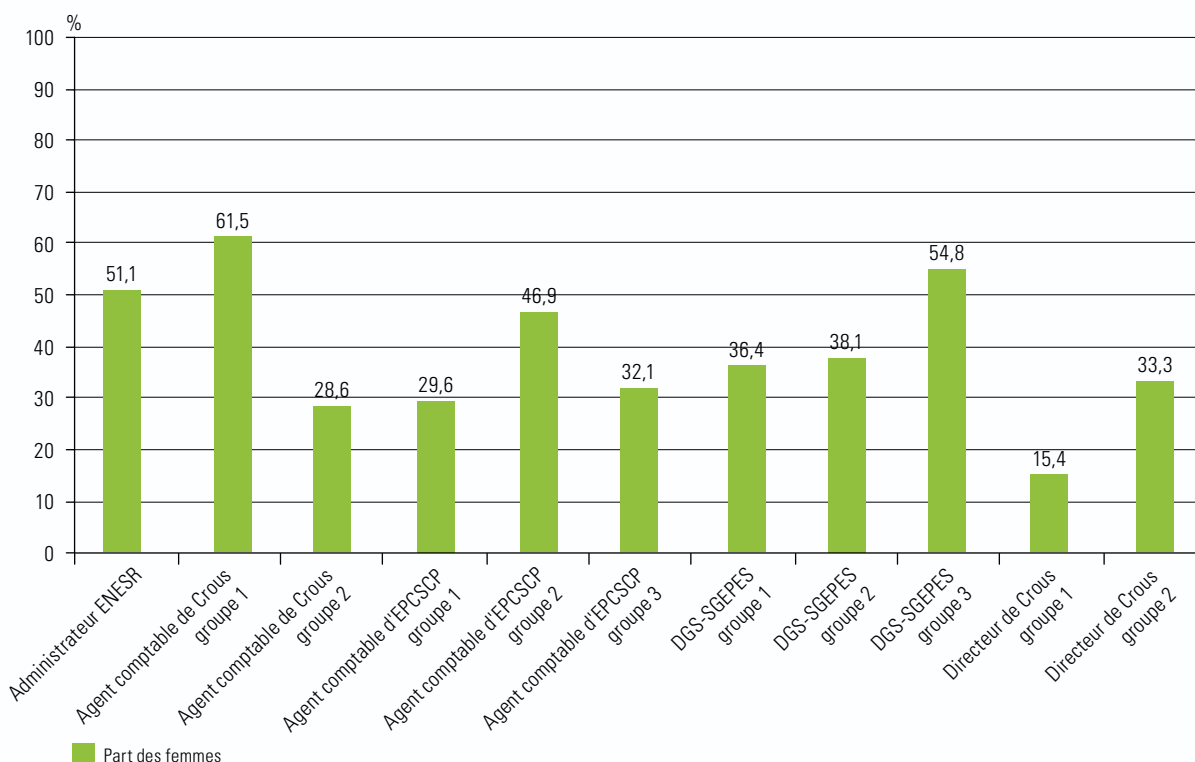
Tableau 1.22

Libellé du grade	Hommes	Femmes	Ensemble	Part des femmes (en %)
Administrateur ENESR	89	93	182	51,1
Agent comptable de Crous groupe 1	5	8	13	61,5
Agent comptable de Crous groupe 2	10	4	14	28,6
Agent comptable d'EPCSCP groupe 1	19	8	27	29,6
Agent comptable d'EPCSCP groupe 2	26	23	49	46,9
Agent comptable d'EPCSCP groupe 3	19	9	28	32,1
DGS (SGEPES) groupe 1	14	8	22	36,4
DGS (SGEPES) groupe 2	26	16	42	38,1
DGS (SGEPES) groupe 3	14	17	31	54,8
Directeur de CROUS groupe 1	11	2	13	15,4
Directeur de CROUS groupe 2	10	5	15	33,3
Ensemble	243	193	436	44,3

► Sources : Bases et annuaires des personnels.

Les administrateurs ENESR représentent près de 42 % des agents sur emplois fonctionnels et plus de la moitié sont des femmes. Celles-ci sont moins bien représentées dans les emplois fonctionnels de directeurs de CROUS (25 %).

Figure 1.20 - Le taux de féminisation des agents de l'encadrement administratif supérieur (hors emplois de direction ou d'encadrement supérieur de l'administration centrale) selon l'emploi fonctionnel



► Effectifs des agents sur emplois fonctionnels (hors emplois de direction ou d'encadrement supérieur de l'administration centrale) répartis par corps/grade (emplois) et ventilés par tranche d'âge et sexe

Les 2 tranches d'âge les plus représentées parmi les personnels de l'encadrement administratif sur emplois fonctionnels sont celles des 45 à 49 ans (21,6 %) et des 55 à 59 ans (22,5 %). Les effectifs sont majoritairement

masculins quelle que soit la tranche d'âge, à l'exception de celle des 65 ans et plus (100 % de femmes) ; néanmoins le taux de féminisation progresse avec l'âge.

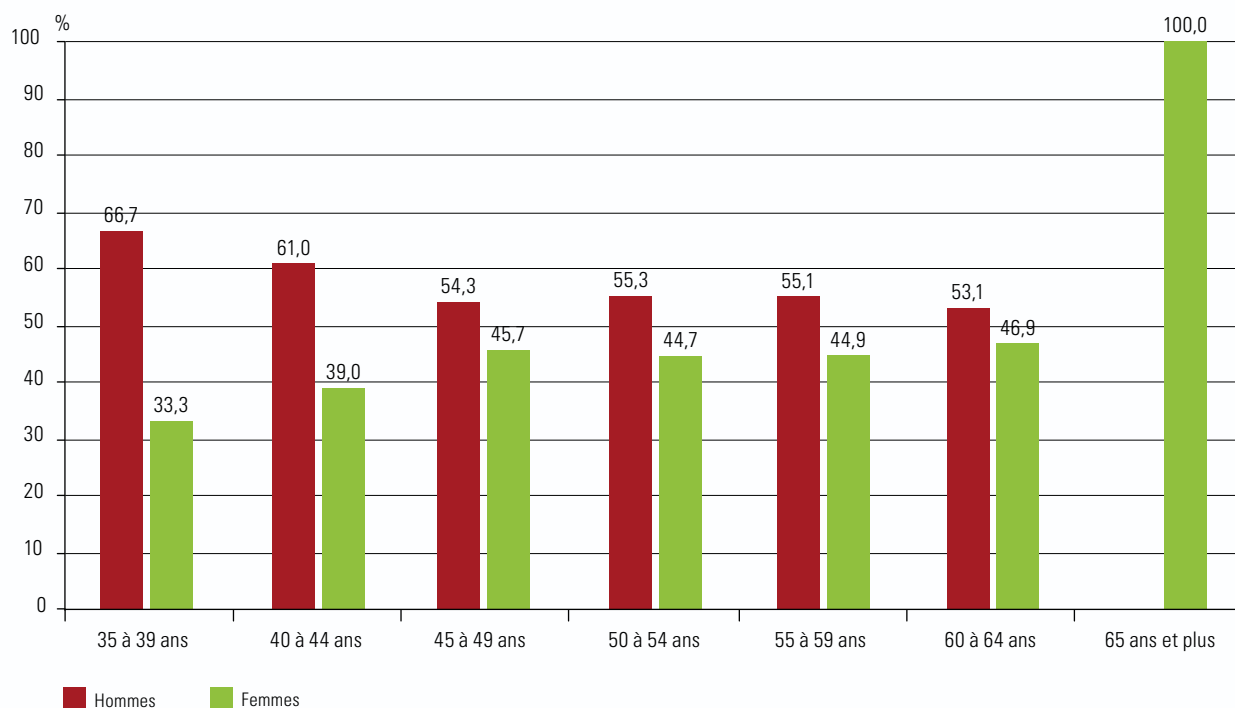
Tableau 1.23

Libellé du grade	35 à 39 ans			40 à 44 ans		
	H	F	S/Total	H	F	S/Total
Administrateur ENESR	3	3	6	25	19	44
Agent comptable de Crous groupe 1			0		1	1
Agent comptable de Crous groupe 2	2	1	3	4	1	5
Agent comptable d'EPCSCP groupe 1			0	3		3
Agent comptable d'EPCSCP groupe 2	1		1	3		3
Agent comptable d'EPCSCP groupe 3	1		1	2	2	4
DGS (SGEPES) groupe 1			0	2		2
DGS (SGEPES) groupe 2	2	1	3	5	4	9
DGS (SGEPES) groupe 3			0	2	3	5
Directeur de CROUS groupe 1	1		1			0
Directeur de CROUS groupe 2			0	1		1
Total général	10	5	15	47	30	77
Part des effectifs par sexe/Effectifs de la tranche d'âge (en %)	66,7	33,3	-	61,0	39,0	-
Part des effectifs de la tranche d'âge/Ensemble des effectifs (en %)	-	-	3,4	-	-	17,7

► Source : bases et annuaires des personnels.

45 à 49 ans			50 à 54 ans			55 à 59 ans			60 à 64 ans			65 ans et plus			Total
H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	S/Total	
17	21	38	16	18	34	21	20	41	7	10	17		2	2	182
	2	2	1	1	2	2	4	6	2		2			0	13
2	2	4	1		1	1		1			0			0	14
3	1	4	7	3	10	5	2	7	1	2	3			0	27
7	4	11	8	7	15	6	6	12	1	6	7			0	49
7	2	9	4	1	5	2	3	5	3	1	4			0	28
4	1	5	1	2	3	2	3	5	5	2	7			0	22
6	5	11	2	2	4	7	1	8	4	3	7			0	42
3	4	7	3	3	6	2	3	5	4	3	7		1	1	31
2		2	1		1	1		1	6	2	8			0	13
	1	1	3	1	4	5	2	7	1	1	2			0	15
51	43	94	47	38	85	54	44	98	34	30	64	0	3	3	436
54,3	45,7	-	55,3	44,7	-	55,1	44,9	-	53,1	46,9	-	0,0	100,0	-	-
-	-	21,6	-	-	19,5	-	-	22,5	-	-	14,7	-	-	0,7	-

Figure 1.21 - Les effectifs des agents sur emplois fonctionnels (hors emplois de direction ou d'encadrement supérieur de l'administration centrale) selon le sexe et la tranche d'âge



► Origine des agents sur les principaux emplois fonctionnels dans l'enseignement supérieur

Tableau 1.24

Origine (corps, filière, administration...) des agents nommés sur emplois fonctionnels	Effectifs	Part par origine/ensemble des agents (en %)
Administrateur civil	2	0,5
Attaché d'administration, directeur de service (ex. CASU)	20	4,6
Attaché d'administration de l'État	233	53,4
Corps de la filière ITRF	34	7,8
Maître de conférences	0	0,0
Personnel de direction	0	0,0
Ministère des finances	98	22,5
Fonction publique territoriale	26	6,0
Directeur d'hôpital	2	0,5
Autres	21	4,8
Ensemble des agents	436	100

► Source : bases de données locales du service de l'encadrement. Sont concernés l'ensemble des emplois fonctionnels relevant de l'enseignement supérieur (AENESR, DGS, agent comptable d'EPSCP, agent comptable de CROUS, directeur de CROUS).

Le corps des attachés d'administration de l'État constitue le principal vivier des personnels nommés dans un emploi fonctionnel (58 %).

► Ancienneté des agents sur les principaux emplois fonctionnels dans l'enseignement supérieur, répartis par type d'emplois

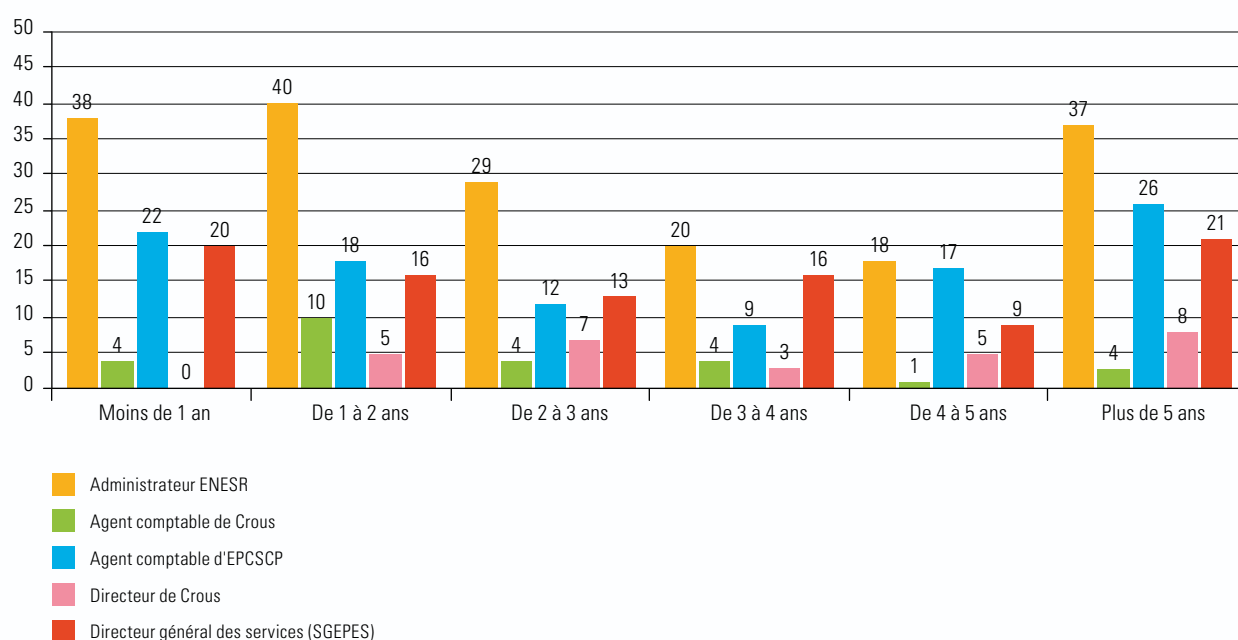
Tableau 1.25

Type d'emplois	Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Administrateur ENESR	38	40	29	20	18	37	182
Agent comptable de CROUS	4	10	4	4	1	4	27
Agent comptable d'EPCSCP	22	18	12	9	17	26	104
Directeur de CROUS	0	5	7	3	5	8	28
Directeur général des services (SGEPES)	20	16	13	16	9	21	95
Ensemble des agents	84	89	65	52	50	96	436
Part par ancienneté des agents (en %)	19,3	20,4	14,9	11,9	11,5	22,0	100,0

► Source : bases de données locales du service de l'encadrement.

En 2015, environ 40 % des agents occupant un emploi fonctionnel ont une ancienneté inférieure à deux ans.

Figure 1.22 - Ancienneté des agents sur les principaux emplois fonctionnels, répartis par type d'emplois



► Répartition par type de fonctions des AENESR relevant de l'enseignement supérieur

Tableau 1.26

Type de fonction	Effectif	Part par type de fonction (en %)
Adjoint au directeur général des services	23	12,6
Adjoint au directeur général des services, directeur des ressources humaines	26	14,3
Adjoint au directeur de CROUS	17	9,3
Adjoint - autres fonctions*	34	18,7
Directeur des ressources humaines	26	14,3
Directeur des affaires financières	3	1,6
Directeur de CLOUS	10	5,5
Contrôle de gestion	3	1,6
Chargé de mission à l'administration centrale	1	0,5
Autres**	39	21,4
Ensemble	182	100

► Source : bases de données locales du service de l'encadrement.

► * « Adjoints - autres fonctions » : ces fonctions correspondent par exemple à celles de directeur de recherche, du pilotage, du patrimoine, d'adjoint au directeur des affaires financières...

► ** « Autres » : cette rubrique regroupe les AENESR exerçant, par exemple, des fonctions de chargé de mission auprès du directeur général des services des établissements d'enseignement supérieur, de pilotage, de chef de division...

En 2015, la fonction ressources humaines représente environ 29 % des fonctions des emplois d'AENESR.

5. Présentation des effectifs des agents non titulaires

ANT - BIATSS

► Effectifs des agents non titulaires BIATSS répartis par catégorie statutaire et par fonction correspondant à un corps BIATSS et ventilés par type de contrat et sexe

Tableau 1.27.a - Effectifs physiques

Catégorie statutaire	Fonction exercée correspondant à un corps	CDD sur missions temporaires			CDD sur missions permanentes			CDI			Ensemble des agents non titulaires BIATSS			
		H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	Total	Part des femmes (en %)
A	Assistant-ingénieur	385	591	976	572	1 032	1 604	251	517	768	1 208	2 140	3 348	63,9
	Attaché d'administration de l'État	16	82	98	93	162	255	26	93	119	135	337	472	71,4
	Bibliothécaire	11	36	47	8	24	32	8	9	17	27	69	96	71,9
	Conseiller technique de service social AE	0	0	0	1	2	3	1	2	3	2	4	6	66,7
	Conservateur des bibliothèques	2	6	8	2	4	6	0	1	1	4	11	15	73,3
	Conservateur général des bibliothèques	1	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0,0
	Infirmier (INFENES)	2	31	33	4	31	35	2	25	27	8	87	95	91,6
	Ingénieur d'études	882	1 231	2 113	1 366	1 927	3 293	456	798	1 254	2 704	3 956	6 660	59,4
	Ingénieur de recherche	520	324	844	893	664	1 557	338	277	615	1 751	1 265	3 016	41,9
	Médecin de l'éducation nationale	21	36	57	20	52	72	22	85	107	63	173	236	73,3
	Médecin de prévention	5	17	22	22	52	74	19	82	101	46	151	197	76,6
	Total et part en % de la catégorie A	1 845	2 354	4 199	2 981	3 950	6 931	1 123	1 889	3 012	5 949	8 193	14 142	57,9
		29,0	19,9	23,1	62,4	44,9	51,1	57,5	40,8	45,8	45,4	32,4	36,9	-
B	Assistant de service social AE	0	28	28	3	31	34	0	6	6	3	65	68	95,6
	Bibliothécaire assistant spécialisé	29	108	137	10	60	70	13	29	42	52	197	249	79,1
	Secrétaire administratif (SAENES)	44	233	277	27	184	211	9	209	218	80	626	706	88,7
	Technicien de recherche et formation	889	1 701	2 590	627	1 474	2 101	244	752	996	1 760	3 927	5 687	69,1
	Total et part en % de la catégorie B	962	2 070	3 032	667	1 749	2 416	266	996	1 262	1 895	4 815	6 710	71,8
		15,1	17,5	16,7	14,0	19,9	17,8	13,6	21,5	19,2	14,5	19,1	17,5	-
C	Adjoint administratif (ADJENES)	215	932	1 147	88	617	705	14	266	280	317	1 815	2 132	85,1
	Adjoint technique des établissements	4	8	12	9	5	14	5	4	9	18	17	35	48,6
	Adjoint technique de recherche et formation	3 212	6 251	9 463	995	2 405	3 400	535	1 428	1 963	4 742	10 084	14 826	68,0
	Magasinier des bibliothèques	119	233	352	41	64	105	9	43	52	169	340	509	66,8
	Total et part en % de la catégorie C	3 550	7 424	10 974	1 133	3 091	4 224	563	1 741	2 304	5 246	12 256	17 502	70,0
		55,8	62,7	60,3	23,7	35,2	31,1	28,8	37,6	35,0	40,1	48,5	45,6	-
Ensemble des agents non titulaires BIATSS		6 357	11 848	18 205	4 781	8 790	13 571	1 952	4 626	6 578	13 090	25 264	38 354	65,9
Part par sexe (en %)		34,9	65,1	-	35,2	64,8	-	29,7	70,3	-	34,1	65,9	-	-
Part par type de contrat (en %)		-	-	47,5	-	-	35,4	-	-	17,2	-	-	-	-

► Source : enquête DGRH-C1-1 sur les agents contractuels BIATSS en 2015 réalisée en mars/mai 2016.

► Les contrats répondant à un besoin permanent (missions permanentes) correspondent à des emplois relevant des catégories A, B et C lorsqu'il n'existe pas de corps de fonctionnaires, à des emplois du niveau de la catégorie A lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient ainsi qu'à des emplois de tous niveaux lorsque les caractéristiques du poste imposent une quotité de temps de travail inférieure ou égale à 70 % (articles 4 à 8 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État).

► Les contrats répondant à un besoin temporaire (missions temporaires) sont liés au remplacement d'un fonctionnaire pour des absences limitativement énumérées par la loi (temps partiel, congés maladies, maternité, parental...), à une vacance temporaire d'emploi lorsque celui-ci ne peut être pourvu immédiatement par un titulaire, à un besoin occasionnel (accroissement temporaire d'activité) ou bien un besoin saisonnier.

Tableau 1.27.b - Effectifs en ETPT

Catégorie statutaire	Fonction exercée correspondant à un corps	CDD sur missions temporaires	CDD sur missions permanentes	CDI	Total des ETPT
A	Assistant ingénieur	577,7	1 171,1	678,2	2 427,0
	Attaché d'administration de l'Etat	67,1	198,5	101,5	367,1
	Bibliothécaire	29,5	19,8	13,2	62,5
	Conseiller technique de service social AE	0,0	2,0	1,6	3,6
	Conservateur des bibliothèques	5,7	4,0	0,8	10,5
	Conservateur général des bibliothèques	0,3	0,0	0,0	0,3
	Infirmier (INFENES)	14,5	23,0	15,0	52,5
	Ingénieur d'études	1 290,9	2 343,7	1 118,8	4 753,4
	Ingénieur de recherche	566,0	1 029,8	551,7	2 147,5
	Médecin de l'éducation nationale	23,9	32,9	63,6	120,4
	Médecin de prévention	6,6	42,5	71,4	120,5
	Total et part en % de la catégorie A	2 582,2	4 867,3	2 615,8	10 065,3
		29,6	49,8	46,6	41,7
B	Assistant de service social AE	13,6	21,6	4,2	39,4
	Bibliothécaire assistant spécialisé	91,6	44,7	34,9	171,2
	Secrétaire administratif (SAENES)	183,7	166,1	193,6	543,4
	Technicien de recherche et formation	1 494,9	1 578,8	862,1	3 935,8
	Total et part en % de la catégorie B	1 783,8	1 811,2	1 094,8	4 689,8
		20,4	18,5	19,5	19,4
C	Adjoint administratif (ADJENES)	561,2	510,1	223,3	1 294,6
	Adjoint technique des établissements	5,6	12,1	7,7	25,4
	Adjoint technique de recherche et formation	3 619,7	2 493,2	1 632,9	7 745,8
	Magasinier des bibliothèques	179,4	78,8	43,1	301,3
	Total et part en % de la catégorie C	4 365,9	3 094,2	1 907,0	9 367,1
		50,0	31,7	33,9	38,8
Total des ETPT des agents non titulaires BIATSS		8 731,9	9 772,7	5 617,6	24 122,2
Part par type de contrat (en %)		36,2	40,5	23,3	100,0

45,6 % des agents non titulaires BIATSS dans l'enseignement supérieur ont été recrutés pour exercer des fonctions correspondant à des agents titulaires de catégorie C, 17,5 % de catégorie B et 36,9 % de catégorie A, alors que parmi les agents titulaires, 44 % relèvent de la catégorie C, 26,4 % de la catégorie B et 29,6 % de la catégorie A.

En 2015, les agents contractuels BIATSS sont majoritairement des femmes : 65,9 %. Ce taux de féminisation est légèrement supérieur à celui observé pour les agents titulaires (63,2 %) relevant de l'enseignement supérieur. Les femmes contractuelles sont particulièrement représentées pour les catégories B et C (71,8 % et 70 %) contre respectivement 64,7 % et 69,0 % chez les titulaires, alors que leur poids en catégorie A (57,9 % contre 53,1 % chez les titulaires) est relativement plus proche de la parité avec les hommes.

Sur les 38 354 personnes physiques (24 122 ETPT) exerçant en qualité d'agent contractuel des fonctions de BIATSS dans les établissements d'enseignement supérieur, 31 776 sont des agents en CDD (18 505 ETPT), soit 82,8 % de l'ensemble des agents contractuels BIATSS (47,5 % CDD sur missions temporaires et 35,4 % sur missions permanentes).

Par ailleurs, 20 149 agents contractuels (15 390 ETPT) répondent à des besoins permanents (contre 18 205 effectuant des missions temporaires de remplacement, soit 8 732 ETPT), dont 6 578 en CDI (5 618 ETPT). Leur poids correspond à 33,7 % des effectifs des personnels BIATSS titulaires et 25,2 % de l'ensemble des effectifs BIATSS titulaires et non titulaires sur emplois répondant à des besoins permanents.

Figure 1.23 - Les agents contractuels BIATSS par type de contrat selon le sexe

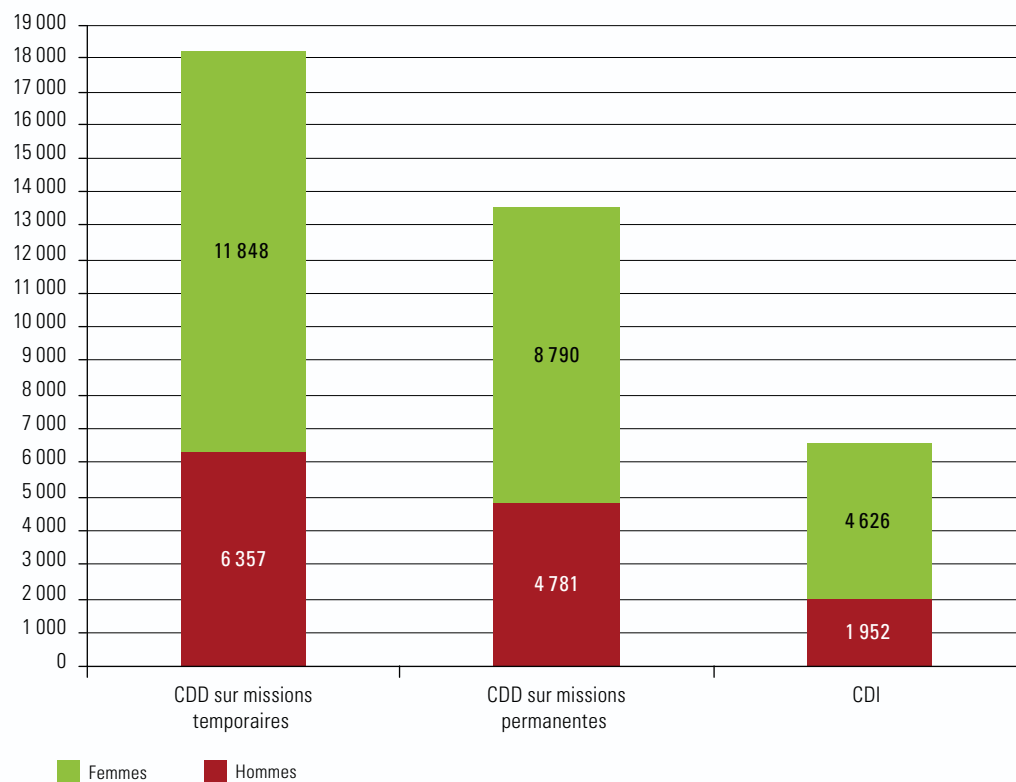


Figure 1.24 - Les agents contractuels BIATSS selon la catégorie statutaire (en %)

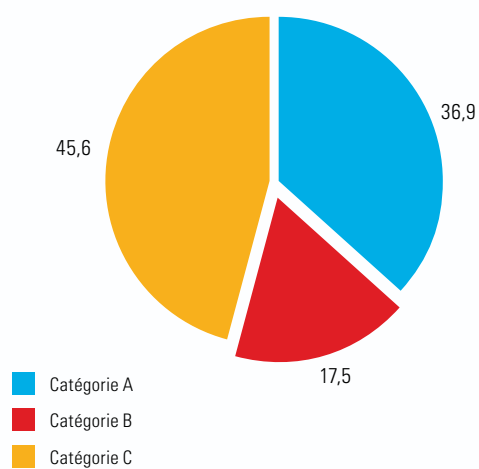
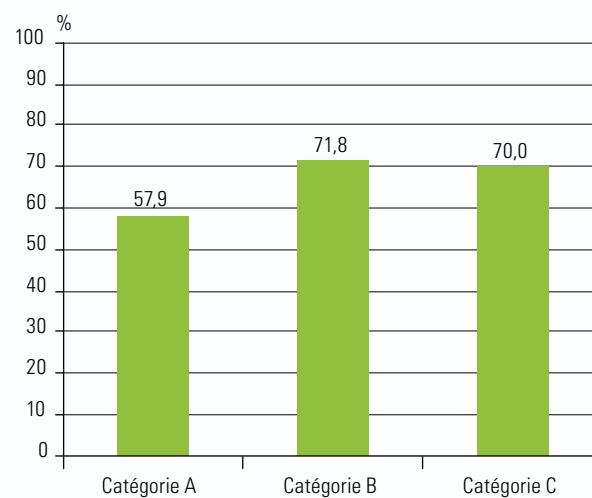


Figure 1.25 - Le taux de féminisation des agents contractuels BIATSS selon la catégorie statutaire



► Effectifs des agents non titulaires BIATSS répartis par filière et fonction correspondant à un corps BIATSS et ventilés par sexe

Tableau 1.28

Filière	Fonction exercée correspondant à un corps	Hommes	Femmes	Ensemble	Part des femmes (en %)
Filière administrative	Attaché d'administration de l'État	135	337	472	71,4
	Secrétaire administratif (SAENES)	80	626	706	88,7
	Adjoint administratif (ADJENES)	317	1 815	2 132	85,1
	Total et part en % de la filière administrative	532	2 778	3 310	83,9
		4,1	11,0	8,6	
Filière des bibliothèques	Conservateur général des bibliothèques	1	0	1	0,0
	Conservateur des bibliothèques	4	11	15	73,3
	Bibliothécaire	27	69	96	71,9
	Bibliothécaire assistant spécialisé	52	197	249	79,1
	Magasinier des bibliothèques	169	340	509	66,8
	Total et part en % de la filière des bibliothèques	253	617	870	70,9
		1,9	2,4	2,3	
Filière ITRF	Ingénieur de recherche	1 751	1 265	3 016	41,9
	Ingénieur d'études	2 704	3 956	6 660	59,4
	Assistant ingénieur	1 208	2 140	3 348	63,9
	Technicien de recherche et formation	1 760	3 927	5 687	69,1
	Adjoint technique de recherche et formation	4 742	10 084	14 826	68,0
	Total et part en % de la filière ITRF	12 165	21 372	33 537	63,7
		92,9	84,6	87,4	
Filière sociale et de santé	Médecin de l'Éducation nationale	63	173	236	73,3
	Médecin de prévention	46	151	197	76,6
	Infirmier (INFENES)	8	87	95	91,6
	Conseiller technique de service social AE	2	4	6	66,7
	Assistant de service social AE	3	65	68	95,6
	Total et part en % de la filière sociale et de santé	122	480	602	79,7
		0,9	1,9	1,6	
Filière technique	Technicien de l'Éducation nationale	0	0	0	-
	Adjoint technique des établissements	18	17	35	48,6
	Total et part en % de la filière technique	18	17	35	48,6
		0,1	0,1	0,1	
Ensemble des agents non titulaires BIATSS		13 090	25 264	38 354	65,9

► Source : enquête DGRH-C1-1 sur les agents contractuels BIATSS en 2015 réalisée en mars/mai 2016.

Sur les 38 354 agents contractuels BIATSS, 33 537 exercent des fonctions correspondant à la filière des personnels ingénieurs et techniciens de recherche et formation (ITRF) soit 87,4 % des agents contractuels BIATSS relevant de l'enseignement supérieur (les agents titulaires ITRF représentant 67,4 % des BIATSS), tandis que la filière administrative représente 8,6 % des non titulaires (23,9 % chez les titulaires) et celle des personnels de bibliothèques 2,3 % (contre 7,6 % parmi les agents titulaires).

Figure 1.26 - Les agents contractuels BIATSS par corps selon le sexe

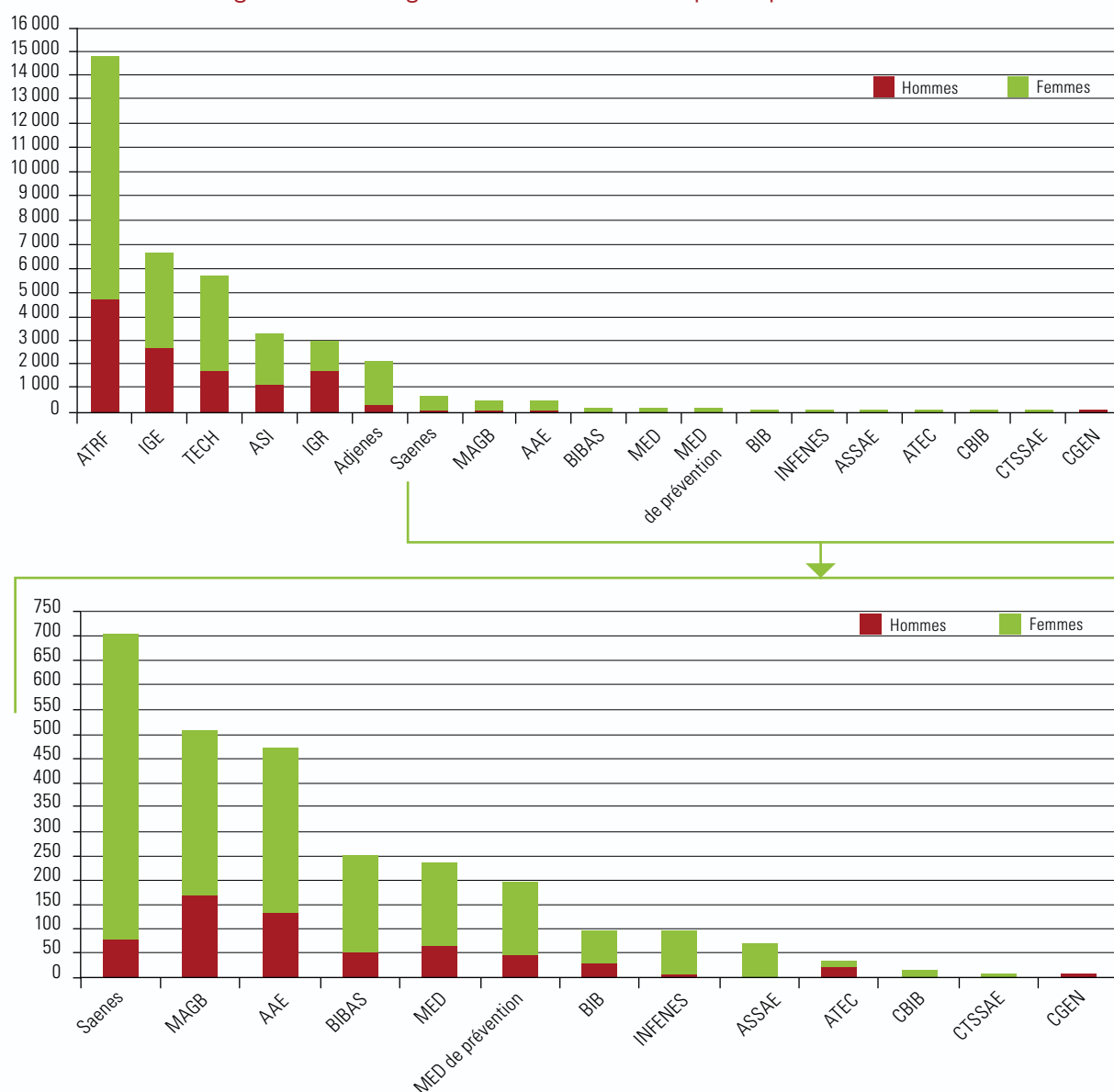
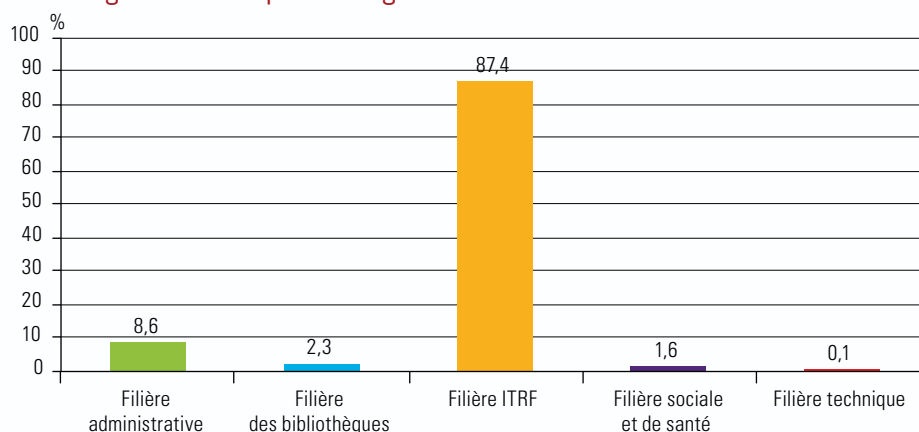


Figure 1.27 - La part des agents contractuels BIATSS selon la filière



► Effectifs des agents non titulaires BIATSS répartis par catégorie statutaire et par fonction correspondant à un corps BIATSS et ventilés par ancienneté de contrat

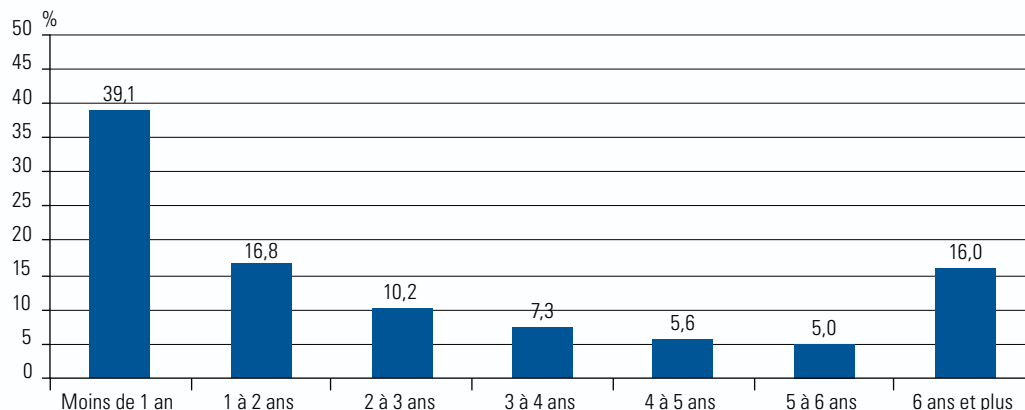
Tableau 1.29

Catégorie statutaire	Fonction exercée correspondant à un corps	Moins de 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	5 à 6 ans	6 ans et plus	Total
A	Assistant-ingénieur	966	607	394	291	220	203	667	3 348
	Attaché d'administration de l'État	130	86	65	40	22	23	106	472
	Bibliothécaire	32	18	13	7	4	5	17	96
	Conseiller technique de service social AE	1	0	0	1	0	0	4	6
	Conservateur des bibliothèques	7	3	3	1	0	0	1	15
	Conservateur général des bibliothèques	1	0	0	0	0	0	0	1
	Infirmier (INFENES)	29	18	6	8	6	7	21	95
	Ingénieur d'études	2 206	1 276	790	585	375	354	1 074	6 660
	Ingénieur de recherche	958	616	408	288	163	130	453	3 016
	Médecin de l'Éducation nationale	39	22	20	20	19	18	98	236
	Médecin de prévention	33	12	11	22	14	24	81	197
	Total et part en % de la catégorie A	4 402	2 658	1 710	1 263	823	764	2 522	14 142
B	Assistant de service social AE	26	14	7	5	8	5	3	68
	Bibliothécaire assistant spécialisé	85	43	28	20	17	7	49	249
	Secrétaire administratif (SAENES)	182	115	73	44	43	40	209	706
	Technicien de recherche et formation	2 007	967	615	448	366	332	952	5 687
	Total et part en % de la catégorie B	2 300	1 139	723	517	434	384	1 213	6 710
C	Adjoint administratif (ADJENES)	969	326	193	133	116	107	288	2 132
	Adjoint technique des établissements	10	4	1	9	2	0	9	35
	Adjoint technique de recherche et formation	7 101	2 241	1 225	849	740	639	2 031	14 826
	Magasinier des bibliothèques	224	87	53	44	32	13	56	509
	Total et part en % de la catégorie C	8 304	2 658	1 472	1 035	890	759	2 384	17 502
Ensemble des agents non titulaires BIATSS		15 006	6 455	3 905	2 815	2 147	1 907	6 119	38 354
Part par ancienneté de contrat (en %)		39,1	16,8	10,2	7,3	5,6	5,0	16,0	100,0

► Source : enquête DGRH-C1-1 sur les agents contractuels BIATSS en 2015 réalisée en mars/mai 2016.

55,9 % des agents contractuels totalisent au maximum deux ans d'ancienneté dans leur établissement d'enseignement supérieur, dont 39,1 % moins d'une année d'exercice.

Figure 1.28 - Les agents contractuels BIATSS selon l'ancienneté de contrat



► Effectifs des agents non titulaires BIATSS répartis par catégorie statutaire et par fonction correspondant à un corps BIATSS et ventilés par type de financement et par type de contrat

Figure 1.29 - Les agents contractuels BIATSS selon le type de financement (en %)

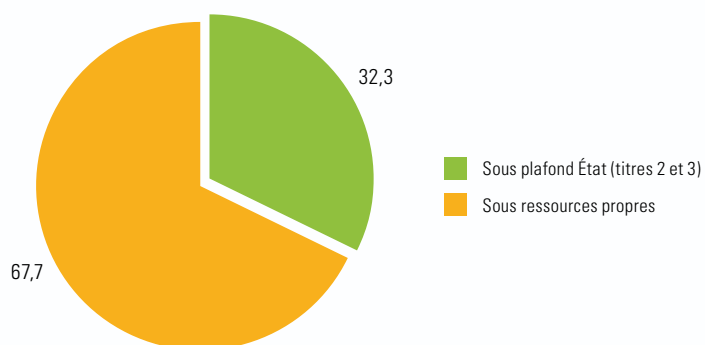


Figure 1.30 - Les agents contractuels BIATSS par type de contrat selon le type de financement

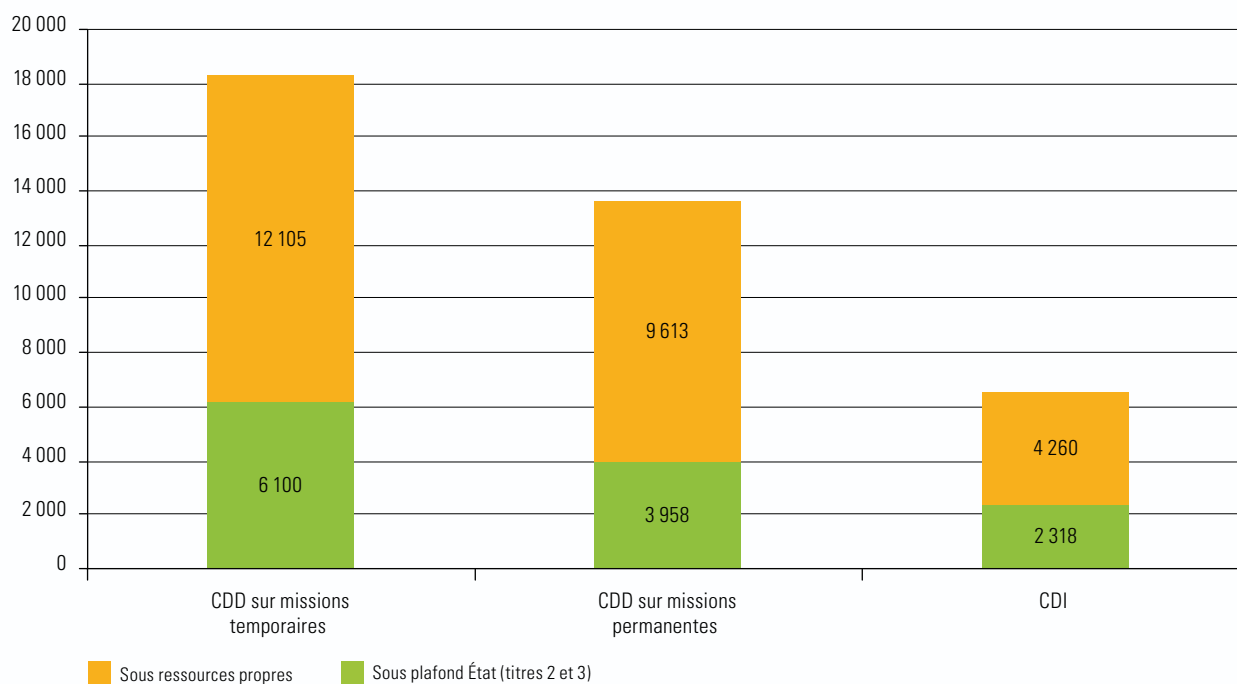


Tableau 1.30

Catégorie statutaire	Fonction exercée correspondant à un corps	CDD sur missions temporaires			CDD sur missions permanentes			CDI			Ensemble des agents non titulaires BIATSS		
		Total	dont plafond État (titres 2 et 3)	dont sur ressources propres	Total	dont plafond État (titres 2 et 3)	dont sur ressources propres	Total	dont plafond État (titres 2 et 3)	dont sur ressources propres	Total général	dont plafond État (titres 2 et 3)	dont sur ressources propres
A	Assistant-ingénieur	976	237	739	1 604	386	1 218	768	240	528	3 348	863	2 485
	Attaché d'administration de l'État	98	63	35	255	157	98	119	85	34	472	305	167
	Bibliothécaire	47	34	13	32	22	10	17	8	9	96	64	32
	Conseiller technique de service social AE	0	0	0	3	1	2	3	2	1	6	3	3
	Conservateur des bibliothèques	8	7	1	6	6	0	1	0	1	15	13	2
	Conservateur général des bibliothèques	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0
	Infirmier (INFENES)	33	15	18	35	14	21	27	12	15	95	41	54
	Ingénieur d'études	2 113	367	1 746	3 293	728	2 565	1 254	347	907	6 660	1 442	5 218
	Ingénieur de recherche	844	67	777	1 557	196	1 361	615	217	398	3 016	480	2 536
	Médecin de l'éducation nationale	57	21	36	72	10	62	107	33	74	236	64	172
	Médecin de prévention	22	2	20	74	34	40	101	35	66	197	71	126
	Total et part en % de la catégorie A	4 199	814	3 385	6 931	1 554	5 377	3 012	979	2 033	14 142	3 347	10 795
B	Assistant de service social AE	28	18	10	34	18	16	6	3	3	68	39	29
	Bibliothécaire assistant spécialisé	137	86	51	70	33	37	42	21	21	249	140	109
	Secrétaire administratif (SAENES)	277	187	90	211	129	82	218	135	83	706	451	255
	Technicien de recherche et formation	2 590	1 225	1 365	2 101	645	1 456	996	328	668	5 687	2 198	3 489
	Total et part en % de la catégorie B	3 032	1 516	1 516	2 416	825	1 591	1 262	487	775	6 710	2 828	3 882
		16,7	24,9	12,5	17,8	20,8	16,6	19,2	21,0	18,2	17,5	22,9	14,9
C	Adjoint administratif (ADJENES)	1 147	702	445	705	367	338	280	141	139	2 132	1 210	922
	Adjoint technique des établissements	12	11	1	14	13	1	9	8	1	35	32	3
	Adjoint technique de recherche et formation	9 463	2 892	6 571	3 400	1 156	2 244	1 963	682	1 281	14 826	4 730	10 096
	Magasinier des bibliothèques	352	165	187	105	43	62	52	21	31	509	229	280
	Total et part en % de la catégorie C	10 974	3 770	7 204	4 224	1 579	2 645	2 304	852	1 452	17 502	6 201	11 301
		60,3	61,8	59,5	31,1	39,9	27,5	35,0	36,8	34,1	45,6	50,1	43,5
Ensemble des agents non titulaires BIATSS		18 205	6 100	12 105	13 571	3 958	9 613	6 578	2 318	4 260	38 354	12 376	25 978
Part par type de financement (en %)		-	33,5	66,5	-	29,2	70,8	-	35,2	64,8	-	32,3	67,7

► Source : enquête DGRH-C1-1 sur les agents contractuels BIATSS en 2015 réalisée en mars/mai 2016.

67,7 % des agents contractuels (25 978) sont rémunérés sur les ressources propres des établissements d'enseignement supérieur.

► Effectifs des agents non titulaires BIATSS nommés en qualité de titulaire à l'issue des concours ou examens professionnels réservés au cours de l'année 2015 répartis par catégorie statutaire et corps, ventilés par origine et financement

Tableau 1.31

Catégorie statutaire	Libellé du corps	Volume de postes offerts aux recrutements réservés au sein du MESR	Financement des agents non titulaires (imputation «plafond État» ou «ressources propres»)	Origine des agents non titulaires nommés en qualité de titulaire dans l'enseignement supérieur en 2015							Total	Taux de rendement des recrutements réservés (en %)
				Même établissement d'enseignement supérieur	Autre étab. d'enseig. sup. dans la même académie	Autre étab. d'enseig. sup. dans une autre académie	Au sein du MEN dans la même académie	Au sein du MEN dans une autre académie	Dans un ministère autre que les MEN et MESR			
A	Assistant ingénieur	158	Plafond État	54						54	58,9	
			Ressources propres	39						39		
			Total	93	0	0	0	0	0	93	-	
	Attaché d'administration de l'État	3	Plafond État							0	0,0	
			Ressources propres							0		
			Total	0	0	0	0	0	0	0	-	
	Bibliothécaire	0	Plafond État							0	-	
			Ressources propres							0		
			Total	0	0	0	0	0	0	0	-	
	Conservateur des bibliothèques	0	Plafond État							0	-	
			Ressources propres							0		
			Total	0	0	0	0	0	0	0	-	
	Infirmier (INFENES)	1	Plafond État							0	0,0	
			Ressources propres							0		
			Total	0	0	0	0	0	0	0	-	
	Ingénieur d'études	201	Plafond État	64		1				65	63,2	
			Ressources propres	62						62		
Total			126	0	1	0	0	0	127	-		
Ingénieur de recherche	6	Plafond État	0						0	50,0		
		Ressources propres	3						3			
		Total	3	0	0	0	0	0	3	-		
S/Total de la catégorie	369		222	0	1	0	0	0	223	60,4		
Poids de la catégorie/ Total général (%)		28,2		28,1	0,0	100,0	0,0	-	-	28,0		
B	Assistant de service social des adm. de l'État	0	Plafond État							0		
			Ressources propres							0		
			Total	0	0	0	0	0	0	0	-	
	Bibliothécaire assistant spécialisé	9	Plafond État	4						4	66,7	
			Ressources propres	2						2		
			Total	6	0	0	0	0	0	6	-	
	Secrétaire administratif (SAENES)	20	Plafond État	7	1					8	50,0	
			Ressources propres	2						2		
			Total	9	1	0	0	0	0	10	-	
	Technicien de recherche et formation	248	Plafond État	95	1					96	64,5	
			Ressources propres	64						64		
Total			159	1	0	0	0	0	160	-		
S/Total de la catégorie	277		174	2	0	0	0	0	176	63,5		
Poids de la catégorie/ Total général (%)		21,1		22,0	66,7	0,0	0,0	-	-	22,1		

Tableau 1.31 (suite)

Catégorie statutaire	Libellé du corps	Volume de postes offerts aux recrutements réservés au sein du MESR	Financement des agents non titulaires (imputation « plafond État » ou « ressources propres »)	Origine des agents non titulaires nommés en qualité de titulaire dans l'enseignement supérieur en 2015							Taux de rendement des recrutements réservés (en %)
				Même établissement d'enseignement supérieur	Autre étab. d'enseig. sup. dans la même académie	Autre étab. d'enseig. sup. dans une autre académie	Au sein du MEN dans la même académie	Au sein du MEN dans une autre académie	Dans un ministère autre que les MEN et MESR	Total	
C	Adjoint administratif (ADJENES)	62	Plafond État	6			3			9	25,8
			Ressources propres	7						7	
			Total	13	0	0	3	0	0	16	-
	Adjoint technique de recherche et formation	592	Plafond État	249	1					250	63,5
			Ressources propres	126						126	
			Total	375	1	0	0	0	0	376	-
	Magasinier des bibliothèques	10	Plafond État	5						5	60,0
			Ressources propres	1						1	
			Total	6	0	0	0	0	0	6	-
	S/Total de la catégorie	664		394	1	0	3	0	0	398	59,9
Poids de la catégorie/ Total général (%)		50,7		49,9	33,3	0,0	100,0	-	-	49,9	
Ensemble	1 310	Plafond État	484	3	1	3	0	0	491	60,8	
		Ressources propres	306	0	0	0	0	0	306		
		Total	790	3	1	3	0	0	797	-	
Part de l'origine des agents/l'ensemble des titularisations (en %)				99,1	0,4	0,1	0,4	0,0	0,0	100,0	

► Source : enquête DGRH-C1-1 sur les agents contractuels en 2015 réalisée en mars/mai 2016.

Tableau 1.32

Catégorie statutaire	Libellé du corps	Volume cumulé de postes offerts aux recrutements réservés au sein du MESR	Financement des agents non titulaires (imputation « plafond État » ou « ressources propres »)	Origine des agents non titulaires nommés en qualité de titulaire dans l'enseignement supérieur depuis 2013, année de mise en œuvre du dispositif de titularisation des agents contractuels via les recrutements réservés							Taux de rendement des recrutements réservés (en %)
				Même établissement d'enseignement supérieur	Autre étab. d'enseig. sup. dans la même académie	Autre étab. d'enseig. sup. dans une autre académie	Au sein du MEN dans la même académie	Au sein du MEN dans une autre académie	dans un ministère autre que les MEN et MESR	Total	
A	Assistant ingénieur	432	Plafond État	154	2	0	0	0	0	156	65,5
			Ressources propres	127	0	0	0	0	0	127	
			Total	281	2	0	0	0	0	283	-
	Attaché d'administration de l'État	7	Plafond État	3	2	0	1	0	0	6	100,0
			Ressources propres	1	0	0	0	0	0	1	
			Total	4	2	0	1	0	0	7	-
	Bibliothécaire	7	Plafond État	3	0	0	0	0	0	3	57,1
			Ressources propres	1	0	0	0	0	0	1	
			Total	4	0	0	0	0	0	4	-
	Conservateur des bibliothèques	2	Plafond État	0	0	0	0	0	0	0	-
			Ressources propres	0	0	0	0	0	0	0	
			Total	0	0	0	0	0	0	0	-
	Infirmier	3	Plafond État	1	0	0	0	0	0	1	66,7
			Ressources propres	1	0	0	0	0	0	1	
			Total	2	0	0	0	0	0	2	-
	Ingénieur d'études	543	Plafond État	215	0	2	0	0	0	217	68,3
			Ressources propres	154	0	0	0	0	0	154	
			Total	369	0	2	0	0	0	371	-

Catégorie statutaire	Libellé du corps	Volume de postes offerts aux recrutements réservés au sein du MESR	Financement des agents non titulaires (imputation « plafond État » ou « ressources propres »)	Origine des agents non titulaires nommés en qualité de titulaire dans l'enseignement supérieur depuis 2013, année de mise en œuvre du dispositif de titularisation des agents contractuels via les recrutements réservés							
				Même établissement d'enseignement supérieur	Autre étab. d'enseig. sup. dans la même académie	Autre étab. d'enseig. sup. dans une autre académie	Au sein du MEN dans la même académie	Au sein du MEN dans une autre académie	Dans un ministère autre que les MEN et MESR	Total	Taux de rendement des recrutements réservés (en %)
	Ingénieur de recherche	15	Plafond État	0	0	0	0	0	0	0	46,7
			Ressources propres	7	0	0	0	0	0	7	
			Total	7	0	0	0	0	0	7	-
	S/Total de la catégorie	1 009		667	4	2	1	0	0	674	66,8
Poids de la catégorie / Total général (%)		21,2		18,7	13,3	66,7	4,8	0,0	0,0	18,6	
B	Assistant de service social des adm. de l'État	0	Plafond État	0	0	0	0	0	0	0	-
			Ressources propres	0	0	0	0	0	0	0	
			Total	0	0	0	0	0	0	0	-
	Bibliothécaire assistant spécialisé	26	Plafond État	10	0	0	0	0	0	10	65,4
			Ressources propres	7	0	0	0	0	0	7	
			Total	17	0	0	0	0	0	17	-
	Secrétaire administratif (SAENES)	73	Plafond État	34	2	0	2	0	0	38	68,5
			Ressources propres	12	0	0	0	0	0	12	
			Total	46	2	0	2	0	0	50	-
	Technicien de recherche et formation	842	Plafond État	341	10	0	0	1	2	354	71,4
			Ressources propres	247	0	0	0	0	0	247	
			Total	588	10	0	0	1	2	601	-
	S/Total de la catégorie	941		651	12	0	2	1	2	668	71,0
Poids de la catégorie/ Total général (%)		19,7		18,3	40,0	0,0	9,5	33,3	50,0	18,4	
C	Adjoint administratif (ADJENES)	313	Plafond État	176	6	1	16	0	0	199	88,5
			Ressources propres	78	0	0	0	0	0	78	
			Total	254	6	1	16	0	0	277	-
	Adjoint technique de recherche et formation	2 444	Plafond État	1 158	8	0	2	2	2	1 172	79,8
			Ressources propres	779	0	0	0	0	0	779	
			Total	1 937	8	0	2	2	2	1 951	-
	Magasinier des bibliothèques	63	Plafond État	35	0	0	0	0	0	35	81,0
				16	0	0	0	0	0	16	
			Total	51	0	0	0	0	0	51	-
S/Total de la catégorie	2 820		2 242	14	1	18	2	2	2 279	80,8	
Poids de la catégorie/ Total général (%)		59,1		63,0	46,7	33,3	85,7	66,7	50,0	62,9	
Ensemble	4 770	Plafond État	2 130	30	3	21	3	4	2 191	75,9	
		Ressources propres	1 430	0	0	0	0	0	1 430		
		Total	3 560	30	3	21	3	4	3 621	-	
Part de l'origine des agents/l'ensemble des titularisations (en %)				98,3	0,8	0,1	0,6	0,1	0,1	100,0	

Dans le cadre des dispositions de résorption de la précarité prévues par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels dans la Fonction publique, 797 agents non titulaires ont été titularisés, en 2015, lors de la troisième session de recrutements réservés (1 310 postes offerts), soit un taux de rendement de 60,8 %.

Depuis la mise en œuvre du dispositif précité en 2013, 3 621 agents contractuels ont accédé à l'emploi public de titulaire dans l'enseignement supérieur, le taux de ren-

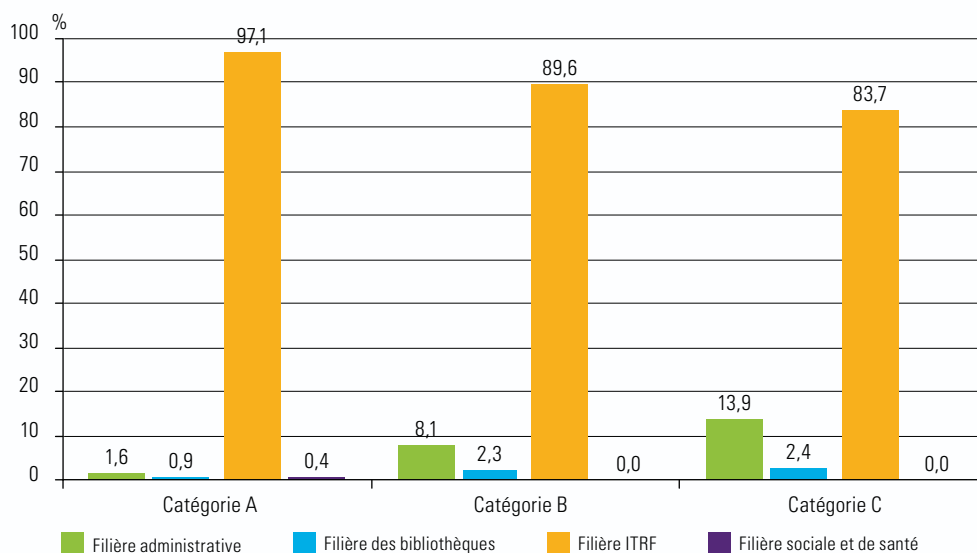
dement étant de 75,9 % pour 4 770 postes de BIATSS offerts aux recrutements réservés.

3 213 agents contractuels (88,7 %) ont été titularisés dans des corps relevant de la filière ITRF.

62,9 % des nommés relèvent de la catégorie C, 18,4 % de la catégorie B et 18,6 % de la catégorie A.

Par ailleurs, selon le principe de la nomination prioritaire dans l'établissement d'origine, 98,3 % des lauréats ont été nommés sur place.

Figure 1.31 - La répartition des recrutements réservés BIATSS selon la catégorie statutaire et la filière depuis 2013



► Répartition par sexe des candidats aux concours et examens professionnels réservés : inscrits, présents, admissibles et admis ventilés par catégorie statutaire et corps/grade

Figure 1.32 - La part des femmes dans les concours et examens professionnels réservés BIATSS selon la catégorie statutaire

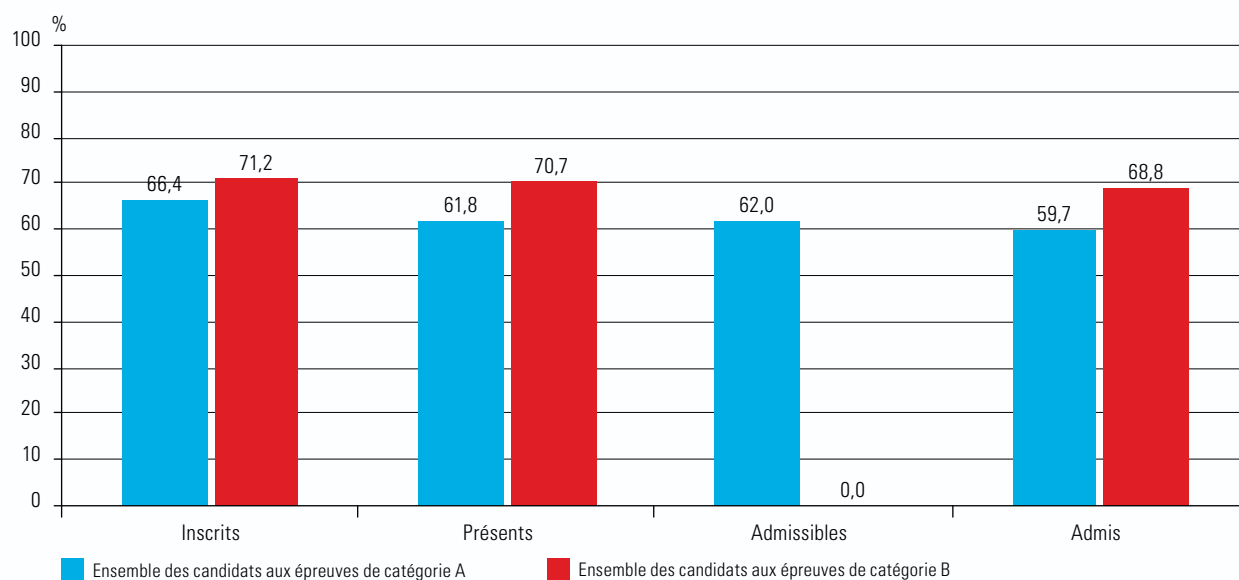


Figure 1.33 - Ratio des admis aux recrutements réservés par catégorie statutaire et par sexe

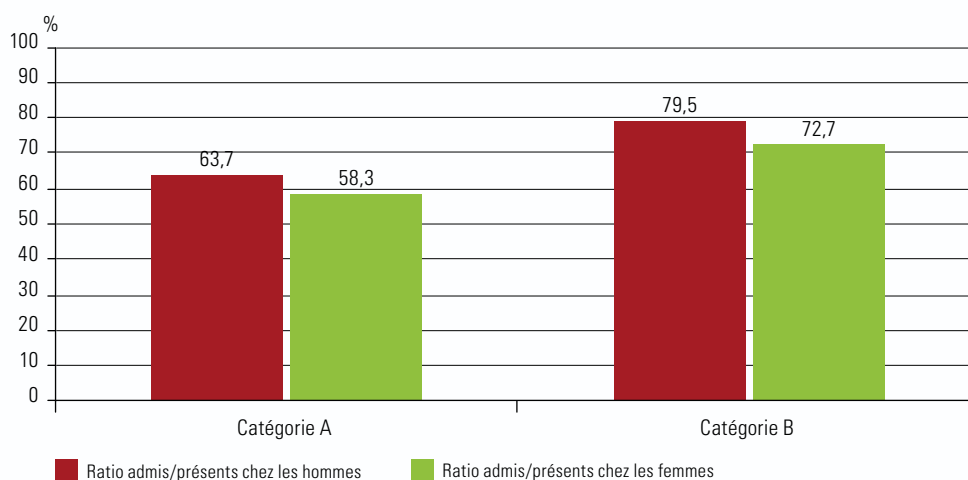


Tableau 1.33 - Mise en œuvre de la loi du 12 mars 2012 - Année 2015

Cat. statutaire	Libellé corps/grade	Nature	Inscrits				Présents			
			H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)	H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)
A	Assistant-ingénieur	exam. pro. réservé	57	114	171	66,7	57	114	171	66,7
	Attaché d'administration de l'État	concours réservé	18	93	111	83,8	12	21	33	63,6
	Bibliothécaire	exam. pro. réservé	1	6	7	85,7	1	2	3	66,7
	Conservateur des bibliothèques	exam. pro. réservé	5	10	15	66,7	4	5	9	55,6
	Ingénieur d'études	exam. pro. réservé	115	157	272	57,7	114	157	271	57,9
	Ingénieur de recherche 2 ^e classe	exam. pro. réservé	2	6	8	75,0	2	6	8	75,0
	Médecin de l'Éducation nationale	concours réservé	0	6	6	100,0	0	2	2	100,0
Ensemble des candidats aux épreuves de catégorie A			198	392	590	66,4	190	307	497	61,8
B	BIBAS classe normale	exam. pro. réservé	8	27	35	77,1	3	7	10	70,0
	TECHRF classe normale	exam. pro. réservé	78	186	264	70,5	70	169	239	70,7
Ensemble des candidats aux épreuves de catégorie B			86	213	299	71,2	73	176	249	70,7

► Source : DGRH-D5.

► Les données concernent l'ensemble des ministères (éducation nationale, enseignement supérieur, culture, jeunesse et sports...) pour lesquels les épreuves relatives à un corps ou un grade sont organisées.

► Les informations concernant les concours et examens professionnels réservés de la catégorie C ne sont pas disponibles. Il en est de même pour les corps des secrétaires administratifs, assistants de service social et infirmiers.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 12 mars 2012 relative notamment à l'accès à l'emploi de titulaire des agents contractuels, 65,1 % des candidats présents aux épreuves des concours et examens professionnels réservés des corps des filières BIATSS relevant des catégories statutaires A et B (pas de données disponibles pour les corps de catégorie C) ont été admis lors de cette troisième session en 2015 (dont 63,2 % de femmes).

ANT - Enseignants et enseignants-chercheurs

► Effectifs physiques et ETP des enseignants non permanents (hors hospitalo-universitaires) répartis par type de contrat ou fonctions et ventilés par sexe

Chez les enseignants non permanents, il convient de distinguer les agents qui relèvent d'une politique de vivier (doctorants contractuels, attachés temporaires

Admissibles				Admis				Ratio admis/présents (en %)	Ratio admis/présents chez les femmes (en %)
H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)	H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)		
49	98	147	66,7	38	71	109	65,1	63,7	62,3
6	12	18	66,7	4	6	10	60,0	30,3	28,6
1	1	2	50,0	0	1	1	100,0	33,3	50,0
4	5	9	55,6	3	3	6	50,0	66,7	60,0
96	137	233	58,8	76	93	169	55,0	62,4	59,2
1	3	4	75,0	0	3	3	100,0	37,5	50,0
				0	2	2	100,0	100,0	100,0
157	256	413	62,0	121	179	300	59,7	60,4	58,3
				2	6	8	75,0	80,0	85,7
				56	122	178	68,5	74,5	72,2
0	0	0	-	58	128	186	68,8	74,7	72,7

d'enseignement et de recherche [ATER], lecteurs, maîtres de langues ou les contractuels de santé) ou d'expertise (enseignants associés et professeurs invités) des agents non titulaires recrutés en qualité de chargé d'enseignement ou d'agent temporaire vacataire (environ 135 000 agents qui ne figurent pas dans ces tableaux).

Tableau 1.34

Catégorie statutaire	Type de contrat ou fonction	Hommes	Femmes	Total	Total ETP	Effectifs ensemble effectifs (en %)	Part des femmes (en %)
A	Doctorant contractuel	8 174	6 249	14 423	14 423,0	56,1	43,3
	ATER	2 355	2 367	4 722	3 986,0	18,4	50,1
	Contractuel sur emploi du 2 nd degré	393	318	711	711,0	2,8	44,7
	Lecteur	336	522	858	858,0	3,3	60,8
	Maître de langues	46	72	118	118,0	0,5	61,0
	Enseignant invité	1 540	569	2 109	263,6	8,2	27,2
	Enseignant associé	2 001	747	2 748	1 455,5	10,7	27,2
Ensemble des enseignants non permanents		14 845	10 844	25 689	21 815,1	100,0	42,2

► Source : enquête non permanents et GESUP-2, DGRH-A1-1, mai-juin 2015.

► À noter : sur les 14 423 doctorants contractuels, 7 133 n'assurent aucun service d'enseignement.

► Concernant la ventilation par sexe, l'enquête prévoit bien la remontée des informations par sexe pour les populations d'ATER, de doctorants contractuels et d'enseignants associés, ce qui représente 85 % de la population des non permanents. Pour les autres populations, en l'absence d'informations précises, il a été estimé : pour les contractuels sur emplois du 2nd degré, il a été appliqué le taux de féminisation observé parmi les professeurs titulaires du 2nd degré (même population) ; pour les lecteurs et maîtres de langues, il a été appliqué le taux de féminisation observé parmi les enseignants chercheurs titulaires du sous-groupe disciplinaire « Langues et littératures étrangères » qui correspond à celui des lecteurs et maîtres de langues ; pour les enseignants invités, il est appliqué la même répartition par sexe que pour les enseignants associés, ces 2 populations étant régies par le même décret.

► Pour le calcul en ETP, les doctorants contractuels (14 423) sont décomptés par convention de la manière suivante : 1 agent = 1 ETP ; les invités sont comptés pour 1/8 compte tenu de leur durée moyenne égale à un mois et demi ; les ATER à temps plein (3 250) pour 1 et les ATER à mi-temps (1 472) pour 1/2 ; les associés à temps plein (163) pour 1 et les associés à mi-temps (2 585) pour 1/2.

Trois-quarts des enseignants non permanents sont doctorants contractuels ou ATER.

Le taux de féminisation varie selon la population. Il est très important chez les lecteurs et maîtres de langues (plus de

60 %). La parité femmes/hommes est observée parmi les ATER. Au sein de la population doctorale, les femmes sont légèrement sous-représentées (43 %). Le taux de féminisation le plus bas (27 %) concerne la population des associés et des invités.

► Effectifs physiques et ETP des personnels non titulaires hospitalo-universitaires répartis par type de fonctions et ventilés par sexe

Tableau 1.35

Catégorie statutaire	Type de contrat ou fonction	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETP	Effectifs/ensemble effectifs (en %)	Part des femmes (en %)
A	Praticien hospitalier universitaire (PHU)	90	44	134	134	2,9	32,8
	Chef de clinique - assistant des hôpitaux (ASM)	1 589	2 053	3 642	3 642	79,4	56,4
	Assistant hospitalier universitaire des disciplines pharmaceutiques et des CSERD (AHUP et AHUQ)	210	280	490	490	10,7	57,1
	Chef de clinique des universités de médecine générale	31	54	85	85	1,9	63,5
	Personnel associé	74	161	235	127	5,1	68,5
Ensemble des personnels non titulaires hospitalo-universitaires		1 994	2 592	4 586	4 478	100,0	56,5

► Source : enquête non permanents DGRH-A2-3 de 2015.

► Pour le calcul en ETP, les associés à temps plein (19) sont comptés pour 1 et les associés à mi-temps (216) pour 1/2.

Les chefs de clinique-assistants des hôpitaux et les assistants hospitaliers universitaires représentent 90 % des personnels non titulaires de la filière hospitalo-universitaire.

Le taux de féminisation varie selon le type de fonctions, mais est au-dessus de la moyenne (56,5 %) chez les 2 populations les plus importantes précitées. Le taux de féminisation le plus bas concerne les praticiens hospitaliers universitaires (32,8 %).

► Effectifs des enseignants non permanents hors hospitalo-universitaires (Doctorants contractuels, ATER, Associés) répartis par groupe CNU et par sexe

Tableau 1.36

Groupe de disciplines CNU	Doctorants contractuels*			ATER								
				Mi-temps			Temps-plein			Total ATER		
	H	F	Ensemble	H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	Ensemble
Droit et Science politique	412	488	900	177	182	359	197	247	444	374	429	803
Sciences économiques et de gestion	380	318	698	103	91	194	161	160	321	264	251	515
Langues et Littératures	230	494	724	20	47	67	146	364	510	166	411	577
Sciences humaines	815	996	1 811	103	127	230	241	334	575	344	461	805
Mathématiques et Informatique	1 567	559	2 126	129	55	184	263	117	380	392	172	564
Physique	748	299	1 047	20	8	28	34	5	39	54	13	67
Chimie	769	555	1 324	21	15	36	64	55	119	85	70	155
Sciences de la terre	430	293	723	18	16	34	35	31	66	53	47	100
Sciences de l'ingénieur	1 452	498	1 950	98	39	137	200	90	290	298	129	427
Biologie et Biochimie	908	1 354	2 262	45	59	104	80	103	183	125	162	287
Pharmacie	96	135	231	6	9	15	28	38	66	34	47	81
Interdisciplinaire	137	137	274	28	27	55	100	111	211	128	138	266
Théologie	10	4	14				3		3	3		3
Sans discipline et non renseigné	220	119	339	18	11	29	17	26	43	35	37	72
Total	8 174	6 249	14 423	786	686	1 472	1 569	1 681	3 250	2 355	2 367	4 722
Part des femmes (en %)	-	-	43,3	-	-	46,6	-	-	51,7	-	-	50,1

► DGRH-A1-1/Enquête non-permanents 2015.

► * Y compris les doctorants contractuels n'assurant aucun service d'enseignement.

Associés									Total par groupe CNU
Mi-temps			Temps-plein			Total Associés			
H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	Ensemble	
255	74	329	17	4	21	272	78	350	2 053
544	168	712	32	11	43	576	179	755	1 968
33	57	90	7	8	15	40	65	105	1 406
306	159	465	14	10	24	320	169	489	3 105
141	16	157	7		7	148	16	164	2 854
12	11	23	1		1	13	11	24	1 138
18	13	31	9	2	11	27	15	42	1 521
20		20	2	2	4	22	2	24	847
235	34	269	10	2	12	245	36	281	2 658
42	26	68	5	3	8	47	29	76	2 625
37	24	61	1		1	38	24	62	374
227	106	333	8	8	16	235	114	349	889
									17
18	9	27				18	9	27	438
1 888	697	2 585	113	50	163	2 001	747	2 748	21 893
-	-	27,0	-	-	30,7	-	-	27,2	42,8

La répartition des agents non permanents par groupe CNU et par sexe n'a été réalisée que sur les 3 plus importantes populations d'agents enseignants non permanents, dont les données sont bien remontées et non estimées.

Les enseignants associés sont à mi-temps dans leur très grande majorité (94 %) alors que les ATER sont à près de 70 % à temps plein.

Le taux de féminisation chez les enseignants non permanents est très variable d'une population à l'autre (entre 27 et près de 52 %) ; le plus fort taux concerne les ATER à temps plein.

Figure 1.34 - Effectifs des enseignants non permanents (hors HU) par groupe de discipline selon les fonctions

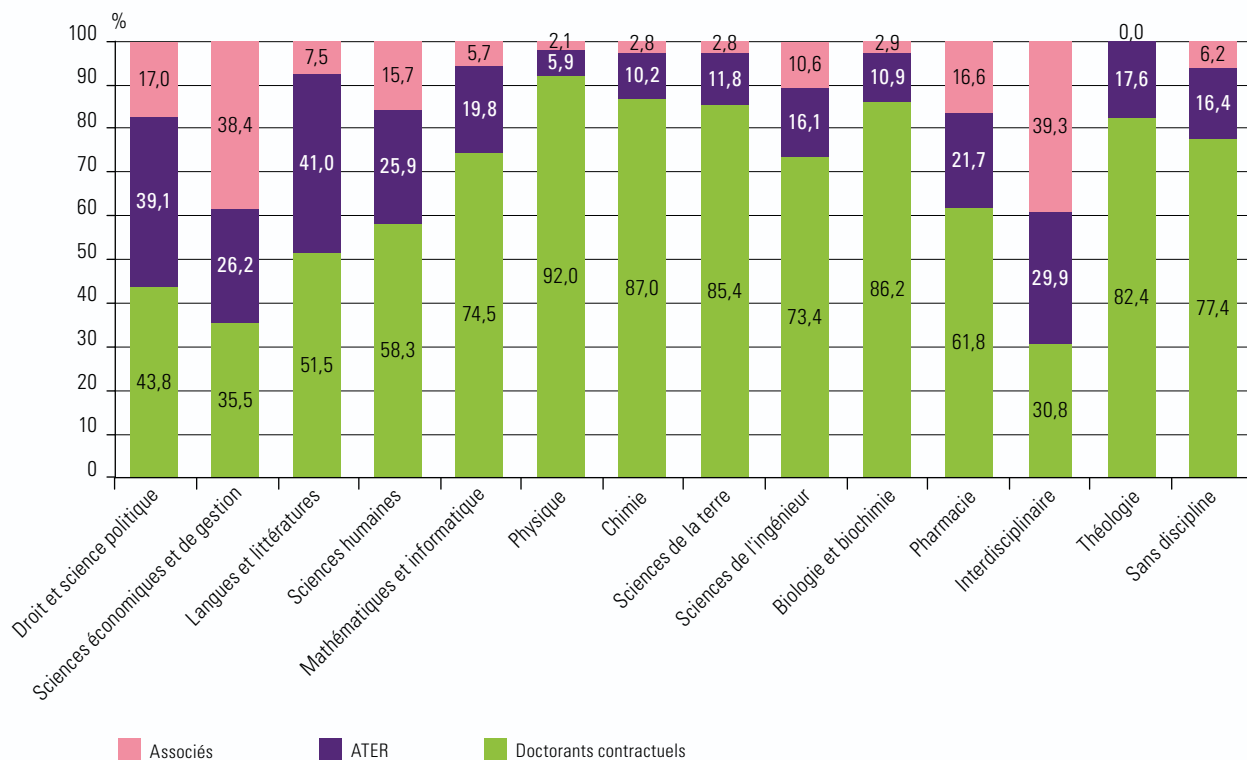


Figure 1.35 - Part des femmes parmi les enseignants non permanents (hors HU) selon leur fonction (en %)

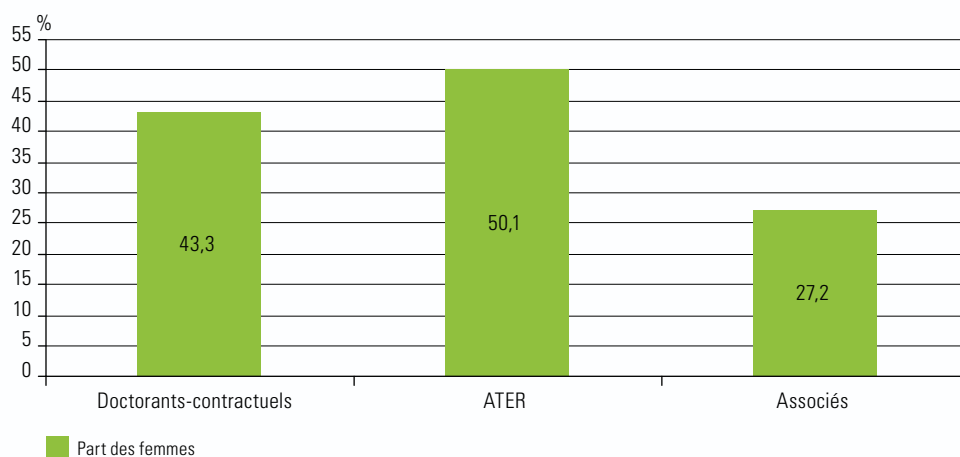
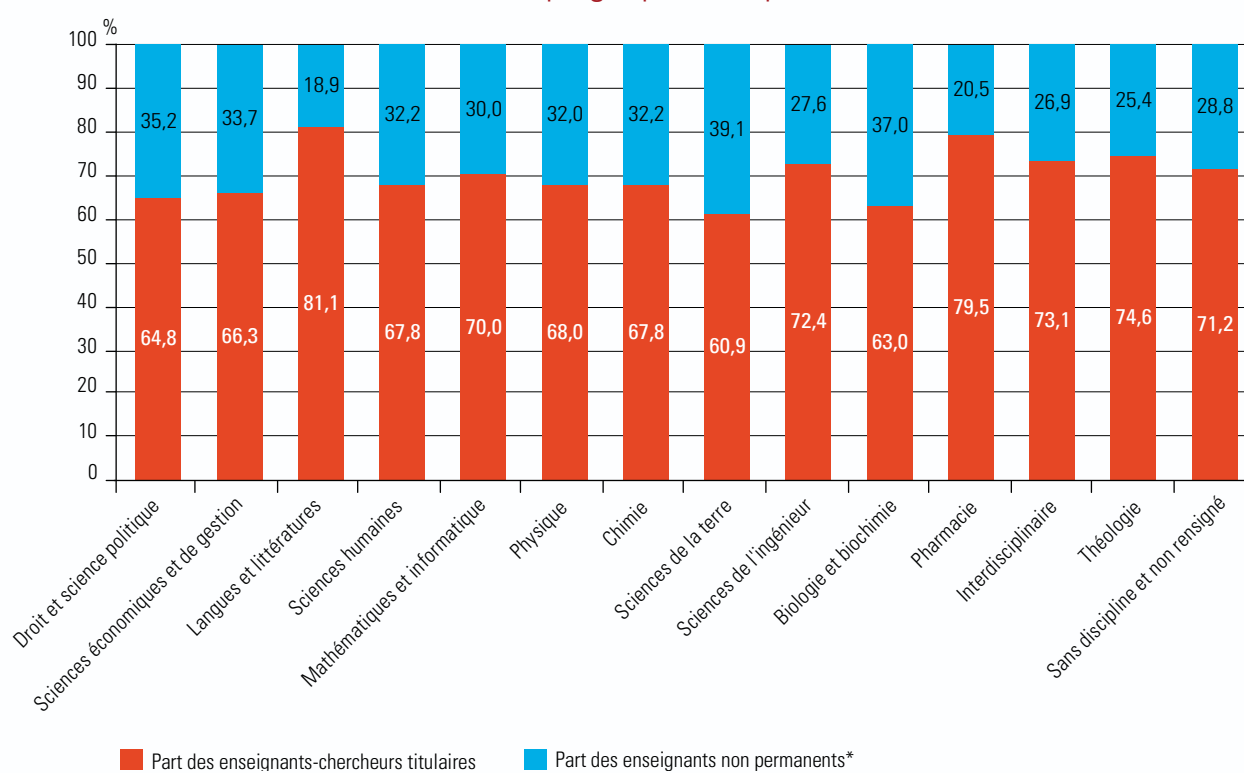


Figure 1.36 - Répartition par statut Fonction publique des enseignants-chercheurs (hors HU) ventilés par groupe de discipline



► * Seules les données concernant les doctorants-contractuels, les ATER et les enseignants associés sont représentées (sont donc exclus du périmètre les contractuels sur emploi du 2nd degré, les lecteurs/maîtres de langues et les enseignants invités).

Les personnels ouvriers du réseau des œuvres universitaires et scolaires

► Effectifs physiques et ETP des personnels «ouvriers» du réseau des œuvres universitaires et scolaires

Tableau 1.37 - Les personnels ouvriers en CDI

Échelle	Secteur d'activité	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETP	Part des femmes (en %)	Poids du secteur d'activité/ Ensemble des effectifs (en %)
8	Restauration	3	0	3	3,0	0,0 %	0,0 %
	Hébergement	0	0	0	0,0	0,0 %	0,0 %
	Services généraux	0	0	0	0,0	0,0 %	0,0 %
Total de l'échelle		3	0	3	3,0	0,0 %	-
7	Restauration	161	21	182	179,8	11,5 %	2,3 %
	Hébergement	13	6	19	18,6	31,6 %	0,2 %
	Services généraux	14	0	14	14,0	0,0 %	0,2 %
Total de l'échelle		188	27	215	212,4	12,6 %	-
6	Restauration	287	73	360	358,9	20,3 %	4,5 %
	Hébergement	92	53	145	140,7	36,6 %	1,8 %
	Services généraux	47	23	70	68,2	32,9 %	0,9 %
Total de l'échelle		426	149	575	567,8	25,9 %	-
5	Restauration	1 046	484	1 530	1 505,9	31,6 %	19,0 %
	Hébergement	536	347	883	865,5	39,3 %	11,0 %
	Services généraux	83	58	141	134,8	41,1 %	1,8 %
Total de l'échelle		1 665	889	2 554	2 506,2	34,8 %	-
4	Restauration	337	1 263	1 600	1 541,6	78,9 %	19,9 %
	Hébergement	565	271	836	821,9	32,4 %	10,4 %
	Services généraux	18	24	42	39,5	57,1 %	0,5 %
Total de l'échelle		920	1 558	2 478	2 403,0	62,9 %	-
3	Restauration	292	855	1 147	1 089,7	74,5 %	14,3 %
	Hébergement	52	1 001	1 053	992,6	95,1 %	13,1 %
	Services généraux	5	13	18	16,4	72,2 %	0,2 %
Total de l'échelle		349	1 869	2 218	2 098,6	84,3 %	-
Total par secteur	Restauration	2 126	2 696	4 822	4 678,8	55,9 %	60,0 %
	Hébergement	1 258	1 678	2 936	2 839,2	57,2 %	36,5 %
	Services généraux	167	118	285	272,9	41,4 %	3,5 %
Ensemble des effectifs		3 551	4 492	8 043	7 790,9	55,8 %	-

► Sources : données extraites du bilan social du CNOUS 2015.

Tableau 1.38 - Les personnels ouvriers en CDD

Origine des CDD	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETP	Part des femmes (en %)
Étudiants	3 681	2 781	6 462	919,9	43 %
Autres	2 263	2 435	4 698	851,5	52 %
Ensemble des effectifs	5 944	5 216	11 160	1 771,4	47 %

► Source : données extraites du bilan social du CNOUS 2015.

La répartition des effectifs personnels ouvriers (PO) en CDI est fonctionnelle. Elle correspond aux qualifications des métiers fixées dans les dispositions applicables aux personnels ouvriers des œuvres universitaires et scolaires (DAPOOUS). Elle ne tient donc pas compte de l'échelle de rémunération des agents promus par tableau d'avancement à l'échelle immédiatement supérieure. En 2015, 22,2 % des 8 043 agents étaient rémunérés à l'échelle immédiatement supérieure à celle de leur recrutement initial.

Les femmes représentent 55,8 % des effectifs de PO en CDI ; ceux-ci sont 60 % à exercer dans le secteur de la restauration.

Par ailleurs, 11 160 personnels ouvriers ont été employés en qualité de CDD en 2015 représentant 1 771,4 ETPT. Les étudiants représentent 58 % de ces CDD (près de 52 % en ETPT).

Les effectifs d'apprentis BIATSS dans l'enseignement supérieur

► Effectifs des apprentis occupant des fonctions de BIATSS répartis par âge et ventilés par sexe

Tableau 1.39

Âge	Hommes	Femmes	Ensemble	Part (en %)
Moins de 18 ans	7	2	9	3,9
18 ans	8	2	10	4,4
19 ans	11	9	20	8,7
20 ans	17	14	31	13,5
21 ans	23	16	39	17,0
22 ans	13	8	21	9,2
23 ans	16	6	22	9,6
24 ans	13	21	34	14,8
25 ans	10	11	21	9,2
26 ans et plus	10	8	18	7,9
Non renseigné	3	1	4	1,7
Ensemble des effectifs	131	98	229	100,0
Part par sexe (en %)	57,2	42,8	100,0	-

► Source : résultats de l'enquête DGRH-C1-1 relative au déploiement de l'apprentissage au sein du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche depuis la rentrée scolaire 2015 (avril 2016). Périmètre : 40 établissements de l'enseignement supérieur et 20 CROUS, qui représentent 43,3 % des effectifs BIATSS de l'enseignement supérieur, ont remonté à la DGRH des informations qualitatives concernant les 229 apprentis BIATSS qu'ils ont recrutés à la rentrée 2015 et dont le contrat n'a pas été rompu.

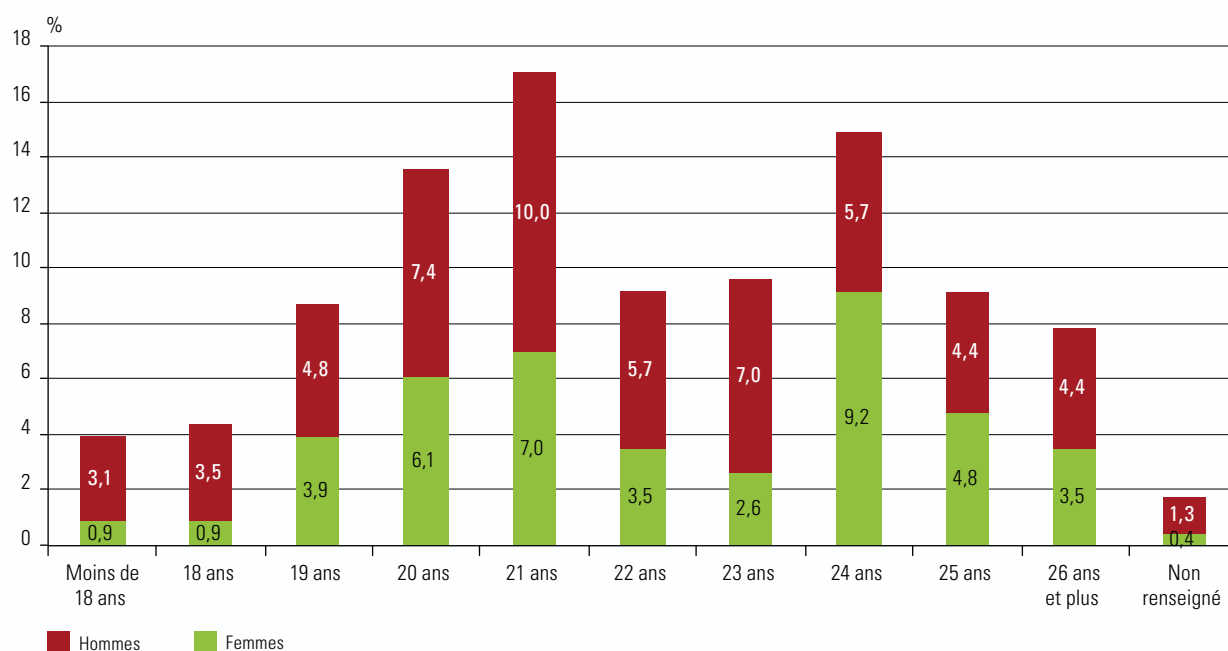
Les apprentis hommes sont davantage représentés que les apprenties femmes (57,2 % contre 42,8 %) dans l'enseignement supérieur.

et plus sont le plus souvent en situation de handicap et bénéficient à ce titre d'une dérogation en matière de limite d'âge lors du recrutement.

Les apprentis âgés de 21 ans sont les plus nombreux (17 % de la population). Les apprentis âgés de 26 ans

Par ailleurs, il est précisé que les apprentis ne sont pas pris en compte dans le plafond d'emplois.

Figure 1.37 - Les apprentis BIATSS dans l'enseignement supérieur répartis par âge et selon le sexe



► Effectifs des apprentis occupant des fonctions de BIATSS répartis par famille professionnelle et ventilés par niveau de diplôme

Tableau 1.40

Famille professionnelle	Niveau de diplôme						Part (en %)
	Niveau V	Niveau IV	Niveau III	Niveau II	Niveau I	Ensemble	
Accueil	0	2	0	0	0	2	0,9
Affaires juridiques	0	0	0	0	1	1	0,4
Audit/évaluation	0	0	0	1	3	4	1,7
Bibliothèque/documentation	0	0	4	3	0	7	3,1
Chimie/biologie/laboratoire	0	2	2	7	2	13	5,7
Commerce	1	0	0	0	0	1	0,4
Communication/édition	0	2	6	9	7	24	10,5
Espaces verts	0	3	2	0	0	5	2,2
Gestion administrative	0	4	13	2	1	20	8,7
Gestion budgétaire, financière et comptable	0	0	3	2	3	8	3,5
Gestion de projet	0	0	0	0	1	1	0,4
Gestion RH	0	0	1	4	5	10	4,4
Hygiène/sécurité	0	3	2	2	0	7	3,1
Logistique/maintenance	1	0	0	2	1	4	1,7
Maintenance des bâtiments	9	0	1	2	5	17	7,4
Restauration	32	1	6	0	0	39	17,0
Santé/social	0	0	0	1	1	2	0,9
Systèmes et réseaux d'information	0	0	15	13	19	47	20,5
Autre	0	1	4	4	8	17	7,4
Ensemble des effectifs	43	18	59	52	57	229	100,0
Part par niveau de diplôme (en %)	18,8	7,9	25,8	22,7	24,9	100,0	-

► Source : résultats de l'enquête DGRH-C1-1 relative au déploiement de l'apprentissage au sein du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche depuis la rentrée scolaire 2015 (avril 2016).

Périmètre : 40 établissements de l'enseignement supérieur et 20 CROUS, qui représentent 43,3 % des effectifs BIATSS de l'enseignement supérieur, ont remonté à la DGRH des informations qualitatives concernant les 229 apprentis BIATSS qu'ils ont recrutés à la rentrée 2015 et dont le contrat n'a pas été rompu.

► Niveau V : CAP (certificat d'aptitude professionnelle), BEP (brevet d'études professionnelles), MC5 (mention complémentaire niveau 5).

► Niveau IV : baccalauréat général, technologique ou professionnel, BP (brevet professionnel), BT (brevet de technicien), MC4 (mention complémentaire niveau 4).

► Niveau III : diplômes de niveau baccalauréat + 2 : BTS (brevet de technicien supérieur), DUT (diplôme universitaire de technologie), BM (brevet de maîtrise)...

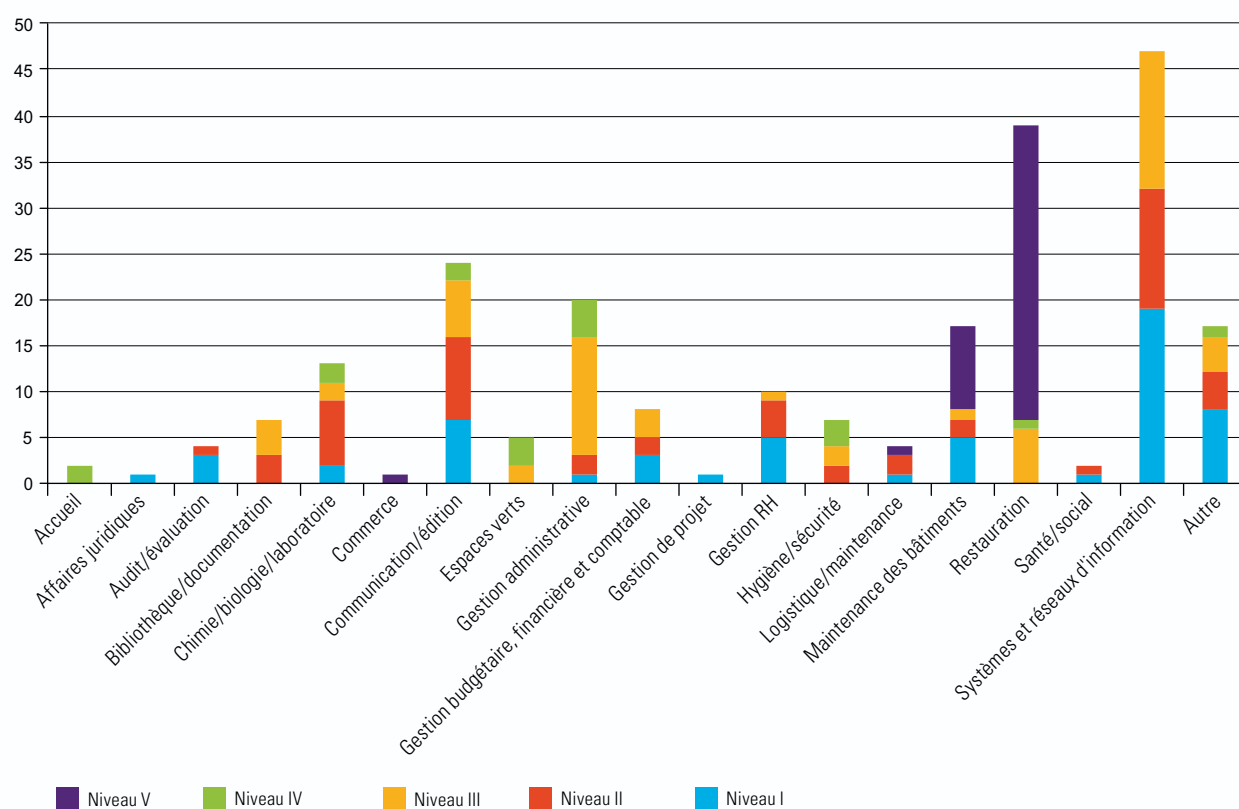
► Niveau II : diplômes de niveau baccalauréat + 3 : licence générale et professionnelle, DCG (diplôme de comptabilité et gestion)...

► Niveau I : diplômes de niveau baccalauréat + 5 et supérieur : master, doctorat, DSCG (diplôme supérieur de comptabilité et de gestion), DEC (diplôme d'expertise comptable), diplômes des grandes écoles...

Les apprentis observés préparent majoritairement des diplômes des niveaux III et I.

Au sein des établissements de l'enseignement supérieur, ce sont les familles professionnelles «Systèmes et réseaux d'information» et «Communication/édition» qui sont les plus représentées. Dans le réseau des œuvres universitaires et scolaires, c'est la famille professionnelle «Restauration» qui prédomine.

Figure 1.38 - Les apprentis BIATSS répartis par famille professionnelle et selon le niveau de diplôme



6. Les travailleurs handicapés au sein de l'enseignement supérieur

Effectifs

► Effectifs des agents déclarés « travailleurs handicapés », répartis par catégorie statutaire et par corps et ventilés par sexe

Tableau 1.41

Catégorie statutaire	Libellé du corps	Effectif par sexe		Ensemble	%		Poids des effectifs par corps sur l'ensemble des effectifs « TH » en %
		Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	
A	Assistant-ingénieur	55	27	82	67,1	32,9	1,8
	Attaché d'administration de l'État	21	39	60	35,0	65,0	1,3
	Bibliothécaire	5	6	11	45,5	54,5	0,2
	Conseiller technique de service social AE	2	1	3	66,7	33,3	0,1
	Conservateur des bibliothèques	5	8	13	38,5	61,5	0,3
	Enseignants du primaire	4	4	8	50,0	50,0	0,2
	Enseignants du secondaire	97	72	169	57,4	42,6	3,7
	Enseignants du supérieur	251	196	447	56,2	43,8	9,9
	Infirmier (INFENES)	0	19	19	0,0	100,0	0,4
	Ingénieur d'études	61	75	136	44,9	55,1	3,0
	Ingénieur de recherche	12	9	21	57,1	42,9	0,5
	Médecin de l'EN	0	0	0	-	-	0,0
	S/Total de la catégorie A	513	456	969	52,9	47,1	21,4
	Poids de la catégorie A/Total général (%)	27,8	17,1	21,4	-	-	-
B	Assistant de service social des adm. de l'État	0	5	5	0,0	100,0	0,1
	Bibliothécaire assistant spécialisé	9	32	41	22,0	78,0	0,9
	Secrétaire administratif (SAENES)	36	130	166	21,7	78,3	3,7
	Technicien de recherche et formation	204	202	406	50,2	49,8	9,0
	S/Total de la catégorie B	249	369	618	40,3	59,7	13,7
	Poids de la catégorie B/Total général (%)	13,5	13,8	13,7	-	-	-
C	Adjoint administratif (ADJENES)	104	399	503	20,7	79,3	11,1
	Adjoint technique de recherche et formation	593	827	1420	41,8	58,2	31,4
	Magasinier des bibliothèques	50	79	129	38,8	61,2	2,9
	S/Total de la catégorie C	747	1305	2 052	36,4	63,6	45,4
	Poids de la catégorie C/Total général (%)	40,4	48,8	45,4	-	-	-
Agents non titulaires	ANT BIATSS	255	468	723	35,3	64,7	16,0
	ANT enseignants	84	74	158	53,2	46,8	3,5
	S/Total des ANT	339	542	881	38,5	61,5	19,5
	Poids des ANT/Total général (%)	18,3	20,3	19,5	-	-	-
Ensemble des effectifs		1 848	2 672	4 520	40,9	59,1	100,0

► Source : enquête déclarative effectuée par la Mission à l'intégration des personnels handicapés (MIPH) auprès des établissements d'enseignement supérieur. Le taux de retour de cette enquête est de 90 %. Les données sont celles du recensement annuel des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) effectué en 2016 (situation observée au 1^{er} janvier 2015) pour l'ensemble des établissements, RCE et non RCE*.

► Ces données intègrent les nouvelles modalités de déclaration pour les établissements RCE (au nombre de 106) qui effectuent depuis 2015 leur déclaration auprès du FIPHP, et sur l'ensemble de leurs effectifs. Pour ces établissements, l'assiette englobe donc les personnels rémunérés sur plafond État ainsi que les personnels rémunérés sur ressources propres. S'agissant des établissements non RCE (au nombre de 42), le recensement s'effectue sur la base des seuls agents rémunérés sur plafond État. 4 334 BOE ont été recensés dans les établissements RCE et 186 BOE l'ont été pour les établissements non RCE.

► * Hors réseau des oeuvres universitaires et scolaires.

59,1 % des 4 520 agents déclarés « travailleurs handicapés » dans l'enseignement supérieur sont des femmes.

Parmi les travailleurs handicapés, les agents titulaires de la catégorie C sont de loin les plus nombreux puisque 45,4 % relèvent de cette catégorie, alors que les agents de

catégorie C représentent seulement 20,2 % de l'ensemble des effectifs titulaires de l'enseignement supérieur (ou bien 44 % si l'on prend comme référence uniquement la population BIATSS). Les agents non titulaires handicapés représentent 19,5 %.

► Effectifs des agents déclarés «travailleurs handicapés», répartis par filière et ventilés par sexe

Tableau 1.42

Filière	Effectif par sexe		Ensemble	%	
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
Filière administrative	161	568	729	22,1	77,9
poids de la filière/total (%)	8,7	21,3	16,1	-	-
Filière des bibliothèques	69	124	193	35,8	64,2
poids de la filière/total (%)	3,7	4,6	4,3	-	-
Filière enseignante	352	273	625	56,3	43,7
poids de la filière/total (%)	19,0	10,2	13,8	-	-
Filière ITRF	925	1140	2 065	44,8	55,2
poids de la filière/total (%)	50,1	42,7	45,7	-	-
Filière sociale et de santé	2	25	27	7,4	92,6
poids de la filière/total (%)	0,1	0,9	0,6	-	-
Agents non titulaires	339	542	881	38,5	61,5
poids des ANT /total (%)	18,3	20,3	19,5	-	-
Ensemble des effectifs	1 848	2 672	4 520	40,9	59,1
dont % de titulaires	81,7	79,7	80,5	-	-

► Source : enquête déclarative effectuée par la Mission à l'intégration des personnels handicapés (MIPH) auprès des établissements d'enseignement supérieur. Le taux de retour de cette enquête est de 90 %. Les données sont celles du recensement annuel des bénéficiaires de l'obligation d'emploi effectué en 2016 pour l'ensemble des établissements, RCE et non RCE (situation observée au 1^{er} janvier 2015).

45,7 % des agents titulaires déclarés «travailleurs handicapés» appartiennent à la filière ITRF (le poids des titulaires de cette filière est de 20,3 % de l'ensemble des effectifs titulaires et non titulaires de l'enseignement supérieur hors personnels «ouvriers»), les filières «sociale et de santé» et «des bibliothèques» étant les moins représentées (avec 0,6 % et 4,3 % des effectifs).

► Effectifs des agents déclarés «travailleurs handicapés», répartis par tranche d'âge

Tableau 1.43

Tranche d'âge	Moins de 25 ans	25 à 39 ans	40 à 55 ans	Plus de 55 ans	Total
Effectifs	59	796	2 396	1 269	4 520
%	1,3	17,6	53,0	28,1	100,0

► Source : enquête déclarative effectuée par la Mission à l'intégration des personnels handicapés (MIPH) auprès des établissements d'enseignement supérieur. Le taux de retour de cette enquête est de 90 %. Les données sont celles du recensement annuel des bénéficiaires de l'obligation d'emploi effectué en 2016 pour l'ensemble des établissements, RCE et non RCE (situation observée au 1^{er} janvier 2015).

► Effectifs cumulés des agents titulaires et non titulaires.

La tranche d'âge la plus représentée chez les «travailleurs handicapés» est celle des 40-55 ans avec 53 % des effectifs déclarés.

► Nombre d'agents déclarés «travailleurs handicapés» rapporté à l'effectif de l'ensemble des agents rémunérés (ratio)

Tableau 1.44 - Établissements RCE

	2010*	2011*	2012*	2013*	2014*	2015*
Nombre d'agents déclarés «travailleurs handicapés»	1 405	2 021	2 495	2 975	3 265	4 334
Ensemble des effectifs rémunérés au sein de l'enseignement supérieur	150 012	153 076	153 781	157 307	140 807	162 053
Calcul du ratio (en %)	0,94	1,32	1,62	1,89	2,32	2,67

► Effectifs cumulés des agents titulaires et non titulaires

► * Sur la base des effectifs au 1^{er} janvier de l'année indiquée. La déclaration correspond à l'année n + 1. Le taux 2015 tient compte des nouvelles modalités de déclaration pour les établissements RCE, l'assiette ayant été élargie depuis 2015 à l'ensemble des effectifs de chaque établissement (personnels rémunérés sur plafond État + personnels rémunérés sur ressources propres). Le périmètre des établissements RCE est de 106 établissements.

Tableau 1.45 - Établissements non RCE

	2010*	2011*	2012*	2013*	2014*	2015*
Nombre d'agents déclarés «travailleurs handicapés»					140	186
Ensemble des effectifs rémunérés au sein de l'enseignement supérieur					7 941	7 121
Calcul du ratio (en %)					1,76	2,61

► Source : enquête déclarative effectuée par la Mission à l'intégration des personnels handicapés (MIPH) auprès des établissements d'enseignement supérieur. Le taux de retour de cette enquête est de 90 %. Les données sont celles de la déclaration annuelle des bénéficiaires de l'obligation d'emploi effectuée en 2016 pour l'ensemble des établissements (situation observée au 1^{er} janvier 2015).

► Effectifs cumulés des agents titulaires et non titulaires

► * Sur la base des effectifs au 1^{er} janvier de l'année indiquée. La déclaration correspond à l'année n + 1. Pour les établissements non RCE, l'assiette demeure inchangée (agents rémunérés sur plafond État). Le périmètre des établissements non RCE est de 42 établissements.

Ce tableau montre une évolution régulière du taux d'emploi direct des «travailleurs handicapés», passé de 0,94 % à 2,32 % des effectifs entre 2010 et 2014, qui est à mettre au regard de l'obligation légale de 6 %. Le taux direct 2015 est de 2,67 % pour les établissements RCE et de 2,61 % pour les établissements non RCE, donnant un taux direct moyen de 2,67 % (2,29 % en 2014). Le taux légal des établissements (= taux direct majoré par les dépenses consacrées au handicap) est très certainement supérieur.

Recrutement de travailleurs handicapés en 2015

► Recrutement de «travailleurs handicapés» répartis par filière BIATSS ou par catégorie statutaire et ventilés par sexe

Tableau 1.46 - Recrutement de BIATSS au titre du décret n° 95-979 du 25 août 1995

Filière	Effectif par sexe		Ensemble	%	
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
Filière administrative	9	31	40	22,5	77,5
% par filière	21,4	33,0	29,4	-	-
Filière sociale et de santé	1	0	1	-	-
% par filière	2,4	0,0	0,7	-	-
Filière ITRF	32	58	90	35,6	64,4
% par filière	76,2	61,7	66,2	-	-
Filière des bibliothèques	0	5	5	0,0	100,0
% par filière	0,0	5,3	3,7	-	-
Ensemble	42	94	136	30,9	69,1

► Source : enquête réalisée par la Mission à l'intégration des personnels handicapés (MIPH) auprès des établissements d'enseignement supérieur, portant sur les recrutements effectués du 1^{er} janvier au 30 septembre 2015. Le taux de retour de cette enquête est de 80 %.

► Ce tableau prend en compte les recrutements de personnes en situation de handicap effectués au titre du décret n° 95-979 du 25 août 1995 relatif au recrutement de travailleurs handicapés dans la fonction publique pris en application de l'article 27 de la loi du 11 janvier 1984. Peuvent candidater les bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnés aux 1^o, 2^o, 3^o, 4^o, 9^o, 10^o et 11^o de l'article L5212-13 du code du travail et dont le handicap est compatible avec les fonctions demandées. Ils sont recrutés par contrat d'un an et peuvent être titularisés à l'issue de cette période s'ils ont apporté la preuve de leurs compétences. L'autorité administrative ayant pouvoir de nomination procède à la titularisation après avis de la commission administrative paritaire du corps concerné.

Tableau 1.47 - Recrutement de BIATSS par concours

Filière	Effectif par sexe		Ensemble	%	
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
Filière administrative	1	7	8	12,5	87,5
% par filière	9,1	38,9	27,6	-	-
Filière sociale et de santé	0	0	0	-	-
% par filière	0,0	0,0	0,0	-	-
Filière ITRF	8	9	17	47,1	52,9
% par filière	72,7	50,0	58,6	-	-
Filière des bibliothèques	2	2	4	50,0	50,0
% par filière	18,2	11,1	13,8	-	-
Ensemble	11	18	29	37,9	62,1

► Source : enquête réalisée par la Mission à l'intégration des personnels handicapés (MIPH) auprès des établissements d'enseignement supérieur, portant sur les recrutements effectués du 1^{er} janvier au 30 septembre 2015. Le taux de retour de cette enquête est de 80 %.

► Ce tableau prend en compte les recrutements d'agents titulaires, par le biais des recrutements classiques (concours externes, internes...), qui déclarent leur handicap pour pouvoir bénéficier d'un aménagement des épreuves et/ou d'une affectation particulière.

Les modes de recrutement de «travailleurs handicapés» de ces deux tableaux mettent en évidence une prédominance des recrutements dans la filière ITRF avec des taux respectifs de l'ordre de 66 % et de 59 %. 69 % des personnes recrutées par la voie contractuelle sont des femmes. Cette proportion est de 62 % pour les recrutements par concours.

Tableau 1.48 - Recrutement de BIATSS au titre des articles 4 et 6 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984

Catégorie statutaire	Effectif par sexe		Ensemble	%	
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
A	2	7	9	22,2	77,8
B	1	4	5	20,0	80,0
C	16	22	38	42,1	57,9
Ensemble	19	33	52	36,5	63,5

► Source : les données concernant les 52 TH recrutés en 2015 au titre des articles 4 et 6 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 ne sont pas disponibles par filière.

Sur les 52 agents contractuels BIATSS recrutés en 2015, 38 l'ont été en catégorie C, ce qui représente 73 % des recrutements.

► Recrutement de « travailleurs handicapés » dans les filières BIATSS, répartis par catégorie statutaire et par corps, et ventilés par modalité de recrutement et par sexe

Tableau 1.49

Catégorie statutaire	Libellé du corps	Recrutement de BIATSS au titre du décret n° 95-979 du 25 août 1995				
		Effectif par sexe		Ensemble	%	
		Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
A	Assistant-ingénieur	1	2	3	33,3	66,7
	Attaché d'administration de l'État	0	0	0	-	-
	Bibliothécaire	0	1	1	0,0	100,0
	Conseiller technique de service social AE	1	0	1	100,0	0,0
	Conservateur des bibliothèques	0	0	0	-	-
	Infirmier (INFENES)	0	0	0	-	-
	Ingénieur d'études	2	0	2	100,0	0,0
	Ingénieur de recherche	0	0	0	-	-
	S/Total de la catégorie	4	3	7	57,1	42,9
Poids de la catégorie/Total général (%)		9,5	3,2	5,1	-	-
B	Assistant de service social des adm. de l'État	0	0	0	-	-
	Bibliothécaire assistant spécialisé	0	1	1	0,0	100,0
	Secrétaire administratif (SAENES)	2	8	10	20,0	80,0
	Technicien de recherche et formation	7	16	23	30,4	69,6
	S/Total de la catégorie	9	25	34	26,5	73,5
Poids de la catégorie/Total général (%)		21,4	26,6	25,0	-	-
C	Adjoint administratif (ADJENES)	7	23	30	23,3	76,7
	Adjoint technique de recherche et formation	22	40	62	35,5	64,5
	Magasinier des bibliothèques	0	3	3	0,0	100,0
	S/Total de la catégorie	29	66	95	30,5	69,5
Poids de la catégorie/Total général (%)		69,0	70,2	69,9	-	-
Ensemble des recrutements		42	94	136	30,9	69,1

► Source : enquête réalisée par la Mission à l'intégration des personnels handicapés (MIPH) auprès des établissements d'enseignement supérieur, portant sur les recrutements effectués du 1^{er} janvier au 30 septembre 2015. Le taux de retour de cette enquête est de 80 % pour un périmètre correspondant à l'ensemble des établissements, RCE et non RCE.

► 1. Les recrutements TH considérés ne prennent pas en compte les 52 recrutements (19 hommes et 33 femmes) effectués au titre des articles 4 et 6 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, dont les données recensées ne permettent pas la ventilation par corps. À ces chiffres, il convient d'ajouter 3 recrutements d'enseignants du second degré au titre du décret du 25 août 1995, 1 recrutement d'enseignant chercheur par la voie classique et 32 doctorants contractuels.

► Ce tableau prend en compte les recrutements de personnes en situation de handicap effectués au titre du décret n° 95-979 du 25 août 1995 relatif au recrutement de travailleurs handicapés dans la fonction publique pris en application de l'article 27 de la loi du 11 janvier 1984. Peuvent candidater les bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnés aux 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 9^e, 10^e et 11^e de l'article L5212-13 du code du travail et dont le handicap est compatible avec les fonctions demandées. Ils sont recrutés par contrat d'un an et peuvent être titularisés à l'issue de cette période s'ils ont apporté la preuve de leurs compétences. L'autorité administrative ayant pouvoir de nomination procède à la titularisation après avis de la commission administrative paritaire du corps concerné.

► Ce tableau intègre également les recrutements d'agents titulaires, par le biais des recrutements classiques (concours externes, internes...), qui déclarent leur handicap pour pouvoir bénéficier d'un aménagement des épreuves et/ou d'une affectation particulière.

Sur les 165 recrutements recensés en 2015 d'agents handicapés ayant vocation à être titularisés, 113 l'ont été en catégorie C, ce qui représente un pourcentage de 68,5 %. 67,9 % des recrutés sont des femmes.

Recrutement de BIATSS par concours					Poids des effectifs ventilés par sexe sur l'ensemble des recrutements « TH » en %¹		Poids des effec- tifs par corps sur l'ensemble des recrutements « TH » en %¹
Effectif par sexe		Ensemble	%				
Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
1	0	1	100,0	0,0	50,0	50,0	2,4
0	1	1	0,0	100,0	0,0	100,0	0,6
0	0	0	-	-	0,0	100,0	0,6
0	0	0	-	-	100,0	0,0	0,6
0	0	0	-	-	-	-	0,0
0	0	0	-	-	-	-	0,0
2	0	2	100,0	0,0	100,0	0,0	2,4
0	0	0	-	-	-	-	0,0
3	1	4	75,0	25,0	63,6	36,4	6,7
27,3	5,6	13,8	-	-	13,2	3,6	-
0	0	0	-	-	-	-	0,0
1	0	1	100,0	0,0	50,0	50,0	1,2
0	1	1	0,0	100,0	18,2	81,8	6,7
1	4	5	20,0	80,0	28,6	71,4	17,0
2	5	7	28,6	71,4	26,8	73,2	24,8
18,2	27,8	24,1	-	-	20,8	26,8	-
1	5	6	16,7	83,3	22,2	77,8	21,8
4	5	9	44,4	55,6	36,6	63,4	43,0
1	2	3	33,3	66,7	16,7	83,3	3,6
6	12	18	33,3	66,7	31,0	69,0	68,5
54,5	66,7	62,1	-	-	66,0	69,6	-
11	18	29	37,9	62,1	32,1	67,9	100,0

► Recrutement de travailleurs handicapés dans l'ensemble des filières, répartis par tranche d'âge

Tableau 1.50

Tranche d'âge	Moins de 25 ans	25 à 39 ans	40 à 55 ans	Plus de 55 ans	Total
Effectifs	24	105	110	14	253
%	9,5	41,5	43,5	5,5	100,0

► Source : enquête réalisée par la Mission à l'intégration des personnels handicapés (MIPH) auprès des établissements d'enseignement supérieur, portant sur les recrutements effectués du 1^{er} janvier au 30 septembre 2015. Le taux de retour de cette enquête est de 80 %.

► Cet indicateur porte sur les recrutements de BIATSS et d'enseignants au titre du décret n°95-979 du 25 août 1995, des articles 4 et 6 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984, par concours ainsi que sur les recrutements de doctorants contractuels.

Les tranches d'âge les plus représentées dans le recrutement de «travailleurs handicapés» en 2015 sont respectivement celles des 40-55 ans avec 43,5 % des effectifs déclarés et celles des 25-39 ans avec 41,5 % des effectifs déclarés.

► Recrutement de travailleurs handicapés dans l'ensemble des filières, répartis par type de handicap

Tableau 1.51

Type de handicap	Visuel	Moteur	Auditif	Psychique	Maladie chronique invalidante	Autre	Non communiqué	Total
Effectifs	5	36	21	4	21	26	140	253
%	2,0	14,2	8,3	1,6	8,3	10,3	55,3	100,0

► Source : enquête réalisée par la Mission à l'intégration des personnels handicapés (MIPH) auprès des établissements d'enseignement supérieur, portant sur les recrutements effectués du 1^{er} janvier au 30 septembre 2015. Le taux de retour de cette enquête est de 80 %.

► Cet indicateur porte sur les recrutements de BIATSS et d'enseignants au titre du décret n°95-979 du 25 août 1995, des articles 4 et 6 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984, par concours ainsi que sur les recrutements de doctorants contractuels. Il faut signaler que certaines personnes peuvent être porteuses de handicaps multiples.

► Nombre de recrutements de travailleurs handicapés au titre du décret de 1995 dans les filières BIATSS rapporté au nombre total de recrutement dans les filières BIATSS (ratio)

Tableau 1.52

En 2010	Filière administrative	Filière des bibliothèques	Filière ITRF	Filière sociale et de santé	Total
Nombre de recrutement de travailleurs handicapés au titre du décret de 1995	0	3	64	0	67
Ensemble des agents titulaires recrutés par concours	485	170	2 092	8	2 755
Calcul du ratio	0,00	1,73	2,97	0,00	2,37

Tableau 1.53

En 2011	Filière administrative	Filière des bibliothèques	Filière ITRF	Filière sociale et de santé	Total
Nombre de recrutement de travailleurs handicapés au titre du décret de 1995	38	5	87	0	130
Ensemble des agents titulaires recrutés par concours	457	193	2 050	15	2 715
Calcul du ratio	7,68	2,53	4,07	0,00	4,57

Tableau 1.54

En 2012	Filière administrative	Filière des bibliothèques	Filière ITRF	Filière sociale et de santé	Total
Nombre de recrutement de travailleurs handicapés au titre du décret de 1995	38	5	82	0	125
Ensemble des agents titulaires recrutés par concours	360	163	1 832	8	2 363
Calcul du ratio	9,55	2,98	4,28	0,00	5,02

Tableau 1.55

En 2013	Filière administrative	Filière des bibliothèques	Filière ITRF	Filière sociale et de santé	Total
Nombre de recrutement de travailleurs handicapés au titre du décret de 1995	25	1	63	1	90
Ensemble des agents titulaires recrutés par concours	343	150	1 671	10	2 174
Calcul du ratio	6,79	0,66	3,63	9,09	3,98

Tableau 1.56

En 2014	Filière administrative	Filière des bibliothèques	Filière ITRF	Filière sociale et de santé	Total
Nombre de recrutement de travailleurs handicapés au titre du décret de 1995	22	4	73	0	99
Ensemble des agents titulaires recrutés par concours	374	126	1 618	18	2 136
Calcul du ratio	5,56	3,08	4,32	0,00	4,43

Tableau 1.57

En 2015	Filière administrative	Filière des bibliothèques	Filière ITRF	Filière sociale et de santé	Total
Nombre de recrutement de travailleurs handicapés au titre du décret de 1995	40	5	90	1	136
Ensemble des agents titulaires recrutés par concours	361	129	1 882	24	2 396
Calcul du ratio	9,98	3,73	4,56	4,00	5,37

► Source : MIPH et bureau DGRH-C1-1 (Annuaire des personnels dont extraction de juin 2016 de l'occupation des emplois). Dans les recrutements classiques sont intégrés les recrutements par concours externe, interne, unique, sur titre, direct et les PACTE.

► Le ratio se calcule de la façon suivante : nombre de recrutements de travailleurs handicapés au titre du décret de 1995 rapporté au total des recrutements BIATSS (recrutements au titre des BOE et recrutements par concours).

La part des agents BIATSS recrutés au titre du décret de 1995 est passée entre 2010 et 2015 de 2,37 % à 5,37 % de l'ensemble des recrutements BIATSS (hors procédure de détachements ou intégrations) dans l'enseignement supérieur.

B. Recrutement/Carrière/Flux des agents titulaires

1. Le recrutement des agents titulaires dans l'année - Les entrées en 2015

► Nombre de postes d'enseignants-chercheurs proposés au recrutement, répartis par filière et par corps/grade

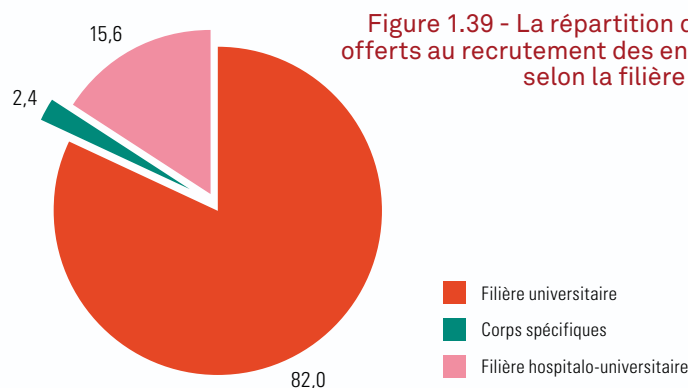
Tableau 1.58

Filière	Libellé corps, grade/Modalité de recrutement	Concours unique
Filière universitaire	PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	2
	PR de 1 ^{re} classe	4
	PR de 2 ^e classe	871
	Maître de conférences de classe normale	1 299
	Total des postes offerts de la filière	2 176
	Part de la filière/Ensemble des postes (en %)	82,0
Corps spécifiques	Astronome de 2 ^e classe	6
	Physicien de 2 ^e classe	3
	Astronome adjoint de classe normale	7
	Physicien adjoint de classe normale	6
	DIRH de 2 ^e classe	6
	MCFH de classe normale	3
	DIRP de 2 ^e classe	10
	MCFP de classe normale	5
	PRCM de classe normale	6
	Professeur du Collège de France	4
	PRMU de 2 ^e classe	4
	MCMU de classe normale	4
	Total des postes offerts de la filière	64
	Part de la filière/Ensemble des postes (en %)	2,4
Filière hospitalo-universitaire	PUPH de 2 ^e classe	225
	PUPHO de 2 ^e classe	10
	PUPHP de 2 ^e classe	8
	MCPH de 2 ^e classe	132
	MCPHO de 2 ^e classe	24
	MCPHP de 2 ^e classe	10
	MCMG de 2 ^e classe	5
	Total des postes offerts de la filière	414
	Part de la filière/Ensemble des postes (en %)	15,6
Ensemble des postes Enseignants-Chercheurs offerts		2 654

Les postes d'enseignants-chercheurs de la filière universitaire représentent 82 % des postes proposés au recrutement en 2015, alors que ceux offerts au recrutement des corps spécifiques sont inférieurs à 3 %.

► Source : base ATRIA 2015 ; application Antée-Fidis (GALAXIE) pour les enseignants chercheurs de la filière universitaire.

► Données du département DGRH-A2-3 pour les enseignants chercheurs de la filière hospitalo-universitaire.



► Nombre de postes BIATSS proposés au recrutement, répartis par filière, catégorie statutaire et par corps/grade et ventilés par modalité de recrutement

Figure 1.40 - La répartition du volume de postes offerts au recrutement selon la filière (en %)

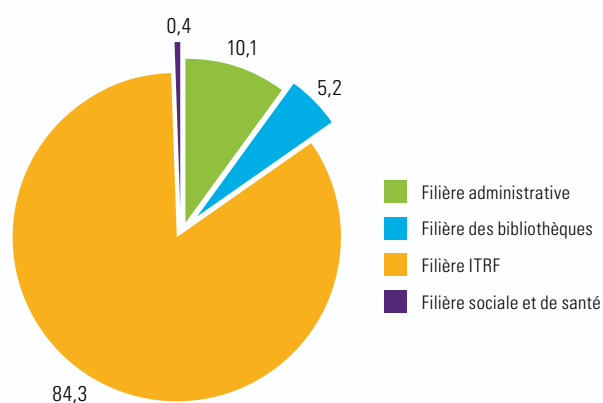


Figure 1.41 - La répartition du volume de postes BIATSS offerts au recrutement par filière selon la modalité de recrutement

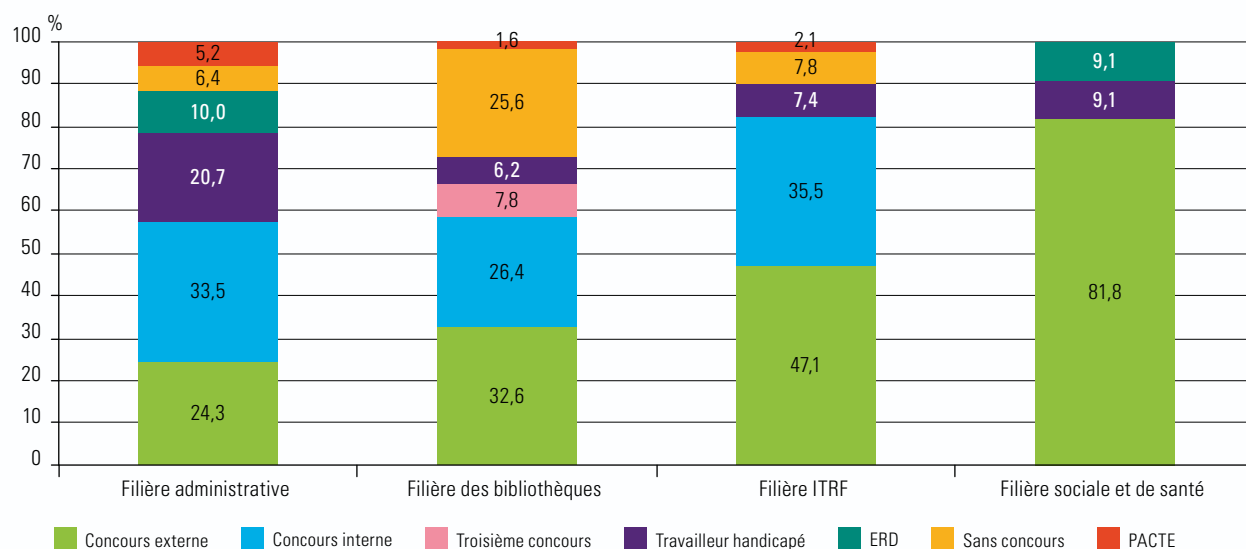


Tableau 1.59

Filière	Catégorie statutaire	Libellé corps, grade/Modalité de recrutement	Concours externe	Concours interne	Troisième concours
Filière administrative	A	Attaché d'administration de l'État	5	2	
	B	Saenes classe supérieure	3	2	
		Saenes classe normale	24	30	
	C	ADJENES 1 ^{re} classe	29	50	
		ADJENES 2 ^e classe			
Total des postes offerts de la filière			61	84	0
Postes par nature de recrutement/Postes offerts de la filière (en %)			24,3	33,5	0,0
Filière des bibliothèques	A	Conservateur des bibliothèques	13	5	10
		Bibliothécaire	8	6	
	B	BIBAS classe supérieure	6	2	
		BIBAS classe normale	7	13	
	C	MAGB principal de 2 ^e classe	8	8	
		MAGB 2 ^e classe			
	Total des postes offerts de la filière			42	34
Postes par nature de recrutement/Postes offerts de la filière (en %)			32,6	26,4	7,8
Filière ITRF	A	Ingénieur de recherche hors classe	2		
		Ingénieur de recherche 1 ^{re} classe	5		
		Ingénieur de recherche 2 ^e classe	78	43	
		Ingénieur d'études 2 ^e classe	312	129	
		Assistant ingénieur	150	150	
	B	TECHRF classe supérieure	8	2	
		TECHRF classe normale	311	270	
	C	ATRF principal de 2 ^e classe	125	153	
		ATRF 2 ^e classe			
	Total des postes offerts de la filière			991	747
Postes par nature de recrutement/Postes offerts de la filière (en %)			47,1	35,5	0,0
Filière sociale et de santé	A	Infirmier classe normale	2		
	B	Assistant de service social AE	7		
	Total des postes offerts de la filière		9	0	0
	Postes par nature de recrutement/Postes offerts de la filière (en %)		81,8	0,0	0,0
Ensemble des postes BIATSS offerts			1 103	865	10
Postes par nature de recrutement/Ensemble des postes BIATSS (en %)			44,2	34,7	0,4

► Source : base ATRIA 2015.

► * ERD : Emploi réservé défense; PACTE : Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'État

► Pour les attachés d'administration de l'État, le volume de postes au concours externe correspond à celui des postes offerts au titre des IRA, pour les infirmiers à celui du concours unique; pour les conservateurs des bibliothèques, le volume au titre du 3^e concours correspond à celui des Chartistes. Les postes de travailleur handicapé sont offerts au recrutement dans le cadre du décret n° 95-979 du 25 août 1995.

► Les recrutements réservés liés à la titularisation des agents contractuels dans le cadre de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 (3^e session en 2015) ne sont pas intégrés dans cet indicateur; l'information se trouve dans la partie « ANT- BIATSS » du bilan social.

Travailleur handicapé	ERD*	Sans concours	PACTE*	Total	Part/Total des postes (en %)
				7	0,3
1				6	0,2
10	8			72	2,9
15	17			111	4,5
26		16	13	55	2,2
52	25	16	13	251	10,1
20,7	10,0	6,4	5,2	100,0	-
				28	1,1
				14	0,6
1				9	0,4
1				21	0,8
1				17	0,7
5		33	2	40	1,6
8	0	33	2	129	5,2
6,2	0,0	25,6	1,6	100,0	-
				2	0,1
				5	0,2
				121	4,9
8				449	18,0
4				304	12,2
1				11	0,4
56				637	25,6
34				312	12,5
52		165	44	261	10,5
155	0	165	44	2 102	84,3
7,4	0,0	7,8	2,1	100,0	-
				2	0,1
1	1			9	0,4
1	1	0	0	11	0,4
9,1	9,1	0,0	0,0	100,0	-
216	26	214	59	2 493	100,0
8,7	1,0	8,6	2,4	100,0	-

Plus de 4 postes BIATSS sur 5 offerts au recrutement en 2015 sont des postes de la filière ITRF.

La part du concours externe dans le recrutement reste majeure, quelle que soit la filière (44,2 % des postes offerts), suivie du concours interne (34,7 %).

Les postes de travailleur handicapé concernent essentiellement les filières administrative et ITRF et représentent 8,7 % des postes BIATSS offerts.

► Nombre de postes de la filière ITRF proposés au recrutement, répartis par catégorie statutaire et ventilés par corps/grade et par branche d'activité professionnelle (BAP)

Figure 1.42 - Le poids des postes de la filière ITRF proposés au recrutement selon la BAP (en %)

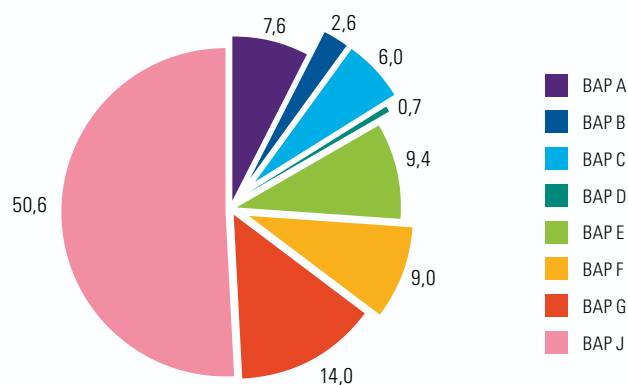


Figure 1.43 - La répartition par BAP des postes proposés au recrutement selon le corps



Tableau 1.60

Caté- gorie statu- taire	Libellé corps, grade/Branche d'activité professionnelle	BAP A	BAP B	BAP C	BAP D	BAP E	BAP F	BAP G	BAP J	Total de postes
A	Ingénieur de recherche hors classe					1			1	2
	Ingénieur de recherche 1 ^{re} classe					1	2	1	1	5
	Ingénieur de recherche 2 ^e classe	18	5	16	4	29	10	6	33	121
	Postes par BAP/Total postes par corps (en %)	14,1	3,9	12,5	3,1	24,2	9,4	5,5	27,3	100,0
	Ingénieur d'études 2 ^e classe	26	12	21	8	80	65	34	203	449
	Postes par BAP/Total postes par corps (en %)	5,8	2,7	4,7	1,8	17,8	14,5	7,6	45,2	100,0
	Assistant ingénieur	16	8	27	1	36	35	39	142	304
	Postes par BAP/Total postes par corps (en %)	5,3	2,6	8,9	0,3	11,8	11,5	12,8	46,7	100,0
B	TECHRF classe supérieure		2	2			1		6	11
	TECHRF classe normale	56	19	50	2	51	58	53	348	637
	Postes par BAP/Total postes par corps (en %)	8,6	3,2	8,0	0,3	7,9	9,1	8,2	54,6	100,0
C	ATRF principal de 2 ^e classe	37	6	9			11	83	218	364
	ATRF 2 ^e classe	6	3	2			8	78	112	209
	Postes par BAP/Total postes par corps (en %)	7,5	1,6	1,9	0,0	0,0	3,3	28,1	57,6	100,0
Ensemble des postes ITRF offerts		159	55	127	15	198	190	294	1 064	2 102
Postes par BAP/Ensemble des postes (en %)		7,6	2,6	6,0	0,7	9,4	9,0	14,0	50,6	100,0

► Source : base COLORITARF 2015.

► Le volume par grade de la ventilation par BAP des postes offerts pour le corps des ATRF diffère de l'indicateur des postes BIATSS proposés au recrutement, car l'ensemble des postes « travailleur handicapé » sont regroupés au moment de la coloration en BAP sur le grade d'ATRF principal.

► Les recrutements réservés liés à la titularisation des agents contractuels dans le cadre de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 (3^e session en 2015) ne sont pas intégrés dans cet indicateur ; l'information se trouve dans la partie « ANT - BIATSS » du bilan social.

► Dénomination des BAP : BAP A - Science du vivant ; BAP B - Sciences chimiques sciences des matériaux ; BAP C - Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique ; BAP D - Sciences humaines et sociales ; BAP E - Informatique, statistique et calcul scientifique ; BAP F - Information, documentation, culture, communication, édition, TICE ; BAP G - Patrimoine, logistique, prévention et restauration ; BAP J - Gestion et pilotage.

50,6 % des postes offerts aux recrutements en 2015 dans les différents corps de la filière ITRF, concernent la BAP J « Gestion et pilotage » alors que cette BAP ne concentre que 35,3 % des effectifs au sein de la filière ITRF. Cependant le poids de cette BAP est beaucoup plus prégnant pour les corps de catégorie B et C (54,6 % et 57,6 % des postes) que pour les corps de catégorie A, IGR et IGE (27,3 % et 45,2 % des postes) pour lesquels des recrutements se font également fortement dans la BAP E « Informatique, statistique et calcul scientifique » (24,2 % et 17,8 %), mais aussi tout particulièrement pour les IGR dans les BAP à vocation scientifique (A et C principalement).

La BAP G « Patrimoine, logistique, prévention et restauration » représente la seconde BAP en volume de postes proposés aux recrutements en 2015. Néanmoins pour cette BAP, le volume de postes précité est inférieur de 9 points par rapport à son poids dans les effectifs de titulaires. Pour les autres BAP, le volume de postes offerts aux recrutements est globalement en corrélation avec leurs effectifs de titulaires.

Par ailleurs, 41,9 % des postes offerts aux recrutements en 2015 au sein de la filière ITRF relèvent des corps de la catégorie A alors que le poids de celle-ci au sein de la population des titulaires est de 32,9 % ; à l'inverse pour la catégorie C, on dénombre 27,2 % de postes proposés aux recrutements pour un poids de 41,2 % parmi les titulaires.

► Nombre d'enseignants-chercheurs recrutés répartis par filière et par corps et ventilés par modalité de recrutement et sexe

Figure 1.44 - Le taux de recrutement des enseignants-chercheurs par corps selon la modalité de recrutement

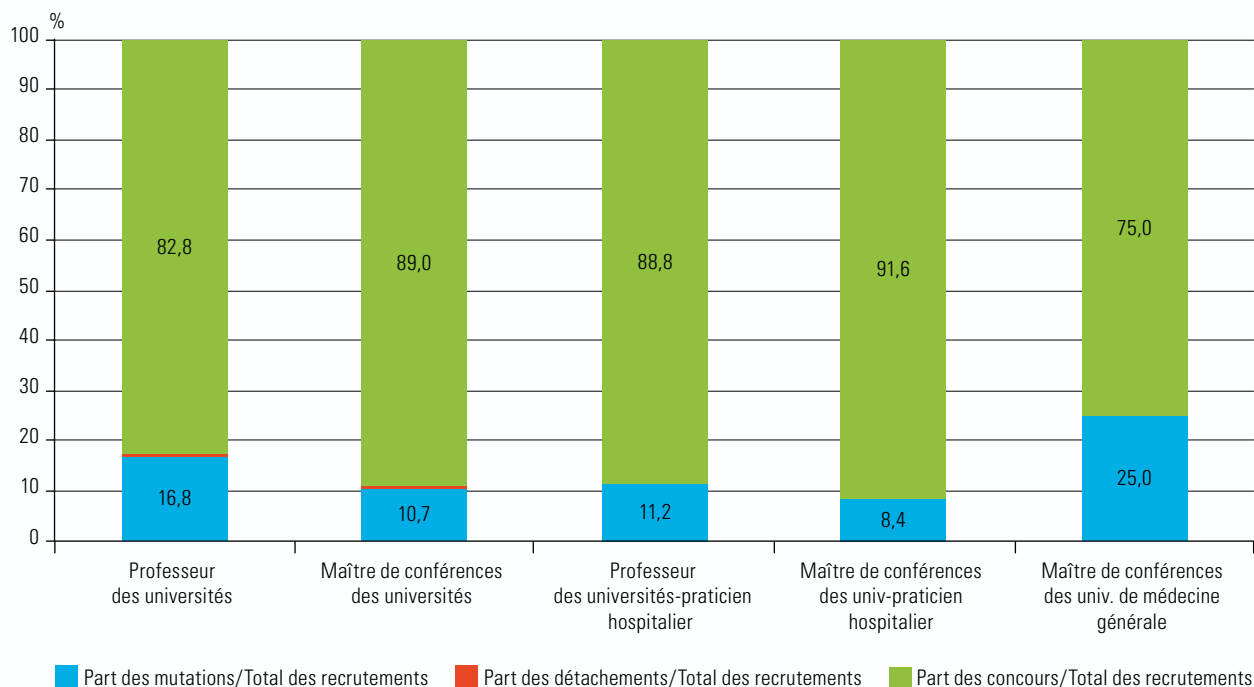


Tableau 1.61

Filière	Libellé du corps/Modalité de recrutement/Sexe	Mutation				Part mut/ Total recrut (en %)
		Hommes	Femmes	S/Total	Part des femmes (en %)	
Filière universitaire	Professeur des universités	95	36	131	27,5	16,8
	Maître de conférences des universités	61	73	134	54,5	10,7
	Total des recrutements de la filière	156	109	265	41,1	13,0
	Part par sexe/Total des recrutements par modalité (en %)	58,9	41,1	-	-	-
Filière hospitalo-universitaire	Professeur des universités-praticien hospitalier	18	8	26	30,8	11,2
	Maître de conférences des univ-praticien hospitalier	5	8	13	61,5	8,4
	Maître de conférences des univ. de médecine générale	1	0	1	0,0	25,0
	Total des recrutements de la filière	24	16	40	40,0	10,2
	Part par sexe/Total des recrutements par modalité (en %)	60,0	40,0	-	-	-
Ensemble des recrutements d'enseignants-chercheurs		180	125	305	41,0	12,6
Part par sexe/Total des recrutements par modalité (en %)		59,0	41,0	-	-	-

► Source : application Antée - Fidis (GALAXIE) pour les enseignants chercheurs de la filière universitaire.

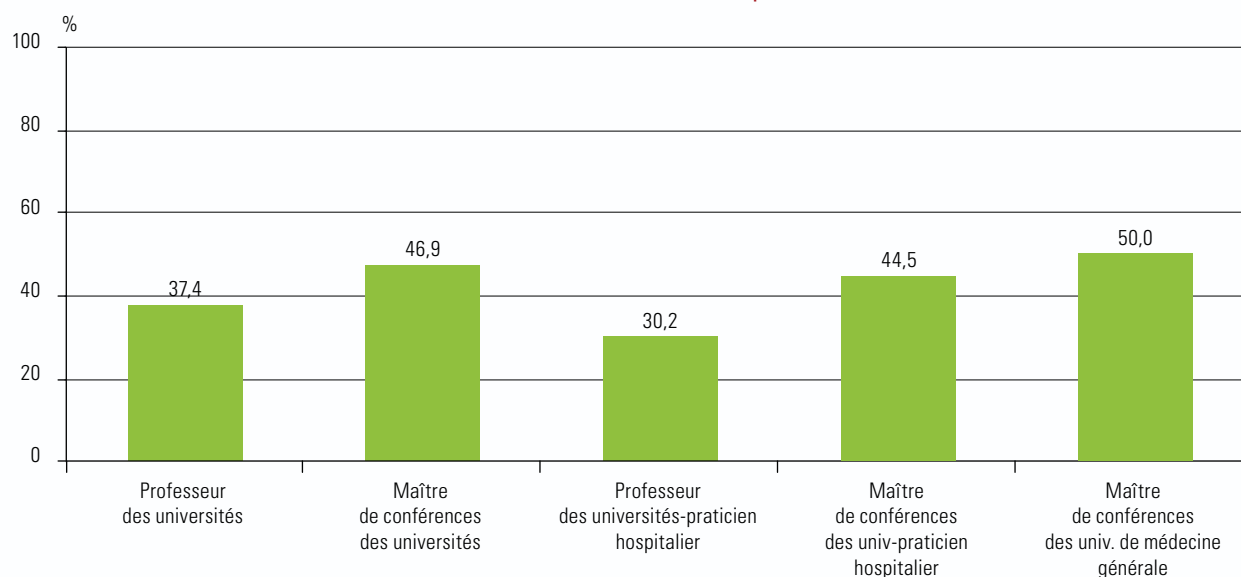
► Données du département DGRH-A2-3 pour les enseignants chercheurs de la filière hospitalo-universitaire : pas de recrutement de professeur de médecine générale.

► Pour les corps spécifiques, la procédure de recrutement est différente d'un corps à l'autre et les données ne peuvent figurer dans le tableau.

Le concours est la modalité principale de recrutement qui permet de pourvoir, selon la filière, environ 87 à 90 % des postes alors que la mutation ne représente qu'entre 10 et 13 % du recrutement. La part des détachements reste mineure, avec 0,3 % des emplois pourvus par ce moyen (dans la filière universitaire).

Si la place des femmes dans l'ensemble des recrutements d'enseignants-chercheurs est de 42 %, elle se situe entre 30,2 et 37,4 % dans le corps des professeurs et entre 44,5 et 50 % dans le corps des maîtres de conférences.

Figure 1.45 - Le taux de féminisation des recrutements d'enseignants-chercheurs selon la filière et le corps



Détachement				Part dét/ Total recrut (en %)	Concours				Part Conc/ Total recrut (en %)	Total recrute- ment	Part des femmes (en %)
Hommes	Femmes	S/Total	Part des femmes (en %)		Hommes	Femmes	S/Total	Part des femmes (en %)			
2	1	3	33,3	0,4	392	255	647	39,4	82,8	781	37,4
1	3	4	75,0	0,3	605	513	1 118	45,9	89,0	1 256	46,9
3	4	7	57,1	0,3	997	768	1 765	43,5	86,6	2 037	43,2
42,9	57,1	-	-	-	56,5	43,5	-	-	-	-	-
					144	62	206	30,1	88,8	232	30,2
					81	61	142	43,0	91,6	155	44,5
					1	2	3	66,7	75,0	4	50,0
					226	125	351	35,6	89,8	391	36,1
-	-	-	-	-	64,4	35,6	-	-	-	-	-
3	4	7	57,1	0,3	1 223	893	2 116	42,2	87,1	2 428	42,1
42,9	57,1	-	-	-	57,8	42,2	-	-	-	-	-

► Nombre d'enseignants-chercheurs recrutés, rapporté au nombre de postes proposés au recrutement, répartis par filière et par corps (ratio)

Tableau 1.62

Filière	Libellé du corps	Postes offerts	Postes pourvus par mutation, détachement et concours	Ratio : postes pourvus/postes offerts (en %)
Filière universitaire	Professeur des universités	877	781	89,1
	Maître de conférences des universités	1 299	1 256	96,7
	Total des postes de la filière	2 176	2 037	93,6
Filière hospitalo-universitaire	Professeur des universités-praticien hospitalier	243	232	95,5
	Professeur de médecine générale	0	0	
	Maître de conférences des univ.-praticien hospitalier	166	155	93,4
	Maître de conférences des univ. de médecine générale	5	4	80,0
	Total des postes de la filière	414	391	94,4
Corps spécifiques	Corps assimilés aux professeurs des universités*	39	32	82,1
	Corps assimilés aux maîtres de conférences des universités *	25	25	100,0
	Total des postes de la filière	64	57	89,1
Ensemble des recrutements enseignants-chercheurs		2 654	2 485	93,6

► Source : bases Gesup et application Antée-Fidis pour les enseignants-chercheurs (hors HU).

► Données du département DGRH A2-3 pour les enseignants chercheurs de la filière hospitalo-universitaire.

► * Les corps assimilés aux professeurs des universités sont les corps d'astronome et de physicien, les directeurs d'études de l'EHESS, l'EPHE, de l'EFEO et de l'ENC, les professeurs du Muséum national d'histoire naturelle, les professeurs de chaire du Cnam et les professeurs du Collège de France.

► * Les corps assimilés aux maîtres de conférences des universités sont les corps d'astronome adjoint et de physicien adjoint, les maîtres de conférences de l'EHESS, l'EPHE, de l'EFEO et de l'ENC et les maîtres de conférences du Muséum national d'histoire naturelle.

93,6 % des postes d'enseignants-chercheurs proposés au recrutement en 2015 sont pourvus et c'est dans la filière hospitalo-universitaire que le taux est le plus élevé (94,4 %).

► Nombre de candidats rapporté au nombre de postes proposés au recrutement des enseignants chercheurs, répartis par groupes de disciplines et par sexe (ratio)

Tableau 1.63 - Dans le corps des MCF

Groupes de disciplines des sections du CNU	Postes publiés	Nombre de candidats			Nombre de candidats/Nombre de postes		
		H	F	Total	H	F	Total
Droit et science politique	127	291	291	582	2,3	2,3	4,6
Sciences économiques et de gestion	129	364	323	687	2,8	2,5	5,3
Langues et littératures	173	526	1 162	1 688	3,0	6,7	9,8
Sciences humaines	197	1 327	1 363	2 690	6,7	6,9	13,7
Mathématiques et informatique	107	836	275	1 111	7,8	2,6	10,4
Physique	32	338	105	443	10,6	3,3	13,8
Chimie	37	344	202	546	9,3	5,5	14,8
Sciences de la terre	19	147	86	233	7,7	4,5	12,3
Sciences de l'ingénieur	119	750	272	1 022	6,3	2,3	8,6
Biologie et biochimie	74	384	497	881	5,2	6,7	11,9
Interdisciplinaire	98	507	549	1 056	5,2	5,6	10,8
Théologie	1	3		3	3,0	0,0	3,0
Pharmacie	37	121	198	319	3,3	5,4	8,6
Total	1 150	4 775*	4 248*	9 023*	4,2	3,7	7,8

► Source : DGRH-A1-1, A2, GALAXIE (ANTEE), décembre 2015.

► * Les nombres 4 775, 4 248 et 9 023 ne sont pas les sommes des colonnes, mais le nombre total de candidats au concours de MCF ; en effet un même candidat peut l'être sur plusieurs sections. Par ailleurs, ces 9 023 candidats ont déposé 46 767 candidatures soit plus de 40 candidatures par poste.

En 2015, sur les 1 150 emplois publiés (à la session synchronisée du recrutement), 9 023 candidats ont déposé 46 767 dossiers de candidature ; le taux de pression, égal au ratio nombre de candidats/nombre de postes, est de 7,8. Ce taux varie d'une discipline à l'autre et donc d'un groupe de discipline à l'autre ; cependant il faut rappeler

qu'un candidat peut l'être dans plusieurs sections différentes. Néanmoins, on constate que le taux de pression est le plus bas dans les disciplines juridiques (et en théologie, mais il y a très peu de postes) et le plus haut en chimie, physique et sciences humaines.

Tableau 1.64 - Dans le corps des PR

Groupes de disciplines des sections du CNU	Postes publiés	Nombre de candidats			Nombre de candidats/Nombre de postes		
		H	F	Total	H	F	Total
Droit et science politique	73	49	35	84	0,7	0,5	1,2
Sciences économiques et de gestion	71	91	66	157	1,3	0,9	2,2
Langues et littératures	98	114	136	250	1,2	1,4	2,6
Sciences humaines	143	253	173	426	1,8	1,2	3,0
Mathématiques et informatique	71	359	96	455	5,1	1,4	6,4
Physique	16	63	19	82	3,9	1,2	5,1
Chimie	23	54	24	78	2,3	1,0	3,4
Sciences de la terre	19	51	17	68	2,7	0,9	3,6
Sciences de l'ingénieur	59	204	35	239	3,5	0,6	4,1
Biologie et biochimie	46	76	48	124	1,7	1,0	2,7
Interdisciplinaire	49	77	47	124	1,6	1,0	2,5
Théologie	1	1		1	1,0	0,0	1,0
Pharmacie	14	18	7	25	1,3	0,5	1,8
Total	683	1 323*	665*	1 988*	1,9	1,0	2,9

► Source : DGRH-A1-1, A2, GALAXIE (ANTEE), décembre 2015.

► * Les nombres 1 323, 665 et 1 988 ne sont pas les sommes des colonnes, mais le nombre total de candidats au concours de PR ; en effet un même candidat peut l'être sur plusieurs sections. Par ailleurs, ces 1 988 candidats ont déposé 4 693 candidatures soit près de 7 candidatures par poste.

Sur les 683 emplois publiés (à la session synchronisée du recrutement), 1 988 candidats ont déposé 4 693 dossiers de candidature ; le taux de pression est de 2,9 pour les postes de PR. Comme pour les MCF, ce taux, qui varie

d'un groupe de discipline à l'autre, est le plus bas dans les disciplines juridiques. C'est en mathématiques et informatique puis en physique qu'il est le plus haut.

► Nombre de BIATSS recrutés par concours (ou après sélection), répartis par filière, catégorie statutaire et par corps et ventilés par modalité de recrutement et sexe

Figure 1.46 - La répartition par sexe des recrutements BIATSS selon la modalité de recrutement et la catégorie statutaire

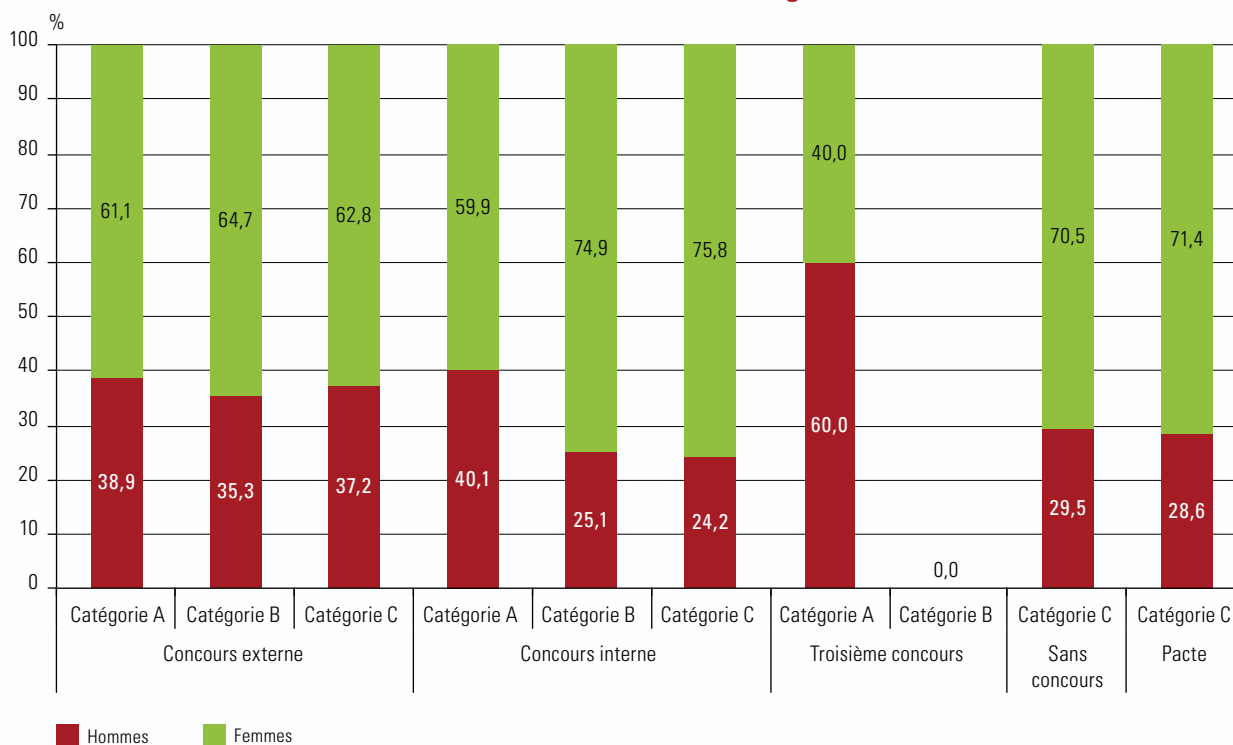


Figure 1.47 - Le taux de féminisation des recrutements BIATSS selon la filière et le corps

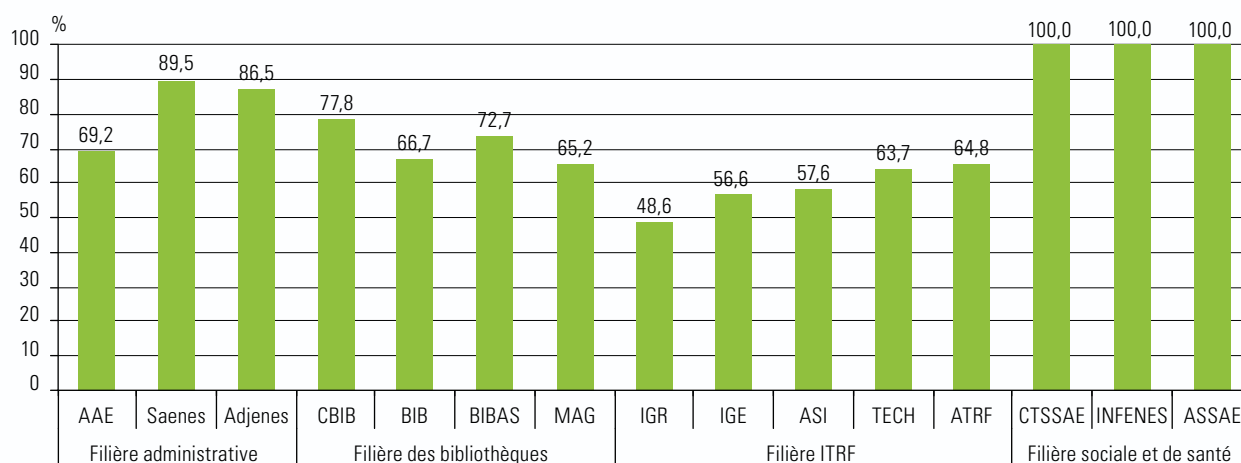


Tableau 1.65

Filière	Catégorie statutaire	Libellé du corps/Modalité de recrutement/Sexe	Concours externe			Concours interne		
			H	F	S/Total	H	F	S/Total
Filière administrative	A	Attaché d'administration de l'État			0	3	9	12
	B	Secrétaire administratif (SAENES)	6	54	60	8	65	73
	C	Adjoint administratif (ADJENES)	17	71	88	8	96	104
	Total des postes pourvus de la filière		23	125	148	19	170	189
	Part par sexe/Total des recrutements par modalité (en %)		15,5	84,5	-	10,1	89,9	-
Filière des bibliothèques	A	Conservateur des bibliothèques		7	7	2	5	7
		Bibliothécaire	3	2	5	1	6	7
	B	Bibliothécaire assistant spécialisé	5	13	18	4	11	15
	C	Magasinier des bibliothèques	3	6	9	3	7	10
	Total des postes pourvus de la filière		11	28	39	10	29	39
Part par sexe/Total des recrutements par modalité (en %)		28,2	71,8	-	25,6	74,4	-	
Filière ITRF	A	Ingénieur de recherche	42	33	75	15	21	36
		Ingénieur d'études	95	171	266	41	70	111
		Assistant-ingénieur	46	73	119	65	78	143
	B	Technicien de recherche et formation	126	168	294	76	186	262
	C	Adjoint technique de recherche et formation	64	65	129	58	113	171
	Total des postes pourvus de la filière		373	510	883	255	468	723
	Part par sexe/Total des recrutements par modalité (en %)		42,2	57,8	-	35,3	64,7	-
Filière sociale et de santé	A	Conseiller technique de service social AE			0		1	1
		Infirmier (INFENES)		6	6			0
	B	Assistant de service social AE		16	16		1	1
	Total des postes pourvus de la filière		0	22	22	0	2	2
	Part par sexe/Total des recrutements par modalité (en %)		0,0	100,0	-	0,0	100,0	-
Ensemble des recrutements BIATSS par concours			407	685	1 092	284	669	953
Part par sexe/Total des recrutements par modalité (en %)			37,3	62,7	-	29,8	70,2	-

► Source : bases et annuaires des personnels (février et juin 2016) et bureaux de gestion. Des nominations dans un corps intervenues sur l'année *n* suite à un concours peuvent relever de concours s'étant déroulés en année *n-1*. Les recrutements par concours unique des infirmiers sont assimilés au concours externe. Pour les conservateurs des bibliothèques et les bibliothécaires, on prend en compte les effectifs sortants de l'ENSSIB et affectés à l'issue de la formation dans leur établissement. Pour les attachés d'administration, les entrées par la voie des IRA après l'année de formation, se répartissent entre l'externe et l'interne.

► Les agents handicapés recrutés en 2015 dans le cadre du décret n° 95-979 du 25 août 1995 sont mentionnés dans la partie « travailleurs handicapés » du bilan social. Les recrutements au titre des emplois réservés défense ont été neutralisés en raison de leur procédure particulière.

► Les recrutements réservés liés à la titularisation des agents contractuels dans le cadre de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 (3^e session en 2015) ne sont pas intégrés dans cet indicateur ; l'information se trouve dans la partie « ANT - BIATSS » du Bilan social. Par ailleurs, un certain nombre d'établissements ont imputé à tort pour le corps des adjoints techniques RF des « recrutements sans concours réservés » sur le mode d'accès des recrutements « sans concours », ce qui a pour conséquence de faire gonfler les effectifs recrutés sur cette dernière modalité d'accès à un corps/grade.

Sur les 2 396 agents BIATSS nommés en 2015 suite à un concours, 66,8 % sont des femmes ; cette part est légèrement supérieure au poids des femmes dans la population BIATSS titulaire (63,2 %). Si dans la filière « administrative », les femmes représentent 87 % des recrutements par concours, elles ne sont que 62,3 % dans la filière ITRF, en raison du taux de féminisation compris entre 48 et 58 % pour les corps de catégorie A (ASI, IGE et IGR) ; ce taux est néanmoins supérieur de 7,4 points à la part des femmes dans la population « ITRF » titulaire (54,9 %).

L'analyse par modalité de concours fait apparaître que les concours externes représentent 45,6 % de l'ensemble des recrutements par concours en 2015.

Troisième concours			Sans concours			Pacte			Total	Part des femmes (en %)
H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	S/Total		
1		1			0			0	13	69,2
		0			0			0	133	89,5
		0	4	18	22		1	1	215	86,5
1	0	1	4	18	22	0	1	1	361	87,0
100,0	0,0	-	18,2	81,8	-	0,0	100,0	-	-	-
2	2	4			0			0	18	77,8
		0			0			0	12	66,7
		0			0			0	33	72,7
		0	17	28	45		2	2	66	65,2
2	2	4	17	28	45	0	2	2	129	69,0
50,0	50,0	-	37,8	62,2	-	0,0	100,0	-	-	-
		0			0			0	111	48,6
		0			0			0	377	56,6
		0			0			0	262	57,6
		0			0			0	556	63,7
		0	75	183	258	6	12	18	576	64,8
0	0	0	75	183	258	6	12	18	1 882	62,3
-	-	-	29,1	70,9	-	33,3	66,7	-	-	-
		0			0			0	1	100,0
		0			0			0	6	100,0
		0			0			0	17	100,0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	24	100,0
-	-	-	-	-	-	-	-	0,0	100,0	100,0
3	2	5	96	229	325	6	15	21	2 396	66,8
60,0	40,0	-	29,5	70,5	-	28,6	71,4	-	-	-

► Nombre d'agents BIATSS recrutés, rapporté au nombre de postes proposés au recrutement par concours, répartis par filière, catégorie statutaire et par corps (ratio)

Tableau 1.66

Filière	Catégorie statutaire	Libellé du corps	Postes offerts	Postes pourvus par concours	Ratio : postes pourvus/postes offerts (en %)
Filière administrative	A	Attaché d'administration de l'État	7	13	185,7
	B	Secrétaire administratif (SAENES)	59	133	225,4
	C	Adjoint administratif (ADJENES)	108	215	199,1
	Total des postes de la filière		174	361	207,5
Filière des bibliothèques	A	Conservateur des bibliothèques	28	18	64,3
		Bibliothécaire	14	12	85,7
	B	Bibliothécaire assistant spécialisé	28	33	117,9
	C	Magasinier des bibliothèques	51	66	129,4
	Total des postes de la filière		121	129	106,6
Filière ITRF	A	Ingénieur de recherche	128	111	86,7
		Ingénieur d'études	441	377	85,5
		Assistant-ingénieur	300	262	87,3
	B	Technicien de recherche et formation	591	556	94,1
	C	Adjoint technique de recherche et formation	487	576	118,3
	Total des postes de la filière		1 947	1 882	96,7
Filière sociale et de santé	A	Conseiller technique de service social AE	0	1	-
		Infirmier (INFENES)	2	6	300,0
	B	Assistant de service social AE	7	17	242,9
	Total des postes de la filière		9	24	266,7
Ensemble des recrutements BIATSS par concours			2 251	2 396	106,4

► Source : base ATRIA 2015 - Bases et annuaires des personnels (février et juin 2016) et bureaux de gestion.

► Les volumes au titre des recrutements de travailleur handicapé dans le cadre du décret n° 95-979 du 25 août 1995 sont neutralisés tout comme ceux des emplois réservés défense en raison de leurs procédures particulières.

► Les recrutements réservés liés à la titularisation des agents contractuels dans le cadre de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 (3e session en 2015) ne sont pas intégrés dans cet indicateur ; l'information se trouve dans la partie « ANT - BIATSS » du bilan social. Par ailleurs, un certain nombre d'établissements ont imputé à tort comme pour le corps des adjoints techniques RF des « recrutements sans concours réservés » sur le mode d'accès des recrutements « sans concours », ce qui a pour conséquence de faire gonfler les effectifs recrutés sur cette dernière modalité d'accès à un corps/grade.

Le volume de postes pourvus pour un corps peut être supérieur au volume initialement offert en raison des postes non publiés, mais déclarés vacants en cours d'année et pourvus via la liste complémentaire. Des nominations dans un corps intervenues sur l'année n suite à un concours peuvent également relever de concours s'étant déroulés en année n-1, celles-ci ne pouvant être distinguées dans les bases RH.

En outre, un poste offert au titre d'une modalité de recrutement peut également être pourvu via la liste complémentaire d'une autre modalité de concours en cas de procédure infructueuse.

Certaines académies ouvrent également les recrutements dans certains corps (filiales « administrative » et « sociale et de santé ») une année sur deux en raison du faible nombre de postes qu'elles proposent annuellement.

Par ailleurs, pour les conservateurs des bibliothèques et les bibliothécaires, il s'agit des effectifs reçus aux concours n-1 et affectés à l'issue de leur scolarité à l'ENSSIB.

En conséquence, l'analyse de ce ratio des postes offerts/pourvus montre que globalement, dans la filière ITRF, la plus importante chez les personnels BIATSS, plus de 9 postes sur 10 mis aux concours sont pourvus dans l'enseignement supérieur.

► Flux annuels des nominations sur les emplois fonctionnels (hors emplois de direction ou d'encadrement supérieur de l'administration centrale) répartis par sexe

Tableau 1.67 - Nominations en 2015 incluant les renouvellements de fonction sur les emplois fonctionnels

Emploi fonctionnel	Hommes	Femmes	Ensemble	Part des femmes (en %)
Administrateur ENESR	17	25	42	59,5 %
Agent comptable de CROUS	2	3	5	60,0 %
Agent comptable d'EPCSCP	23	8	31	25,8 %
Directeur de CROUS	0	0	0	-
Directeur général des services (SGEPES)	12	8	20	40,0 %
Ensemble	54	44	98	44,9 %

► Source : bases de données locales du service de l'encadrement.

► Ce tableau comprend l'ensemble des nominations sur les emplois fonctionnels, y compris les changements d'emplois fonctionnels (ex : de AENESR à directeur général des services).

Tableau 1.68 - Part des renouvellements de fonction sur les emplois fonctionnels en 2015

Emploi fonctionnel	Hommes	Femmes	Ensemble	Part des femmes (en %)
Administrateur ENESR	7	7	14	50,0 %
Agent comptable de CROUS	0	1	1	100,0 %
Agent comptable d'EPCSCP	4	5	9	55,6 %
Directeur de CROUS	0	0	0	-
Directeur général des services (SGEPES)	2	2	4	50,0 %
Ensemble	13	15	28	53,6 %

► Source : bases de données locales du service de l'encadrement.

D'une année sur l'autre, le nombre des nominations de femmes dans des emplois fonctionnels d'AENESR reste élevé (59,5 %).

► Flux annuels des primo-nominations sur les emplois fonctionnels (hors emplois de direction ou d'encadrement supérieur de l'administration centrale) répartis par sexe

Tableau 1.69

Emploi fonctionnel	Hommes	Femmes	Ensemble	Part des femmes (en %)
Administrateur ENESR	10	18	28	64,3 %
Agent comptable de CROUS	2	2	4	50,0 %
Agent comptable d'EPCSCP	17	2	19	10,5 %
Directeur de CROUS	0	0	0	0 %
Directeur général des services (SGEPES)	8	7	15	46,7 %
Ensemble	37	29	66	43,9 %

► Source : bases de données locales du service de l'encadrement - Année 2015.

En 2015, la part des femmes nommées pour la première fois dans un emploi d'AENESR représente environ 65 % des primo-nominations de cet emploi.

2. La mobilité des agents titulaires en 2015

► Effectifs des enseignants-chercheurs titulaires ayant effectué une mobilité géographique, répartis par filière, corps et sexe

Tableau 1.70 - Mobilité des enseignants-chercheurs consécutive à une demande de mutation

Filière	Libellé du corps/sexe	Mutation				Part mut/ Total recrut (en %)
		Hommes	Femmes	Ensemble	Part des femmes (en %)	
Filière universitaire	Professeur des universités	95	36	131	27,5	16,8
	Maître de conférences des universités	61	73	134	54,5	10,7
	Total des mobilités de la filière	156	109	265	41,1	13,0
Filière hospitalo-universitaire	Professeur des universités-praticien hospitalier	18	8	26	30,8	11,2
	Maître de conférences des univ-praticien hospitalier	5	8	13	61,5	8,4
	Maître de conférences de médecine générale	1	0	1	0,0	25,0
	Total des mobilités de la filière	24	16	40	40,0	10,2
Total des mobilités		180	125	305	41,0	12,6

► Source : application Antée - Fidis (GALAXIE) pour les enseignants chercheurs de la filière universitaire.

► Données du département DGRH-A2-3 pour les enseignants chercheurs de la filière hospitalo-universitaire.

► Pour les corps spécifiques, la procédure de recrutement est différente d'un corps à l'autre et les données ne peuvent figurer dans le tableau.

Dans la filière universitaire, le taux de mobilité des enseignants-chercheurs consécutive à une demande de mutation est de 13% alors qu'il n'est que de 10% dans la filière hospitalo-universitaire.

La part des femmes ayant obtenu leur mobilité est nettement plus importante dans le corps des maîtres de conférences (de 54,5 à 61,5%) que dans celui des professeurs (de 27,5 à 30,8%).

Tableau 1.71 - Mobilité des enseignants-chercheurs consécutive à un recrutement (hors HU et corps spécifiques)

Le tableau ne concerne que les maîtres de conférences recrutés en qualité de professeur des universités.

Corps	Type de mobilité																			
	Recrutement dans le même établissement*				Mobilité extra-académique*				Mobilité dans l'académie (hors région parisienne)*				Mobilité dans la région parisienne*				Total des recrutements			
	H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)	H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)	H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)	H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)	H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)
Professeur des universités	163	121	284	42,6	76	44	120	36,7	6	5	11	45,5	16	11	27	40,7	261	181	442	41,0
Part des recrutés/ Total recrutés	36,9	27,4	64,3	-	17,2	10,0	27,1	-	1,4	1,1	2,5	-	3,6	2,5	6,1	-	59,0	41,0	100	-

► Source : application Antée - Fidis (GALAXIE) pour les enseignants chercheurs de la filière universitaire.

► * Recrutement dans le même établissement : MCF recruté PR dans son établissement (pas de mobilité)

► * Mobilité extra-académique : MCF recruté PR dans une autre académie : MCF Lille → PR Toulouse

► * Mobilité dans l'académie (hors région parisienne) : MCF d'une académie recruté PR dans la même académie mais dans un établissement différent : MCF Lyon 1 → PR Lyon 2

► * Mobilité dans la région parisienne : MCF Paris 1 → PR Paris 8

► À noter : le mode de calcul de l'endorecrutement (64,3 % dans ce tableau) est différent de celui utilisé dans d'autres documents comme les études et notes de la DGRH (campagne de recrutement des enseignants-chercheurs) qui prend en compte la totalité des modalités de recrutement de PR (mutation, détachement, concours).

Lors du recrutement des professeurs des universités, plus de 35 % des maîtres de conférences nommés professeurs, ont effectué une mobilité extra-académique ou intra-académique. 6,1 % d'entre eux l'ont effectuée au sein d'établissements de la région parisienne.

La part des femmes MCF recrutées PR, qu'elles le soient au sein du même établissement, dans un autre établissement de la même académie ou d'une autre académie est en moyenne de 41 %.

Tableau 1.72 - Le taux de mobilité des enseignants-chercheurs dans la filière universitaire

Corps	Taux de mobilité (en %)		
	H	F	Total
PR	1,7 %	2,5 %	1,9 %
MCF	0,3 %	0,5 %	0,4 %
Ensemble	0,8 %	0,9 %	0,9 %

► Le taux de mobilité est calculé en rapportant l'ensemble des enseignants-chercheurs de la filière universitaire ayant effectué une mobilité géographique (mutations + recrutement avec mobilité géographique) à l'effectif des enseignants-chercheurs titulaires de la filière universitaire.

► Effectifs des agents titulaires BIATSS (hors emplois fonctionnels) ayant effectué une mobilité géographique, répartis par catégorie statutaire et sexe

La mobilité des BIATSS par mutation

Tableau 1.73 - Au sein de l'enseignement supérieur

Catégorie statutaire	Intra-académique				Inter-académique				Mouvement au sein de l'enseignement supérieur	Part des femmes (en %)	Mobilité interne aux étab.			
	H	F	Total	Part des femmes (en %)	H	F	Total	Part des femmes (en %)			H	F	Total	Part des femmes (en %)
Catégorie A	64	87	151	57,6	82	95	177	53,7	328	55,5	15	27	42	64,3
Catégorie B	24	95	119	79,8	26	78	104	75,0	223	77,6	2	23	25	92,0
Catégorie C	62	169	231	73,2	18	58	76	76,3	307	73,9	39	93	132	70,5
Ensemble	150	351	501	70,1	126	231	357	64,7	858	67,8	56	143	199	71,9

► Source : annuaires AGORA, POPPEE ITARF, POPPEE BIB au 1^{er} février 2015 et au 1^{er} février 2016.

► Les données relatives à la mobilité interne au sein des établissements (ex : des services centraux vers un IUT) ne sont que partielles car les mobilités au sein d'une même composante (services centraux, IUT, services communs par exemple) ne peuvent pas être identifiées dans les annuaires.

► Point méthodologique : l'écart volumétrique des mouvements intra et inter-académiques au sein de l'enseignement supérieur entre les bilans sociaux 2014 (1 737 mobilités dénombrées) et 2015 (858) tient à des correctifs méthodologiques apportés dans la réalisation de cet indicateur en 2015 ; ainsi, en 2014, 250 mouvements internes aux établissements et 350 mouvements liés à la création des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) ou à la fusion des universités avaient été comptabilisés à tort.

► Définition : la mobilité choisie n'intègre pas la mobilité consécutive à la réussite d'un concours ou d'une promotion.

Tableau 1.74 - Mobilité des BIATSS de l'enseignement scolaire vers l'enseignement supérieur

Catégorie statutaire	Intra-académique				Inter-académique				Flux entrants du scolaire vers le supérieur	Part des femmes (en %)
	H	F	Total	Part des femmes (en %)	H	F	Total	Part des femmes (en %)		
Catégorie A	12	23	35	65,7	16	29	45	64,4	80	65,0
Catégorie B	13	63	76	82,9	8	12	20	60,0	96	78,1
Catégorie C	10	49	59	83,1	2	20	22	90,9	81	85,2
Ensemble	35	135	170	79,4	26	61	87	70,1	257	76,3

Tableau 1.75 - Mobilité des BIATSS de l'enseignement supérieur vers l'enseignement scolaire

Catégorie statutaire	Intra-académique				Inter-académique				Flux sortants du supérieur vers le scolaire	Part des femmes (en %)
	H	F	Total	Part des femmes (en %)	H	F	Total	Part des femmes (en %)		
Catégorie A	19	29	48	60,4	20	40	60	66,7	108	63,9
Catégorie B	17	80	97	82,5	8	41	49	83,7	146	82,9
Catégorie C	26	178	204	87,3	8	38	46	82,6	250	86,4
Ensemble	62	287	349	82,2	36	119	155	76,8	504	80,6

Tableau 1.76 - Mobilité des BIATSS provenant d'un autre ministère

Catégorie statutaire	Intra-académique				Inter-académique				Flux entrants d'un autre ministère vers le supérieur	Part des femmes (en %)
	H	F	Total	Part des femmes (en %)	H	F	Total	Part des femmes (en %)		
Catégorie A			0		7	12	19	63,2	19	63,2
Catégorie B			0		2	3	5	60,0	5	60,0
Catégorie C		1	1	100,0	2	3	5	60,0	6	66,7
Ensemble	0	1	1	100,0	11	18	29	62,1	30	63,3

Tableau 1.77 - Mobilité des BIATSS de l'enseignement supérieur vers un autre ministère

Catégorie statutaire	Intra-académique				Inter-académique				Flux sortants du supérieur vers un autre ministère	Part des femmes (en %)	Flux en provenance ou vers un établissement pour lequel un des programmes budgétaires et/ou l'établissement n'est pas renseigné			
	H	F	Total	Part des femmes (en %)	H	F	Total	Part des femmes (en %)			H	F	Total	Part des femmes (en %)
Catégorie A			0		2	5	7	71,4	7	71,4	32	41	73	56,2
Catégorie B		1	1	100,0		2	2	100,0	3	100,0	22	36	58	62,1
Catégorie C			0			1	1	100,0	1	100,0	64	126	190	66,3
Ensemble	0	1	1	100,0	2	8	10	80,0	11	81,8	118	203	321	63,2

Tableau 1.78 - Part de la mobilité intra-académique (en %)

Catégorie statutaire	H	F	Total
Catégorie A	17,5	25,6	43,2
Catégorie B	11,4	50,5	61,9
Catégorie C	15,2	61,6	76,7
Ensemble	14,9	46,7	61,6

La mobilité des BIATSS consécutive à la réussite d'un concours ou d'une promotion

Tableau 1.79 - Au sein de l'enseignement supérieur

Catégorie statutaire	Intra-académique				Inter-académique				Mouvement au sein de l'enseignement supérieur	Part des femmes (en %)	Mobilité interne aux étab.			
	H	F	Total	Part des femmes (en %)	H	F	Total	Part des femmes (en %)			H	F	Total	Part des femmes (en %)
Catégorie A	4	5	9	55,6	8	12	20	60,0	29	58,6		1	1	100,0
Catégorie B	15	58	73	79,5	3	12	15	80,0	88	79,5	5	19	24	79,2
Catégorie C	7	8	15	53,3	2		2	0,0	17	47,1	4	6	10	60,0
Ensemble	26	71	97	73,2	13	24	37	64,9	134	70,9	9	26	35	74,3

► Source : annuaires AGORA, POPPEE ITARF, POPPEE BIB au 1^{er} février 2015 et au 1^{er} février 2016.

► Les données relatives à la mobilité interne au sein des établissements (ex : des services centraux vers un IUT) ne sont que partielles car les mobilités au sein d'une même composante (services centraux, IUT, services communs par exemple) ne peuvent pas être identifiées dans les annuaires.

► Définition : il s'agit des agents entrés dans leur grade par la voie des concours (externe, interne) ou d'une promotion (tableau d'avancement, liste d'aptitude).

Tableau 1.80 - Mobilité des BIATSS consécutive à la réussite d'un concours ou d'une promotion de l'enseignement scolaire vers l'enseignement supérieur

Catégorie statutaire	Intra-académique				Inter-académique				Flux entrants du scolaire vers le supérieur	Part des femmes (en %)
	H	F	Total	Part des femmes (en %)	H	F	Total	Part des femmes (en %)		
Catégorie A	2	6	8	75,0	1	4	5	80,0	13	76,9
Catégorie B	5	14	19	73,7		2	2	100,0	21	76,2
Catégorie C		4	4	100,0		2	2	100,0	6	100,0
Ensemble	7	24	31	77,4	1	8	9	88,9	40	80,0

Tableau 1.81 - Mobilité des BIATSS consécutive à la réussite d'un concours ou d'une promotion de l'enseignement supérieur vers l'enseignement scolaire

Catégorie statutaire	Intra-académique				Inter-académique				Flux sortants du supérieur vers le scolaire	Part des femmes (en %)
	H	F	Total	Part des femmes (en %)	H	F	Total	Part des femmes (en %)		
Catégorie A	2	13	15	86,7	3	6	9	66,7	24	79,2
Catégorie B	11	31	42	73,8	3	5	8	62,5	50	72,0
Catégorie C	4	19	23	82,6	2	4	6	66,7	29	79,3
Ensemble	17	63	80	78,8	8	15	23	65,2	103	75,7

Les données relatives à la mobilité doivent être exploitées avec précaution, car près de 15 % des flux sont incertains en raison de l'absence dans les bases d'éléments d'information sur l'établissement d'origine ou d'accueil des agents ou sur l'imputation budgétaire de rattachement.

Néanmoins, en 2015, l'ensemble des flux liés à la mobilité représente 3,3 % des effectifs BIATSS en activité dans l'enseignement supérieur. La part de la mobilité intra-académique parmi l'ensemble des flux est de 61,6 %.

Tableau 1.82 - Mobilité des BIATSS consécutive à la réussite d'un concours ou d'une promotion provenant d'un autre ministère

Catégorie statutaire	Intra-académique				Inter-académique				Flux entrants d'un autre ministère vers le supérieur	Part des femmes (en %)
	H	F	Total	Part des femmes (en %)	H	F	Total	Part des femmes (en %)		
Catégorie A			0				0		0	
Catégorie B			0				0		0	
Catégorie C			0				0		0	
Ensemble	0	0	0		0	0	0		0	

Tableau 1.83 - Mobilité des BIATSS consécutive à la réussite d'un concours ou d'une promotion de l'enseignement supérieur vers un autre ministère

Catégorie statutaire	Intra-académique				Inter-académique				Flux sortants du supérieur vers un autre ministère	Part des femmes (en %)	Flux en provenance ou vers un établissement pour lequel un des programmes budgétaires et/ou l'établissement n'est pas renseigné			
	H	F	Total	Part des femmes (en %)	H	F	Total	Part des femmes (en %)			H	F	Total	Part des femmes (en %)
Catégorie A			0		4	1	5	20,0	5	20,0	0	3	3	100,0
Catégorie B			0		0	0	0		0		1	0	1	0,0
Catégorie C			0		0	0	0		0		3	4	7	57,1
Ensemble	0	0	0		4	1	5	20,0	5	20,0	4	7	11	63,6

Tableau 1.84 - Le taux de mobilité des BIATSS

Catégorie statutaire	Taux de mobilité (en %)			Taux de mobilité dans le supérieur (en %)		
	H	F	Total	H	F	Total
Catégorie A	3,1	4,0	3,6	2,6	3,2	2,9
Catégorie B	2,4	4,9	4,0	1,9	4,0	3,2
Catégorie C	1,8	3,1	2,7	1,6	2,6	2,3
Ensemble	2,4	3,8	3,3	2,0	3,1	2,7

► Le taux de mobilité est calculé en rapportant l'ensemble des flux d'agents titulaires BIATSS ayant effectué une mobilité géographique (hors les effectifs pour lesquels le programme budgétaire ou l'établissement d'origine ou d'arrivée ne sont pas renseignés dans les bases) à l'effectif des titulaires BIATSS dans l'enseignement supérieur; pour ce calcul, on prend en compte à la fois les mobilités consécutives à une mutation ou à la réussite d'un concours. Par ailleurs, les volumes relatifs à la mobilité interne au sein des établissements, de par leur caractère parcellaire, ne sont pas pris en compte dans le calcul de ce taux.

► Le taux de mobilité dans l'enseignement supérieur est calculé en rapportant le nombre d'agents titulaires BIATSS en fonction dans l'enseignement supérieur, en année n-1, ayant effectué une mobilité géographique au sein de l'enseignement supérieur ou vers l'enseignement scolaire ou un autre ministère à l'effectif des titulaires BIATSS dans l'enseignement supérieur; pour ce calcul, on prend en compte à la fois les mobilités consécutives à une mutation ou à la réussite d'un concours. Par ailleurs, les volumes relatifs à la mobilité interne au sein des établissements, de par leur caractère parcellaire, ne sont pas pris en compte dans le calcul de ce taux.

3. L'avancement des agents titulaires dans l'année - Les entrées en 2015

► Nombre de promouvables enseignants-chercheurs (hors HU), de candidats et de promus à l'avancement de grade, répartis par corps, grade et groupe CNU et ventilés par sexe

Tableau 1.85

Groupe CNU	Corps	Promotions dans le grade de...	Promouvables (a)			
			H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)
Droit et Science politique	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	132	47	179	26,3
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	273	135	408	33,1
		PR de 1 ^{re} classe	310	160	470	34,0
	MCF	Maître de conférences hors classe	332	267	599	44,6
Sciences économiques et de gestion	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	106	29	135	21,5
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	242	74	316	23,4
		PR de 1 ^{re} classe	211	87	298	29,2
	MCF	Maître de conférences hors classe	348	282	630	44,8
Langues et Littératures	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	121	67	188	35,6
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	282	271	553	49,0
		PR de 1 ^{re} classe	317	353	670	52,7
	MCF	Maître de conférences hors classe	451	750	1 201	62,4
Sciences humaines	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	160	42	202	20,8
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	465	186	651	28,6
		PR de 1 ^{re} classe	546	316	862	36,7
	MCF	Maître de conférences hors classe	552	468	1 020	45,9
Mathématiques et Informatique	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	255	44	299	14,7
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	634	114	748	15,2
		PR de 1 ^{re} classe	616	110	726	15,2
	MCF	Maître de conférences hors classe	678	258	936	27,6
Physique	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	124	8	132	6,1
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	283	38	321	11,8
		PR de 1 ^{re} classe	246	56	302	18,5
	MCF	Maître de conférences hors classe	204	82	286	28,7
Chimie	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	94	22	116	19,0
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	282	81	363	22,3
		PR de 1 ^{re} classe	269	110	379	29,0
	MCF	Maître de conférences hors classe	182	191	373	51,2
Sciences de la terre	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	56	5	61	8,2
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	126	20	146	13,7
		PR de 1 ^{re} classe	121	31	152	20,4
	MCF	Maître de conférences hors classe	96	67	163	41,1
Sciences de l'ingénieur	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	267	25	292	8,6
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	744	92	836	11,0
		PR de 1 ^{re} classe	659	121	780	15,5
	MCF	Maître de conférences hors classe	751	208	959	21,7
Biologie et Biochimie	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	124	22	146	15,1
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	319	117	436	26,8
		PR de 1 ^{re} classe	271	154	425	36,2
	MCF	Maître de conférences hors classe	272	361	633	57,0
Pharmacie	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	42	19	61	31,1
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	75	49	124	39,5
		PR de 1 ^{re} classe	73	71	144	49,3
	MCF	Maître de conférences hors classe	77	106	183	57,9

Promotions en 2015										
Candidats (b)				Promus (c)				Ratio cand./ promouv b/a (en %)	ratio promu/ promouv c/a (en %)	ratio promu./ cand. c/b (en %)
H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)	H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)			
47	17	64	26,6	21	7	28	25,0	35,8	15,6	43,8
65	26	91	28,6	27	9	36	25,0	22,3	8,8	39,6
101	34	135	25,2	43	15	58	25,9	28,7	12,3	43,0
65	62	127	48,8	39	35	74	47,3	21,2	12,4	58,3
44	11	55	20,0	14	6	20	30,0	40,7	14,8	36,4
78	23	101	22,8	31	10	41	24,4	32,0	13,0	40,6
97	33	130	25,4	34	14	48	29,2	43,6	16,1	36,9
112	100	212	47,2	65	43	108	39,8	33,7	17,1	50,9
61	29	90	32,2	15	8	23	34,8	47,9	12,2	25,6
110	89	199	44,7	32	29	61	47,5	36,0	11,0	30,7
118	148	266	55,6	33	64	97	66,0	39,7	14,5	36,5
98	209	307	68,1	52	116	168	69,0	25,6	14,0	54,7
85	18	103	17,5	29	7	36	19,4	51,0	17,8	35,0
160	56	216	25,9	54	24	78	30,8	33,2	12,0	36,1
213	108	321	33,6	78	44	122	36,1	37,2	14,2	38,0
146	130	276	47,1	82	88	170	51,8	27,1	16,7	61,6
114	19	133	14,3	34	4	38	10,5	44,5	12,7	28,6
198	30	228	13,2	73	12	85	14,1	30,5	11,4	37,3
263	44	307	14,3	82	20	102	19,6	42,3	14,0	33,2
188	95	283	33,6	90	50	140	35,7	30,2	15,0	49,5
41	2	43	4,7	13	1	14	7,1	32,6	10,6	32,6
76	9	85	10,6	34	2	36	5,6	26,5	11,2	42,4
110	23	133	17,3	41	8	49	16,3	44,0	16,2	36,8
63	20	83	24,1	28	14	42	33,3	29,0	14,7	50,6
25	8	33	24,2	8	4	12	33,3	28,4	10,3	36,4
71	17	88	19,3	28	10	38	26,3	24,2	10,5	43,2
116	37	153	24,2	35	20	55	36,4	40,4	14,5	35,9
54	77	131	58,8	25	40	65	61,5	35,1	17,4	49,6
16	1	17	5,9	5	1	6	16,7	27,9	9,8	35,3
39	4	43	9,3	17	1	18	5,6	29,5	12,3	41,9
51	7	58	12,1	22	3	25	12,0	38,2	16,4	43,1
27	10	37	27,0	14	6	20	30,0	22,7	12,3	54,1
95	8	103	7,8	33	2	35	5,7	35,3	12,0	34,0
237	22	259	8,5	96	13	109	11,9	31,0	13,0	42,1
282	51	333	15,3	103	16	119	13,4	42,7	15,3	35,7
246	67	313	21,4	122	31	153	20,3	32,6	16,0	48,9
52	8	60	13,3	24	5	29	17,2	41,1	19,9	48,3
81	30	111	27,0	37	13	50	26,0	25,5	11,5	45,0
120	59	179	33,0	44	27	71	38,0	42,1	16,7	39,7
78	112	190	58,9	40	54	94	57,4	30,0	14,8	49,5
20	7	27	25,9	8	1	9	11,1	44,3	14,8	33,3
28	13	41	31,7	13	8	21	38,1	33,1	16,9	51,2
20	24	44	54,5	11	11	22	50,0	30,6	15,3	50,0
12	29	41	70,7	8	16	24	66,7	22,4	13,1	58,5

Tableau 1.85 (suite)

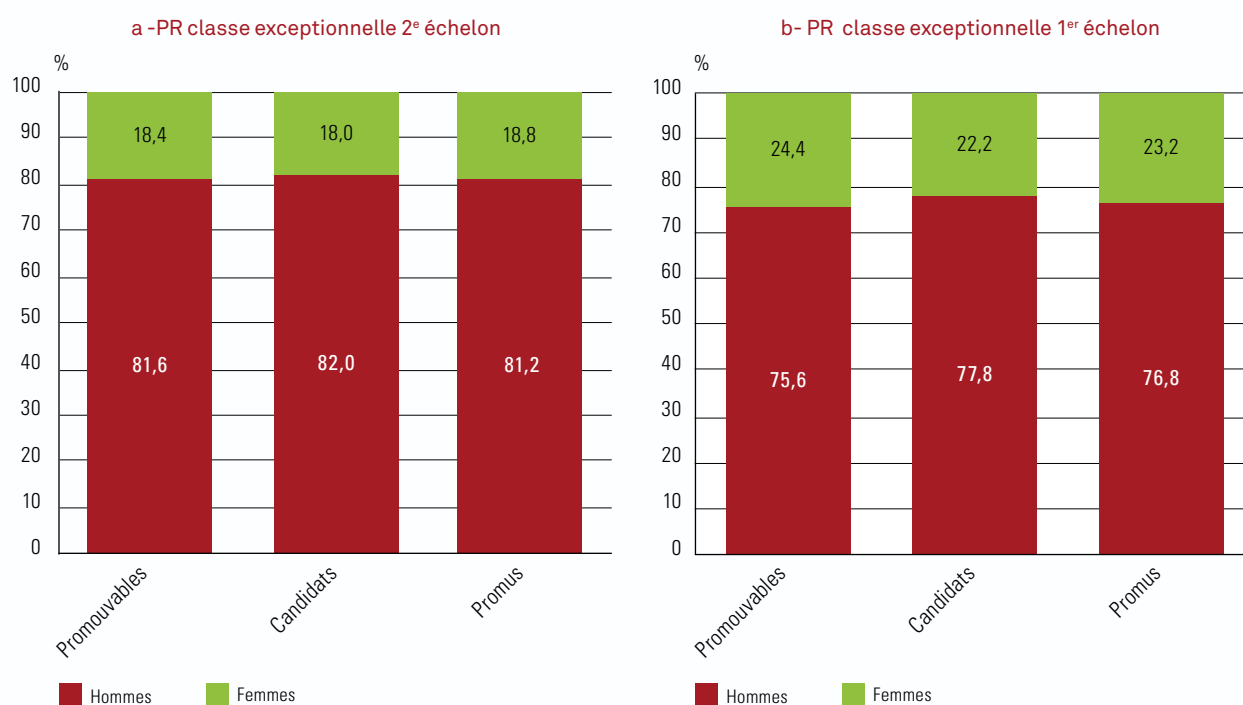
Groupe CNU	Corps	Promotions dans le grade de...	Promouvables (a)			
			H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)
Inter-disciplinaire	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	39	11	50	22,0
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	106	61	167	36,5
		PR de 1 ^{re} classe	148	58	206	28,2
	MCF	Maître de conférences hors classe	202	153	355	43,1
Théologie	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	3	2	5	40,0
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	4		4	
		PR de 1 ^{re} classe	8	2	10	20,0
	MCF	Maître de conférences hors classe	1		1	
Total général enseignants-chercheurs	PR	PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	1 523	343	1 866	18,4
		PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	3 835	1 238	5 073	24,4
		PR de 1 ^{re} classe	3 795	1 629	5 424	30,0
	MCF	Maître de conférences hors classe	4 146	3 193	7 339	43,5
	Total PR et MCF		13 299	6 403	19 702	32,5

► Source : application ELECTRA.

Pour être promu, les promouvables de chaque grade doivent faire acte de candidature et ils ne sont qu'un tiers à se porter candidats avec des différences selon le grade d'accès et le groupe de disciplines. Ils sont 29 % à candidater dans le corps des MCF et dans les divers grades de professeur, le taux de candidature varie de 30,2 % à 40,6 %. La part des femmes promues varie d'un groupe

de discipline à l'autre et décroît, en général, avec la progression des avancements de grade, de la hors classe des MCF (46,7 %) au 2^e échelon de la classe exceptionnelle des professeurs (18,8 %). Toutefois, on constate que le taux des femmes promues (34,5 %), qui a augmenté par rapport à 2014 (33,6 %) est supérieur de 2 points à celui des femmes promouvables (32,5 %).

Figure 1.48 - Répartition par sexe des enseignants-chercheurs promouvables, candidats et promus, par grade



Promotions en 2015										
Candidats (b)				Promus (c)				Ratio cand./ promouv b/a (en %)	ratio promu/ promouv c/a (en %)	ratio promu./ cand. c/b (en %)
H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)	H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)			
20	6	26	23,1	6	2	8	25,0	52,0	16,0	30,8
47	22	69	31,9	17	8	25	32,0	41,3	15,0	36,2
86	23	109	21,1	27	5	32	15,6	52,9	15,5	29,4
76	51	127	40,2	33	30	63	47,6	35,8	17,7	49,6
1	2	3	66,7	1	1	2	50,0	60,0	40,0	66,7
3		3		1		1		75,0	25,0	33,3
4	1	5	20,0					50,0		
1		1						100,0		
621	136	757	18,0	211	49	260	18,8	40,6	13,9	34,3
1 193	341	1 534	22,2	460	139	599	23,2	30,2	11,8	39,0
1 581	592	2 173	27,2	553	247	800	30,9	40,1	14,7	36,8
1 166	962	2 128	45,2	598	523	1 121	46,7	29,0	15,3	52,7
4 561	2 031	6 592	30,8	1 822	958	2 780	34,5	33,5	14,1	42,2

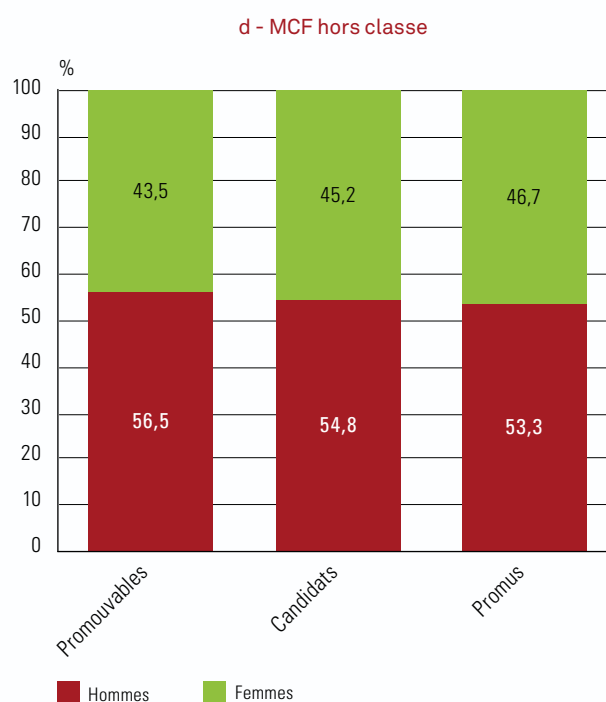
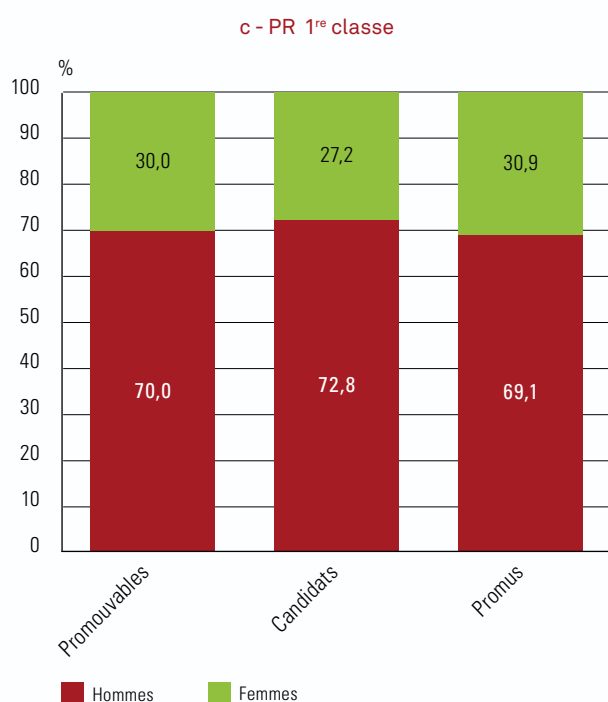
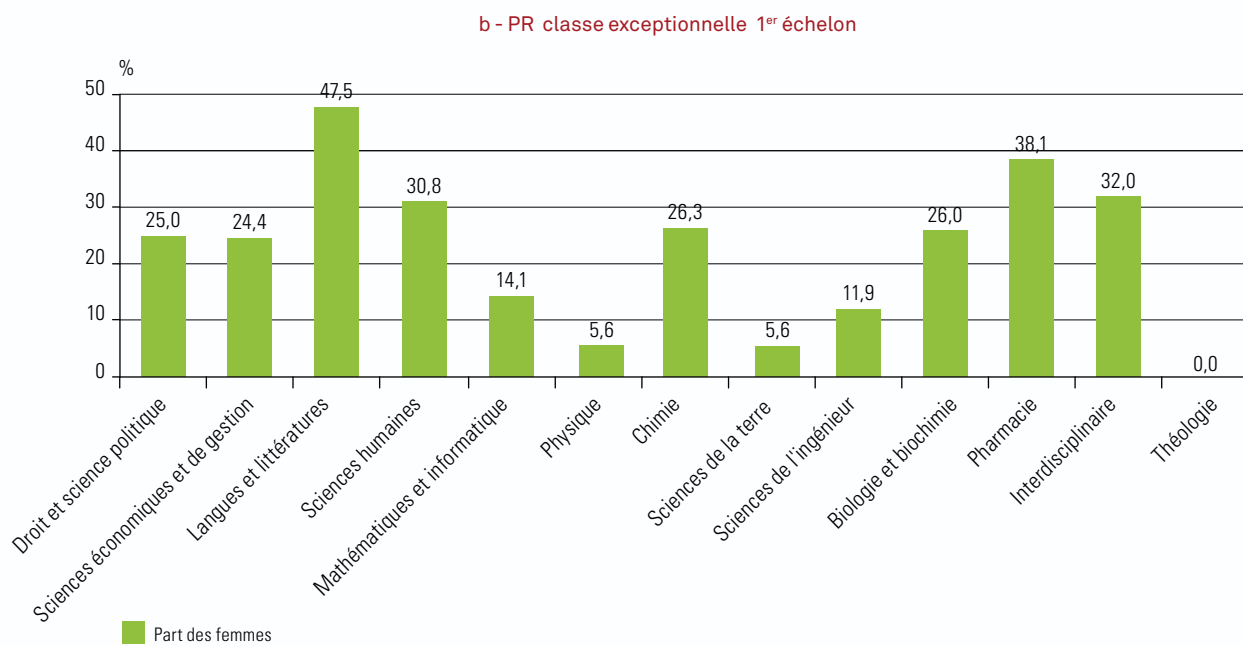
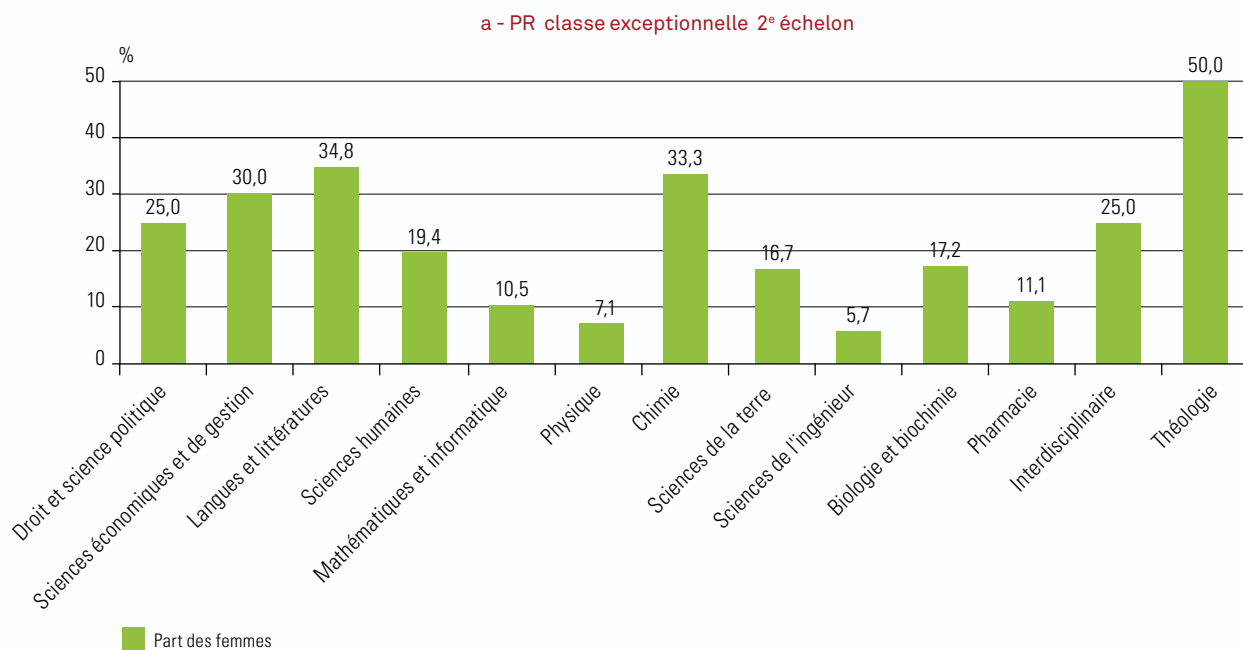
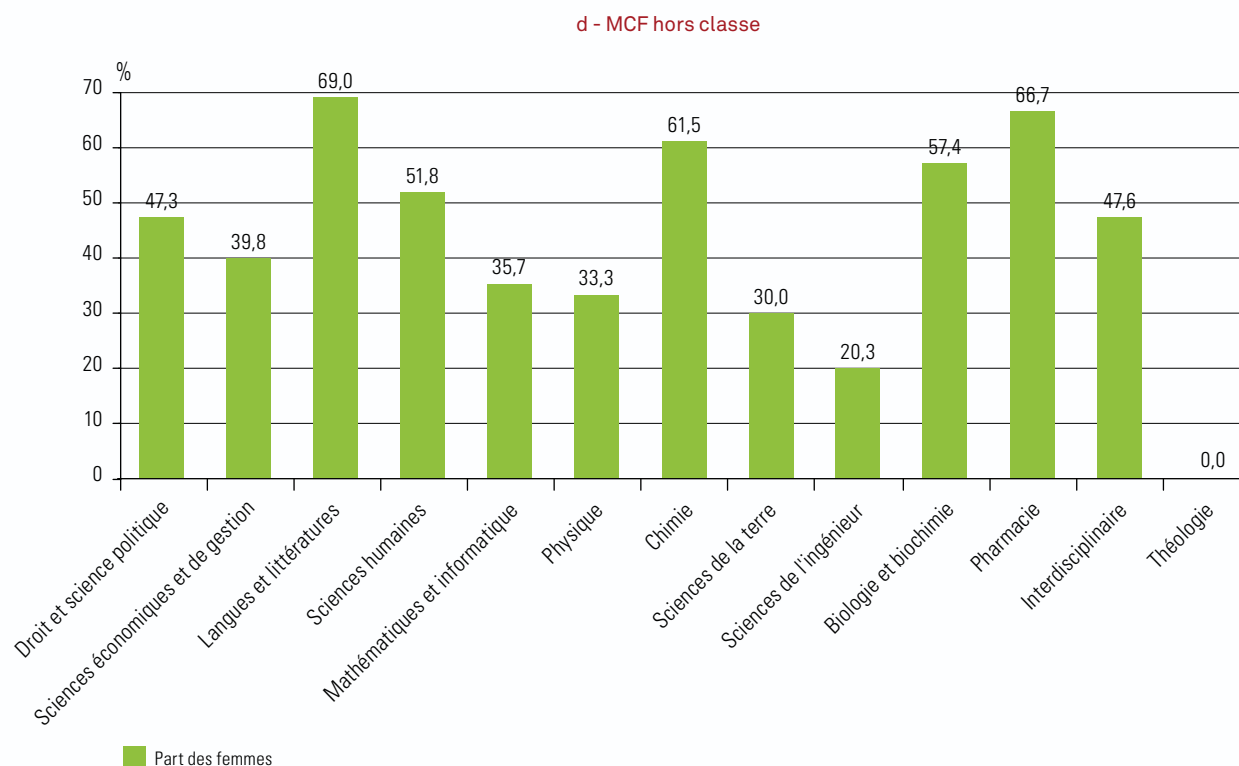
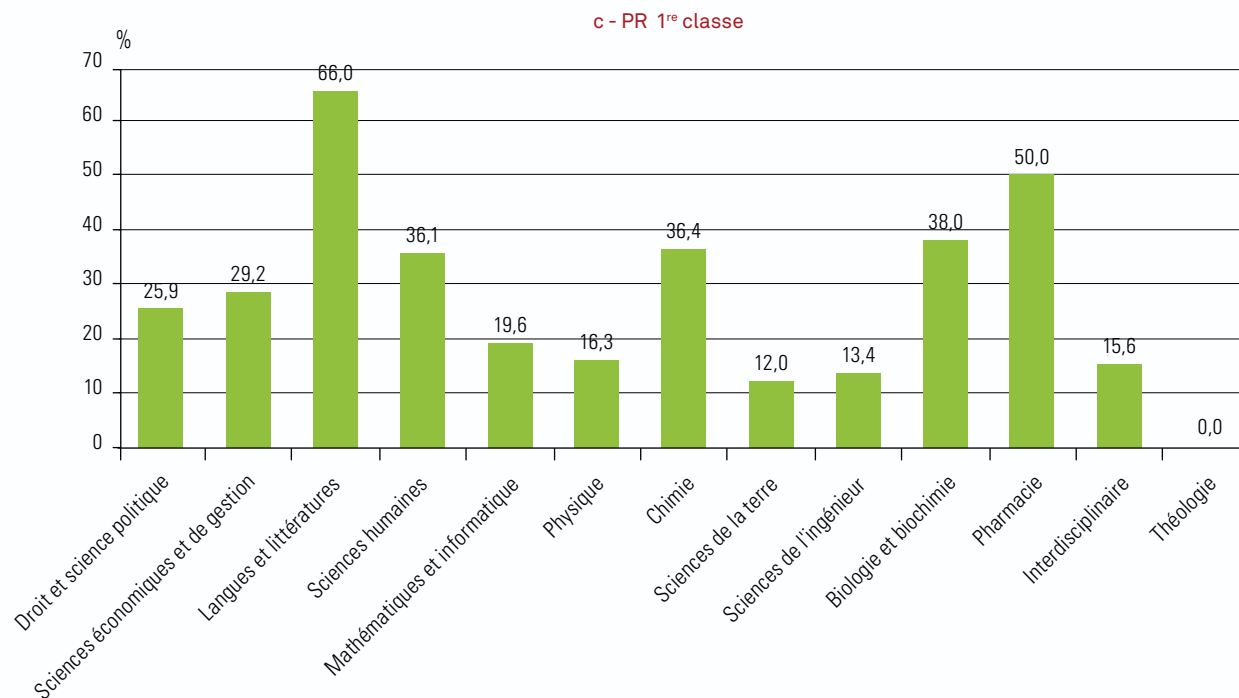


Figure 1.49 - Taux de féminisation des promus par grade et groupes de disciplines CNU





► Nombre de promouvables enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires et de promus à l'avancement de grade, répartis par corps, grade et groupe CNU, ventilés par sexe

Tableau 1.86

Groupe CNU	Corps	Promotions dans le grade de...	Promotions en 2015										
			Promouvables				Promus				ratio promus/ promouvables (en %)		
			Hommes	Femmes	Ensemble	Part des femmes (en %)	Hommes	Femmes	Ensemble	Part des femmes (en %)			
Médecine	PUPH	PUPH classe exceptionnelle 2 ^e échelon	308	29	337	8,6	83	7	90	7,8	26,7		
		PUPH classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	1 134	178	1 312	13,6	149	20	169	11,8	12,9		
		PUPH de 1 ^{re} classe	1 304	308	1 612	19,1	170	39	209	18,7	13,0		
	MCPH	Maître de conférences - PH- hors classe	106	102	208	49,0	13	28	41	68,3	19,7		
		Maître de conférences - PH- 1 ^{re} classe	190	186	376	49,5	44	55	99	55,6	26,3		
Odontologie	PUPHO	PUPHO classe exceptionnelle 2 ^e échelon	7	8	15	53,3	3	1	4	25,0	26,7		
		PUPHO classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	22	15	37	40,5	4	2	6	33,3	16,2		
		PUPHO de 1 ^{re} classe	18	24	42	57,1	4	2	6	33,3	14,3		
	MCPHO	MCPHO hors classe	48	19	67	28,4	8	5	13	38,5	19,4		
		MCPHO 1 ^{re} classe	46	44	90	48,9	11	10	21	47,6	23,3		
		Pharmacie	PUPHP	PUPHP classe exceptionnelle 2 ^e échelon	21	4	25	16,0	4		4		16,0
				PUPHP classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	36	15	51	29,4	5	2	7	28,6	13,7
PUPHP de 1 ^{re} classe	41			22	63	34,9	5	3	8	37,5	12,7		
MCPHP	MCPHP hors classe		8	14	22	63,6	1	1	2	50,0	9,1		
	MCPHP 1 ^{re} classe		17	19	36	52,8	3	4	7	57,1	19,4		
Total général enseignants-chercheurs HU	PUPH	PUPH de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	336	41	377	10,9	90	8	98	8,2	26,0		
		PUPH de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	1 192	208	1 400	14,9	158	24	182	13,2	13,0		
		PUPH de 1 ^{re} classe	1 363	354	1 717	20,6	179	44	223	19,7	13,0		
	MCPH	MCPH hors classe	162	135	297	45,5	22	34	56	60,7	18,9		
		MCPH 1 ^{re} classe	253	249	502	49,6	58	69	127	54,3	25,3		
	Total PUPH et MCPH			3 306	987	4 293	23,0	507	179	686	26,1	16,0	

► Source : bases Gesup et données du département DGRH-A2-3.

Un enseignant promuable sur 4 est promu en 1^{re} classe des maîtres de conférences HU et au 2^e échelon de la classe exceptionnelle des professeurs HU. Dans les autres grades, la proportion varie de 13 à 19 %.

Dans le corps des PUPH, le taux de féminisation des promus est faible, entre 8 et 20 % (tout en étant relativement proche du taux de féminisation des promouvables), mais il faut tenir compte des disciplines et des effectifs. Dans celui des MCPH, en revanche, il dépasse largement les 50 % en 1^{re} classe et même les 60 % en hors classe ; en outre, il est bien supérieur à celui des promouvables.

Figure 1.50 - Répartition par sexe des enseignants chercheurs hospitalo-universitaires promouvables et promus par grade



► Effectifs des agents titulaires BIATSS promus dans un grade supérieur (tableau d'avancement et examen professionnel) répartis par filière, catégorie statutaire, corps et grade et ventilés par sexe

Tableau 1.87

Filière	Caté- gorie statu- taire	Corps	Promotion dans le grade de ...	Effectifs promus en 2015							
				Examen professionnel			Tableau d'avancement (choix)			Total	Part des femmes (en %)
				Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	S/Total		
Filière adminis- trative	A	AAE	Attaché d'administration hors classe				5	8	13	13	61,5
			Attaché principal d'administration	20	37	57	9	18	27	84	65,5
	B	Saenes	Saenes classe exceptionnelle	8	32	40	6	36	42	82	82,9
			Saenes classe supérieure	10	66	76	17	66	83	159	83,0
	C	Adjenes	Adjenes principal de 1 ^{re} classe				14	213	227	227	93,8
			Adjenes principal de 2 ^e classe				47	433	480	480	90,2
			Adjenes 1 ^{re} classe				23	193	216	216	89,4
	Total des postes offerts de la filière			38	135	173	121	967	1 088	1 261	-
	Part par sexe/Total des recrutements par modalité (en %)			22,0	78,0	-	11,1	88,9	-	-	-
Filière des biblio- thèques	A	CGBIB	Conservateur général des bibliothèques					6	6	6	100,0
		CBIB	Conservateur en chef des bibliothèques				9	25	34	34	73,5
	B	BIBAS	BIBAS classe exceptionnelle	2	30	32	8	20	28	60	83,3
			BIBAS classe supérieure	4	10	14	4	5	9	23	65,2
	C	MAGB	MAGB principal de 1 ^{re} classe				15	22	37	37	59,5
			MAGB principal de 2 ^e classe				20	18	38	38	47,4
			MAGB 1 ^{re} classe				33	52	85	85	61,2
	Total des postes offerts de la filière			6	40	46	89	148	237	283	-
	Part par sexe/Total des recrutements par modalité (en %)			13,0	87,0	-	37,6	62,4	-	-	-
Filière des ITRF	A	IGR	Ingénieur de recherche hors classe	31	18	49			0	49	-
			Ingénieur de recherche 1 ^{re} classe				68	46	114	114	40,4
		IGE	Ingénieur d'études hors classe				15	22	37	37	59,5
			Ingénieur d'études 1 ^{re} classe				158	133	291	291	45,7
	B	TECH	TECHRF classe exceptionnelle	45	55	100	41	63	104	204	57,8
			TECHRF classe supérieure	104	138	242	93	127	220	462	57,4
	C	ATRF	ATRF principal de 1 ^{re} classe				121	173	294	294	58,8
			ATRF principal de 2 ^e classe	32	46	78	77	110	187	265	58,9
			ATRF 1 ^{re} classe				135	257	392	392	65,6
Total des postes offerts de la filière			212	257	469	708	931	1 639	2 108	-	
Part par sexe/Total des recrutements par modalité (en %)			45,2	54,8	-	43,2	56,8	-	-	-	
Filière sociale et de santé	A	MED	Médecin de l'EN 1 ^{re} classe						0	0	-
		INF	Infirmier hors classe				1	19	20	20	95,0
			Infirmier classe supérieure					21	21	21	100,0
	B	ASSAE	Assistant principal de service social AE					5	5	5	100,0
	Total des postes offerts de la filière			0	0	0	1	45	46	46	-
	Part par sexe/Total des recrutements par modalité (en %)			-	-	-	2,2	97,8	-	-	-
Filière technique	C	ATEC	ATEC principal de 1 ^{re} classe				1		1	1	-
			ATEC principal de 2 ^e classe				7	4	11	11	36,4
			ATEC 1 ^{re} classe					3	3	3	100,0
	Total des postes offerts de la filière			0	0	0	8	7	15	15	-
	Part par sexe/Total des recrutements par modalité (en %)			-	-	-	53,3	46,7	-	-	-
Ensemble des promotions de grade				256	432	688	927	2 098	3 025	3 713	68,1
Part par sexe/Total des promotions de grade (en %)				37,2	62,8	-	30,6	69,4	-	-	-

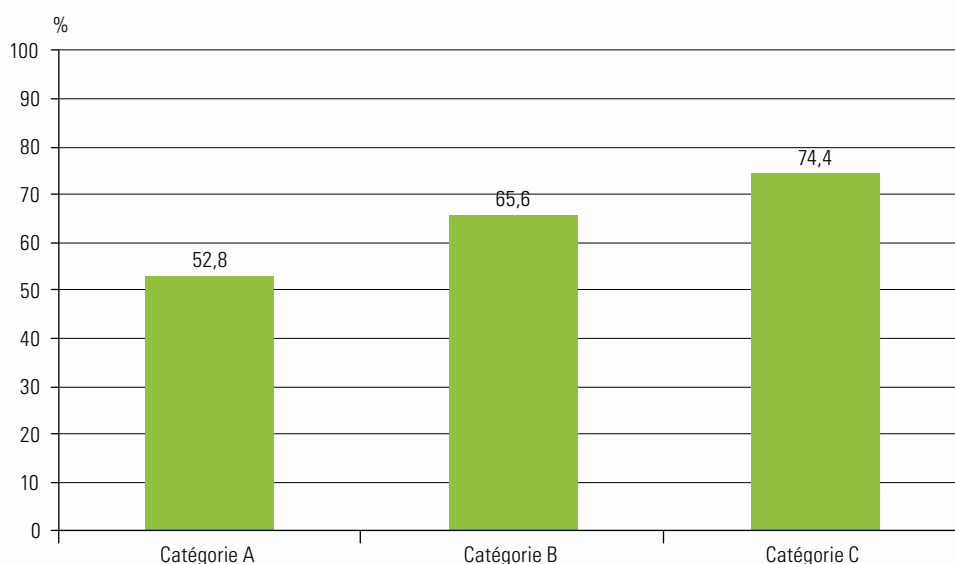
► Source : bases et annuaires des personnels (février et juin 2016).

Sur les 3 713 agents BIATSS promus en 2015 dans un grade supérieur au sein de l'enseignement supérieur, 2 108 agents (56,8 %) relèvent de la filière « ITRF » et 1 261 (34 %) de la filière « administrative ». 18 % des promus appartiennent à la catégorie A, 26,8 % à la catégorie B et 55,2 % à la catégorie C, alors qu'ils représentent dans

l'ensemble des effectifs BIATSS respectivement 29,6 %, 26,4 % et 44 %.

Le taux de féminisation des agents promus en 2015 est de 68,1 %, soit 5 points de plus que la part des femmes dans la population des agents titulaires BIATSS (63,2 %).

Figure 1.51 - Le taux de féminisation des agents titulaires BIATSS promus selon la catégorie statutaire



► Nombre d'agents BIATSS bénéficiant d'une promotion interne avec un changement de corps (concours interne et liste d'aptitude) répartis par filière, catégorie statutaire et par corps et ventilés par sexe

Tableau 1.88

Filière	Catégorie statutaire	Libellé du corps/Modalité de recrutement/Sexe	Concours interne			Liste d'aptitude			Ensemble	Part des femmes (en %)
			Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	S/Total		
Filière administrative	A	Attaché d'administration de l'État	3	9	12	7	31	38	50	80,0
	B	Secrétaire administratif (SAENES)	8	65	73	2	61	63	136	92,6
	C	Adjoint administratif (ADJENES)	8	96	104			0	104	92,3
	Total de la filière		19	170	189	9	92	101	290	90,3
	Part par sexe/Total des promotions internes selon la modalité d'accès (en %)		10,1	89,9	-	8,9	91,1	-	-	-
Filière des bibliothèques	A	Conservateur des bibliothèques	2	5	7	1	4	5	12	75,0
		Bibliothécaire	1	6	7	1	11	12	19	89,5
	B	Bibliothécaire assistant spécialisé	4	11	15	4	23	27	42	81,0
	C	Magasinier des bibliothèques	3	7	10			0	10	70,0
	Total de la filière		10	29	39	6	38	44	83	80,7
Part par sexe/Total des promotions internes selon la modalité d'accès (en %)		25,6	74,4	-	13,6	86,4	-	-	-	
Filière ITRF	A	Ingénieur de recherche	15	21	36	9	8	17	53	54,7
		Ingénieur d'études	41	70	111	37	35	72	183	57,4
		Assistant ingénieur	65	78	143	36	31	67	210	51,9
	B	Technicien de recherche et formation	76	186	262	72	105	177	439	66,3
	C	Adjoint technique de recherche et formation	58	113	171			0	171	66,1
	Total de la filière		255	468	723	154	179	333	1 056	61,3
	Part par sexe/Total des promotions internes selon la modalité d'accès (en %)		35,3	64,7	-	46,2	53,8	-	-	-
Filière sociale et de santé	A	Conseiller technique de service social AE		1	1			0	1	100,0
	B	Assistant de service social AE		1	1			0	1	100,0
	Total de la filière		0	2	2	0	0	0	2	100,0
	Part par sexe/Total des promotions internes selon la modalité d'accès (en %)		0,0	100,0	-	-	-	-	-	-
Ensemble des promotions internes des BIATSS selon la modalité d'accès			284	669	953	169	309	478	1 431	68,3
Part par sexe/Total des promotions internes selon la modalité d'accès (en %)			29,8	70,2	-	35,4	64,6	-	-	-

► Source : bases et annuaires des personnels (février et juin 2016) et bureaux de gestion.

Alors que les femmes représentent 63,2 % des effectifs BIATSS, leur part dans les changements de corps liés aux promotions internes (concours interne ou liste d'aptitude) en 2015 est de 68,3 %. Toutefois, la part des femmes dans les promotions internes de la filière ITRF est plus faible

(61,3 %) et celle-ci est même inférieure à 60 % pour les corps de catégorie A (comprise entre 52 et 57 %). Il est cependant à noter que cette part pour la filière ITRF est supérieure au taux de féminisation de l'ensemble des agents titulaires de la filière ITRF (54,9 %).

Figure 1.52 - La répartition par sexe des promotions internes chez les BIATSS par changement de corps selon la modalité d'accès et la catégorie statutaire

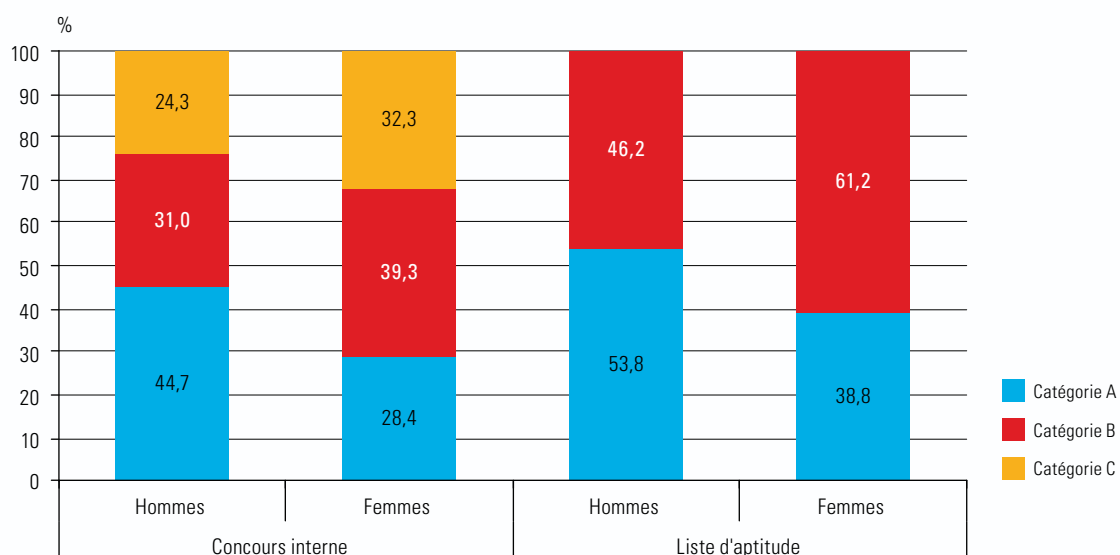
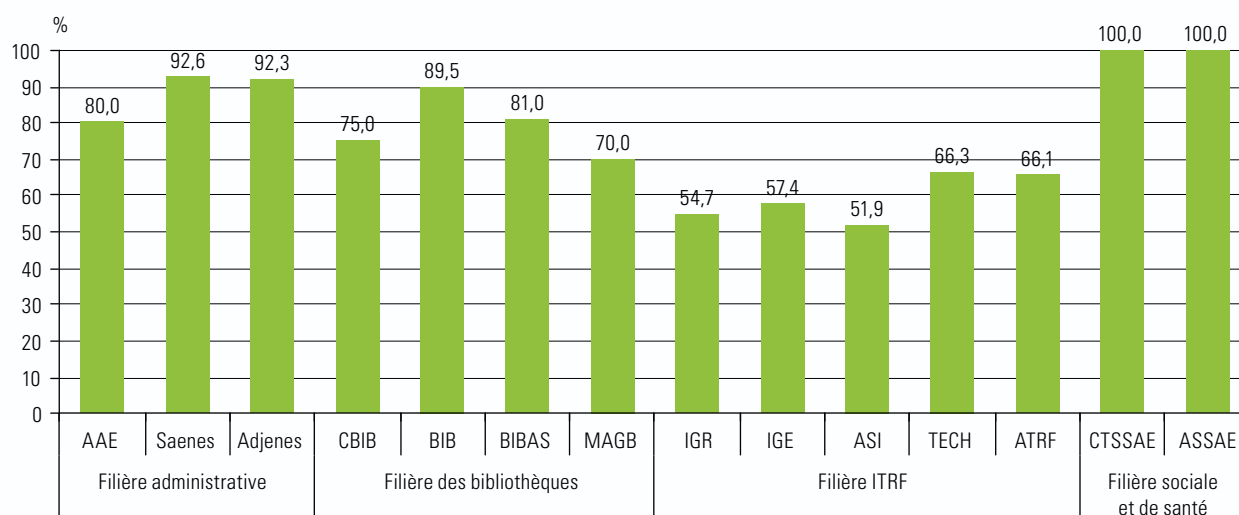


Figure 1.53 - Le taux de féminisation des promotions internes chez les BIATSS par changement de corps selon la filière et le corps



4. Les autres flux entrants en 2015

► Les retours en position d'activité des agents titulaires, répartis par position administrative précédente et ventilés par catégorie statutaire, corps et sexe

Tableau 1.89 - Personnels BIATSS

Catégorie statutaire	Libellé court du corps/Position administrative occupée avant le retour en activité/Sexe	Congé parental			Détachement		
		H	F	S/Total	H	F	S/Total
Catégorie A	AAE		2	2	8	12	20
	ASI			0		1	1
	BIB	1	1	2		2	2
	CBIB		5	5	1	1	2
	CTSSAE			0			0
	IGE		3	3	4	8	12
	IGR		3	3	3	3	6
	INFENES			0			0
Total de la catégorie A		1	14	15	16	27	43
Effectifs par sexe/Effectifs de la position précédent le retour en activité (en %)		6,7	93,3	-	37,2	62,8	-
Catégorie B	ASSAE			0	1		1
	BIBAS	1	5	6	1	5	6
	SAENES		10	10	2	3	5
	TECH	1	17	18			0
Total de la catégorie B		2	32	34	4	8	12
Effectifs par sexe/Effectifs de la position précédent le retour en activité (en %)		5,9	94,1	-	33,3	66,7	-
Catégorie C	ADJENES	1	21	22	1	1	2
	ATEC			0			0
	ATRF	1	25	26	6	6	12
	MAGB		5	5			0
Total de la catégorie C		2	51	53	7	7	14
Effectifs par sexe/Effectifs de la position précédent le retour en activité (en %)		3,8	96,2	-	50,0	50,0	-
Ensemble des effectifs		5	97	102	27	42	69
Effectifs par sexe/Effectifs de la position précédent le retour en activité (en %)		4,9	95,1	-	39,1	60,9	-

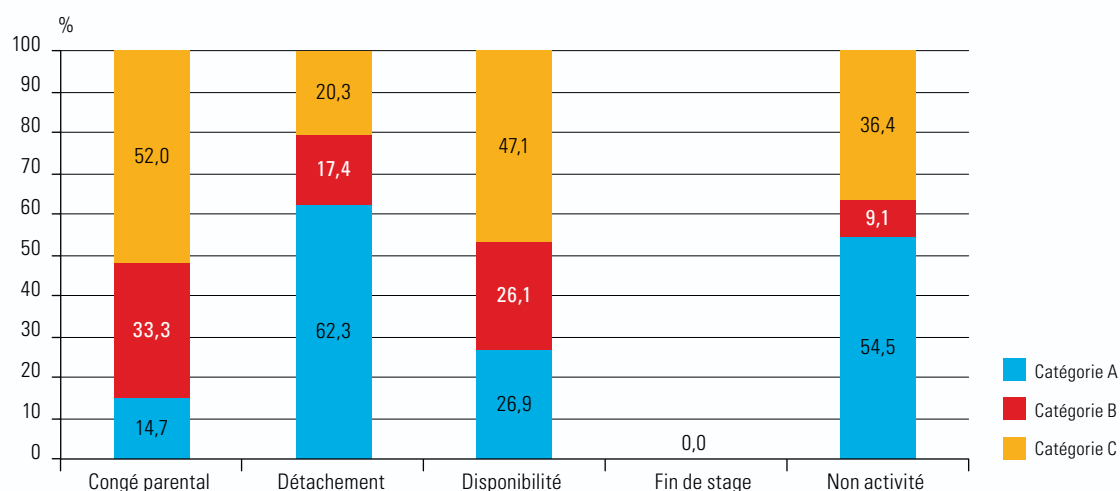
► Source : bases et annuaires des personnels.

► Les effectifs de la catégorie de personnels «enseignants» ont été neutralisés de cet indicateur car les modes d'accès aux différents corps/grades sont inexistantes ou mal renseignés dans les bases de gestion.

En 2015, 301 agents BIATSS (répartis entre les 3 catégories statutaires) ont réintégré la position administrative « d'activité » au sein de l'enseignement supérieur. 39,5 % reviennent après une disponibilité (près de 65 % de femmes) et 33,9 % après un congé parental (95 % de femmes).

Disponibilité			Fin de stage			Non activité			Total général			Part des femmes (en %)
H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	Ensemble	
5	3	8			0	1		1	14	17	31	54,8
2	3	5			0	1		1	3	4	7	57,1
	1	1			0			0	1	4	5	80,0
3	2	5			0			0	4	8	12	66,7
		0			0			0	0	0	0	-
4	6	10			0			0	8	17	25	68,0
2		2			0	2	2	4	7	8	15	53,3
	1	1			0			0	0	1	1	100,0
16	16	32	0	0	0	4	2	6	37	59	96	61,5
50,0	50,0	-	-	-	-	66,7	33,3	-	38,5	61,5	-	-
	8	8			0			0	1	8	9	88,9
1	5	6			0			0	3	15	18	83,3
8	9	17			0			0	10	22	32	68,8
		0			0		1	1	1	18	19	94,7
9	22	31	0	0	0	0	1	1	15	63	78	80,8
29,0	71,0	-	-	-	-	0,0	100,0	-	19,2	80,8	-	-
3	19	22			0	1	2	3	6	43	49	87,8
		0			0			0			0	0,0
11	17	28			0	1		1	19	48	67	71,6
3	3	6			0			0	3	8	11	72,7
17	39	56	0	0	0	2	2	4	28	99	127	78,0
30,4	69,6	-	-	-	-	50,0	50,0	-	22,0	78,0	-	-
42	77	119	0	0	0	6	5	11	80	221	301	73,4
35,3	64,7	-	-	-	-	54,5	45,5	-	26,6	73,4	-	-

Figure 1.54 - Les effectifs des agents titulaires revenant en position administrative « d'activité » selon la catégorie statutaire et la position administrative précédemment occupée



5. Les départs définitifs des personnels titulaires en 2015

Les départs à la retraite

► Effectifs partis à la retraite, répartis par catégorie statutaire, filière et corps, rapportés aux effectifs en activité (ratio)

Figure 1.55 - Le taux des départs à la retraite par rapport aux effectifs en activité selon la catégorie statutaire

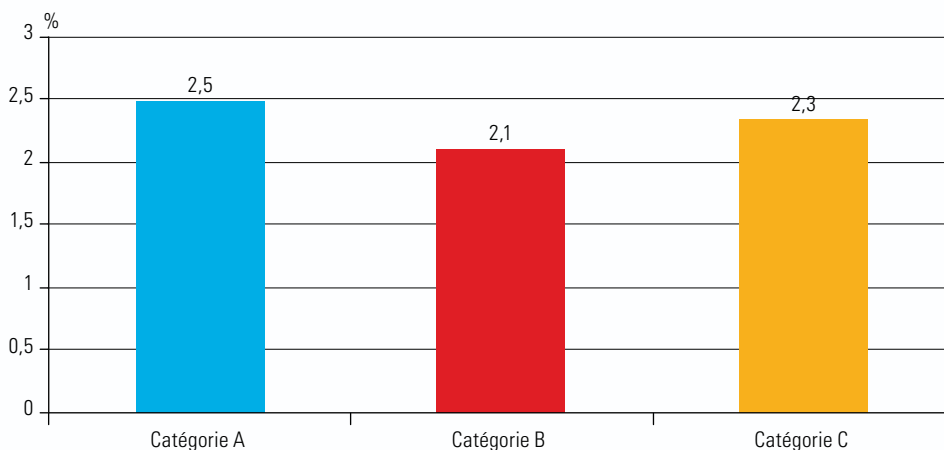


Figure 1.56 - Le taux des départs à la retraite par rapport aux effectifs en activité selon la filière et la catégorie statutaire

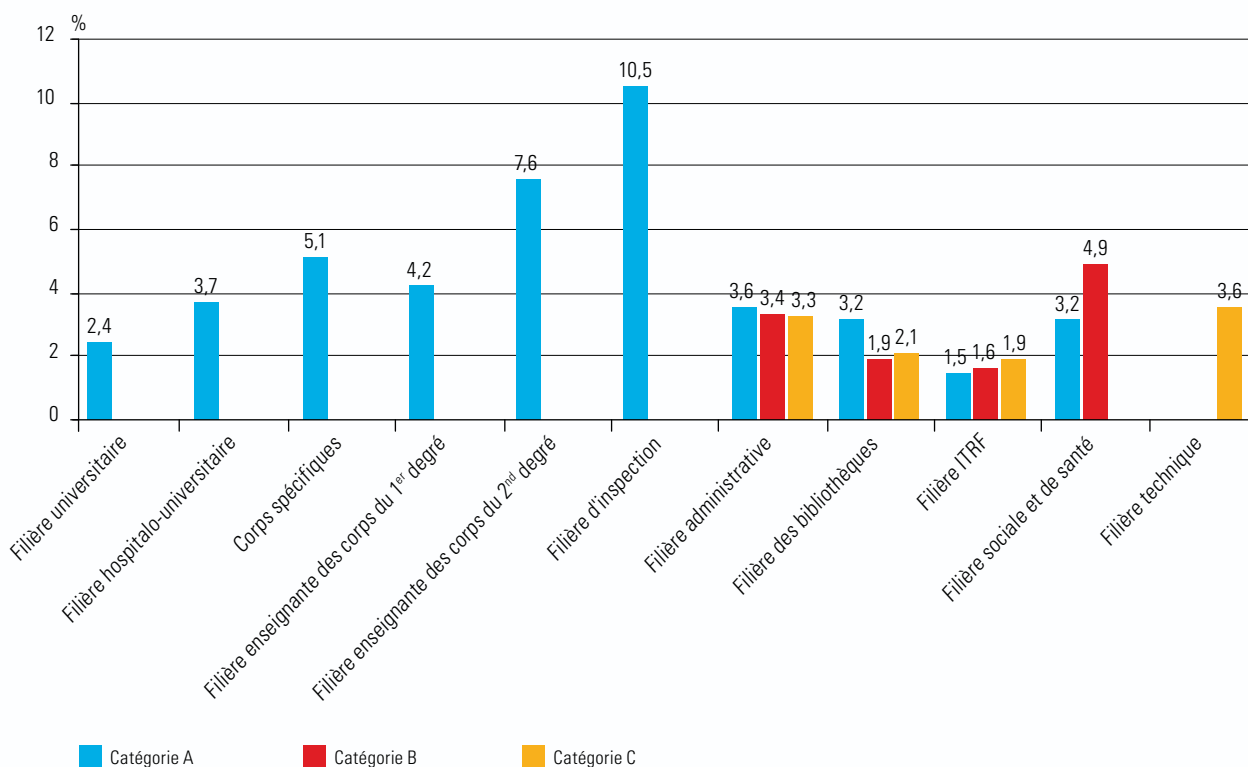


Tableau 1.90

Catégorie statutaire	Filière	Libellé long corps	Effectifs	Départs à la retraite	Ratio : départs à la retraite/ Effectifs (en %)
Catégorie A	Filière universitaire	Professeur des universités	15 237	664	4,4
		Maître de conférences des universités	33 979	536	1,6
	Total de la filière universitaire		49 216	1 200	2,4
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)		66,2	65,0	-
	Filière hospitalo-universitaire	Professeur des universités-praticien hospitalier	4 190	158	3,8
		Professeur des univ.-praticien hospitalier des CSERD	124	6	4,8
		Prof. univ. - PH des disciplines pharmaceutiques	182	7	3,8
		Maître de conférences des univ.-praticien hospitalier	1 499	55	3,7
		Maître de conf. des univ.-praticien hosp. des CSERD	388	12	3,1
	Total de la filière hospitalo-universitaire		6 383	238	3,7
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)		8,6	12,9	-
	Corps spécifiques	Astronome	103	6	5,8
		Physicien	36	6	16,7
		Astronome adjoint	114	1	0,9
		Directeur d'études de l'EHESS	114	6	5,3
		Maître de conférences de l'EHESS	72	3	4,2
		Directeur d'études de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	137	11	8,0
		Maître de conférences de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	94	2	2,1
		Professeur du Cnam	55	8	14,5
		Professeur du Collège de France	40	1	2,5
		Sous-directeur de laboratoire du Collège de France	1	1	100,0
		Professeur du Muséum national d'histoire naturelle	77	4	5,2
		Maître de conf. Muséum national d'histoire naturelle	146	1	0,7
		Professeur de l'École Centrale de Paris de 1 ^{re} cat.	9	1	11,1
	Total des corps spécifiques		998	51	5,1
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)		1,3	2,8	-
	Filière enseignante des corps du 1 ^{er} degré	Professeur des écoles	306	13	4,2
	Total de la filière enseignante des corps du 1 ^{er} degré		306	13	4,2
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)		0,4	0,7	-
	Filière enseignante des corps du 2 nd degré	Professeur de l'Ensam	158	12	7,6
	Total de la filière enseignante des corps du 2 nd degré		158	12	7,6
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)		0,2	0,6	-
	Filière d'inspection	Inspecteur d'académie-Insp. pédagogique régional	7	1	14,3
		Inspecteur de l'Éducation nationale	12	1	8,3
	Total de la filière d'inspection		19	2	10,5
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)		0,0	0,1	-
	Filière administrative	Attaché d'administration de l'État	2 238	80	3,6
	Total de la filière administrative		2 238	80	3,6
Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)		3,0	4,3	-	
Filière des bibliothèques	Conservateur général des bibliothèques	87	9	10,3	
	Conservateur des bibliothèques	792	20	2,5	
	Bibliothécaire	519	16	3,1	
Total de la filière des bibliothèques		1 398	45	3,2	
Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)		1,9	2,4	-	
Filière ITRF	Ingénieur de recherche	2 421	50	2,1	
	Ingénieur d'études	7 343	105	1,4	
	Assistant ingénieur	3 501	40	1,1	
Total de la filière ITRF		13 265	195	1,5	
Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)		17,8	10,6	-	
Filière sociale et de santé	Conseiller technique de service social AE	52	1	1,9	
	Infirmier (INFENES)	290	10	3,4	
Total de la filière sociale et de santé		342	11	3,2	
Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie A (en %)		0,5	0,6	-	
Ensemble des effectifs de la catégorie A			74 323	1 847	2,5

Tableau 1.90 (suite)

Catégorie statutaire	Filière	Libellé long corps	Effectifs	Départs à la retraite	Ratio : départs à la retraite/ Effectifs (en %)
Catégorie B	Filière administrative	Secrétaire administratif (SAENES)	3 747	126	3,4
	Total de la filière administrative		3 747	126	3,4
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie B (en %)		23,8	38,0	-
	Filière des bibliothèques	Bibliothécaire assistant spécialisé	1 392	27	1,9
	Total de la filière des bibliothèques		1 392	27	1,9
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie B (en %)		8,8	8,1	-
	Filière ITRF	Technicien de recherche et formation	10 406	168	1,6
	Total de la filière ITRF		10 406	168	1,6
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie B (en %)		66,0	50,6	-
	Filière sociale et de santé	Assistant de service social AE	223	11	4,9
	Total de la filière sociale et de santé		223	11	4,9
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie B (en %)		1,4	3,3	-
	Ensemble des effectifs de la catégorie B			15 768	332
Catégorie C	Filière administrative	Adjoint administratif (ADJENES)	7 822	255	3,3
	Total de la filière administrative		7 822	255	3,3
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie C (en %)		29,8	41,5	-
	Filière des bibliothèques	Magasinier des bibliothèques	1 749	36	2,1
	Total de la filière des bibliothèques		1 749	36	2,1
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie C (en %)		6,7	5,9	-
	Filière ITRF	Adjoint technique de recherche et formation	16 585	320	1,9
	Total de la filière ITRF		16 585	320	1,9
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie C (en %)		63,1	52,0	-
	Filière technique	Adjoint technique des établissements	112	4	3,6
	Total de la filière technique		112	4	3,6
	Part des effectifs de la filière/Effectifs de la catégorie C (en %)		0,4	0,7	-
	Ensemble des effectifs de la catégorie C			26 268	615
Ensemble des effectifs			116 359	2 794	2,4

► Source : bases et annuaires des personnels.

► Les départs à la retraite des professeurs certifiés et agrégés ainsi que des personnels d'orientation exerçant dans l'enseignement supérieur n'étant pas disponibles, les effectifs correspondant ont donc également été neutralisés. Les effectifs des agents sur emplois fonctionnels ont été maintenus pour l'équilibre global de l'indicateur, bien que ceux-ci soient réintégrés dans leurs corps d'origine au moment de partir à la retraite.

La catégorie A est la plus concernée par le nombre de départs en retraite en 2015 (2,5 % de ses effectifs), avec des taux supérieurs dans les filières hospitalo-universitaire et les corps spécifiques (3,7 % et 5,1 %) ou encore dans la filière administrative (3,6 %). En catégorie B, chez les BIATSS, avec 2,1 % de départs en retraite, c'est la filière sociale et de santé (4,9 %) dont le taux est le plus fort. Quant à la catégorie C (2,3 % d'effectifs à la retraite), ce sont les filières technique (3,6 %) et administrative (3,3 %) les plus concernées.

► Effectifs partis à la retraite, répartis par catégorie de personnel, catégorie statutaire, filière et corps et ventilés par sexe

Tableau 1.91

Catégorie de personnel	Catégorie statutaire	Filière	Libellé long du corps	Hommes	Femmes	Ensemble	Part des femmes (en %)	
Personnels enseignants	Catégorie A	Filière universitaire	Professeur des universités	532	132	664	19,9	
			Maître de conférences des universités	322	214	536	39,9	
		Total des départs à la retraite de la filière			854	346	1200	28,8
		Part de la filière/Départs à la retraite de l'ensemble des personnels enseignants (en %)			77,2	84,4	79,2	-
		Filière hospitalo-universitaire	Professeur des universités-praticien hospitalier	143	15	158	9,5	
			Professeur des univ.-praticien hospitalier des CSERD	4	2	6	33,3	
			Prof. univ. - PH des disciplines pharmaceutiques	5	2	7	28,6	
			Maître de conférences des univ.-praticien hospitalier	30	25	55	45,5	
			Maître de conf. des univ.-praticien hosp. des CSERD	9	3	12	25,0	
			Total des départs à la retraite de la filière			191	47	238
		Part de la filière/Départs à la retraite de l'ensemble des personnels enseignants (en %)			17,3	11,5	15,7	-
		Corps spécifiques	Astronome	6		6	0,0	
			Physicien	6		6	0,0	
			Astronome adjoint	1		1	0,0	
			Directeur d'études de l'EHESS	6		6	0,0	
			Maître de conférences de l'EHESS	2	1	3	33,3	
			Directeur d'études de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	7	4	11	36,4	
			Maître de conférences de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	1	1	2	50,0	
			Professeur du Cnam	7	1	8	12,5	
			Professeur du Collège de France	1		1	0,0	
			Sous-directeur de laboratoire du Collège de France		1	1	100,0	
			Professeur du Muséum national d'histoire naturelle	2	2	4	50,0	
			Maître de conf. Muséum national d'histoire naturelle		1	1	100,0	
			Professeur de l'École Centrale de Paris de 1 ^{re} cat.	1		1	0,0	
		Total des départs à la retraite de la filière			40	11	51	21,6
		Part de la filière/Départs à la retraite de l'ensemble des personnels enseignants (en %)			3,6	2,7	3,4	-
		Filière enseignante du 1 ^{er} degré	Professeur des écoles	9	4	13	30,8	
		Total des départs à la retraite de la filière			9	4	13	30,8
		Part de la filière/Départs à la retraite de l'ensemble des personnels enseignants (en %)			0,8	1,0	0,9	-
		Filière enseignante du 2 nd degré	Professeur de l'Ensam	10	2	12	16,7	
		Total des départs à la retraite de la filière			10	2	12	16,7
		Part de la filière/Départs à la retraite de l'ensemble des personnels enseignants (en %)			0,9	0,5	0,8	-
		Filière d'inspection	Inspecteur d'académie-Insp. pédagogique régional	1		1	0,0	
			Inspecteur de l'Éducation nationale	1		1	0,0	
		Total des départs à la retraite de la filière			2	0	2	0,0
		Part de la filière/Départs à la retraite de l'ensemble des personnels enseignants (en %)			0,2	0,0	0,1	-
Sous-total des départs à la retraite des personnels enseignants				1 106	410	1 516	27,0	
Personnels BIATSS	Catégorie A	Filière administrative	Attaché d'administration de l'État	22	58	80	72,5	
		Total des départs à la retraite de la filière			22	58	80	72,5
		Part de la filière/Départs à la retraite de la catégorie A (en %)			16,7	29,1	24,2	-
		Filière des bibliothèques	Conservateur général des bibliothèques	2	7	9	77,8	
			Conservateur des bibliothèques	4	16	20	80,0	
			Bibliothécaire	2	14	16	87,5	
		Total des départs à la retraite de la filière			8	37	45	82,2
		Part de la filière/Départs à la retraite de la catégorie A (en %)			6,1	18,6	13,6	-

Tableau 1.91 (suite)

Catégorie de personnel	Catégorie statutaire	Filière	Libellé long du corps	Hommes	Femmes	Ensemble	Part des femmes (en %)		
Personnels BIATSS	Catégorie A	Filière ITRF	Ingénieur de recherche	38	12	50	24,0		
			Ingénieur d'études	47	58	105	55,2		
			Assistant-ingénieur	17	23	40	57,5		
		Total des départs à la retraite de la filière			102	93	195	47,7	
		Part de la filière/Départs à la retraite de la catégorie A (en %)			77,3	46,7	58,9		
		Filière sociale et de santé	Conseiller technique de service social AE		1	1	100,0		
			Infirmier (INFENES)		10	10	100,0		
			Total des départs à la retraite de la filière			0	11	11	100,0
		Part de la filière/Départs à la retraite de la catégorie A (en %)			0,0	5,5	3,3	-	
		Sous-total des départs à la retraite de la catégorie A			132	199	331	-	
	Catégorie B	Filière administrative	Secrétaire administratif (SAENES)		10	116	126	92,1	
			Total des départs à la retraite de la filière			10	116	126	92,1
			Part de la filière/Départs à la retraite de la catégorie B (en %)			10,3	49,4	38,0	-
		Filière des bibliothèques	Bibliothécaire assistant spécialisé		8	19	27	70,4	
			Total des départs à la retraite de la filière			8	19	27	70,4
			Part de la filière/Départs à la retraite de la catégorie B (en %)			8,2	8,1	8,1	-
		Filière ITRF	Technicien de recherche et formation		79	89	168	53,0	
			Total des départs à la retraite de la filière			79	89	168	53,0
			Part de la filière/Départs à la retraite de la catégorie B (en %)			81,4	37,9	50,6	-
		Filière sociale et de santé	Assistant de service social AE			11	11	100,0	
			Total des départs à la retraite de la filière			0	11	11	100,0
			Part de la filière/Départs à la retraite de la catégorie B (en %)			0,0	4,7	3,3	-
		Sous-total des départs à la retraite de la catégorie B			97	235	332	-	
		Catégorie C	Filière administrative	Adjoint administratif (ADJENES)		27	228	255	89,4
	Total des départs à la retraite de la filière			27	228	255	89,4		
	Part de la filière/Départs à la retraite de la catégorie C (en %)			16,0	51,1	41,5	-		
	Filière des bibliothèques		Magasinier des bibliothèques		10	26	36	72,2	
			Total des départs à la retraite de la filière			10	26	36	72,2
			Part de la filière/Départs à la retraite de la catégorie C (en %)			5,9	5,8	5,9	-
	Filière ITRF		Adjoint technique de recherche et formation		131	189	320	59,1	
			Total des départs à la retraite de la filière			131	189	320	59,1
			Part de la filière/Départs à la retraite de la catégorie C (en %)			77,5	42,4	52,0	-
	Filière technique		Adjoint technique des établissements		1	3	4	75,0	
			Total des départs à la retraite de la filière			1	3	4	75,0
			Part de la filière/Départs à la retraite de la catégorie C (en %)			0,6	0,7	0,7	-
	Sous-total des départs à la retraite de la catégorie C			169	446	615	72,5		
	Sous-total des départs à la retraite des personnels BIATSS				398	880	1278	68,9	
	Total ensemble des départs à la retraite				1 504	1 290	2 794	46,2	

► Source : bases et annuaires des personnels.

► Les départs à la retraite des professeurs certifiés et agrégés ainsi que des personnels d'orientation exerçant dans l'enseignement supérieur ne sont pas disponibles.

En 2015, les effectifs de départs en retraite sont composés pour 54 % de personnels enseignants (2,2 % des effectifs titulaires) et 46 % de personnels BIATSS (2,1 % des effectifs titulaires). Ils relèvent pour 66,1 % de la catégorie A, 11,9 % de la catégorie B et 22 % de la catégorie C.

Plus de 2 départs à la retraite sur 3 chez les personnels BIATSS sont des femmes alors que la proportion est plutôt de 1 sur 4 pour les personnels enseignants.

► Effectifs partis à la retraite, répartis par catégorie de personnel et catégorie statutaire et ventilés par âge

Figure 1.57 - Le poids de l'ensemble des départs à la retraite par âge pour chaque catégorie statutaire

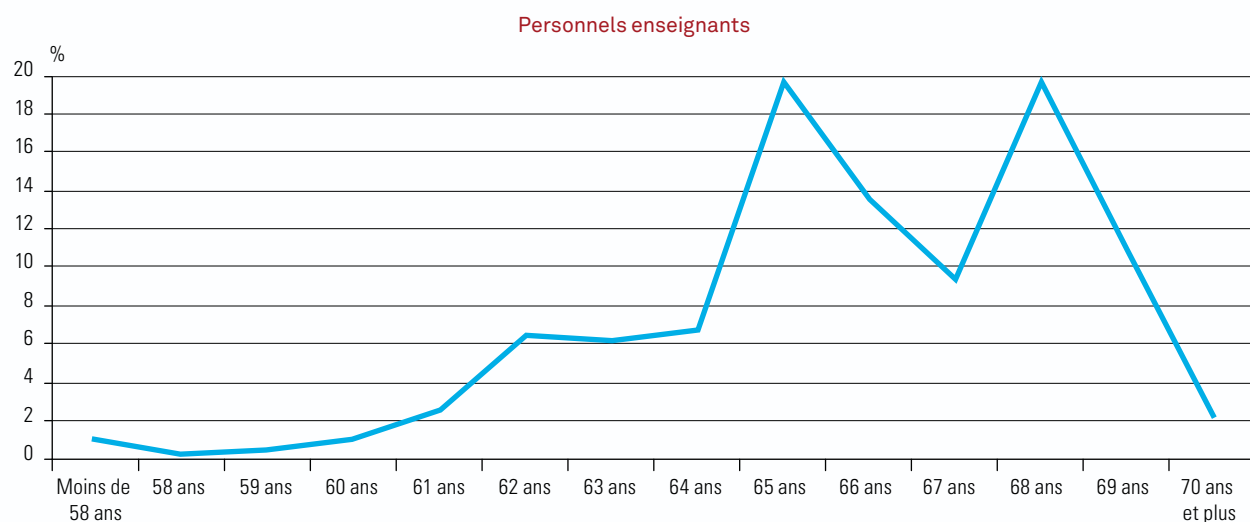


Figure 1.58

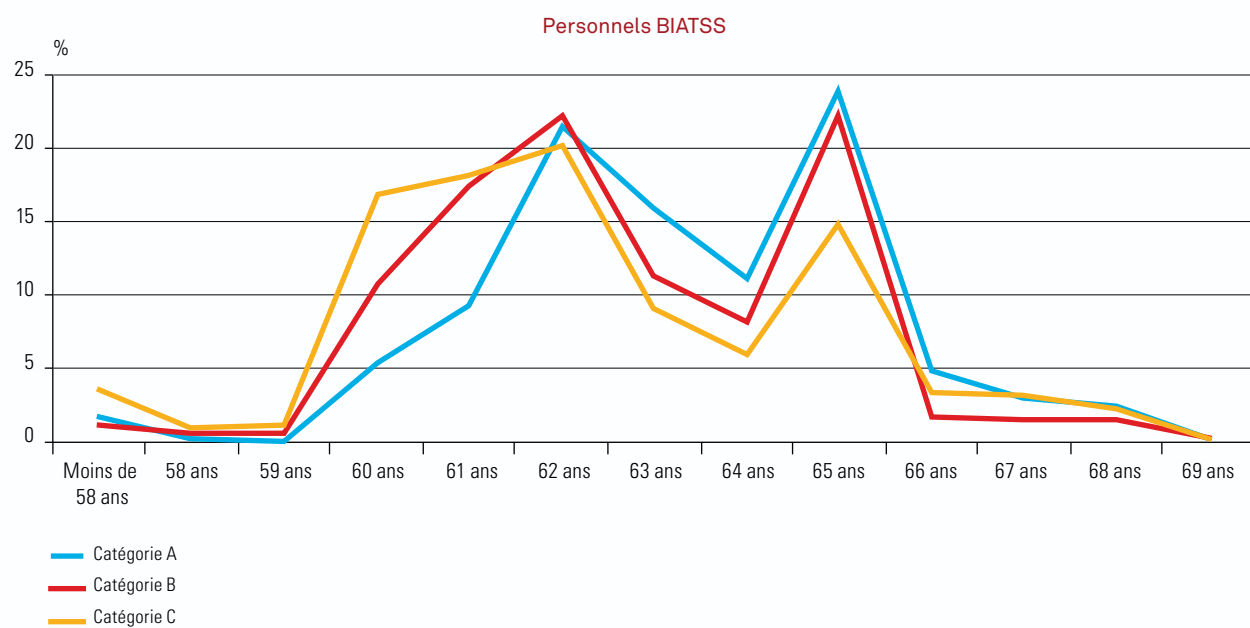


Tableau 1.92

Catégorie de personnel	Catégorie statutaire/Âge	Moins 58 ans	58 ans	59 ans	60 ans	61 ans	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans	68 ans	69 ans	70 ans et plus	Ensemble
Personnels enseignants	Catégorie A	15	4	7	16	38	97	93	103	298	205	142	297	166	35	1 516
	Part par âge (en %)	1,0	0,3	0,5	1,1	2,5	6,4	6,1	6,8	19,7	13,5	9,4	19,6	10,9	2,3	100,0
	Part de la catégorie statutaire/ Départs à la retraite des personnels enseignants (en %)	1,0	0,3	0,5	1,1	2,5	6,4	6,1	6,8	19,7	13,5	9,4	19,6	10,9	2,3	100,0
	Part de la catégorie statutaire/ Ensemble des départs à la retraite (en %)	31,9	30,8	43,8	9,2	15,9	26,5	38,8	50,5	55,0	82,7	80,2	91,7	98,2	100,0	54,3
Personnels BIATSS	Catégorie A	6	1		18	31	71	53	37	79	16	10	8	1		331
	Part par âge (en %)	1,8	0,3	0,0	5,4	9,4	21,5	16,0	11,2	23,9	4,8	3,0	2,4	0,3	0,0	100,0
	Part de la catégorie statutaire/ Départs à la retraite des personnels BIATSS (en %)	18,8	11,1	0,0	11,4	15,4	26,4	36,1	36,6	32,4	37,2	28,6	29,6	33,3	-	25,9
	Part de la catégorie statutaire/ Ensemble des départs à la retraite (en %)	12,8	7,7	0,0	10,3	13,0	19,4	22,1	18,1	14,6	6,5	5,6	2,5	0,6	0,0	11,8
	Catégorie B	4	2	2	36	58	74	38	27	74	6	5	5	1		332
	Part par âge (en %)	1,2	0,6	0,6	10,8	17,5	22,3	11,4	8,1	22,3	1,8	1,5	1,5	0,3	0,0	100,0
	Part de la catégorie statutaire/ Départs à la retraite des personnels BIATSS (en %)	12,5	22,2	22,2	22,8	28,9	27,5	25,9	26,7	30,3	14,0	14,3	18,5	33,3	-	26,0
	Part de la catégorie statutaire/ Ensemble des départs à la retraite (en %)	8,5	15,4	12,5	20,7	24,3	20,2	15,8	13,2	13,7	2,4	2,8	1,5	0,6	0,0	11,9
	Catégorie C	22	6	7	104	112	124	56	37	91	21	20	14	1		615
	Part par âge (en %)	3,6	1,0	1,1	16,9	18,2	20,2	9,1	6,0	14,8	3,4	3,3	2,3	0,2	0,0	100,0
	Part de la catégorie statutaire/ Départs à la retraite des personnels BIATSS (en %)	68,8	66,7	77,8	65,8	55,7	46,1	38,1	36,6	37,3	48,8	57,1	51,9	33,3	-	48,1
	Part de la catégorie statutaire/ Ensemble des départs à la retraite (en %)	46,8	46,2	43,8	59,8	46,9	33,9	23,3	18,1	16,8	8,5	11,3	4,3	0,6	0,0	22,0
Sous-total des départs à la retraite des personnels BIATSS		32	9	9	158	201	269	147	101	244	43	35	27	3	0	1 278
Part par âge (en %)		2,5	0,7	0,7	12,4	15,7	21,0	11,5	7,9	19,1	3,4	2,7	2,1	0,2	0,0	100,0
Part des BIATSS/Ensemble des départs à la retraite (en %)		68,1	69,2	56,3	90,8	84,1	73,5	61,3	49,5	45,0	17,3	19,8	8,3	1,8	0,0	45,7
Ensemble des départs à la retraite		47	13	16	174	239	366	240	204	542	248	177	324	169	35	2 794
Part par âge de l'ensemble des départs à la retraite (en %)		1,7	0,5	0,6	6,2	8,6	13,1	8,6	7,3	19,4	8,9	6,3	11,6	6,0	1,3	100,0

► Source : bases et annuaires des personnels.

► Les départs à la retraite des professeurs certifiés et agrégés ainsi que des personnels d'orientation exerçant dans l'enseignement supérieur ne sont pas disponibles.

Chez les personnels enseignants, le pic des retraites se situe à l'âge de 65 ans (19,7 %) et de 68 ans (19,6 %), alors que chez les personnels BIATSS, toutes catégories statutaires confondues, il se situe à 62 ans (21 %) puis à 65 ans (19,1 %).

Sur l'ensemble des départs à la retraite, les effectifs des 62 ans et moins relèvent essentiellement des personnels BIATSS (près de 80 %) ; à l'inverse, ceux des 65 ans et plus sont pour la majorité des personnels enseignants (plus de 3 sur 4).

► Effectifs partis à la retraite, répartis par filière et corps et ventilés par âge

Figure 1.59 - Le poids des départs à la retraite par âge de chaque filière

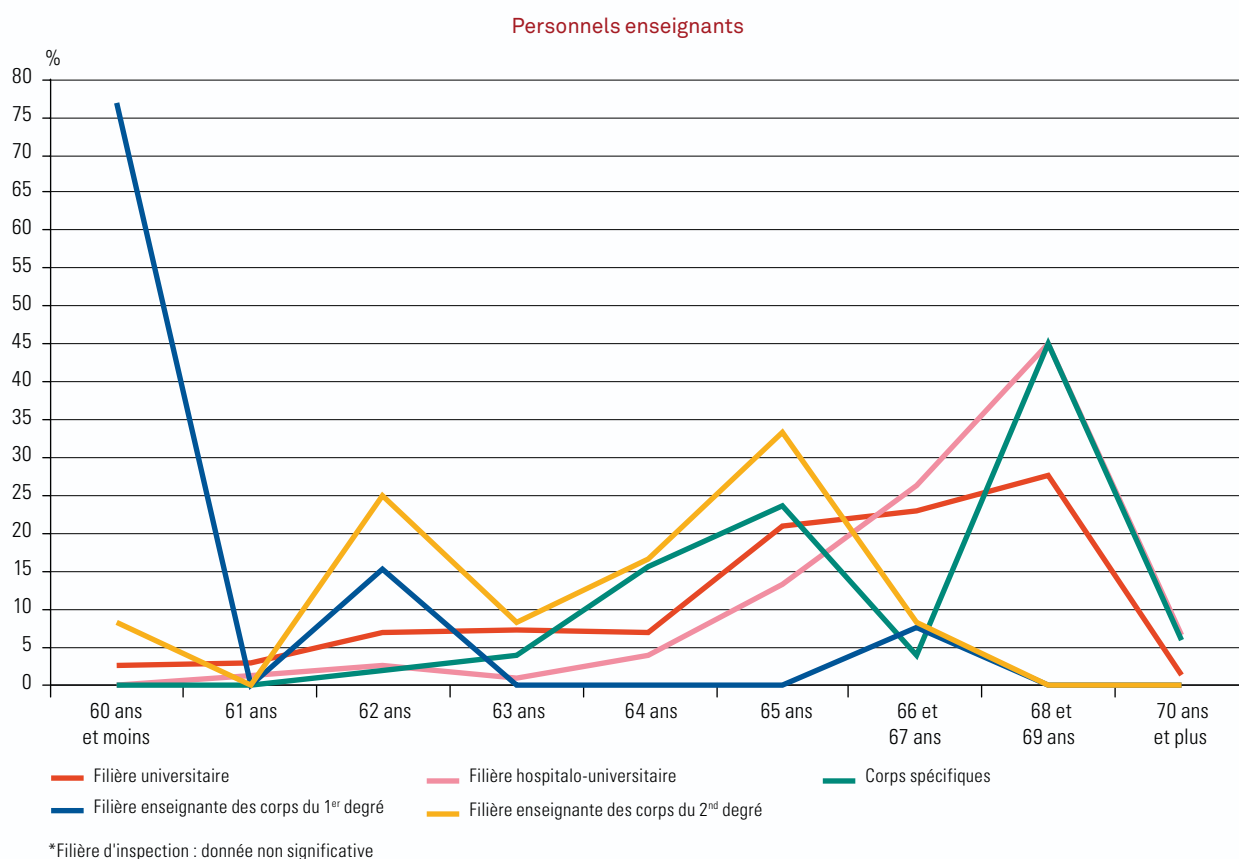


Figure 1.60

Personnels BIATSS

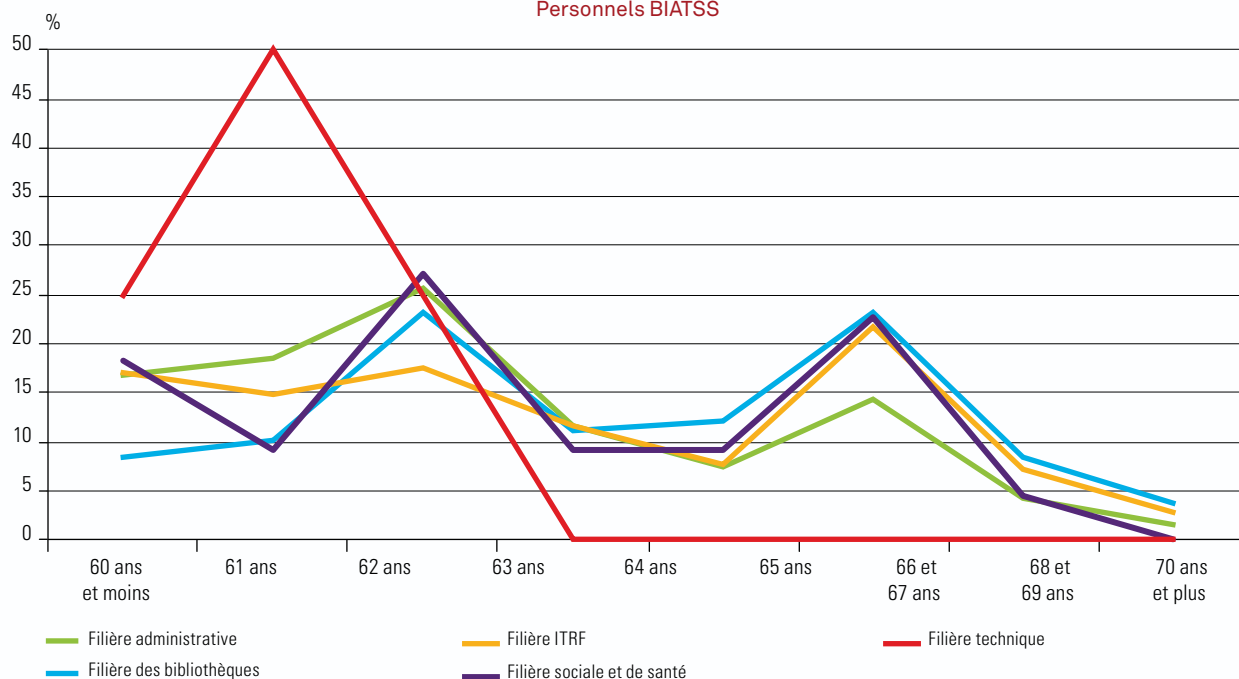


Tableau 1.93

Catégorie de personnel	Filière	Libellé du corps/Âge	60 ans et moins	61 ans	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 et 67 ans	68 et 69 ans	70 ans et plus	Total
Personnels enseignants	Filière universitaire	Professeur des universités	9	10	31	42	33	110	142	271	16	664
		Maître de conférences des universités	22	25	54	46	51	140	136	62		536
		Total de la filière	31	35	85	88	84	250	278	333	16	1 200
		Part/Départs à la retraite de la filière (en %)	2,6	2,9	7,1	7,3	7,0	20,8	23,2	27,8	1,3	100,0
	Filière hospitalo-universitaire	Professeur des universités-praticien hospitalier		1	2	1	6	12	32	90	14	158
		Professeur des univ.-praticien hospitalier des CSERD							3	2	1	6
		Prof. univ. - PH des disciplines pharmaceutiques			1			2	1	2	1	7
		Maître de conférences des univ.-praticien hospitalier		2	3	1	3	15	21	10		55
		Maître de conf. des univ.-praticien hosp. des CSERD						3	6	3		12
		Total de la filière	0	3	6	2	9	32	63	107	16	238
		Part/Départs à la retraite de la filière (en %)	0,0	1,3	2,5	0,8	3,8	13,4	26,5	45,0	6,7	100,0
	Corps spécifiques enseignants	Astronome				1	1			4		6
		Physicien						4		1	1	6
		Astronome adjoint							1			1
		Directeur d'études de l'EHESS					1			5		6
		Maître de conférences de l'EHESS						2		1		3
		Directeur d'études de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO					1	3		7		11
		Maître de conférences de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO			1				1			2
		Professeur du Cnam				1	2	1		3	1	8
		Professeur du Collège de France									1	1
		Sous-directeur de laboratoire du Collège de France						1				1
		Professeur du Muséum national d'histoire naturelle					2	1		1		4
		Maître de conf. Muséum national d'histoire naturelle								1		1
		Professeur de l'École Centrale de Paris de 1 ^{re} cat.					1					1
		Total de la filière	0	0	1	2	8	12	2	23	3	51
		Part/Départs à la retraite de la filière (en %)	0,0	0,0	2,0	3,9	15,7	23,5	3,9	45,1	5,9	100,0
	Filière enseignante des corps du 1 ^{er} degré	Professeur des écoles	10		2				1			13
		Total de la filière	10	0	2	0	0	0	1	0	0	13
		Part/Départs à la retraite de la filière (en %)	76,9	0,0	15,4	0,0	0,0	0,0	7,7	0,0	0,0	100,0
	Filière enseignante des corps du 2 nd degré	Professeur de l'Ensam	1		3	1	2	4	1			12
		Total de la filière	1	0	3	1	2	4	1	0	0	12
		Part/Départs à la retraite de la filière (en %)	8,3	0,0	25,0	8,3	16,7	33,3	8,3	0,0	0,0	100,0
	Filière d'inspection	Inspecteur d'académie-Insp. pédagogique régional							1			1
		Inspecteur de l'Éducation nationale							1			1
		Total de la filière	0	0	0	0	0	0	2	0	0	2
		Part/Départs à la retraite de la filière (en %)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	100,0
Sous-total des départs à la retraite des personnels enseignants			42	38	97	93	103	298	347	463	35	1 516

Catégorie de personnel	Filière	Libellé du corps/Âge	60 ans et moins	61 ans	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 et 67 ans	68 et 69 ans	70 ans et plus	Total
Personnels BIATSS	Filière administrative	Attaché d'administration de l'État	5	9	23	13	12	13	3	2		80
		Secrétaire administratif (SAENES)	17	31	29	13	9	24	1	2		126
		Adjoint administratif (ADJENES)	56	45	66	28	13	29	15	3		255
		Total de la filière	78	85	118	54	34	66	19	7	0	461
		Part/Départs à la retraite de la filière (en %)	16,9	18,4	25,6	11,7	7,4	14,3	4,1	1,5	0,0	100,0
	Filière des bibliothèques	Conservateur général des bibliothèques		1	3	2	1	1	1			9
		Conservateur des bibliothèques	2		8	1	3	5	1			20
		Bibliothécaire	1	2	2	2	2	4	3			16
		Bibliothécaire assistant spécialisé	2	5	8	2	3	6	1			27
		Magasinier des bibliothèques	4	3	4	5	4	9	3	4		36
		Total de la filière	9	11	25	12	13	25	9	4	0	108
		Part/Départs à la retraite de la filière (en %)	8,3	10,2	23,1	11,1	12,0	23,1	8,3	3,7	0,0	100,0
	Filière ITRF	Ingénieur de recherche		2	6	10	4	23	4	1		50
		Ingénieur d'études	9	11	15	19	10	25	10	6		105
		Assistant-ingénieur	5	4	11	5	5	6	4			40
		Technicien de recherche et formation	24	22	34	22	13	41	8	4		168
		Adjoint technique de recherche et formation	78	62	53	23	20	53	23	8		320
		Total de la filière	116	101	119	79	52	148	49	19	0	683
		Part/Départs à la retraite de la filière (en %)	17,0	14,8	17,4	11,6	7,6	21,7	7,2	2,8	0,0	100,0
Personnels BIATSS	Filière sociale et de santé	Conseiller technique de service social AE						1				1
		Infirmier (INFENES)	3	2	3	1		1				10
		Assistant de service social AE	1		3	1	2	3	1			11
		Total de la filière	4	2	6	2	2	5	1	0	0	22
		Part/Départs à la retraite de la filière (en %)	18,2	9,1	27,3	9,1	9,1	22,7	4,5	0,0	0,0	100,0
	Filière technique	Adjoint technique des établissements	1	2	1							4
		Total de la filière	1	2	1	0	0	0	0	0	0	4
		Part/Départs à la retraite de la filière (en %)	25,0	50,0	25,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Sous-total des départs à la retraite des personnels BIATSS			208	201	269	147	101	244	78	30	0	1 278
Ensemble des départs à la retraite			250	239	366	240	204	542	425	493	35	2 794

► Source : bases et annuaires des personnels.

► Les départs à la retraite des professeurs certifiés et agrégés ainsi que des personnels d'orientation exerçant dans l'enseignement supérieur ne sont pas disponibles.

Dans les filières ITRF et des bibliothèques, les taux les plus importants de départs en retraite sont à 65 ans (21,7 % et 23,1 %) et à 62 ans (17,4 % et 23,1 %). Pour la filière administrative, le pic des départs à la retraite se situe à 62 ans (25,6 %).

À l'exclusion des professeurs des écoles dont le pic des départs en retraite est de 60 ans, les personnels enseignants partent majoritairement en retraite à partir de 65 ans.

Les autres départs définitifs

► Répartition des départs définitifs autres que les retraites par catégorie de personnel, catégorie statutaire et ventilée par modalité de départ et par sexe

Figure 1.61 - La part des départs définitifs autres que les retraites selon le sexe

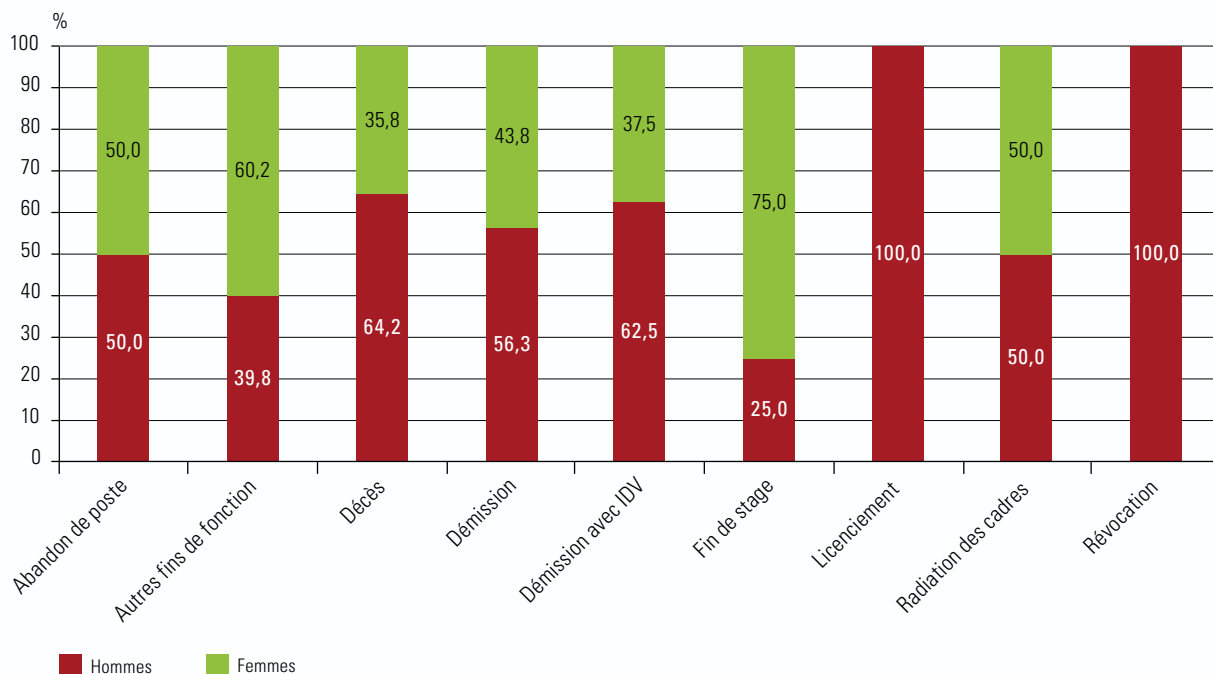


Tableau 1.94

Catégorie de personnel	Catégorie statutaire/Autre départ définitif*/Sexe	Abandon de poste			Autres fins de fonction			Décès		
		H	F	S/T	H	F	S/T	H	F	S/T
Personnels enseignants	Catégorie A			0	15	9	24	35	9	44
	Part cat. stat./sous-tot. motif de départ définitif (en %)	-	-	-	62,5	37,5	-	79,5	20,5	-
Personnels BIATSS	Catégorie A			0	17	29	46	7	6	13
	Part cat. stat./sous-tot. motif de départ définitif (en %)	-	-	-	37,0	63,0	-	53,8	46,2	-
	Catégorie B			0	8	20	28	3	5	8
	Part cat. stat./sous-tot. motif de départ définitif (en %)	-	-	-	28,6	71,4	-	37,5	62,5	-
	Catégorie C	1	1	2	122	187	309	25	19	44
	Part cat. stat./sous-tot. motif de départ définitif (en %)	50,0	50,0	-	39,5	60,5	-	56,8	43,2	-
Sous-total des autres départs définitifs des personnels BIATSS		1	1	2	147	236	383	35	30	65
Part par sexe/sous-total motif de départ définitif des personnels BIATSS (en %)		50,0	50,0	-	38,4	61,6	-	53,8	46,2	-
Ensemble des départs définitifs autre que la retraite		1	1	2	162	245	407	70	39	109
Part par sexe/sous-total motif de départ définitif (en %)		50,0	50,0	-	39,8	60,2	-	64,2	35,8	-
Part/Total général des motifs de départ définitif autre que la retraite (en %)		0,2	0,2	-	27,5	41,5	-	11,9	6,6	-

► Source : bases et annuaires des personnels.

► * IDV = indemnité de départ volontaire.

► Par autres départs définitifs, on entend les motifs de cessation de fonction autres que ceux liés aux départs à la retraite.

► Par autres fins de fonction, on entend principalement les départs vers d'autres administrations...

► Les autres départs définitifs des professeurs certifiés et agrégés ainsi que des personnels d'orientation exerçant dans l'enseignement supérieur ne sont pas disponibles.

Les autres départs définitifs (en dehors des retraites) concernent majoritairement les personnels BIATSS (4 sur 5). Les décès (18,5 %) plus les démissions (presque 10 %) représentent près de 30 % de ces départs.

La part des femmes dans les départs définitifs (près de 54 %) est plus importante chez les BIATSS (58,4 %) que chez les enseignants (35,5 %).

Démission			Démission avec IDV*			Fin de stage			Licenciement			Radiation des cadres			Révocation			Total général			Part des femmes (en %)
H	F	S/T	H	F	S/T	H	F	S/T	H	F	S/T	H	F	S/T	H	F	S/T	H	F	Total	
22	17	39			0	2	6	8	2		2	2	2	4			0	78	43	121	35,5
56,4	43,6	-	-	-	-	25,0	75,0	-	100,0	0,0	-	50,0	50,0	-	-	-	-	64,5	35,5	-	-
2		2		1	1			0			0			0			0	26	36	62	58,1
100,0	0,0	-	0,0	100,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	41,9	58,1	-	-
1	2	3	3		3			0			0			0			0	15	27	42	64,3
33,3	66,7	-	100,0	0,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	35,7	64,3	-	-
2	2	4	2	2	4			0			0			0	2		2	154	211	365	57,8
50,0	50,0	-	50,0	50,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100,0	0,0	-	42,2	57,8	-	-
5	4	9	5	3	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	195	274	469	58,4
55,6	44,4	-	62,5	37,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100,0	0,0	-	41,6	58,4	-	-
27	21	48	5	3	8	2	6	8	2	0	2	2	2	4	2	0	2	273	317	590	53,7
56,3	43,8	-	62,5	37,5	-	25,0	75,0	-	100,0	0,0	-	50,0	50,0	-	100,0	0,0	-	46,3	53,7	-	-
4,6	3,6	-	0,8	0,5	-	0,3	1,0	-	0,3	0,0	-	0,3	0,3	-	0,3	0,0	-	46,3	53,7	-	-

6. Les autres départs en 2015 - Départs temporaires

► Effectifs des agents titulaires partis au cours de l'année, répartis par position administrative et ventilés par catégorie de personnel, catégorie statutaire, corps et sexe

Figure 1.62 - Les effectifs des agents titulaires partis en cours d'année selon la position administrative (en %)

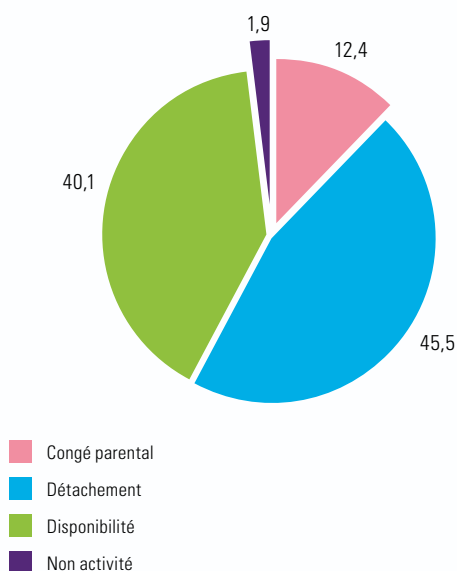


Figure 1.63 - Les effectifs des agents titulaires partis en cours d'année par position administrative selon la catégorie statutaire

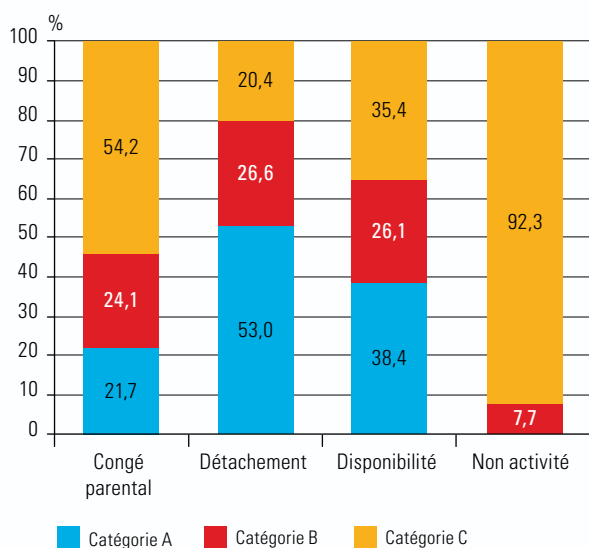


Tableau 1.95

Catégorie de personnel	Catégorie statutaire	Libellé court du corps
Personnels enseignants	Catégorie A	IA-IPR
		MCF
		MCPH
		MCPHO
		PDIR
		PR
		PRMU
		PUPH
	Total de la catégorie A	
	Part de la catégorie statutaire/Effectifs de la position administrative (en %)	
Personnels BIATSS	Catégorie A	AAE
		ASI
		BIB
		CBIB
		IGE
		IGR
		INF
	Total de la catégorie A	
	Part de la catégorie statutaire/Effectifs de la position administrative (en %)	
	Catégorie B	BIBAS
		SAENES
		TECH
	Total de la catégorie B	
	Part de la catégorie statutaire/Effectifs de la position administrative (en %)	
	Catégorie C	ADJENES
		ATRF
		MAGB
	Total de la catégorie C	
	Part de la catégorie statutaire/Effectifs de la position administrative (en %)	
Total des personnels BIATSS		
Ensemble des effectifs		
Part des effectifs par sexe/Position administrative (en %)		

► Source : bases et annuaires des personnels.

Congé parental			Détachement			Disponibilité			Non activité			Ensemble			Part des femmes (en %)
H	F	S/total	H	F	S/total	H	F	S/total	H	F	S/total	H	F	Total	
		0	1		1			0			0	1	0	1	0,0
		0	14	7	21	7	11	18			0	21	18	39	46,2
		0			0	1	3	4			0	1	3	4	75,0
	1	1			0			0			0	0	1	1	100,0
		0		1	1			0			0	0	1	1	100,0
		0	3	3	6	3		3			0	6	3	9	33,3
		0	1		1			0			0	1	0	1	0,0
		0			0	1		1			0	1	0	1	0,0
0	1	1	19	11	30	12	14	26	0	0	0	31	26	57	45,6
0,0	1,3	1,2	18,3	5,5	9,9	14,1	7,7	9,7	-	-	-	15,7	5,5	8,5	-
	4	4	4	12	16	2	7	9			0	6	23	29	79,3
	1	1	7	9	16	3	12	15			0	10	22	32	68,8
	2	2	2	5	7	1	5	6			0	3	12	15	80,0
	3	3	2	4	6	1	3	4			0	3	10	13	76,9
	5	5	24	41	65	17	16	33			0	41	62	103	60,2
1	1	2	10	11	21	4	4	8			0	15	16	31	51,6
		0	0	0	0	1	1	2			0	1	1	2	50,0
1	16	17	49	82	131	29	48	77	0	0	0	79	146	225	64,9
25,0	20,3	20,5	47,1	41,0	43,1	34,1	26,2	28,7	-	-	-	39,9	31,1	33,7	-
	4	4	3	5	8	1	5	6			0	4	14	18	77,8
	6	6	7	30	37	4	25	29		1	1	11	62	73	84,9
2	8	10	16	20	36	17	18	35			0	35	46	81	56,8
2	18	20	26	55	81	22	48	70	0	1	1	50	122	172	70,9
50,0	22,8	24,1	25,0	27,5	26,6	25,9	26,2	26,1	0,0	12,5	7,7	25,3	26,0	25,7	-
	19	19	4	33	37	4	30	34		3	3	8	85	93	91,4
	20	20	4	16	20	14	38	52	5	2	7	23	76	99	76,8
1	5	6	2	3	5	4	5	9		2	2	7	15	22	68,2
1	44	45	10	52	62	22	73	95	5	7	12	38	176	214	82,2
25,0	55,7	54,2	9,6	26,0	20,4	25,9	39,9	35,4	100,0	87,5	92,3	19,2	37,4	32,0	-
4	78	82	85	189	274	73	169	242	5	8	13	167	444	611	72,7
4	79	83	104	200	304	85	183	268	5	8	13	198	470	668	-
4,8	95,2	-	34,2	65,8	-	31,7	68,3	-	38,5	61,5	-	29,6	70,4	-	-

Au cours de l'année 2015, dans l'enseignement supérieur, parmi les agents titulaires qui ont été placés dans une position administrative autre que celle d'activité, les détachements concernent 53 % d'agents de catégorie A, 26,6 % de catégorie B et 20,4 % de catégorie C. Les départs en disponibilité se répartissent de la façon suivante : 38,4 % de catégorie A, 26,1 % de catégorie B et 35,4 % de catégorie C. Ces deux positions, qui représentent plus de 85 % de l'ensemble des départs temporaires, concernent à 70 % les femmes.

Les départs temporaires des personnels BIATSS représentent plus de 90 % de l'ensemble des départs.

C. Parité dans les recrutements en 2015

► Répartition par sexe des candidats aux concours et examens professionnels BIATSS : inscrits, présents, admissibles et admis ventilés par catégorie statutaire et corps/grade

Figure 1.64 - La part des femmes aux concours et examens professionnels BIATSS selon la catégorie statutaire

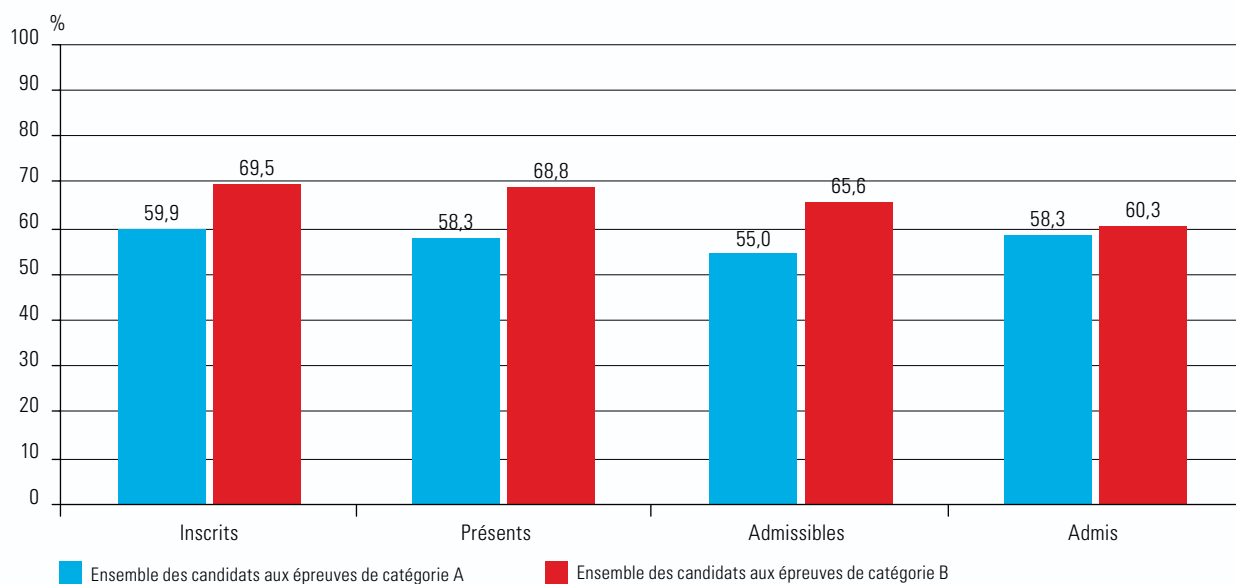


Figure 1.65 - Ratio des admis aux concours par catégorie statutaire et par sexe

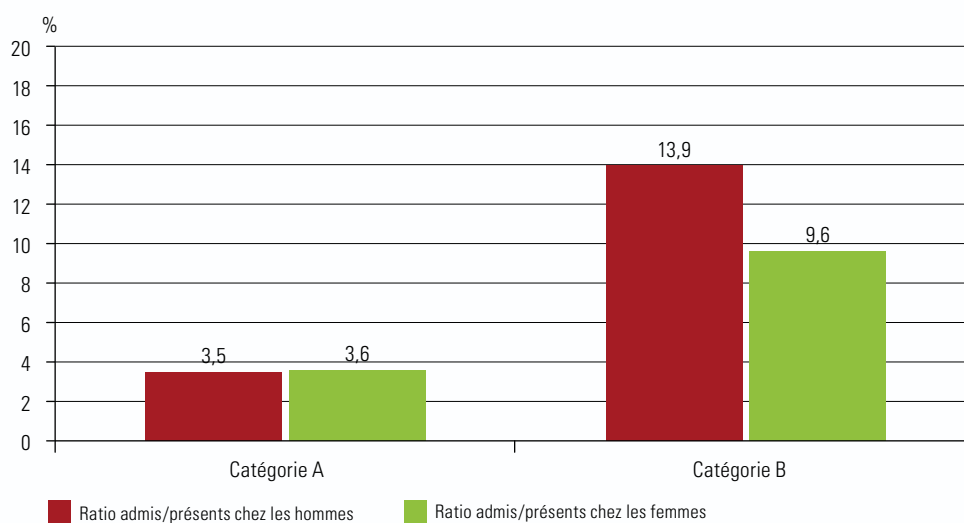


Tableau 1.96

Cat. statu-taire	Libellé corps/grade	Nature	Inscrits				Présents			
			H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)	H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)
A	Assistant-ingénieur	concours externe	3 205	4 777	7 982	59,8	1 676	2 597	4 273	60,8
	Assistant-ingénieur	concours interne	1 979	3 433	5 412	63,4	1 953	3 430	5 383	63,7
	Assistant-ingénieur	troisième concours								
	Attaché d'administration de l'État	concours interne	1 052	4 208	5 260	80,0	657	2 663	3 320	80,2
	Attaché principal d'administration	examen professionnel	326	532	858	62,0	291	477	768	62,1
	Bibliothécaire	concours externe	757	1 827	2 584	70,7	302	652	954	68,3
	Bibliothécaire	concours interne	132	429	561	76,5	66	226	292	77,4
	Chartiste	concours externe	5	13	18	72,2	3	10	13	76,9
	Conservateur des bibliothèques	concours externe	367	665	1 032	64,4	135	235	370	63,5
	Conservateur des bibliothèques	concours interne	130	195	325	60,0	63	81	144	56,3
	CTSSAE	concours interne	15	139	154	90,3	2	44	46	95,7
	Ingénieur d'études	concours externe	7 256	8 486	15 742	53,9	7 217	8 447	15 664	53,9
	Ingénieur d'études	concours interne	1 408	2 098	3 506	59,8	1 405	2 096	3 501	59,9
	Ingénieur d'études	troisième concours								
	Ingénieur de recherche 2 ^e classe	concours externe	1 377	634	2 011	31,5	1 344	606	1 950	31,1
	Ingénieur de recherche 2 ^e classe	concours interne	419	311	730	42,6	417	310	727	42,6
	Ingénieur de recherche 1 ^{re} classe	concours externe	80	28	108	25,9	77	27	104	26,0
	Ingénieur de recherche hors classe	concours externe	18	7	25	28,0	18	7	25	28,0
	Ingénieur de recherche hors classe	examen professionnel	106	64	170	37,6	99	55	154	35,7
	Médecin de l'Éducation nationale	concours unique	3	37	40	92,5	2	25	27	92,6
Ensemble des candidats aux épreuves de catégorie A			18 635	27 883	46 518	59,9	15 727	21 988	37 715	58,3
B	BIBAS classe normale	concours externe	1 055	2 923	3 978	73,5	431	944	1 375	68,7
	BIBAS classe normale	concours interne	188	436	624	69,9	114	242	356	68,0
	BIBAS classe supérieure	concours externe	117	352	469	75,1	41	133	174	76,4
	BIBAS classe supérieure	concours interne	51	166	217	76,5	31	106	137	77,4
	BIBAS classe supérieure	examen professionnel	13	31	44	70,5	8	23	31	74,2
	BIBAS classe exceptionnelle	examen professionnel	43	209	252	82,9	19	159	178	89,3
	TECHRF classe normale	concours externe	1 819	3 241	5 060	64,1	1 221	2 211	3 432	64,4
	TECHRF classe normale	concours interne	763	2 476	3 239	76,4	756	2 465	3 221	76,5
	TECHRF classe supérieure	concours externe	64	149	213	70,0	37	95	132	72,0
	TECHRF classe supérieure	concours interne	6	15	21	71,4	6	15	21	71,4
	TECHRF classe supérieure	examen professionnel	371	483	854	56,6	302	358	660	54,2
	TECHRF classe exceptionnelle	examen professionnel	196	198	394	50,3	173	157	330	47,6
Ensemble des candidats aux épreuves de catégorie B			4 686	10 679	15 365	69,5	3 139	6 908	10 047	68,8

► Source : DGRH-D5.

► Les données concernent l'ensemble des ministères pour lesquels les épreuves relatives à un corps ou un grade sont organisées.

► Les concours et examens professionnels de la catégorie C étant déconcentrés, les informations ne sont pas disponibles. Il en est de même pour les corps des secrétaires administratifs, assistants de service social et infirmiers.

► Ce tableau n'intègre pas les données des recrutements réservés liés à la mise en œuvre de la loi du 12 mars 2012 relative notamment à l'accès à l'emploi de titulaire des agents contractuels. Ces informations figurent dans la partie « ANT - BIATSS » du Bilan social.

En 2015, les femmes sont les plus nombreuses parmi les personnes présentes aux concours et examens professionnels des filières BIATSS, 58,3 % dans les corps de catégorie A et 68,8 % dans la catégorie B (pas de données disponibles pour les corps de catégorie C), ainsi que parmi les candidats admis (58,3 % en catégorie A et 60,3 % en catégorie B).

Cela se traduit dans le ratio admis/présent, par un ratio identique pour les concours et examens professionnels BIATSS de catégorie A (3,6 %) et par un écart de leur poids inférieur de - 1,3 point pour ceux de catégorie B (9,6 % comparé au ratio moyen global de 10,9 %).

Admissibles				Admis				Ratio admis/pré-sents (en %)	Ratio admis/pré-sents chez les femmes (en %)
H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)	H	F	Ensemble	Part des femmes (en %)		
740	658	1 398	47,1	61	73	134	54,5	3,1	2,8
710	1153	1 863	61,9	67	70	137	51,1	2,5	2,0
40	201	241	83,4	17	63	80	78,8	2,4	2,4
				87	160	247	64,8	32,2	33,5
8	38	46	82,6	0	17	17	100,0	1,8	2,6
1	21	22	95,5	0	8	8	100,0	2,7	3,5
				3	6	9	66,7	69,2	60,0
12	30	42	71,4	4	11	15	73,3	4,1	4,7
11	5	16	31,3	4	1	5	20,0	3,5	1,2
				2	19	21	90,5	45,7	43,2
2181	2784	4 965	56,1	136	176	312	56,4	2,0	2,1
507	855	1 362	62,8	51	74	125	59,2	3,6	3,5
576	216	792	27,3	54	31	85	36,5	4,4	5,1
164	106	270	39,3	23	23	46	50,0	6,3	7,4
24	7	31	22,6	6	3	9	33,3	8,7	11,1
3	3	6	50,0	1	1	2	50,0	8,0	14,3
				41	24	65	36,9	42,2	43,6
				1	21	22	95,5	81,5	84,0
4 977	6 077	11 054	55,0	558	781	1 339	58,3	3,6	3,6
14	32	46	69,6	3	12	15	80,0	1,1	1,3
12	23	35	65,7	3	10	13	76,9	3,7	4,1
2	17	19	89,5	0	6	6	100,0	3,4	4,5
3	8	11	72,7	1	3	4	75,0	2,9	2,8
7	21	28	75,0	4	10	14	71,4	45,2	43,5
11	85	96	88,5	3	34	37	91,9	20,8	21,4
518	659	1 177	56,0	137	164	301	54,5	8,8	7,4
270	764	1 034	73,9	94	191	285	67,0	8,8	7,7
21	25	46	54,3	5	4	9	44,4	6,8	4,2
3	5	8	62,5	2	1	3	33,3	14,3	6,7
				124	158	282	56,0	42,7	44,1
				60	69	129	53,5	39,1	43,9
861	1 639	2 500	65,6	436	662	1 098	60,3	10,9	9,6

► La composition des jurys de concours et d'examens professionnels BIATSS ventilés par catégorie statutaire et corps/grade

Tableau 1.97

Catégorie statutaire	Libellé corps/grade	Nature	Composition du jury			
			Hommes	Femmes	Ensemble	% de femmes
A	Assistant-ingénieur	concours externe	536	542	1 078	50,3
	Assistant-ingénieur	concours interne	556	571	1 127	50,7
	Assistant-ingénieur	exam. pro. réservé	439	452	891	50,7
	Assistant-ingénieur	troisième concours				
	Attaché d'administration de l'État	concours interne	40	46	86	53,5
	Attaché d'administration de l'État	concours réservé	40	46	86	53,5
	Attaché principal d'administration	examen professionnel	27	27	54	50,0
	Bibliothécaire	concours externe	25	35	60	58,3
	Bibliothécaire	concours interne	25	35	60	58,3
	Bibliothécaire	exam. pro. réservé	25	35	60	58,3
	Chartiste	concours externe	5	4	9	44,4
	Conservateur des bibliothèques	concours externe	30	39	69	56,5
	Conservateur des bibliothèques	concours interne	30	39	69	56,5
	Conservateur des bibliothèques	exam. pro. réservé	30	39	69	56,5
	CTSSAE	concours interne	6	5	11	45,5
	Ingénieur d'études	concours externe	1 206	1 190	2 396	49,7
	Ingénieur d'études	concours interne	595	576	1 171	49,2
	Ingénieur d'études	troisième concours				
	Ingénieur d'études	exam. pro. réservé	674	661	1 335	49,5
	Ingénieur de recherche 2 ^e classe	concours externe	371	344	715	48,1
	Ingénieur de recherche 2 ^e classe	concours interne	225	218	443	49,2
	Ingénieur de recherche 2 ^e classe	exam. pro. réservé	24	26	50	52,0
	Ingénieur de recherche 1 ^{re} classe	concours externe	49	45	94	47,9
	Ingénieur de recherche hors classe	concours externe	13	13	26	50,0
	Ingénieur de recherche hors classe	examen professionnel	15	16	31	51,6
	Médecin	concours unique	7	6	13	46,2
	Médecin	concours réservé	7	6	13	46,2
Ensemble des membres de jurys aux épreuves de catégorie A			5 000	5 016	10 016	50,1
B	BIBAS classe normale	concours externe	26	34	60	56,7
	BIBAS classe normale	concours interne	26	34	60	56,7
	BIBAS classe normale	exam. pro. réservé	26	34	60	56,7
	BIBAS classe supérieure	concours externe	12	14	26	53,8
	BIBAS classe supérieure	concours interne	12	14	26	53,8
	BIBAS classe supérieure	examen professionnel	2	5	7	71,4
	BIBAS classe exceptionnelle	examen professionnel	6	5	11	45,5
	TECHRF classe normale	concours externe	376	367	743	49,4
	TECHRF classe normale	concours interne	308	326	634	51,4
	TECHRF classe normale	exam. pro. réservé	249	251	500	50,2
	TECHRF classe supérieure	concours externe	26	23	49	46,9
	TECHRF classe supérieure	concours interne	8	9	17	52,9
	TECHRF classe supérieure	examen professionnel	30	33	63	52,4
	TECHRF classe exceptionnelle	examen professionnel	18	16	34	47,1
Ensemble des membres de jurys aux épreuves de catégorie B			1 125	1 165	2 290	50,9

► Source : DGRH-D5.

► Les données concernent l'ensemble des ministères pour lesquels les épreuves relatives à un corps ou un grade sont organisées.

► Les concours et examens professionnels de la catégorie C étant déconcentrés, les informations ne sont pas disponibles. Il en est de même pour les corps des secrétaires administratifs, assistants de service social et infirmiers.

► Les épreuves de l'examen professionnel de BIBAS classe supérieure se sont déroulées avant l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015 de l'article 55 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, qui fixe à 40 % la proportion minimale de personnes de chaque sexe.

Les femmes représentent, en 2015, en moyenne, un membre sur deux des jurys de concours et examens professionnels BIATSS, 50,1 % des membres en catégorie A et 50,9 % en catégorie B (pas de données disponibles pour les corps de catégorie C).

► La composition des sections du Conseil national des universités et des jurys de concours de l'agrégation de l'enseignement supérieur

Tableau 1.98 - La composition des sections du CNU, réparties par groupes de disciplines et ventilées par corps et sexe

Groupes de disciplines des sections CNU	Corps									
	PR et assimilés					MCF et assimilés				
	Sexe		Ensemble	%		Sexe		Ensemble	%	
	Homme	Femme		Homme	Femme	Homme	Femme		Homme	Femme
Droit et science politique	74	45	119	62,2	37,8	54	63	117	46,2	53,8
Sciences économiques et de gestion	53	29	82	64,6	35,4	38	39	77	49,4	50,6
Langues et littératures	123	158	281	43,8	56,2	117	162	279	41,9	58,1
Sciences humaines	154	114	268	57,5	42,5	118	146	264	44,7	55,3
Mathématiques et informatique	97	42	139	69,8	30,2	74	63	137	54,0	46,0
Physique	74	30	104	71,2	28,8	76	31	107	71,0	29,0
Chimie	79	41	120	65,8	34,2	58	55	113	51,3	48,7
Sciences de la terre	54	33	87	62,1	37,9	56	39	95	58,9	41,1
Sciences de l'ingénieur	130	48	178	73,0	27,0	114	62	176	64,8	35,2
Biologie et biochimie	116	81	197	58,9	41,1	96	102	198	48,5	51,5
Pharmacie	33	17	50	66,0	34,0	21	26	47	44,7	55,3
Médecine	245	105	350	70,0	30,0	92	108	200	46,0	54,0
Odontologie	20	9	29	69,0	31,0	17	11	28	60,7	39,3
Interdisciplinaire	74	40	114	64,9	35,1	56	60	116	48,3	51,7
Théologie	11	1	12	91,7	8,3	7	4	11	63,6	36,4
Total général	1 337	793	2 130	62,8	37,2	994	971	1 965	50,6	49,4

► Source : base Galaxie.

► Les sections du CNU, dont la composition résulte des élections de 2015, comprennent des membres élus et des membres nommés, avec des membres titulaires et des suppléants.

Les sections du Conseil national des universités établissent les listes de qualification aux fonctions de maître de conférences et de professeur des universités. Les candidats inscrits sur ces listes peuvent ensuite être recrutés par concours ouvert par les établissements d'enseignement supérieur.

La part des femmes dans les sections de CNU est très variable selon qu'elles appartiennent aux corps des professeurs des universités et assimilés ou aux corps

des maîtres de conférences et assimilés. Cette part est d'un peu plus de 37 % pour les PR (25 % de femmes dans le corps des PR) et de plus de 49 % pour les MCF (43,7 % de femmes dans le corps des MCF).

Elle varie également d'un groupe de discipline à l'autre : en « Langues et Littératures », le taux de féminisation atteint 56 % dans le corps des PR et 58 % dans le corps des MCF, alors qu'en « Sciences de l'ingénieur » il n'atteint que 27 % dans le corps des PR et 35 % dans celui des MCF.

Tableau 1.99 - La composition des jurys de concours de l'agrégation, ventilés par sexe

Concours agrégation 2014-2015	Corps				
	PR et assimilés				
	Sexe		Ensemble	%	
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
Droit privé	3	4	7	42,9	57,1
Sciences de gestion	3	3	6	50,0	50,0
Science politique	3	4	7	42,9	57,1
Total agrégations	9	11	20	45,0	55,0

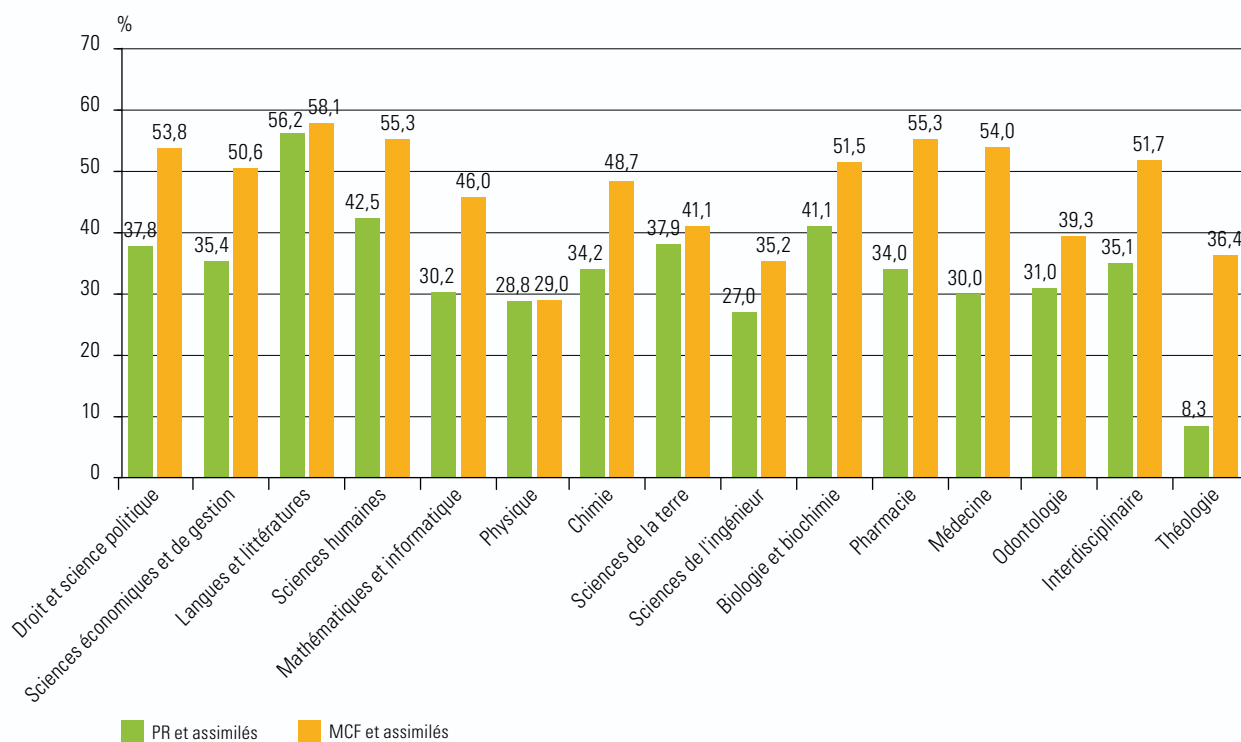
► Source : données du département du pilotage et d'appui aux établissements (DGRH A2-1).

► Le concours interne de l'agrégation a été supprimé à compter de la session 2015.

Les jurys de concours d'agrégation de l'enseignement supérieur (uniquement dans les disciplines juridiques, économiques et de gestion) ne sont composés que de

professeurs des universités et corps assimilés. La part des femmes varie selon les concours de 50 à 57 %.

Figure 1.66 - Le taux de féminisation des sections du CNU selon le corps et le groupe de disciplines



► La présidence des jurys de concours et d'examens professionnels BIATSS ventilée par catégorie statutaire et corps/grade

Tableau 1.100

Catégorie statutaire	Libellé corps/grade	Nature	Présidence du jury			
			Hommes	Femmes	Ensemble	% de femmes
A	Assistant-ingénieur	concours externe	108	60	168	35,7
	Assistant-ingénieur	concours interne	111	63	174	36,2
	Assistant-ingénieur	exam. pro. réservé	76	65	141	46,1
	Assistant-ingénieur	troisième concours				
	Attaché d'administration de l'État	concours interne	1		1	0,0
	Attaché d'administration de l'État	concours réservé	1		1	0,0
	Attaché principal d'administration	examen professionnel	1		1	0,0
	Bibliothécaire	concours externe	1		1	0,0
	Bibliothécaire	concours interne	1		1	0,0
	Bibliothécaire	exam. pro. réservé	1		1	0,0
	Chartiste	concours externe	1		1	0,0
	Conservateur des bibliothèques	concours externe	1		1	0,0
	Conservateur des bibliothèques	concours interne	1		1	0,0
	Conservateur des bibliothèques	exam. pro. réservé	1		1	0,0
	CTSSAE	concours interne		1	1	100,0
	Ingénieur d'études	concours externe	244	129	373	34,6
	Ingénieur d'études	concours interne	103	75	178	42,1
	Ingénieur d'études	troisième concours				
	Ingénieur d'études	exam. pro. réservé	126	84	210	40,0
	Ingénieur de recherche 2 ^e classe	concours externe	85	27	112	24,1
	Ingénieur de recherche 2 ^e classe	concours interne	51	19	70	27,1
	Ingénieur de recherche 2 ^e classe	exam. pro. réservé	4	4	8	50,0
	Ingénieur de recherche 1 ^{re} classe	concours externe	12	2	14	14,3
	Ingénieur de recherche hors classe	concours externe	3	1	4	25,0
	Ingénieur de recherche hors classe	examen professionnel	1		1	0,0
	Médecin	concours unique	1		1	0,0
	Médecin réservé	concours réservé	1		1	0,0
Ensemble des membres de jurys aux épreuves de catégorie A			936	530	1 466	36,2
B	BIBAS classe normale	concours externe		1	1	100,0
	BIBAS classe normale	concours interne		1	1	100,0
	BIBAS classe normale	exam. pro. réservé		1	1	100,0
	BIBAS classe supérieure	concours externe	1		1	0,0
	BIBAS classe supérieure	concours interne	1		1	0,0
	BIBAS classe supérieure	examen professionnel	1		1	0,0
	BIBAS classe exceptionnelle	examen professionnel	1		1	0,0
	TECHRF classe normale	concours externe	75	31	106	29,2
	TECHRF classe normale	concours interne	51	40	91	44,0
	TECHRF classe normale	exam. pro. réservé	42	36	78	46,2
	TECHRF classe supérieure	concours externe	5	2	7	28,6
	TECHRF classe supérieure	concours interne	1	2	3	66,7
	TECHRF classe supérieure	examen professionnel	1		1	0,0
	TECHRF classe exceptionnelle	examen professionnel		1	1	100,0
Ensemble des membres de jurys aux épreuves de catégorie B			179	115	294	39,1

► Source : DGRH-D5.

► Les données concernent l'ensemble des ministères pour lesquels les épreuves relatives à un corps ou un grade sont organisées.

► Les concours et examens professionnels de la catégorie C étant déconcentrés, les informations ne sont pas disponibles. Il en est de même pour les corps des secrétaires administratifs, assistants de service social et infirmiers.

La part des femmes dans les présidences de jurys de concours et examens professionnels BIATSS en 2015 est de 36,2 % en catégorie A, notamment en raison de la faiblesse relative de leurs effectifs dans les corps des IGR (36,8 % des effectifs), par rapport aux corps de catégorie B ou C de la filière ITRF. En catégorie B, cette part est de 39,1 %.

La part des femmes dans les présidences de jurys de concours et examens professionnels BIATSS est inférieure à celle des femmes membres de jury.

► La présidence des sections du Conseil national des universités et des jurys de concours de l'agrégation de l'enseignement supérieur

Tableau 1.101 - La présidence des sections du CNU ventilée par groupes de disciplines

Groupes de disciplines des sections du CNU	Corps				
	PR et assimilés				
	Sexe		Ensemble	%	
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
Droit et science politique	1	3	4	25,0	75,0
Sciences économiques et de gestion	1	1	2	50,0	50,0
Langues et littératures	4	5	9	44,4	55,6
Sciences humaines	4	5	9	44,4	55,6
Mathématiques et informatique	2	1	3	66,7	33,3
Physique	2	1	3	66,7	33,3
Chimie	2	1	3	66,7	33,3
Sciences de la terre	2	2	4	50,0	50,0
Sciences de l'ingénieur	4		4	100,0	-
Biologie et biochimie	5	1	6	83,3	16,7
Pharmacie	5	1	6	83,3	16,7
Médecine	12	2	14	85,7	14,3
Odontologie	3		3	100,0	-
Interdisciplinaire	3	2	5	60,0	40,0
Total général	50	25	75	66,7	33,3

► Source : données du département DGRH-A1-1 à partir des élections CNU 2015.

Deux tiers des sections de CNU sont présidées par des hommes à l'issue des élections de 2015. Les présidences des sections de « Droit et science politique », de « Langues et littératures » et de « Sciences humaines » sont, elles, à majorité féminines. Si les femmes représentent environ 37 % des effectifs des sections du CNU (dans le corps des PR et corps assimilés), elles sont 33 % présidentes de section.

Tableau 1.102 - La présidence des jurys des concours de l'agrégation

Concours agrégation 2014-2015	Corps				
	PR et assimilés				
	Sexe		Ensemble	en %	
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
Droit privé		1	1	-	100
Sciences de gestion		1	1	-	100
Science politique	1		1	100	-
Total agrégations	1	2	3	33	67

► Source : données du département du pilotage et d'appui aux établissements (DGRH-A2-1).

► Le concours interne de l'agrégation a été supprimé à compter de la session 2015.

En 2015, la présidence de jury des concours d'agrégation est féminine à 67 %.

2. EFFECTIFS, CARRIÈRES ET POLITIQUES DE RECRUTEMENT DANS LA RECHERCHE (ÉTABLISSEMENTS PUBLICS À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE - EPST)

A. Caractéristiques générales des effectifs/viviers des agents en activité dans la recherche	162
B. Recrutement/Carrière/Flux des agents titulaires	182

Ce chapitre présente les effectifs des agents titulaires et non titulaires en activité parmi les personnels de la recherche en fonction dans les EPST (par catégorie statutaire, par corps, par filière, par genre...), ainsi que les recrutements, les avancements, les fins de fonction comme les départs à la retraite au cours de l'année 2015.

- L'effectif total dans les EPST (agents titulaires et non titulaires) en 2015 est de 57 471 agents.
- Les agents titulaires dans les EPST représentent 74 %. Ainsi, on dénombre 16 999 chercheurs et 25 551 personnels ITA.
Au sein des agents titulaires, les femmes représentent 46,6 %. La part des femmes parmi les personnels chercheurs est de 36,1 % tandis que celle chez les personnels ITA est de 53,5 %. Parmi ces personnels, 77,5 % relèvent de la catégorie A (près de 40 % de chercheurs), la part des femmes de catégorie A étant de 42,3 %.
- Les agents non titulaires représentent 26 % des effectifs en 2015 (14 921 agents). La part des femmes est de 48,4 % ; pour les personnels chercheurs, elle est de 41,9 % et chez les personnels ITA, elle est de 54,2 %.
- Le recrutement des agents titulaires : 808 chercheurs (directeurs de recherche et chargés de recherche) ont été recrutés en 2015 (dont 36,1 % de femmes) et 761 ITA (dont 55,5 % de femmes).
- Aux recrutements classiques précités, s'ajoutent les recrutements réservés dans le cadre de la loi du 12 mars 2012. La session 2015 s'est traduite par la titularisation de 31 agents contractuels ITA (73 postes offerts).
Sur les 198 agents contractuels titularisés depuis 2013, 84,9 % l'ont été dans des corps ITA relevant de la catégorie A.
- Au sein des personnels en situation de handicap : 64 agents contractuels (53,1 % de femmes) ont été titularisés en 2015 dont 56 ITA. 50 % de l'ensemble de ces agents relèvent de la catégorie A.
- Parmi les personnels ITA, le taux de féminisation des agents promus dans un grade supérieur est de 53,7 % (taux quasi similaire à la part des femmes titulaires dans cette population).
Pour les chercheurs, la part des femmes promues est de 29,6 %, soit un taux inférieur de 6,5 points à celui relatif à cette population de titulaires.
- Le nombre de départs à la retraite en 2015, toutes filières confondues, est de 998, soit 2,3 % des effectifs titulaires des EPST.

A. Caractéristiques générales des effectifs/viviers des agents en activité dans la recherche

1. Effectifs des agents titulaires et non titulaires en activité

► Effectifs physiques et ETPT des agents titulaires et non titulaires en activité répartis par catégorie de personnel et ventilés par sexe

Tableau 2.1 - Effectifs des personnels des Établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) au 31/12/2015

Catégorie de personnel	Statut Fonction publique	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETPT	Part des femmes (en %)	Part des agents par statut (en %)
Personnels chercheurs	Agent titulaire (*)	10 859	6 140	16 999	16 815,5	36,1	70,5
	Agent non titulaire (**)	4 137	2 988	7 125	7 043,2	41,9	29,5
	Total des Personnels chercheurs	14 996	9 128	24 124	23 858,7	37,8	-
Personnels ITA	Agent titulaire (*)	11 873	13 678	25 551	24 762,5	53,5	76,6
	Agent non titulaire (**)	3 567	4 229	7 796	7 561,7	54,2	23,4
	Total des Personnels ITA	15 440	17 907	33 347	32 324,3	53,7	-
Ensemble des effectifs des agents titulaires		22 732	19 818	42 550	41 578,0	46,6	74,0
Ensemble des effectifs des agents non titulaires		7 704	7 217	14 921	14 605,0	48,4	26,0
Ensemble des effectifs des EPST		30 436	27 035	57 471	56 183,0	47,0	-

► Source : enquête de DGESIP-DGRI/SIES auprès des EPST de juin 2016.

► La notion « d'ETP » n'étant pas dans le champ de l'enquête réalisée auprès des EPST, celle-ci est remplacée par celle de « l'ETPT ».

► ITA : personnels ingénieurs, techniciens et administratifs.

► * Agents titulaires : Fonctionnaires, fonctionnaires stagiaires, contrats Pacte, titulaires d'autres organismes accueillis sur contrat

► ** Agents non titulaires : contractuels (dont 3 479 contractuels doctorants : 1 989 hommes et 1 490 femmes), contrats aidés : apprentis, contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) soit 220 personnels ITA (115 hommes et 105 femmes), vacataires ; non compris les stagiaires.

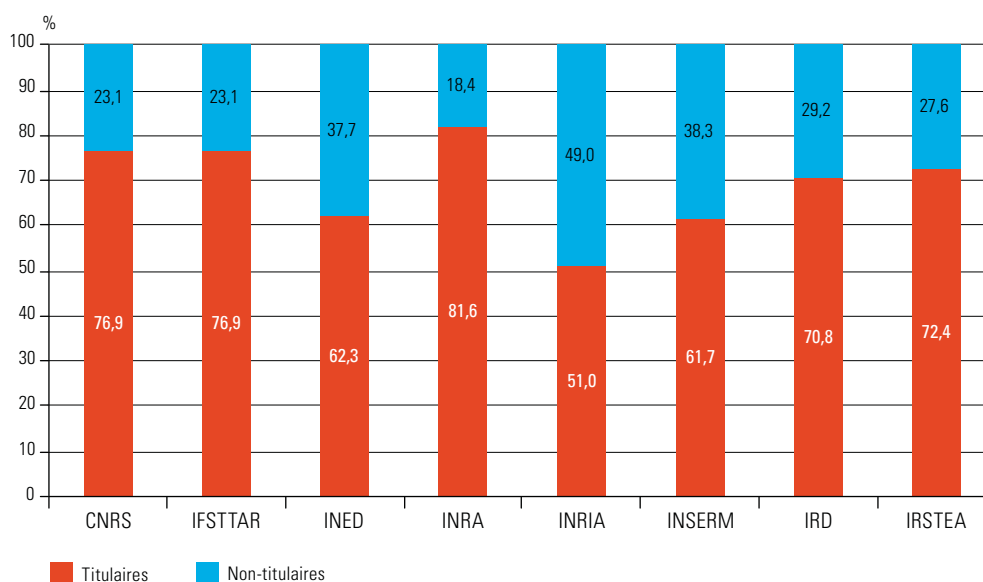
Dans les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), près de 3 agents sur quatre sont des personnels titulaires. Les femmes, qui représentent 47 % de l'ensemble des effectifs, sont moins bien représentées chez les personnels chercheurs (37,8 %) que chez les personnels ITA (53,7 %).

► Ensemble des agents titulaires et non titulaires en activité répartis par EPST

Tableau 2.2

Intitulé de l'EPST	Chercheurs			Personnels ITA			Total général		
	Titulaires	Non-titulaires	Sous total	Titulaires	Non-titulaires	Sous-total	Titulaires	Non-titulaires	Total
CNRS	11 124	4 073	15 197	13 553	3 343	16 896	24 677	7 416	32 093
IFSTTAR	307	123	430	533	130	663	840	253	1 093
INED	52	35	87	102	58	160	154	93	247
INRA	1 852	604	2 456	6 368	1 255	7 623	8 220	1 859	10 079
INRIA	580	663	1 243	694	562	1 256	1 274	1 225	2 499
INSERM	2 131	1 428	3 559	2 963	1 729	4 692	5 094	3 157	8 251
IRD	723	63	786	701	524	1 225	1 424	587	2 011
IRSTEA	230	136	366	637	195	832	867	331	1 198
Ensemble des agents rémunérés	16 999	7 125	24 124	25 551	7 796	33 347	42 550	14 921	57 471

► Source : enquête de DGESIP-DGRI/SIES auprès des EPST de juin 2016 - Effectifs au 31/12/2015.

Figure 2.1 - Les effectifs des agents rémunérés dans les EPST
selon leur statut Fonction publique ventilés par établissement

Part de chaque EPST dans l'ensemble (en %)			Part par statut au sein de chacun des EPST (en %)	
Titulaires	Non-titulaires	Total	Titulaires	Non-titulaires
58,0	49,7	55,8	76,9	23,1
2,0	1,7	1,9	76,9	23,1
0,4	0,6	0,4	62,3	37,7
19,3	12,5	17,5	81,6	18,4
3,0	8,2	4,3	51,0	49,0
12,0	21,2	14,4	61,7	38,3
3,3	3,9	3,5	70,8	29,2
2,0	2,2	2,1	72,4	27,6
100,0	100,0	100,0	74,0	26,0

Sur l'ensemble des EPST, on constate que plus d'un agent (titulaire et non titulaire) sur 2 (55,8 %) est affecté au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ; 17,5 % le sont à l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et 14,4 % à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM). Les 13 % restants sont répartis dans les 5 autres établissements.

La part des agents titulaires est fortement majoritaire dans tous les EPST (près de 2 agents sur 3 à même plus de 3 sur 4), excepté à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA) où la part des agents titulaires (51 %) est légèrement supérieure à celle des agents non titulaires.

2. Présentation des effectifs des agents titulaires, en activité, par catégorie de personnel, statutaire, filière, corps, BAP/discipline

Par sexe

► Effectifs physiques et ETPT des agents titulaires répartis par filière et ventilés par sexe

Tableau 2.3

Filière	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETPT	Part des femmes (en %)
Filière des chercheurs	10 859	6 140	16 999	16 815,5	36,1
Part des effectifs/Total effectifs par sexe (en %)	47,8	31,0	40,0	-	-
Filière des ingénieurs	8 142	7 818	15 960	15 494,5	49,0
Filière des techniciens	3 731	5 860	9 591	9 268,0	61,1
Total des Personnels ITA	11 873	13 678	25 551	24 762,5	53,5
Part des effectifs/Total effectifs par sexe (en %)	52,2	69,0	60,0	-	-
Ensemble des effectifs des EPST	22 732	19 818	42 550	41 578	46,6

► Source : enquête de DGESIP-DGRI/SIES auprès des EPST de juin 2016 - Effectifs au 31/12/2015.

► La filière des chercheurs comprend les directeurs de recherche (DR) et les chargés de recherche (CR) ; la filière des ingénieurs regroupe les ingénieurs de recherche (IR), les ingénieurs d'études (IE) et les assistants ingénieurs (AI) ; la filière des techniciens comprend les techniciens de la recherche (T) et les adjoints techniques de la recherche (AT).

Dans les EPST, 40 % des personnels titulaires sont des personnels chercheurs et 60 % des personnels ingénieurs, techniciens et administratifs (dont 62,5 % d'ingénieurs au sein des ITA).

Si 46,6 % des effectifs totaux sont des femmes, elles ne représentent que 36,1 % des chercheurs alors qu'elles atteignent un taux de 53,5 % chez les ingénieurs et techniciens (61,1 % pour la filière des techniciens).

Figure 2.2 - Le taux de féminisation des agents titulaires selon la filière

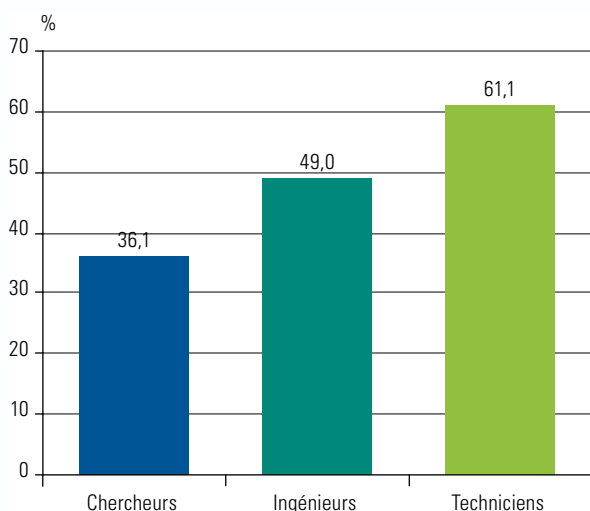
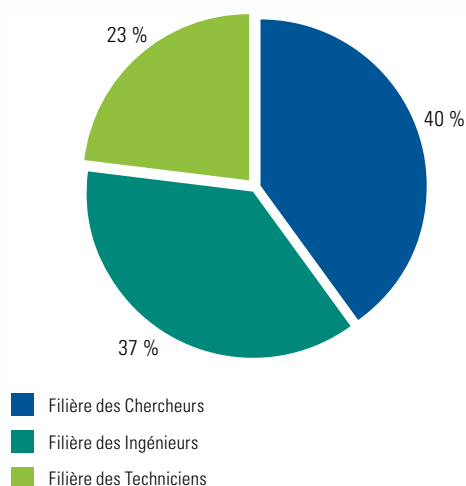


Figure 2.3 - Le poids des effectifs des EPST par filière



► Effectifs physiques et ETPT des agents titulaires répartis par catégorie statutaire et filière et ventilés par corps et sexe

Tableau 2.4

Catégorie statutaire	Filière	Libellé long du corps	Hommes	Femmes	Ensemble	Total ETPT	Part des femmes (en %)	Poids de la filière/Cat statutaire (en %)
A	Filière des chercheurs	Directeur de recherche	5 035	2 136	7 171	7 073,1	29,8	21,8
		Chargé de recherche	5 824	4 004	9 828	9 742,4	40,7	29,8
	Filière des ingénieurs	Ingénieur de recherche	3 234	1 792	5 026	4 948,7	35,7	15,2
		Ingénieur d'études	2 925	3 131	6 056	5 843,1	51,7	18,4
		Assistant ingénieur	1 983	2 895	4 878	4 702,6	59,3	14,8
Total des effectifs en catégorie A			19 001	13 958	32 959	32 310,0	42,3	-
Part des effectifs de la catégorie statutaire/Total effectifs (en %)			83,6	70,4	77,5	77,7	-	-
B	Filière des techniciens	Technicien de la recherche	2 854	5 048	7 902	7 614,1	63,9	100,0
Total des effectifs en catégorie B			2 854	5 048	7 902	7 614,1	63,9	-
Part des effectifs de la catégorie statutaire/Total effectifs (en %)			12,6	25,5	18,6	18,3	-	-
C	Filière des techniciens	Adjoint technique de la recherche	877	812	1 689	1 654	48,1	100,0
Total des effectifs en catégorie C			877	812	1 689	1 654	48,1	-
Part des effectifs de la catégorie statutaire/Total effectifs (en %)			3,9	4,1	4,0	4,0	-	-
Ensemble des effectifs des EPST			22 732	19 818	42 550	41 578	46,6	

► Source : enquête de DGESIP-DGRI/SIES auprès des EPST de juin 2016 - Effectifs au 31/12/2015.

Dans la recherche, 77,5% des personnels titulaires sont de catégorie A, 18,6% de catégorie B et 4% de catégorie C. Au sein de la catégorie A, les personnels de la filière des chercheurs représentent plus de la moitié des agents (51,6%).

Chez les personnels ITA, 62,4% relèvent de la catégorie A, 31,0% de la catégorie B et 6,6% de la catégorie C.

Si la part des femmes sur l'ensemble des effectifs des EPST est de 46,6%, on note que c'est en catégorie B qu'elle est la plus élevée (63,9%) et en catégorie A qu'elle est la plus faible (42,3%). Cela résulte de la part des femmes qui est nettement inférieure dans les corps de directeur de recherche (29,8%) et d'ingénieur de recherche (35,7%)

Figure 2.4 - Les effectifs des agents titulaires selon la catégorie statutaire (en %)

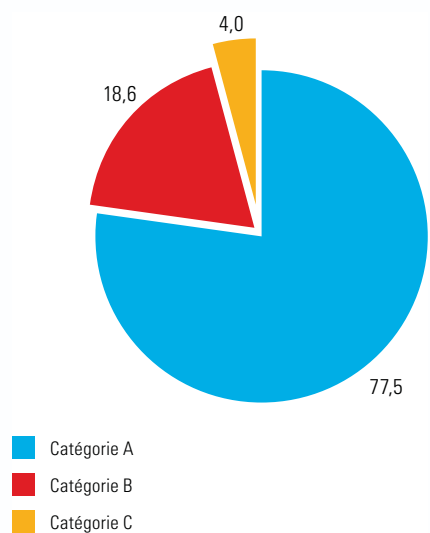


Figure 2.5 - Le poids des effectifs des filières «chercheurs» et «ingénieurs» au sein de la catégorie A (en %)

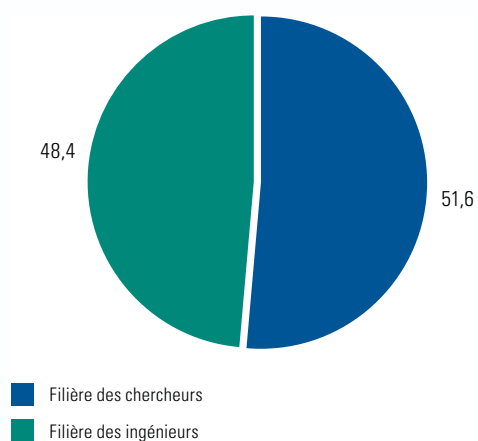
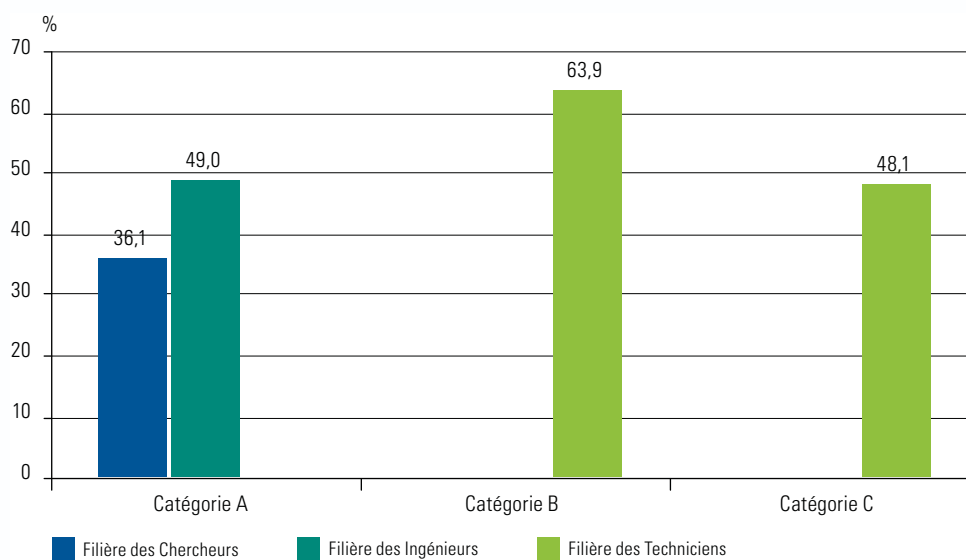


Figure 2.6 - Le taux de féminisation des agents titulaires selon la catégorie statutaire et la filière



► Effectifs de chercheurs, d'ingénieurs de recherche et de doctorants répartis par discipline d'activité exercée et ventilés par corps et sexe

Tableau 2.5

Titulaires et contractuels assimilés au corps/ Discipline d'activité exercée	Directeurs de recherche et assimilés	Chargés de recherche et assimilés	Ingénieurs de recherche et assimilés	Doctorants rémunérés	Hommes	Femmes	Ensemble	Part des effectifs de la discipline/ensemble des effectifs (en %)	Part des femmes (en %)
Mathématiques	730	1 364	753	707	2 798	756	3 554	11,5	21,3
Sciences physiques	790	1 455	820	366	2 629	802	3 431	11,1	23,4
Chimie	723	1 306	459	371	1 867	992	2 859	9,2	34,7
Sciences de l'ingénieur : informatique, automatique, traitement du signal, électronique, photonique, optronique, génie électrique	183	344	403	134	821	243	1 064	3,4	22,8
Sciences de l'ingénieur : mécanique, génie des matériaux, acoustique, génie civil, mécanique des milieux fluides, thermique, énergétique, génie des procédés	397	590	294	292	1 143	430	1 573	5,1	27,3
Sciences des milieux naturels ou de l'univers (terre, océan, atmosphère, espace)	752	1 233	790	262	2 037	1 000	3 037	9,8	32,9
Sciences de l'agriculture et alimentation	36	61	12	24	71	62	133	0,4	46,6
Sciences de la vie et biologie fondamentale	2 527	5 026	1 845	1 056	5 485	4 969	10 454	33,8	47,5
Sciences médicales et odontologie	130	244	59	91	237	287	524	1,7	54,8
Sciences sociales : sociologie, démographie, ethnologie, géographie, aménagement de l'espace, économie et gestion, sciences politiques et juridiques	444	787	159	119	805	704	1 509	4,9	46,7
Sciences humaines : philosophie, psychologie, histoire, archéologie, anthropologie, littérature, linguistique, langues, sciences de l'art	408	916	249	45	784	834	1 618	5,2	51,5
Gestion de la R&D : fonction de gestion et d'encadrement des activités de R&D exclusivement	121	78	972	12	593	590	1 183	3,8	49,9
Non renseigné	0	0	25	0	16	9			
Ensemble des effectifs de recherche	7 241	13 404	6 840	3 479	19 286	11 678	30 964	100,0	37,7
Part des effectifs du corps et assimilés/ Ensemble des effectifs de recherche (en %)	23,39	43,29	22,09	11,24	-	-	-	-	-

► Source : enquête de DGESIP-DGRI/Sies auprès des EPST de juin 2016 - Effectifs au 31/12/2015.

► Personnels de niveau DR, CR, IR et doctorants, tous statuts et contrats confondus.

La répartition des effectifs de chercheurs est très variable d'une discipline à l'autre, les «Sciences de la vie et biologie fondamentale» (10 454 agents soit 33,8 % des chercheurs) étant néanmoins de très loin la discipline la mieux représentée devant celles des «Mathématiques» (11,5 %), des «Sciences physiques» (11,1 %) puis des «Sciences des milieux naturels ou de l'univers» (9,8 %). La discipline des «Sciences de l'agriculture et alimentation» ne regroupe que 0,4 % des effectifs de chercheurs (133 agents).

Les femmes sont majoritaires en «Sciences médicales et odontologie» et en «Sciences humaines», bien représentées avec un taux allant de 46 % à 50 % dans la «Gestion de la recherche et du développement», en «Sciences de la vie et biologie fondamentale», en «Sciences sociales» ainsi qu'en «Sciences de l'agriculture et alimentation» ; elles le sont beaucoup moins en «Mathématiques» ou en «Sciences de l'ingénieur» avec des taux à peine supérieurs à 20 %.

Figure 2.7 - Le poids des effectifs de chaque discipline au sein des chercheurs (en %)

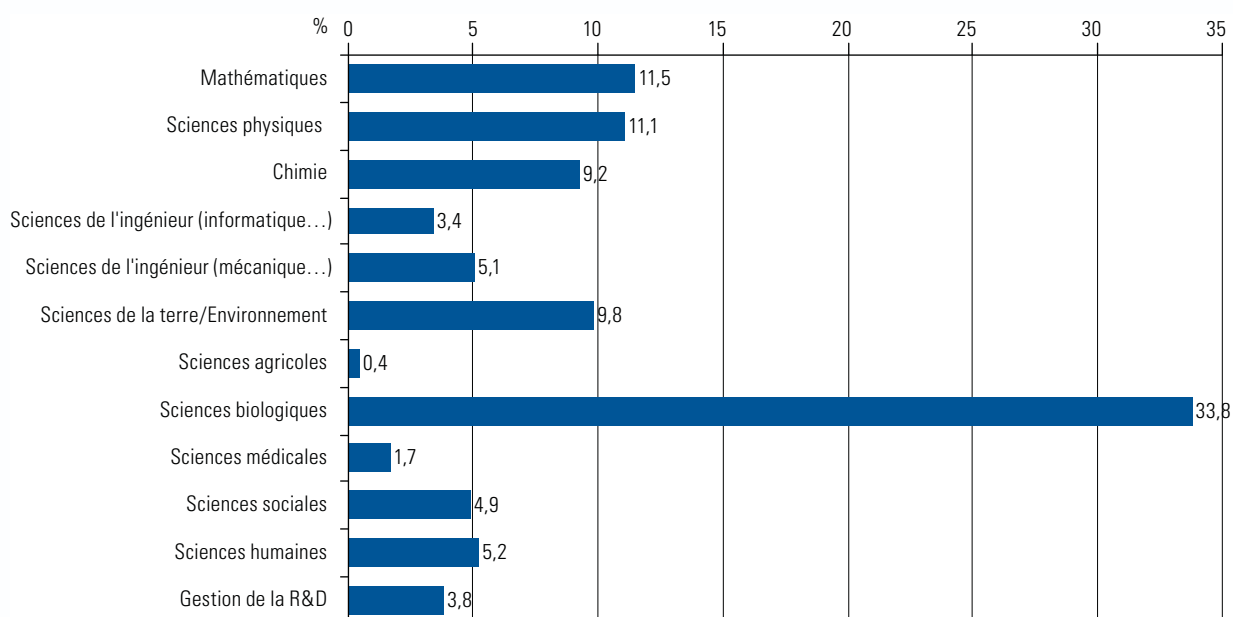
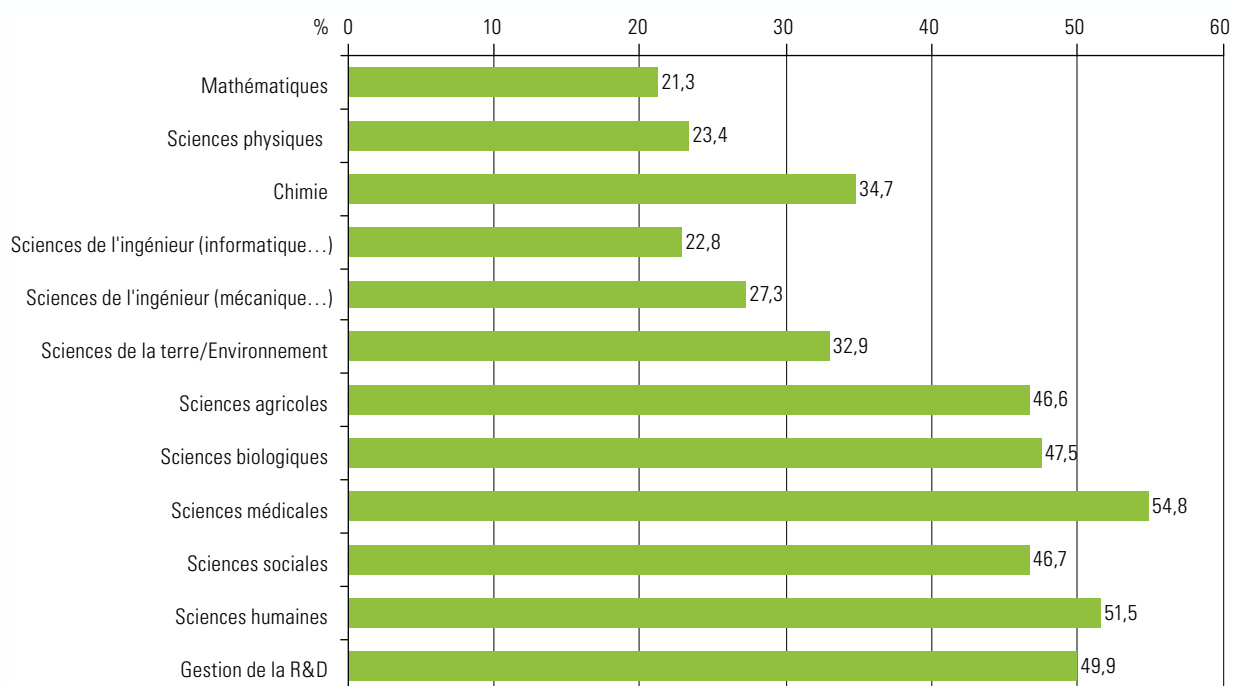


Figure 2.8 - Le taux de féminisation des disciplines de recherche (en %)



► Effectifs des personnels de soutien à la recherche répartis par branche d'activité professionnelle (BAP) et ventilés par sexe

Tableau 2.6

Branche d'activité professionnelle	Ensemble des permanents/ non-permanents de niveau IE, AI, AT, techniciens			Part des effectifs de la BAP/ ensemble des effectifs (en %)	Part des femmes (en %)	Permanents/ non-permanents de niveau IR	
	Hommes	Femmes	Ensemble			Effectifs	%
A. Sciences du vivant	3 114	4 495	7 609	30,0	59,1	1 780	26,4
B. Sciences chimiques et sciences des matériaux	697	726	1 423	5,6	51,0	575	8,5
C. Sciences de l'ingénieur et de l'instrumentation scientifique	1 971	277	2 248	8,9	12,3	1 300	19,3
D. Sciences humaines et sociales	279	388	667	2,6	58,2	343	5,1
E. Informatique, statistique et calcul scientifique	2 133	584	2 717	10,7	21,5	1 726	25,6
F. Documentation, culture, communication, édition, TICE	359	1 078	1 437	5,7	75,0	234	3,5
G. Patrimoine, logistique, prévention et restauration	976	311	1 287	5,1	24,2	79	1,2
J. Gestion et pilotage	1 122	6 869	7 991	31,5	86,0	705	10,5
Non renseigné	243	173	416			1	
Ensemble des effectifs de soutien à la recherche	10 894	14 901	25 795	100,0	57,8	6 743	100,0

► Source : enquête de DGESIP-DGRI/SIES auprès des EPST de juin 2016 - Effectifs au 31/12/2015.

► Personnels de niveau IE, AI, AT et techniciens hors emplois de formation et vacataires.

► La répartition par sexe des personnels permanents ou non permanents de niveau ingénieur de recherche (IR) n'est pas disponible.

La branche d'activité professionnelle « Gestion et pilotage » (BAP J) concentre à elle seule 31,5% des effectifs permanents et non permanents des personnels de soutien à la recherche, hors ingénieurs de recherche (27,1 % avec les IR et assimilés inclus) ; vient ensuite la branche d'activité professionnelle « Science du vivant » (BAP A) avec 30 % (29,2 % avec les IR). Il est à noter que 1,3 % des ingénieurs et techniciens de la recherche ne peuvent être rattachés à une BAP en raison de l'absence de la spécification de celle-ci.

La part des femmes (hors effectifs IR) d'une branche d'activité professionnelle à l'autre est très variable ; c'est encore dans la BAP J que le taux de féminisation est le plus important (86 %). Celui de la branche d'activité professionnelle « Documentation, culture, communication, édition, TICE » est aussi très supérieur (75 %) à la part moyenne des femmes (57,8 %) parmi les personnels de soutien à la recherche. Le taux de féminisation le plus bas concerne la BAP C « Sciences de l'ingénieur et de l'instrumentation scientifique », avec seulement 12,3 % des effectifs.

Figure 2.9 - Le poids des effectifs de chaque BAP au sein des personnels de soutien à la recherche (en %) permanents/non-permanents de niveau IE, AI, AT, techniciens

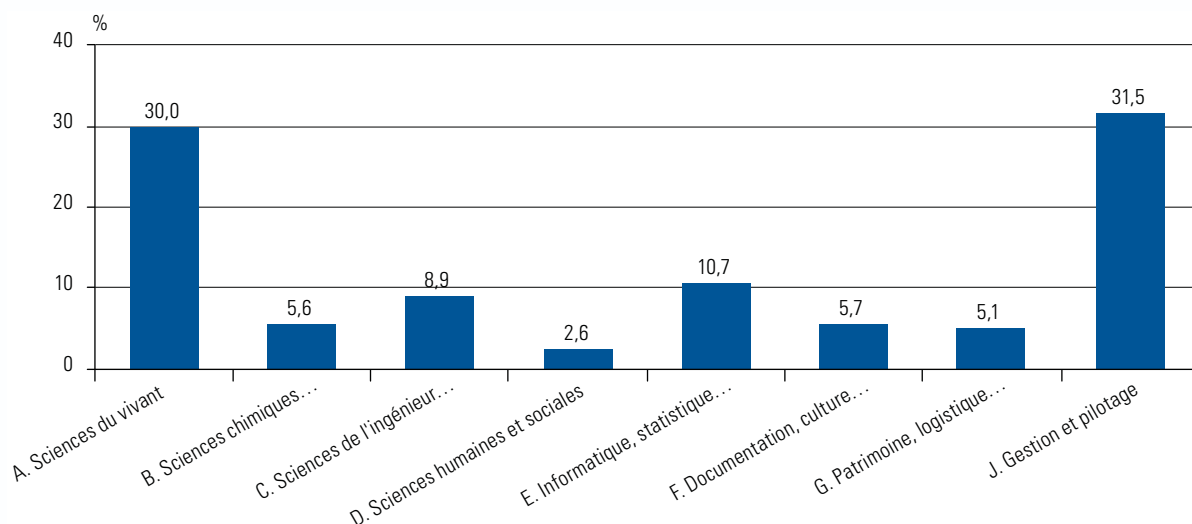
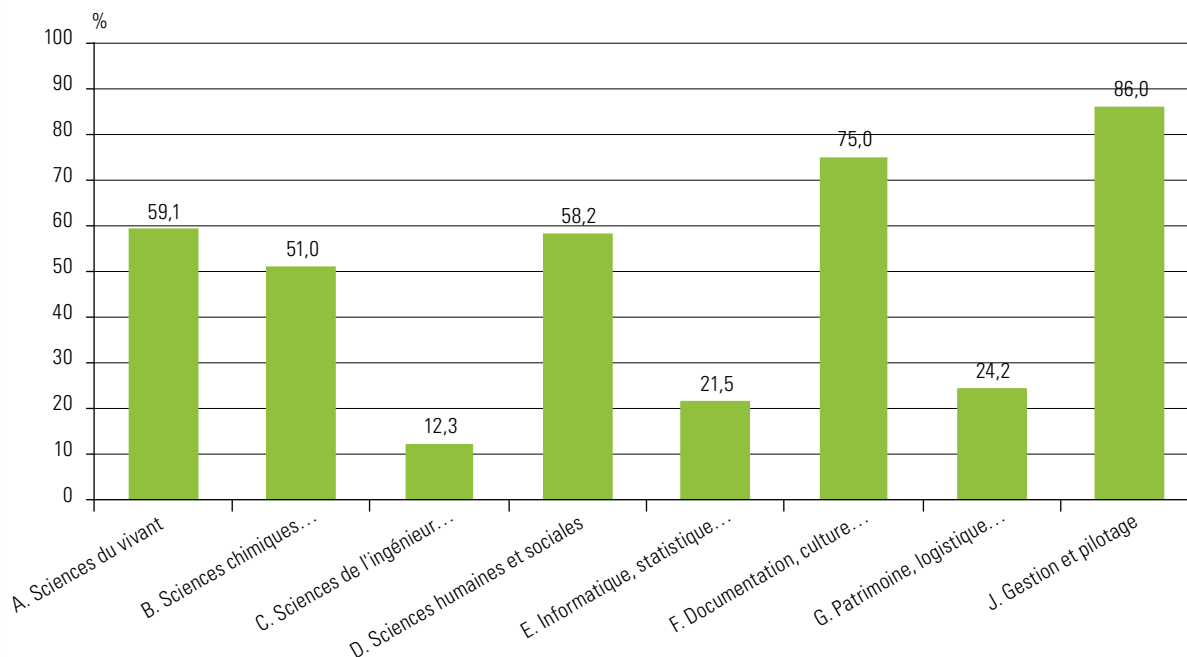


Figure 2.10 - Le taux de féminisation des BAP des personnels de soutien à la recherche (en %)
permanents/non-permanents de niveau IE, AI, AT, techniciens



Par sexe et par âge

► L'âge moyen et médian des agents titulaires répartis par catégorie de personnel et ventilés par sexe (ratio) - Présentation en pyramide des âges

Tableau 2.7

Âge moyen	Hommes	Femmes	Ensemble
Personnels chercheurs	47 ans; 5 mois	47 ans; 1 mois	47 ans; 3 mois
Personnels ITA	45 ans; 8 mois	45 ans; 4 mois	45 ans; 6 mois
Ensemble des effectifs	46 ans; 6 mois	45 ans; 10 mois	46 ans; 2 mois

► Source : MENESR-SIES (enquêtes R&D, données 2014 semi-définitives au 31/12/2014).

Tableau 2.8

Âge médian	Hommes	Femmes	Ensemble
Personnels chercheurs	46 ans; 5 mois	46 ans; 1 mois	46 ans; 4 mois
Personnels ITA	45 ans; 3 mois	45 ans; 1 mois	45 ans; 2 mois
Ensemble des effectifs	45 ans; 9 mois	45 ans; 5 mois	45 ans; 7 mois

► Source : MENESR-SIES (enquêtes R&D, données 2014 semi-définitives au 31/12/2014).

L'âge moyen chez les personnels chercheurs (47 ans 3 mois) est supérieur à celui des personnels ITA (45 ans 6 mois); l'âge moyen des femmes chercheuses et ITA suit exactement la même tendance avec des chercheuses plus âgées d'un an et neuf mois (47 ans et 1 mois). Par ailleurs, l'âge moyen des hommes est supérieur de 4 mois

à celui des femmes aussi bien pour les personnels chercheurs que pour les ITA.

L'âge médian est également supérieur chez les personnels chercheurs (46 ans et 4 mois contre 45 ans et 2 mois pour les ITA).

Figure 2.11 - Pyramide des âges des chercheurs et ITA

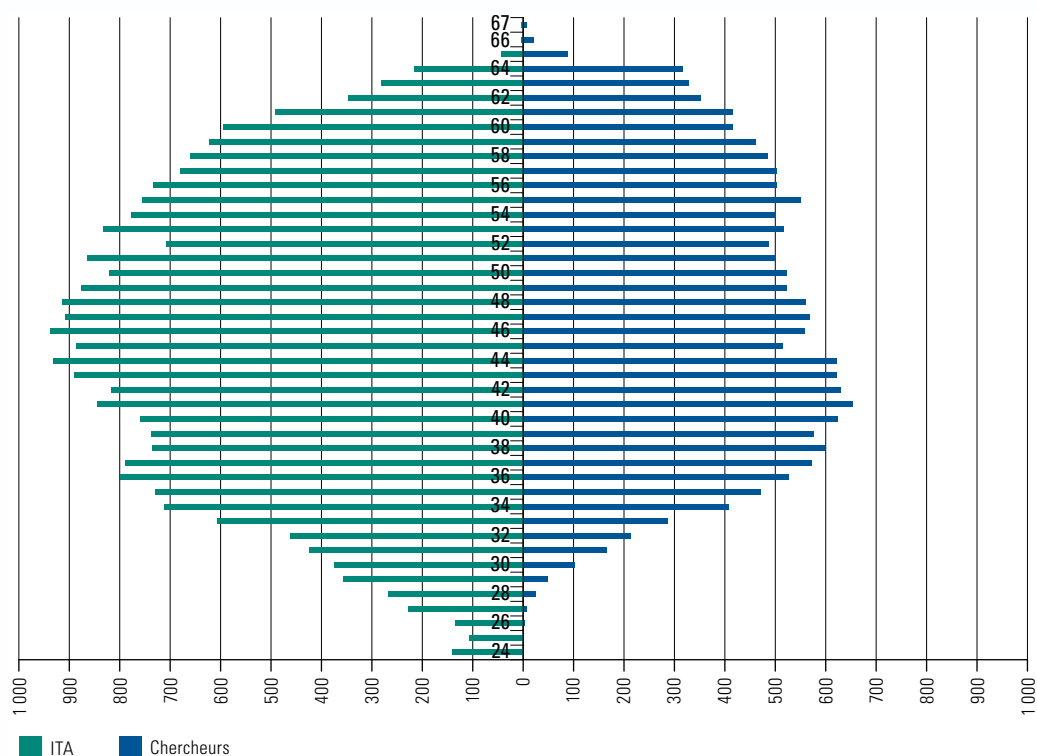


Figure 2.12 - Pyramide des âges des personnels chercheurs selon le sexe

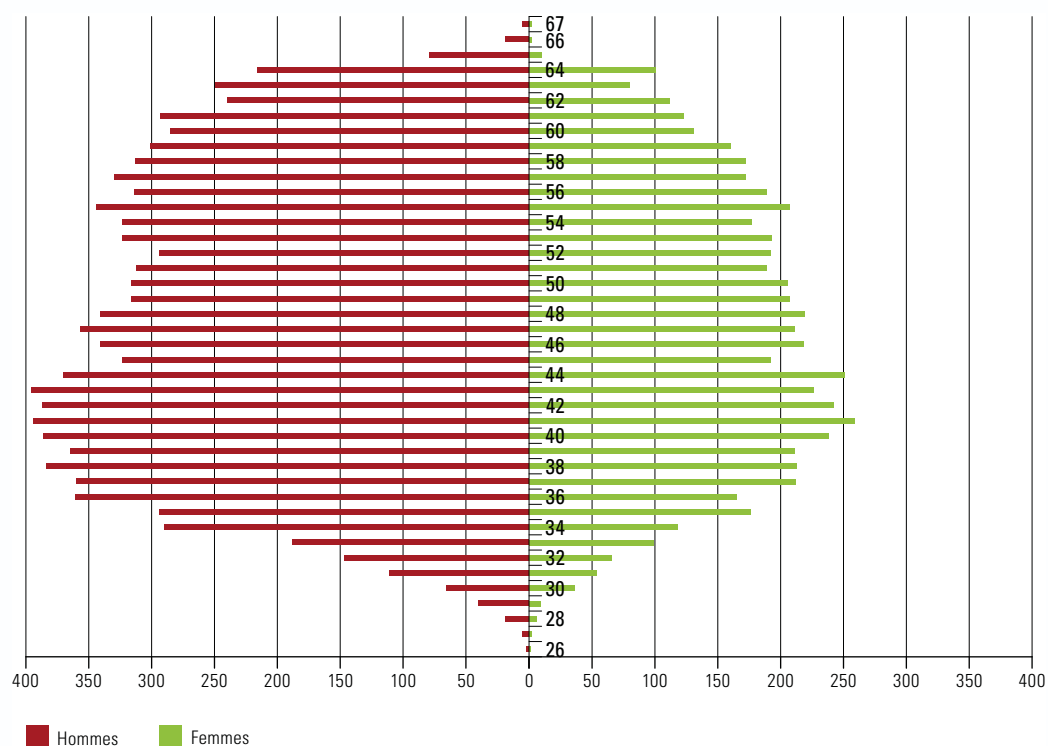
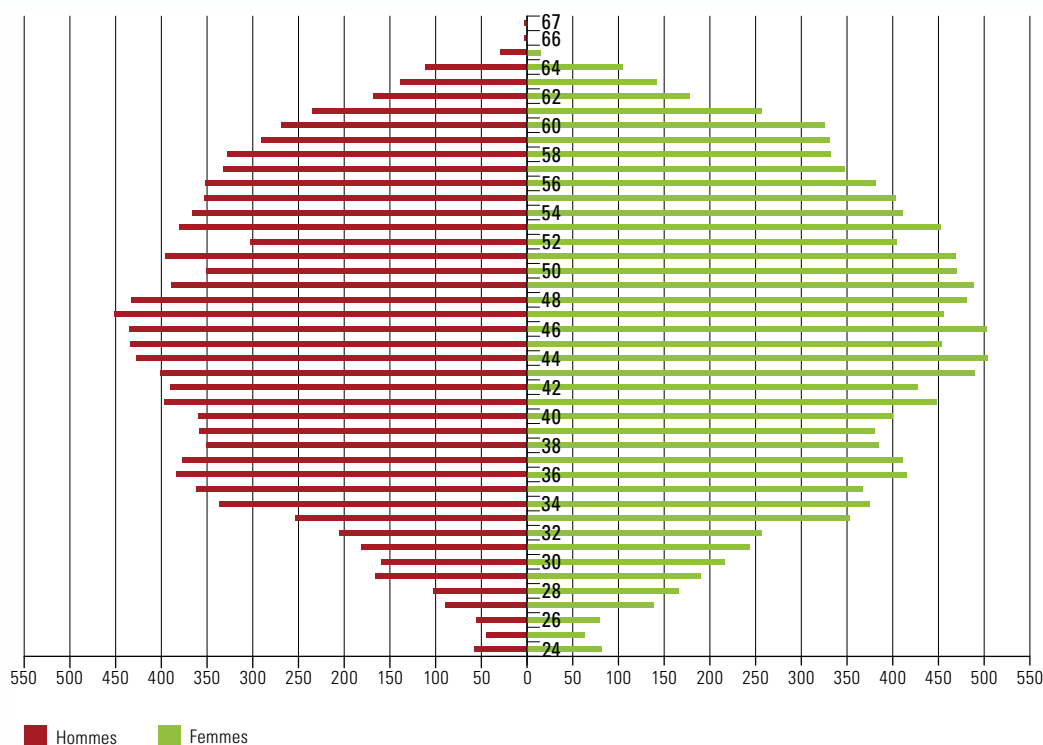


Figure 2.13 - Pyramide des âges des personnels ITA selon le sexe



3. Présentation des effectifs des agents non titulaires

ANT - chercheurs et ITA

► Effectifs des agents non titulaires des EPST répartis par fonction correspondant à un corps et ventilés par type de contrat et sexe

Tableau 2.9

Contrat/Fonction exercée correspondant à un corps	CDI			Contrat doctoral, CDD doctorant, apprentis, CUI-CAE			Vacataires		
	Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	S/Total
Directeur de recherche	7	5	12						
Chargé de recherche	22	18	40						
Doctorant rémunéré pour conduire une thèse				1 989	1 490	3 479			
Ingénieur de recherche	49	41	90	0	0	0	39	58	97
Autres corps de titulaires : IE, AI, technicien, AT	36	94	130	115	105	220	141	351	492
Ensemble des agents non titulaires des EPST	114	158	272	2 104	1 595	3 699	180	409	589
Part par sexe (en %)	41,9	58,1	-	56,9	43,1	-	30,6	69,4	-
Part par type de contrat (en %)	-	-	1,8	-	-	24,8	-	-	3,9

► Source : enquête de DGESIP-DGRI/SIES auprès des EPST de juin 2016 - Effectifs au 31/12/2015.

► CUI-CAE : contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi ; BOE : bénéficiaire de l'obligation d'emploi au titre du décret n°95-979 du 25 août 1995.

► Le contrat doctoral relève du décret n° 2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche. Par ailleurs, des CDD doctorants peuvent être recrutés au titre de l'article 4 de la loi 84-16 modifiée du 11 janvier 1984.

CDD chercheurs, autres CDD (y. c BOE)			Ensemble des agents non titulaires des EPST				Total des ETPT
Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	Ensemble	Part des femmes (en %)	
40	18	58	47	23	70	32,9	84,7
2 079	1 457	3 536	2 101	1 475	3 576	41,2	3 465,0
			1 989	1 490	3 479	42,8	3 493,5
968	659	1 627	1 056	758	1 814	41,8	1 745,7
2 219	2 921	5 140	2 511	3 471	5 982	58,0	5 816,0
5 306	5 055	10 361	7 704	7 217	14 921	48,4	14 605,0
51,2	48,8	-	51,6	48,4	-	-	-
-	-	69,4	-	-	-	-	-

Les effectifs de l'ensemble des EPST comprennent 14 921 agents non titulaires en 2015 (14 605 ETPT) dont 48,4 % de femmes. 10 361 agents sont en CDD, soit 69,4 % de l'ensemble des non titulaires et 3 699 bénéficient d'un contrat doctoral, d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat aidé. Les CDI ne concernent que 272 agents (1,8 %).

Les chercheurs non titulaires représentent 47,8 % des effectifs de non titulaires, les contractuels exerçant les fonctions de chargé de recherche représentant 50,2 % de ces effectifs devant les contractuels doctorants (48,8 %).

Figure 2.14 - Les agents non titulaires des EPST par type de contrat selon le sexe

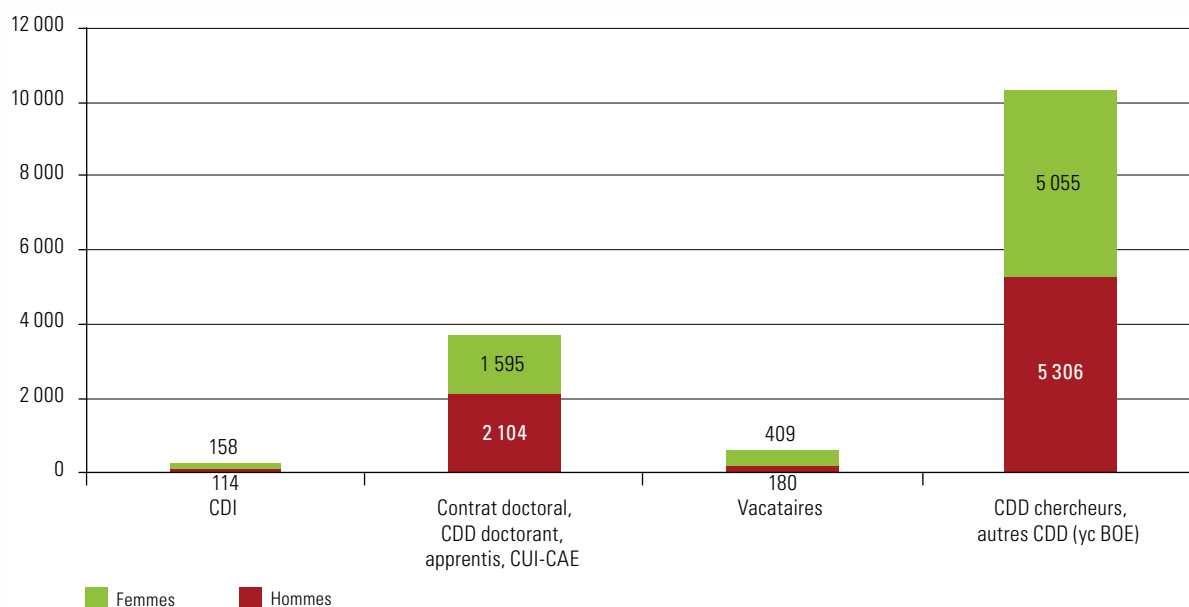


Figure 2.15 - Les agents non titulaires des EPST selon le corps correspondant à la fonction exercée (en %)

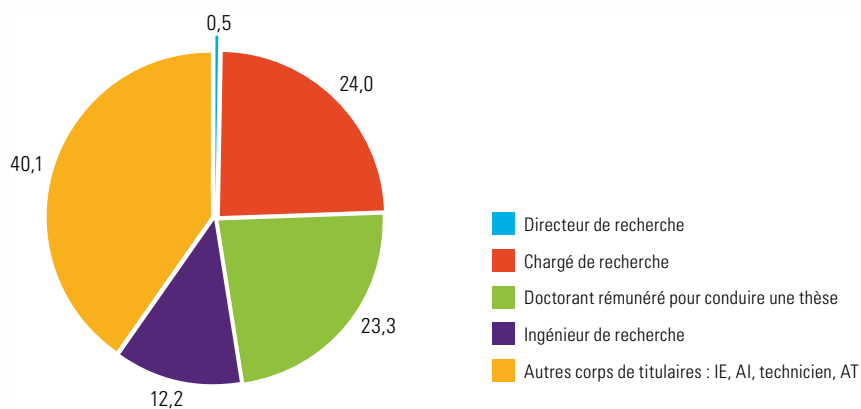
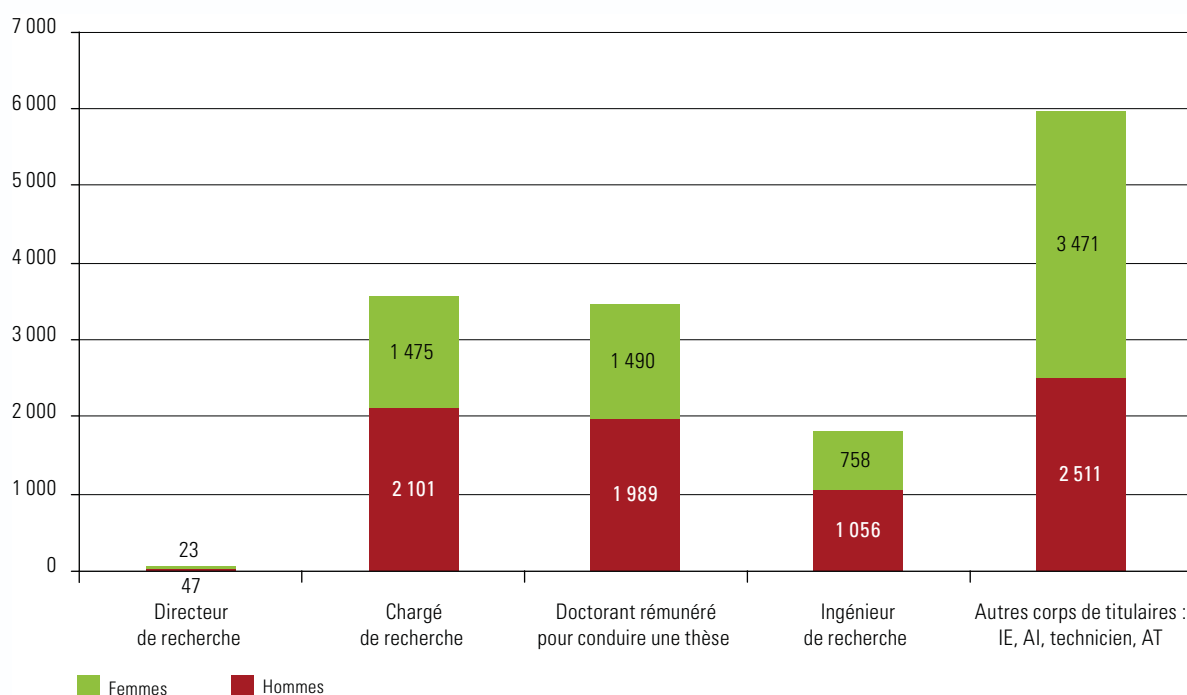


Figure 2.16 - Les agents non titulaires des EPST par corps selon le sexe



► Effectifs des agents non titulaires des EPST titularisés à l'issue des recrutements réservés de 2013 à 2015 - Mise en œuvre de la loi du 12 mars 2012

Tableau 2.10

Libellé du corps	Recrutements réservés des EPST en 2015				
	Volumes de postes offerts	Nombre de candidatures	Nombre de lauréats	Taux de rendement des recrutements réservés (en %)	% de chaque corps parmi les nommés
Ingénieur de recherche	6	2	0	0,0	0,0
Ingénieur d'études	33	68	25	75,8	80,6
Assistant-ingénieur	18	17	6	33,3	19,4
Technicien de la recherche	13	3	0	0,0	0,0
Adjoint technique de la recherche	3	0	0	0,0	0,0
Ensemble des recrutements réservés	73	90	31	42,5	100,0

► Source : Enquête de DGESIP-DGRI/SIES auprès des EPST de juin 2016.

Tableau 2.11

Libellé du corps	Ensemble des recrutements réservés des EPST depuis 2013				
	Volumes de postes offerts	Nombre de candidatures	Nombre de lauréats	Taux de rendement moyen (2013-2015) des recrutements réservés (en %)	% de chaque corps parmi les nommés
Ingénieur de recherche	11	8	4	36,4	2,8
Ingénieur d'études	119	305	99	83,2	69,2
Assistant-ingénieur	64	96	40	62,5	28,0
Technicien de la recherche	35	7	0	0,0	0,0
Adjoint technique de la recherche	11	2	0	0,0	0,0
Ensemble des recrutements réservés	240	418	143	59,6	100,0

► Source : enquêtes de DGESIP-DGRI/SIES auprès des EPST.

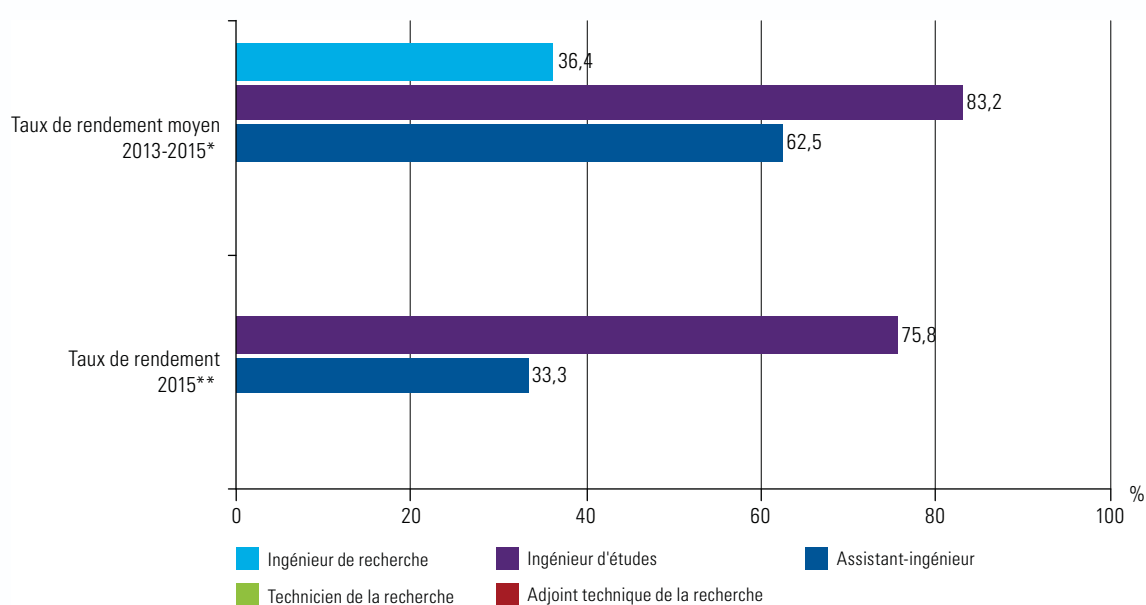
► Note : le même agent peut candidater plusieurs années d'affilée.

Dans le cadre des dispositions de résorption de la précarité prévues par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels dans la Fonction publique, 31 agents non titulaires ont été titularisés en 2015, lors de la troisième session de recrutements réservés (73 postes offerts), soit un taux de rendement de 42,5%.

Depuis la mise en œuvre du dispositif précité en 2013, 143 agents contractuels ont accédé à l'emploi public de titulaire au sein des EPST, le taux de rendement étant de 59,6% pour 240 postes d'ITA offerts aux recrutements réservés.

Tous les agents titularisés relèvent de la catégorie A, le corps des IGE représentant 69% des effectifs titularisés.

Figure 2.17 - Comparaison du taux de rendement des recrutements réservés 2015 au regard du taux moyen 2013-2015 selon le corps (en %)



► * Taux de rendement moyen 2013-2015, aucun recrutement réservé dans les corps de technicien de la recherche et d'adjoint technique de la recherche

► ** En 2015, aucun recrutement réservé dans les corps d'ingénieur de recherche, de technicien de la recherche et d'adjoint technique de la recherche

Les effectifs d'apprentis ITA

► Effectifs des apprentis occupant des fonctions d'ITA répartis par âge et ventilés par sexe

Tableau 2.12

Âge	Hommes	Femmes	Ensemble	Part (en %)
18 ans	3	5	8	7,2
19 ans	3	1	4	3,6
20 ans	5	16	21	18,9
21 ans	10	13	23	20,7
22 ans	8	11	19	17,1
23 ans	5	8	13	11,7
24 ans	6	4	10	9,0
25 ans	1	4	5	4,5
26 ans et plus	5	3	8	7,2
Ensemble des effectifs	46	65	111	100,0
Part par sexe (en %)	41,4	58,6	100,0	-

► Source : résultats de l'enquête DGRH-C1-1 relative au déploiement de l'apprentissage au sein du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche depuis la rentrée scolaire 2015 (avril 2016).

► Périmètre : 3 EPST (INRA, INRIA et INSERM) ont remonté à la DGRH des informations qualitatives concernant les 111 apprentis BIATSS qu'ils ont recrutés à la rentrée 2015 et dont le contrat n'a pas été rompu.

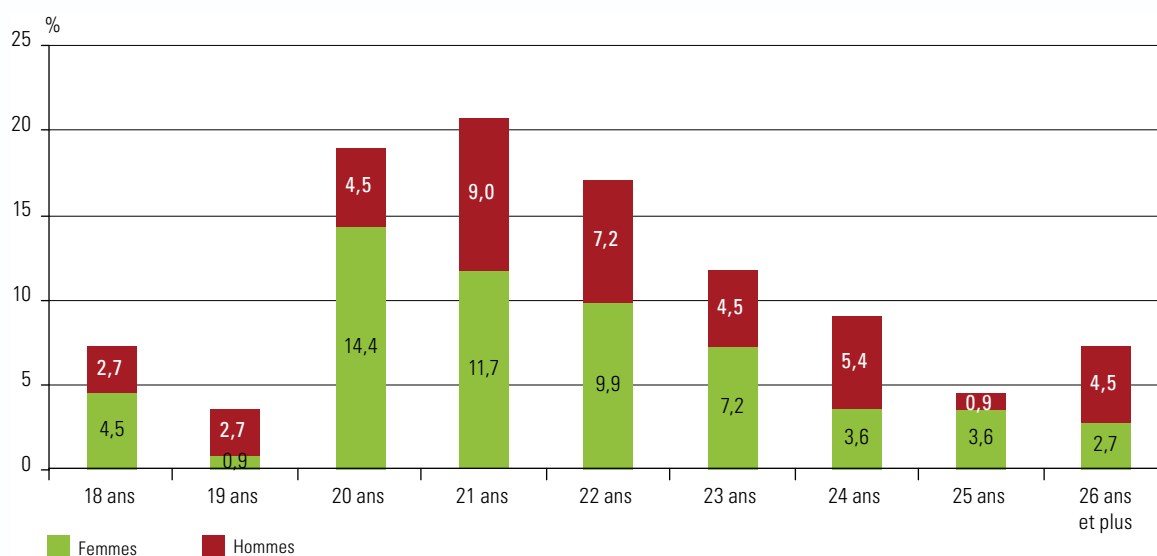
Les apprenties femmes sont davantage représentées que les apprentis hommes (58,6 % contre 41,4 %) dans les EPST.

Les apprentis âgés de 21 ans sont les plus nombreux (20,7 % de la population).

Les apprentis âgés de 26 ans et plus sont le plus souvent en situation de handicap et bénéficient à ce titre d'une dérogation en matière de limite d'âge lors du recrutement.

Par ailleurs, il est précisé que les apprentis ne sont pas pris en compte dans le plafond d'emplois.

Figure 2.18 - Les apprentis ITA dans les EPST répartis par âge et selon le sexe



► Effectifs des apprentis occupant des fonctions d'ITA répartis par famille professionnelle et ventilés par niveau de diplôme

Tableau 2.13

Famille professionnelle	Niveau de diplôme						Part (en %)
	Niveau V	Niveau IV	Niveau III	Niveau II	Niveau I	Ensemble	
Bibliothèque/documentation	0	0	0	2	0	2	1,8
Chimie/biologie/laboratoire	1	3	24	29	13	70	63,1
Commerce	0	0	0	1	0	1	0,9
Communication/édition	0	0	1	3	0	4	3,6
Espaces verts	0	0	3	0	0	3	2,7
Gestion administrative	0	0	9	1	1	11	9,9
Gestion RH	0	0	1	1	0	2	1,8
Hygiène/sécurité	0	0	1	0	1	2	1,8
Maintenance des bâtiments	0	0	1	1	0	2	1,8
Santé/social	0	0	0	1	1	2	1,8
Systèmes et réseaux d'information	0	0	1	1	9	11	9,9
Autre	0	0	1	0	0	1	0,9
Ensemble des effectifs	1	3	42	40	25	111	100,0
Part par niveau de diplôme (en %)	0,9	2,7	37,8	36,0	22,5	100,0	-

► Source : résultats de l'enquête DGRH-C1-1 relative au déploiement de l'apprentissage au sein du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche depuis la rentrée scolaire 2015 (avril 2016).

► Périmètre : 3 EPST (INRA, INRIA et INSERM) ont remonté à la DGRH des informations qualitatives concernant les 111 apprentis BIATSS qu'ils ont recrutés à la rentrée 2015 et dont le contrat n'a pas été rompu.

► Niveau V : CAP (certificat d'aptitude professionnelle), BEP (brevet d'études professionnelles), MC5 (mention complémentaire niveau 5)

► Niveau IV : baccalauréat général, technologique ou professionnel, BP (brevet professionnel), BT (brevet de technicien), MC4 (mention complémentaire niveau 4)

► Niveau III : diplômes de niveau baccalauréat + 2 : BTS (brevet de technicien supérieur), DUT (diplôme universitaire de technologie), BM (brevet de maîtrise)...

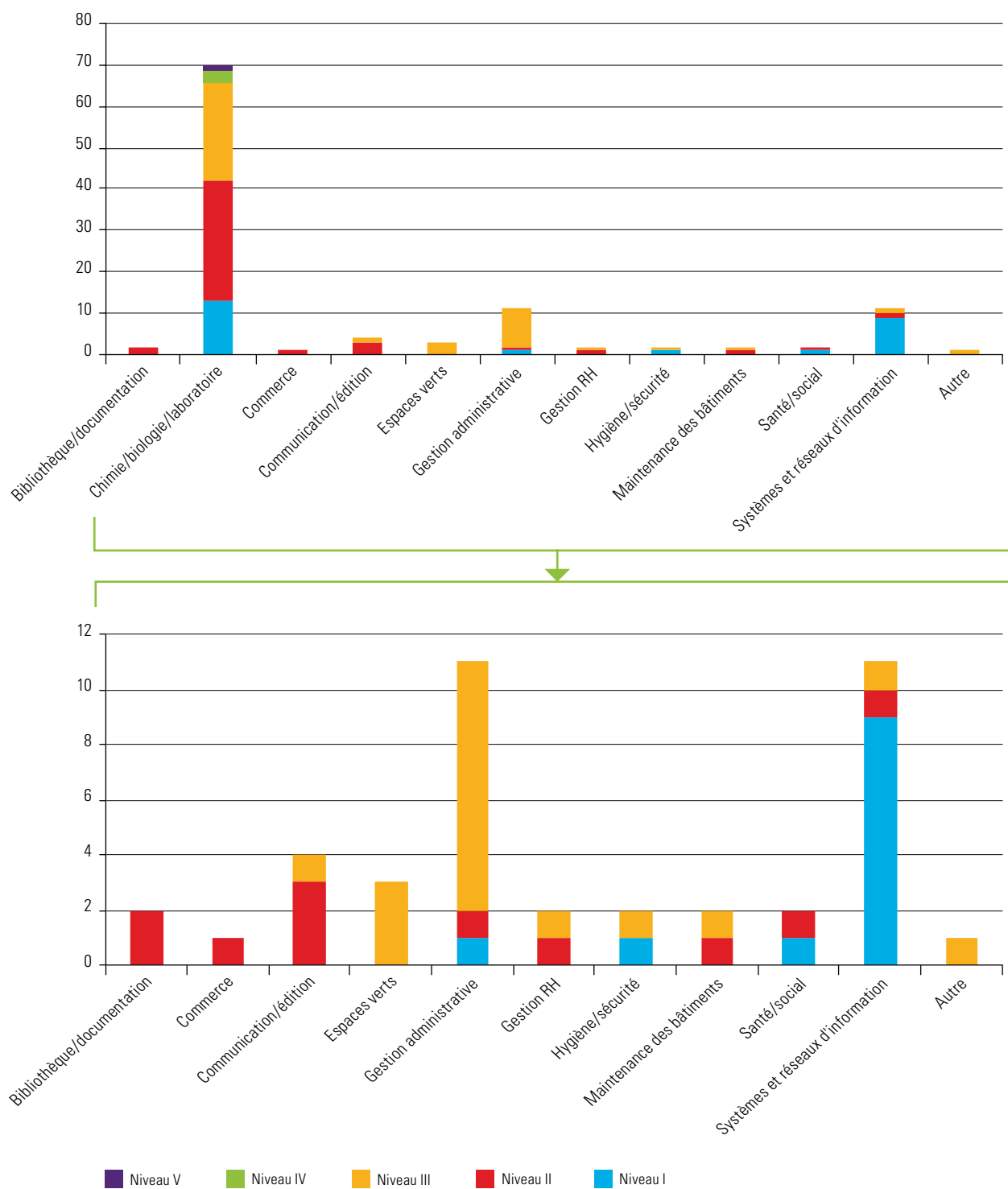
► Niveau II : diplômes de niveau baccalauréat + 3 : licence générale et professionnelle, DCG (diplôme de comptabilité et gestion)...

► Niveau I : diplômes de niveau baccalauréat + 5 et supérieur : master, doctorat, DSCG (diplôme supérieur de comptabilité et de gestion), DEC (diplôme d'expertise comptable), diplômes des grandes écoles...

Les apprentis observés préparent majoritairement des diplômes des niveaux III et II.

Au sein des EPST, c'est la famille professionnelle « Chimie/biologie/laboratoire » qui recrute le plus d'apprentis.

Figure 2.19 - Les apprentis ITA répartis par famille professionnelle et selon le niveau de diplôme



4. Les travailleurs handicapés au sein de l'enseignement supérieur

► Recrutement de «travailleurs handicapés» dans les EPST, répartis par catégorie statutaire et par corps, et ventilés par sexe

Tableau 2.14

Catégorie statutaire	Libellé du corps/grade	Recrutements au titre du décret n°95-979 du 25 août 1995 (CDD BOE titularisés)					Part du corps sur l'ensemble des recrutements «BOE» (en %)
		Effectif par sexe		Ensemble	%		
		Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	
A	Directeur de recherche	0	0	0	-	-	0,0
	Chargé de recherche	4	4	8	50,0	50,0	12,5
	S/Total des chercheurs	4	4	8	50,0	50,0	12,5
	Ingénieur de recherche	0	6	6	0,0	100,0	9,4
	Ingénieur d'études	7	2	9	77,8	22,2	14,1
	Assistant-ingénieur	4	5	9	44,4	55,6	14,1
	S/Total des ingénieurs	11	13	24	45,8	54,2	37,5
S/Total des titularisations des BOE de la catégorie A		15	17	32	46,9	53,1	50,0
Poids de la catégorie/Total général (%)		50,0	50,0	50,0	-	-	-
B	Technicien de la recherche	11	17	28	39,3	60,7	43,8
Poids de la catégorie/Total général (%)		36,7	50,0	43,8	-	-	-
C	Adjoint technique de la recherche	4	0	4	100,0	0,0	6,3
Poids de la catégorie/Total général (%)		13,3	0,0	6,3	-	-	-
Ensemble		30	34	64	46,9	53,1	

► Source : enquête de DGESIP-DGRI/SIES auprès des EPST de juin 2016.

► Ce tableau prend en compte les recrutements de personnes en situation de handicap effectués au titre du décret n°95-979 du 25 août 1995 relatif au recrutement de travailleurs handicapés dans la fonction publique pris en application de l'article 27 de la loi du 11 janvier 1984. Peuvent candidater les bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnés aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L5212-13 du code du travail et dont le handicap est compatible avec les fonctions demandées. Ils sont recrutés par contrat d'un an et peuvent être titularisés à l'issue de cette période s'ils ont apporté la preuve de leurs compétences. L'autorité administrative ayant pouvoir de nomination procède à la titularisation après avis de la commission administrative paritaire du corps concerné.

Sur l'ensemble des recrutements de personnes en situation de handicap recensés en 2015, la moitié l'a été en catégorie A (32) et près de 44 % en catégorie B (28). Les femmes sont majoritaires avec 53,1 % des recrutés.

B. Recrutement/Carrière/Flux des agents titulaires

1. Le recrutement des agents titulaires dans l'année - Les entrées en 2015

► Nombre de chercheurs recrutés sur concours répartis par corps et ventilés par origine de recrutement et sexe

Tableau 2.15

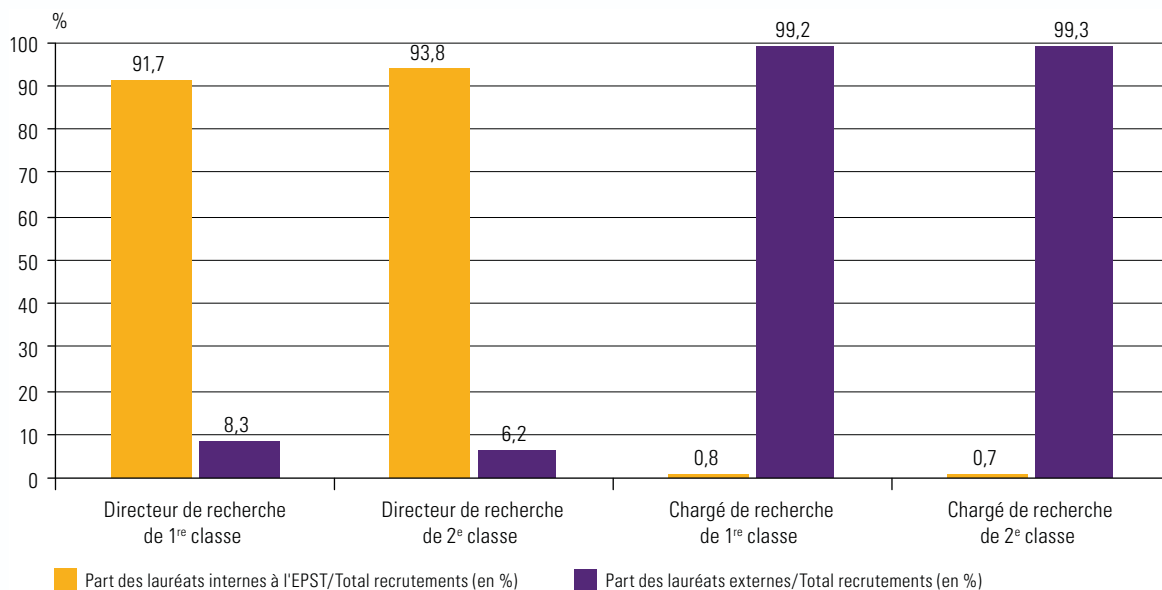
Grade/Origine des lauréats	Lauréats déjà titulaires de l'organisme				Part des lauréats internes à l'EPST/Total recrut (en %)
	Hommes	Femmes	S/Total	Part des femmes (en %)	
Directeur de recherche de 1 ^{re} classe	15	7	22	31,8	91,7
Directeur de recherche de 2 ^e classe	228	119	347	34,3	93,8
Total des postes du corps	243	126	369	34,1	93,7
Chargé de recherche de 1 ^{re} classe	1	0	1	0,0	0,8
Chargé de recherche de 2 ^e classe	1	1	2	50,0	0,7
Total des postes du corps	2	1	3	33,3	0,7
Ensemble des recrutements de chercheurs	245	127	372	34,1	46,0
Part par sexe/Total des recrutements par modalité (en %)	65,9	34,1	-	-	-

► Source : enquête de DGESIP-DGRI/SIES auprès des EPST de juin 2016.

Les femmes représentent 36,1 % des 808 recrutements de chercheurs sur concours dans les EPST en 2015 ; cette part est similaire au poids des femmes titulaires de cette filière (36,1 %). Cependant, celle-ci est de 38,6 % chez les chargés de recherche, qui représentent 51,2 % de l'ensemble des recrutements par concours.

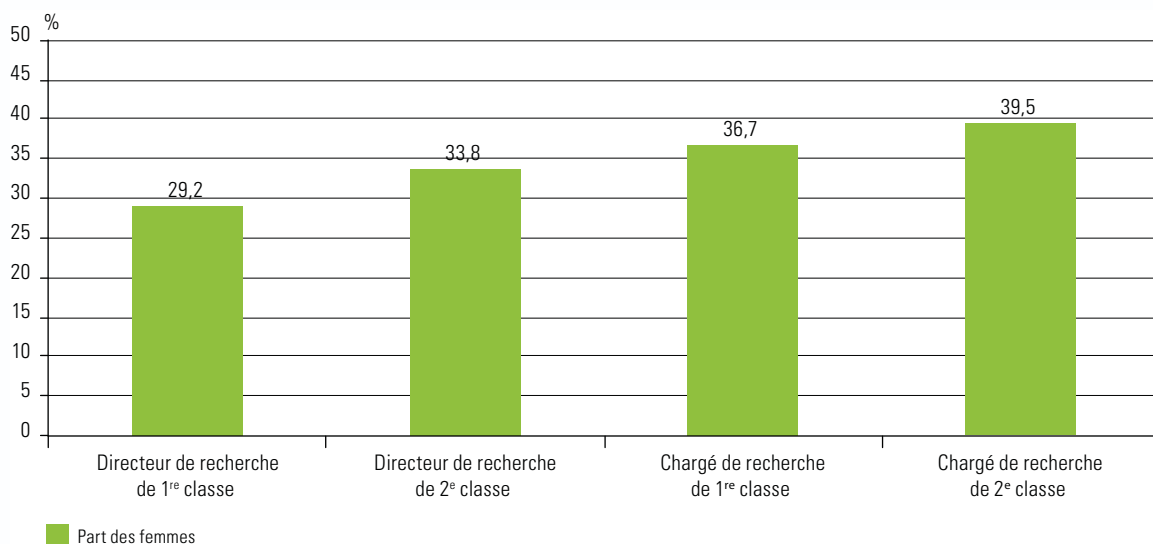
Par ailleurs, 46 % des lauréats sont déjà titulaires des EPST qui les recrutent, pour 54 % de lauréats externes.

Figure 2.20 - L'origine des lauréats des concours de chercheurs selon le corps/grade



Lauréats externes : « civils », contractuels, titulaires d'autres organismes ou administrations				Part des lauréats externes/ Total recrut (en %)	Ensemble des recrutements par concours			
Hommes	Femmes	S/Total	Part des femmes (en %)		Hommes	Femmes	Ensemble	Part des femmes (en %)
2	0	2	0,0	8,3	17	7	24	29,2
17	6	23	26,1	6,2	245	125	370	33,8
19	6	25	24,0	6,3	262	132	394	33,5
75	44	119	37,0	99,2	76	44	120	36,7
177	115	292	39,4	99,3	178	116	294	39,5
252	159	411	38,7	99,3	254	160	414	38,6
271	165	436	37,8	54,0	516	292	808	36,1
62,2	37,8	-	-	-	63,9	36,1	-	-

Figure 2.21 - Le taux de féminisation des recrutements des chercheurs selon le corps/grade



► Nombre de personnels ITA recrutés par concours, répartis par catégorie statutaire et par corps et ventilés par modalité et origine de recrutement et sexe

Tableau 2.16

Catégorie statutaire	Libellé du corps/ Modalité et origine de recrutement/Sexe	Concours externe								
		Lauréats déjà titulaires de l'organisme			Lauréats externes : « civils », contractuels, titulaires d'autres organismes ou administrations			Total des recrutements par concours externe		
		H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	Ensemble
A	Ingénieur de recherche	2	1	3	58	32	90	60	33	93
	Ingénieur d'études	5	2	7	73	78	151	78	80	158
	Assistant ingénieur	0	2	2	48	52	100	48	54	102
Ensemble de la catégorie A		7	5	12	179	162	341	186	167	353
Part par sexe (en %)		58,3	41,7	-	52,5	47,5	-	52,7	47,3	-
B	Technicien de la recherche	0	2	2	29	79	108	29	81	110
Part par sexe (en %)		0,0	100,0	-	26,9	73,1	-	26,4	73,6	-
C	Adjoint technique de la recherche	0	0	0	15	7	22	15	7	22
Part par sexe (en %)		-	-	-	68,2	31,8	-	68,2	31,8	-
Ensemble des recrutements d'ITA par concours		7	7	14	223	248	471	230	255	485
Part par sexe (en %)		50,0	50,0	-	47,3	52,7	-	47,4	52,6	-

► Source : enquête de DGESIP-DGRI/SIES auprès des EPST de juin 2016.

Sur les 761 agents ITA nommés en 2015 suite à un concours, 55,5 % sont des femmes ; cette part est légèrement supérieure au poids des femmes dans la population ITA titulaire (53,5 %). Cette part varie entre 38,5 % pour les ingénieurs de recherche et 69,4 % pour les techniciens de la recherche.

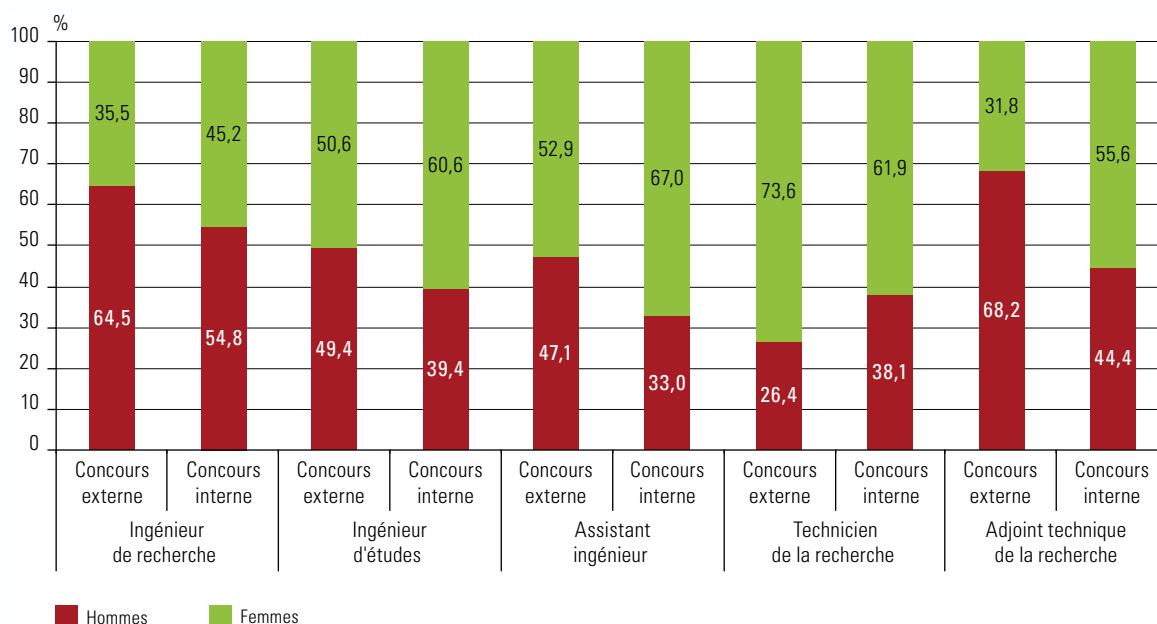
73,2 % des recrutements par concours sont réalisés dans la catégorie A alors que le poids de cette catégorie au sein de la population ITA titulaire est de 62,5 %.

L'analyse par modalité de concours montre que les concours internes représentent 36,3 % de l'ensemble des recrutements ITA par concours en 2015.

Par ailleurs, 35 % des lauréats sont déjà titulaires des EPST qui les recrutent, pour 65 % de lauréats externes.

Concours interne									Ensemble des recrutements de personnels ITA par concours			Part des femmes (en %)	Part des lauréats internes à l'EPST/ Total recrut (en %)
Lauréats déjà titulaires de l'organisme			Lauréats externes : « civils », contractuels, titulaires d'autres organismes ou administrations			Total des recrutements par concours interne							
H	F	S/Total	H	F	S/Total	H	F	Ensemble	H	F	Ensemble		
23	18	41	0	1	1	23	19	42	83	52	135	38,5	32,6
27	43	70	1	0	1	28	43	71	106	123	229	53,7	33,6
29	58	87	1	3	4	30	61	91	78	115	193	59,6	46,1
79	119	198	2	4	6	81	123	204	267	290	557	52,1	37,7
39,9	60,1	-	33,3	66,7	-	39,7	60,3	-	47,9	52,1	-	-	-
21	35	56	3	4	7	24	39	63	53	120	173	69,4	33,5
37,5	62,5	-	42,9	57,1	-	38,1	61,9	-	30,6	69,4	-	-	-
0	0	0	4	5	9	4	5	9	19	12	31	38,7	0,0
-	-	-	44,4	55,6	-	44,4	55,6	-	61,3	38,7	-	-	-
100	154	254	9	13	22	109	167	276	339	422	761	55,5	35,2
39,4	60,6	-	40,9	59,1	-	39,5	60,5	-	44,5	55,5	-	-	-

Figure 2.22 - La répartition par sexe des recrutements d'ITA selon le corps et la modalité de recrutement (en %)



► Recrutements externes de chercheurs et d'ingénieurs de recherche titulaires, répartis par discipline d'activité exercée et ventilés par corps et sexe

Tableau 2.17

Titulaires/Discipline d'activité exercée	Direc- teurs de recherche	Char- gés de recherche	Ingé- nieurs de recherche	Hommes	Femmes	Ensemble	Part des recrute- ments de la disci- pline/ Ensemble des recru- tements (en %)	Part des femmes (en %)
Mathématiques et informatique (conception de logiciel)	4	52	10	52	14	66	12,0	21,2
Sciences physiques	1	30	14	36	9	45	8,2	20,0
Chimie	0	41	8	33	16	49	8,9	32,7
Sciences de l'ingénieur : informatique, automatique, traitement du signal, électronique, photonique, optronique, génie électrique	0	7	8	8	7	15	2,7	46,7
Sciences de l'ingénieur : mécanique, génie des matériaux, acoustique, génie civil, mécanique des milieux fluides, thermique, énergétique, génie des procédés	2	14	6	14	8	22	4,0	36,4
Sciences des milieux naturels ou de l'univers (terre, océan, atmosphère, espace)	2	35	8	26	19	45	8,2	42,2
Sciences de l'agriculture et alimentation	0	3	0	2	1	3	0,5	33,3
Sciences de la vie et biologie fondamentale	10	135	23	109	59	168	30,5	35,1
Sciences médicales et odontologie	1	7	0	3	5	8	1,5	62,5
Sciences sociales : sociologie, démographie, ethnologie, géographie, aménagement de l'espace, économie et gestion, sciences politiques et juridiques	3	40	4	21	26	47	8,5	55,3
Sciences humaines : philosophie, psychologie, histoire, archéologie, anthropologie, littérature, linguistique, langues, sciences de l'art	2	54	6	27	35	62	11,3	56,5
Gestion de la R&D : fonction de gestion et d'encadrement des activités de R&D exclusivement	0	0	20	7	13	20	3,6	65,0
Ensemble des recrutements de recherche	25	418	107	338	212	550	100,0	38,5
Part des effectifs du corps/ Ensemble des recrutements externes de chercheurs titulaires (en %)	4,5	76,0	19,5	-	-	-	-	-

► Source : enquête de DGESIP-DGRI/SIES auprès des EPST de juin 2016.

Sur les 550 recrutements externes de chercheurs titulaires et ingénieurs de recherche titulaires en 2015, 38,5 % sont des femmes. Leur part est très variable d'une discipline à l'autre ; si elle est comprise entre 55 et 65 % pour les « Sciences sociales », les « Sciences humaines » et les « Sciences médicales et odontologie », elle ne dépasse guère les 20 % en « Mathématiques et informatique » ou en « Physique ».

76 % de ces recrutements concernent les chargés de recherche et 4,5 % les directeurs de recherche.

Plus de 30 % de l'ensemble de ces recrutements sont réalisés dans la discipline des « Sciences de la vie et biologie fondamentale » ce qui est assez proche du poids des effectifs de chercheurs de cette discipline (33,8 %). En revanche, si les effectifs de chercheurs en « Sciences sociales » et « Sciences humaines » avoisinent les 10 %, les recrutements dans ces 2 disciplines représentent près de 20 % de l'ensemble.

Figure 2.23 - Le poids de chaque discipline dans les recrutements de chercheurs titulaires (en %)

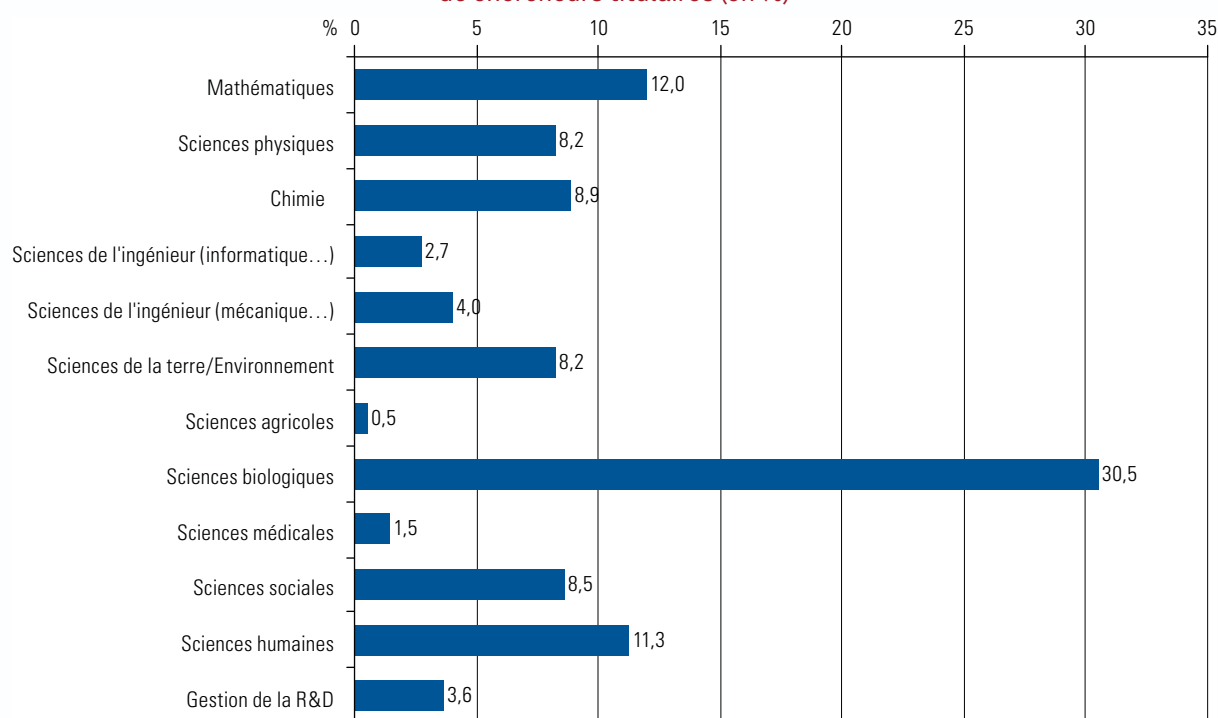
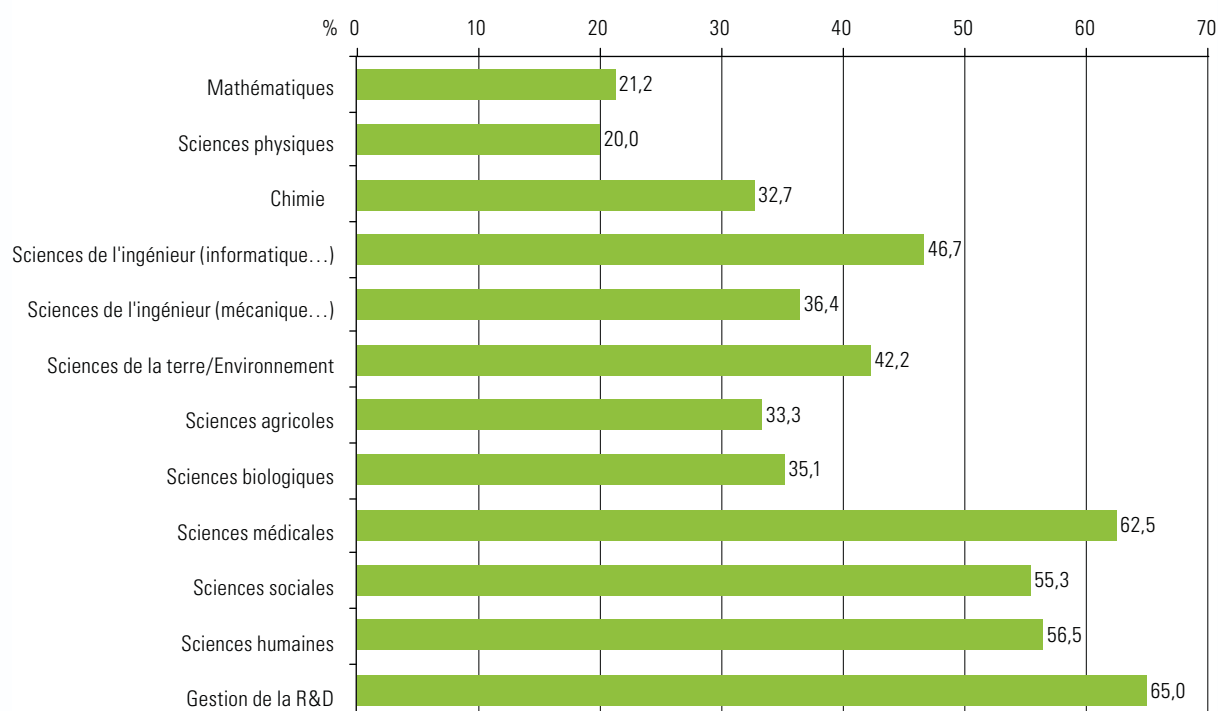


Figure 2.24 - Le taux de féminisation des recrutements par disciplines de recherche (en %)



2. L'avancement des agents titulaires dans l'année - Les entrées en 2015

► Nombre de chercheurs promus dans un grade supérieur répartis par corps et ventilés par sexe

Tableau 2.18

Promotion dans le grade de...	Effectif par sexe		Ensemble	%		Part du grade sur l'ensemble des promotions de grade (en %)
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	
Directeur de recherche de classe exceptionnelle	55	11	66	83,3	16,7	10,9
Directeur de recherche de 1 ^{re} classe	160	66	226	70,8	29,2	37,4
Chargé de recherche de 1 ^{re} classe	211	102	313	67,4	32,6	51,7
Ensemble des promotions des chercheurs	426	179	605	70,4	29,6	100,0

► Source : enquête de DGESIP-DGRI/SIES auprès des EPST de juin 2016.

Sur les 605 chercheurs promus en 2015 dans un grade supérieur, 51,7 % l'ont été dans le grade de chargé de recherche de 1^{re} classe.

Le taux de féminisation des chercheurs promus en 2015 est de 29,6 %, soit 6,5 points de moins que la part des femmes dans la population des chercheurs titulaires.

► Nombre de personnels ITA promus dans un grade supérieur sans changement de corps (tableau d'avancement et examen professionnel) répartis par catégorie statutaire, corps et grade et ventilés par sexe

Tableau 2.19 - Effectifs promus dans un grade en 2015

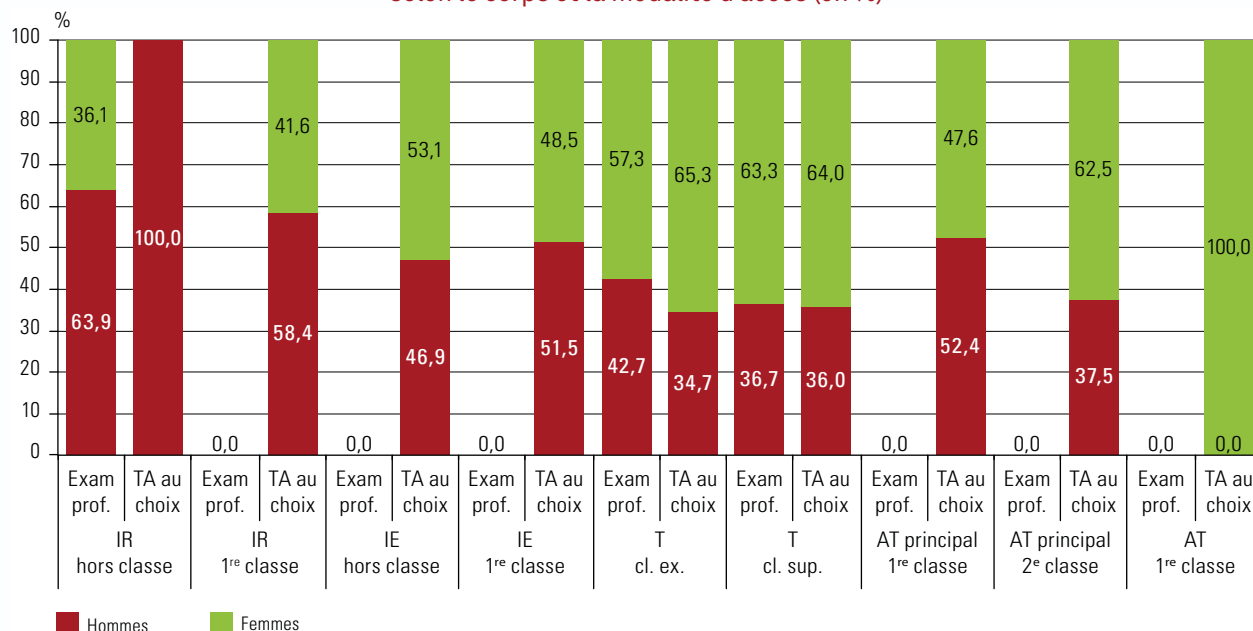
Catégorie statutaire	Corps	Promotion dans le grade de...	Examen professionnel			Tableau d'avancement (choix)		
			Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	S/Total
A	IR	Ingénieur de recherche hors classe	46	26	72	2	0	2
		Ingénieur de recherche 1 ^{re} classe				118	84	202
	IE	Ingénieur d'études hors classe				30	34	64
		Ingénieur d'études 1 ^{re} classe				120	113	233
B	T	Technicien de la recherche de classe exceptionnelle	50	67	117	50	94	144
		Technicien de la recherche de classe supérieure	54	93	147	73	130	203
C	AT	Adjoint technique de la recherche principal de 1 ^{re} classe				55	50	105
		Adjoint technique de la recherche principal de 2 ^e classe	0	0	0	3	5	8
		Adjoint technique de la recherche de 1 ^{re} classe				0	1	1
Ensemble des promotions d'ITA au grade supérieur			150	186	336	451	511	962
Part par sexe/Total des promotions de grade (en %)			44,6	55,4	-	46,9	53,1	

► Source : enquête de DGESIP-DGRI/SIES auprès des EPST de juin 2016.

Sur les 1 298 agents ITA promus en 2015 dans un grade supérieur sans changement de corps au sein des EPST, 47,1 % (611 agents) appartiennent au corps de catégorie B des techniciens de la recherche alors que le poids de ce corps dans les effectifs de titulaires ITA est de 30,9 %. 44,1 % des promotions concernent la catégorie A.

Le taux de féminisation des agents ITA promus est de 53,7 %, soit un taux identique à celui de la part des femmes dans la population des agents titulaires ITA (53,5 %).

Figure 2.25 - La répartition par sexe des promotions au grade supérieur des ITA selon le corps et la modalité d'accès (en %)



Ensemble des promotions d'ITA au grade supérieur			Part des femmes (en %)	Part de chaque grade (en %)
Hommes	Femmes	Ensemble		
48	26	74	35,1	5,7
118	84	202	41,6	15,6
30	34	64	53,1	4,9
120	113	233	48,5	18,0
100	161	261	61,7	20,1
127	223	350	63,7	27,0
55	50	105	47,6	8,1
3	5	8	62,5	0,6
0	1	1	100,0	0,1
601	697	1 298	53,7	100,0
46,3	53,7	-	-	-

► Nombre de personnels ITA ayant bénéficié d'une promotion interne avec un changement de corps (concours interne et liste d'aptitude) répartis par catégorie statutaire, corps et grade et ventilés par sexe

Tableau 2.20 - Effectifs promus dans un corps en 2015

Catégorie statutaire	Corps	Promotion dans le grade de...	Concours interne			Liste d'aptitude		
			Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	S/Total
A	IR	Ingénieur de recherche 2 ^e classe	23	18	41	19	17	36
	IE	Ingénieur d'études 2 ^e classe	27	43	70	24	35	59
	AI	Assistant ingénieur	29	58	87	19	43	62
B	T	Technicien de la recherche de classe supérieure			0			
		Technicien de la recherche de classe normale	21	35	56	47	46	93
C	AT	Adjoint technique de la recherche principal de 2 ^e classe	0	0	0			
Ensemble des promotions d'ITA dans le corps supérieur			100	154	254	109	141	250
Part par sexe/Total des promotions de grade (en %)			39,4	60,6	-	43,6	56,4	-

► Source : enquête de DGESIP-DGRI/SIES auprès des EPST de juin 2016.

► Pour les effectifs promus via les concours internes, ne sont comptabilisés que les agents déjà titulaires au sein de leur établissement. Par ailleurs, les promus par les concours externes ne sont pas pris en compte dans cet indicateur (l'information se trouve dans l'indicateur relatif aux recrutements de l'année N).

Alors que les femmes représentent 53,5% des effectifs ITA titulaires, leur part dans les changements de corps liés aux promotions internes (concours interne ou liste d'aptitude) en 2015 est de 58,5%. Néanmoins c'est dans le corps des ingénieurs de recherche que leur part est la plus faible (45,5%).

Par ailleurs, le nombre de promotions internes se répartit, en 2015, à part égale entre les concours internes et les listes d'aptitude.

Ensemble des promotions d'ITA dans le corps supérieur			Part des femmes (en %)	Part de chaque grade (en %)
Hommes	Femmes	Ensemble		
42	35	77	45,5	15,3
51	78	129	60,5	25,6
48	101	149	67,8	29,6
		0	-	0,0
68	81	149	54,4	29,6
0	0	0	-	0,0
209	295	504	58,5	100,0
41,5	58,5	-	-	-

Figure 2.26 - La répartition par sexe des promotions au corps supérieur des ITA selon le corps et la modalité d'accès (en %)



3. Les départs définitifs des personnels titulaires en 2015

Les départs à la retraite

► Effectifs de titulaires partis à la retraite, répartis par catégorie statutaire, filière et corps, rapportés aux effectifs en activité (ratio)

Tableau 2.21

Catégorie statutaire	Filière	Libellé long du corps	Effectifs	Départs à la retraite	Ratio : départs à la retraite/ Effectifs (en %)
A	Filière des chercheurs	Directeur de recherche	7 171	273	3,8
		Chargé de recherche	9 828	116	1,2
	Filière des ingénieurs	Ingénieur de recherche	5 026	124	2,5
		Ingénieur d'études	6 056	158	2,6
		Assistant ingénieur	4 878	93	1,9
Total des effectifs en catégorie A			32 959	764	2,3
Part des effectifs de la catégorie statutaire/Total effectifs des EPST (en %)			77,5	76,6	-
B	Filière des techniciens	Technicien de la recherche	7 902	196	2,5
Total des effectifs en catégorie B			7 902	196	2,5
Part des effectifs de la catégorie statutaire/Total effectifs des EPST (en %)			18,6	19,6	-
C	Filière des techniciens	Adjoint technique de la recherche	1 689	38	2,2
Total des effectifs en catégorie C			1 689	38	2,2
Part des effectifs de la catégorie statutaire/Total effectifs des EPST (en %)			4,0	3,8	-
Ensemble des effectifs des EPST			42 550	998	2,3

► Source : enquête de DGESIP-DGRI/SIES auprès des EPST de juin 2016.

► Effectifs au 31/12/2015.

En 2015, 76,6 % des départs à la retraite d'agents titulaires dans les EPST concernent la catégorie A, répartis à part égale entre les chercheurs et les ingénieurs ; ce sont les directeurs de recherche qui ont le taux de départ à la retraite (3,8 % des effectifs) le plus élevé. Néanmoins, c'est en catégorie B que le nombre de départs en retraite comparé à ses effectifs est le plus important (2,5 % de ses effectifs).

Figure 2.27 - Le taux des départs à la retraite par rapport aux effectifs en activité selon la catégorie statutaire (en %)

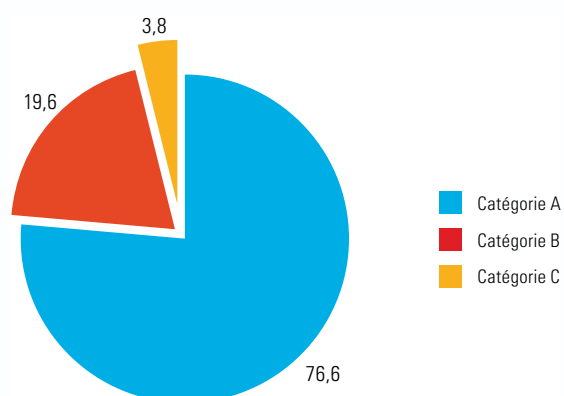
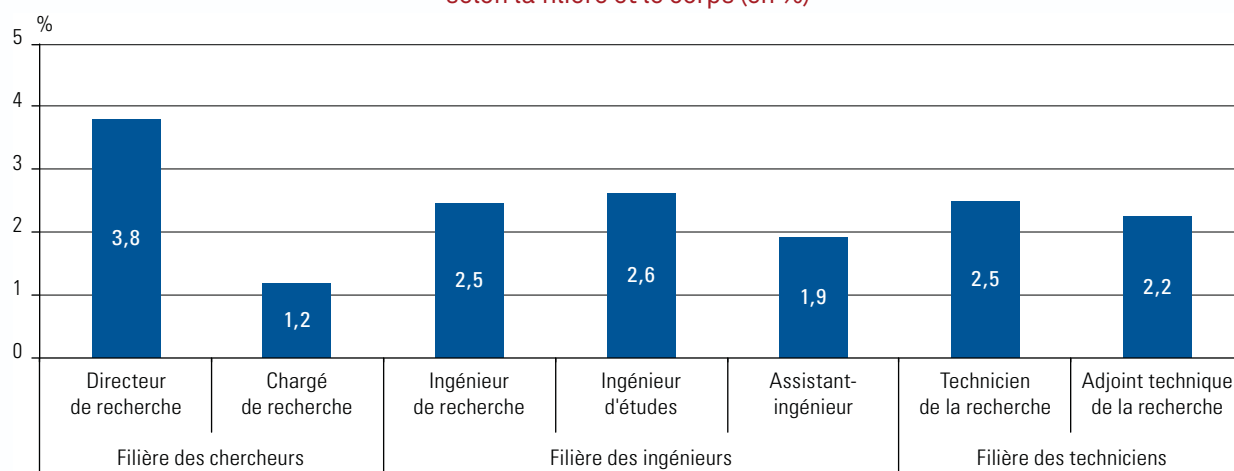


Figure 2.28 - Le taux des départs à la retraite par rapport aux effectifs en activité selon la filière et le corps (en %)



► Effectifs de titulaires partis à la retraite, répartis par catégorie de personnel, catégorie statutaire et corps et ventilés par sexe et âge moyen de départ à la retraite

Tableau 2.22

Catégorie de personnel	Catégorie statutaire	Libellé long du corps	Nombre de départs à la retraite			Âge moyen au moment du départ à la retraite		
			Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Personnels chercheurs	Catégorie A	Directeur de recherche	199	74	273	65,0	64,8	65,0
		Chargé de recherche	74	42	116	64,2	64,6	64,4
		Part de la filière (cat. statutaire)/ Départs à la retraite de l'ensemble des personnels (en %)	48,8	26,4	39,0	-	-	
		Sous-total des départs à la retraite des personnels chercheurs	273	116	389	64,8	64,7	64,8
Personnels ITA	Catégorie A	Ingénieur de recherche	75	49	124	64,5	63,7	64,2
		Ingénieur d'études	77	81	158	63,6	63,4	63,5
		Assistant ingénieur	33	60	93	62,6	63,0	62,8
		Part de la filière (cat. statutaire)/ Départs à la retraite de l'ensemble des personnels (en %)	33,1	43,3	37,6	-	-	
		Sous-total des départs à la retraite de la catégorie A	185	190	375	63,8	63,3	63,6
	Catégorie B	Technicien de la recherche	79	117	196	62,2	61,5	61,8
		Part de la filière (cat. statutaire)/ Départs à la retraite de l'ensemble des personnels (en %)	14,1	26,7	19,6	-	-	
		Sous-total des départs à la retraite de la catégorie B	79	117	196	62,2	61,5	61,8
	Catégorie C	Adjoint technique de la recherche	22	16	38	60,1	62,4	61,1
		Part de la filière (cat. statutaire)/ Départs à la retraite de l'ensemble des personnels (en %)	3,9	3,6	3,8	-	-	
		Sous-total des départs à la retraite de la catégorie C	22	16	38	60,1	62,4	61,1
Sous-total des départs à la retraite des personnels ITA			286	323	609	63,1	62,6	62,8
Ensemble des départs à la retraite			559	439	998	63,9	63,2	63,6

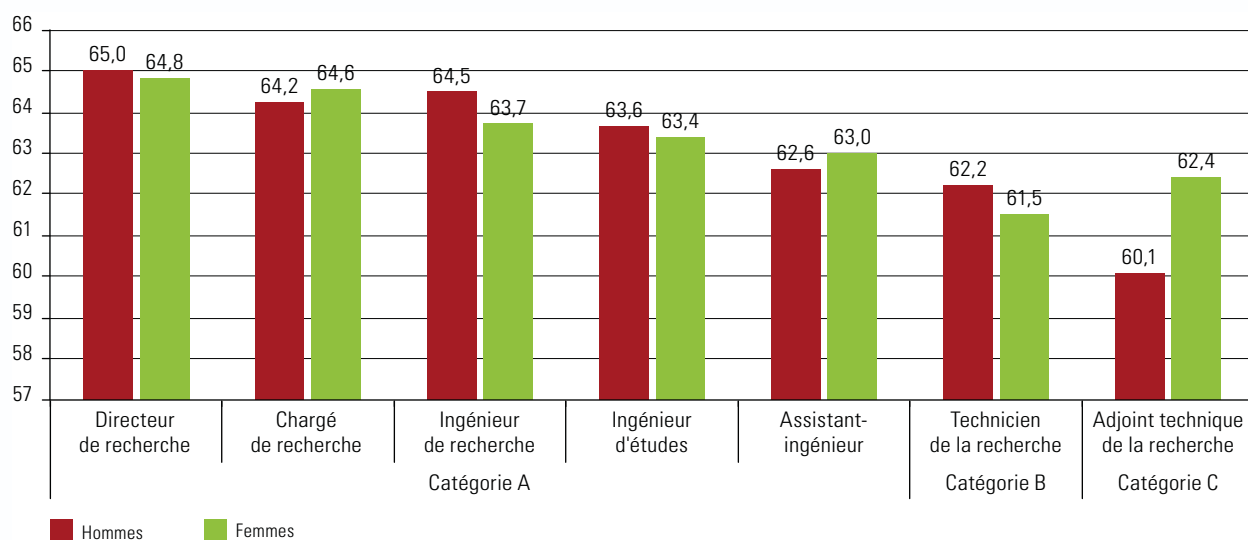
► Source : enquête de DGESIP-DGRI/SIES auprès des EPST de juin 2016.

En 2015, les titulaires partis à la retraite dans les EPST (998 agents, soit 2,3 % des effectifs) sont composés pour 39 % de personnels chercheurs (2,3 % des effectifs titulaires) et 61 % de personnels ITA (2,4 % des effectifs titulaires). Ils relèvent pour 76,6 % de la catégorie A, 19,6 % de la catégorie B et 3,8 % de la catégorie C.

Plus d'un départ à la retraite sur deux chez les personnels ITA titulaires sont des femmes (53 %) ; leur proportion est nettement plus faible (29,8 %) pour les personnels chercheurs alors que la part de ces dernières dans les effectifs de chercheurs titulaires en activité est de 36,1 %.

L'âge moyen de départ à la retraite est de 63,6 ans, cet âge étant légèrement supérieur pour les hommes (63,9 ans). Les chercheurs partent à la retraite en moyenne à un âge plus élevé (64,8 ans sans distinction de sexe) alors que les ITA partent à 62,8 ans (63,1 ans pour les hommes), l'âge moyen de départ s'élevant en fonction du niveau hiérarchique des corps (adjoint technique : 61,1 ans, ingénieur de recherche : 64,2 ans).

Figure 2.29 - L'âge moyen des départs à la retraite selon la catégorie statutaire, le corps et le sexe



Les autres départs définitifs

► Répartition des départs définitifs de titulaires autres que les retraites par catégorie de personnel, catégorie statutaire et corps et ventilés par sexe

Tableau 2.23

Catégorie de personnel	Catégorie statutaire	Libellé long du corps	Départs définitifs autres que les retraites		
			Hommes	Femmes	Ensemble des autres départs définitifs
Personnels chercheurs	Catégorie A	Directeur de recherche	7	0	7
		Chargé de recherche	22	9	31
		Total des autres départs définitifs des chercheurs	29	9	38
		Part de la filière/Total des autres départs définitifs de l'ensemble des personnels (en %)	38,7	16,4	29,2
		Sous-total des autres départs définitifs des chercheurs	29	9	38
Personnels ITA	Catégorie A	Ingénieur de recherche	12	2	14
		Ingénieur d'études	14	8	22
		Assistant-ingénieur	2	7	9
		Total des autres départs définitifs de la filière	28	17	45
		Part de la filière/Total des autres départs définitifs de l'ensemble des personnels (en %)	37,3	30,9	34,6
		Sous-total des autres départs définitifs de la catégorie A	28	17	45
	Catégorie B	Technicien de la recherche	12	25	37
		Total des autres départs définitifs de la filière	12	25	37
		Part de la filière/Total des autres départs définitifs de l'ensemble des personnels (en %)	16,0	45,5	28,5
		Sous-total des autres départs définitifs de la catégorie B	12	25	37
	Catégorie C	Adjoint technique de la recherche	6	4	10
		Total des autres départs définitifs de la filière	6	4	10
		Part de la filière/Total des autres départs définitifs de l'ensemble des personnels (en %)	8,0	7,3	7,7
		Sous-total des autres départs définitifs de la catégorie C	6	4	10
Sous-total des autres départs définitifs des personnels ITA			46	46	92
Ensemble des départs définitifs de titulaires autres que les retraites			75	55	130

► Source : enquête de DGESIP-DGRI/SIES auprès des EPST de juin 2016.

► Les autres départs définitifs comprennent les décès, les abandons de postes, les licenciements, les démissions, les radiations des cadres, etc.

Parmi les autres départs définitifs de titulaires (en dehors des retraites), près de 71 % sont des personnels ITA, dont 50 % de femmes.

Si la part des femmes dans l'ensemble des départs définitifs est de 42 %, elle n'est que de 23,7 % chez les personnels chercheurs.

En outre, 63,8 % des autres départs définitifs concernent des agents de catégorie A.

3. RÉMUNÉRATIONS ET RÉGIMES INDEMNITAIRES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

A. Effectifs rémunérés en 2015	198
B. Masse salariale et rémunérations en 2015	200
C. Régimes indemnitaires des agents titulaires	205

Ce chapitre présente les effectifs rémunérés, la répartition des dépenses de masse salariale dans les établissements d'enseignement supérieur, les indices moyens des agents titulaires, la rémunération nette mensuelle des agents titulaires, ainsi que les régimes indemnitaires.

- Dans les établissements dotés des responsabilités et compétences élargies (dits RCE), 86,5 % des effectifs en ETPT sont rémunérés sur crédits d'État (86,8 % en 2014, 87 % en 2013, 87,7 % en 2012) et 13,5 % intégralement sur ressources propres des établissements.
- Les dépenses de masse salariale s'élèvent à presque 9,5 milliards d'euros en 2015 (contre plus de 9,3 milliards en 2014, 9,2 milliards en 2013) dont plus de 5,2 milliards pour les rémunérations d'activité (traitement brut plus primes).
- En 2015, 13 711 agents des établissements d'enseignement supérieur ont bénéficié de la « garantie individuelle du pouvoir d'achat » (contre 17 804 en 2014, 10 425 en 2013), pour un montant moyen versé par bénéficiaire de 947 € (857 € en 2014, 874 € en 2013).
- Pour les enseignants-chercheurs, les deux primes les plus importantes versées sont la prime de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) et la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR), qui représentent respectivement 36,3 % et 36,2 % des montants de primes et indemnités versées aux personnels enseignants.
- Pour les BIATSS, la part des rémunérations accessoires représente 20 % de la rémunération des agents pour la catégorie A, 16,6 % pour la catégorie B et 13 % pour la catégorie C.

A. Effectifs rémunérés en 2015

► Effectifs rémunérés (agents et ETPT) par imputation des crédits de financement au sein des établissements d'enseignement supérieur « RCE », répartis par catégorie d'emplois et ventilés par statut Fonction publique et catégorie statutaire

Tableau 3.1

Catégorie d'emplois LOLF	Statut Fonction publique	Catégorie statutaire	Plafond État		Ressources propres		Total du nombre d'agents	Total du nombre d'ETPT	Part des ETPT du plafond État/ Effectifs de la cat. d'emplois (en %)
			Nombre d'agents	ETP travaillé	Nombre d'agents	ETP travaillé			
Enseignants du 1 ^{er} degré	Titulaire	Catégorie A	348	327			348	327	100,0
	Total des effectifs		348	327	0	0	348	327	
	Part des non-titulaires (en %)		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Enseignants du 2 nd degré	Titulaire	Catégorie A	12 542	12 164			12 542	12 164	96,4
	Non-titulaire	-	1 167	967	563	488	1 730	1 455	
	Total des effectifs		13 709	13 131	563	488	14 272	13 618	
	Part des non-titulaires (en %)		8,5	7,4	100,0	100,0	12,1	10,7	
Enseignants stagiaires (élèves des ENS)	Titulaire	Catégorie A	2 821	2 821			2 821	2 821	100,0
	Total des effectifs		2 821	2 821	0	0	2 821	2 821	
	Part des non-titulaires (en %)		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Enseignants chercheurs et assimilés	Titulaire	Catégorie A	54 565	54 286			54 565	54 286	90,3
	Non-titulaire	-	22 628	20 762	8 169	8 079	30 797	28 840	
	Total des effectifs		77 193	75 048	8 169	8 079	85 362	83 126	
	Part des non-titulaires (en %)		29,3	27,7	100,0	100,0	36,1	34,7	
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants*	Titulaire	Catégorie A	354	316			354	316	89,1
		Catégorie B	85	80			85	80	
		Catégorie C					0	0	
	Non-titulaire	-	34	33	75	52	109	85	
	Total des effectifs		473	428	75	52	548	480	
	Part des non-titulaires (en %)		7,2	7,6	100,0	100,0	19,9	17,7	
Personnels d'encadrement*	Titulaire	Catégorie A	2 377	2 350			2 377	2 350	100,0
	Non titulaire	-	1	1			1	1	
	Total des effectifs		2 378	2 351	0	0	2 378	2 351	
	Part des non-titulaires (en %)		0,0	0,0	-	-	0,0	0,0	
Personnels administratif, technique et de service	Titulaire	Catégorie A	11 371	11 114			11 371	11 114	77,8
		Catégorie B	12 501	12 139			12 501	12 139	
		Catégorie C	21 845	21 075			21 845	21 075	
	Non-titulaire	-	8 729	8 278	16 023	14 971	24 752	23 249	
	Total des effectifs		54 446	52 606	16 023	14 971	70 469	67 577	
	Part des non-titulaires (en %)		16,0	15,7	100,0	100,0	35,1	34,4	
Personnels des bibliothèques et des musées	Titulaire	Catégorie A	1 186	1 152			1 186	1 152	100,0
		Catégorie B	1 322	1 259			1 322	1 259	
		Catégorie C	1 652	1 574			1 652	1 574	
	Non-titulaire	-				0	0		
	Total des effectifs		4 160	3 985	0	0	4 160	3 985	
	Part des non titulaires (en %)		0,0	0,0	-	-	0,0	0,0	
Ensemble des effectifs			155 528	150 697	24 830	23 590	180 358	174 287	86,5
Part des non-titulaires (en %)			20,9	19,9	100,0	100,0	31,8	30,8	

► Source : base OREMS-RCE - Extraction des données relatives à la paye du mois de décembre 2015 dans les établissements RCE.

► * La catégorie d'emplois « Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants » regroupe essentiellement les corps de la filière sociale et de santé des personnels BIATSS tandis que celle des « Personnels d'encadrement » comprend principalement les ingénieurs de recherche et les emplois fonctionnels.

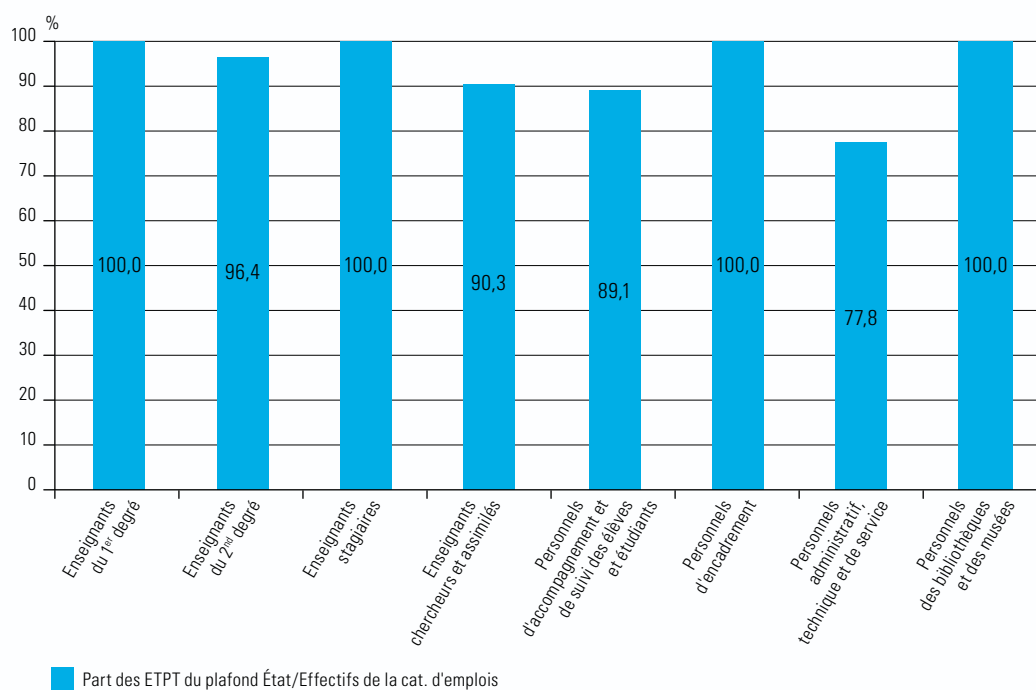
► Cet indicateur ne prend en compte que les données des établissements ayant accédé aux responsabilités et compétences élargies (92,3 % des effectifs en 2015), les informations liées à la paye des agents dans les établissements d'enseignement supérieur « non RCE » ou du réseau des œuvres universitaires et scolaires n'étant pas ou insuffisamment disponibles.

► Les agents titulaires imputés à tort sous « ressources propres » sont rattachés automatiquement par convention au plafond « État ».

► Concernant les agents non titulaires BIATSS, ceux-ci sont en général rattachés, par défaut, à la catégorie « Personnels administratif, technique et de service ».

Dans les établissements RCE, 86,5 % des effectifs en ETPT sont rémunérés sur crédits d'État et 13,5 % intégralement sur les ressources propres des établissements (ces personnels sont exclusivement des agents non titulaires). 63,7 % des ETPT rémunérés sur ressources propres sont des personnels non titulaires exerçant des fonctions correspondantes aux corps des BIATSS.

Figure 3.1 - Le poids des effectifs rémunérés dans les établissements « RCE » imputés sous le plafond d'emplois État selon la catégorie d'emplois



B. Masse salariale et rémunérations en 2015

► Répartition des dépenses de masse salariale dans les établissements d'enseignement supérieur par catégorie de dépenses et élément de rémunération

Tableau 3.2

Catégorie de dépenses	Élément de rémunération	Total (en euros)	%
Rémunération d'activité	Traitement brut	4 496 606 713	85,2
	Cours complémentaires	160 197 381	3,0
	Prime de participation à la recherche scientifique (PPRS)	134 639 787	2,6
	Prime de recherche et d'enseignement supérieur (PRES)	77 487 829	1,5
	Prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR)	49 668 969	0,9
	Indemnité de résidence	56 326 848	1,1
	Supplément familial de traitement (SFT)	55 838 014	1,1
	Prime de fonctions et de résultats (PFR)	39 376 912	0,7
	Indemnité d'administration et de technicité (IAT)	23 746 511	0,5
	Autres rémunérations d'activité*	181 284 908	3,4
	Total de la rémunération d'activité	5 275 173 872	100,0
Prestations sociales	Remboursement domicile-travail	13 966 528	56,6
	Traitement brut versé en cas de CLD	9 744 208	39,5
	Allocations familiales	229 080	0,9
	Prestations en espèces d'assurance maladie	290 799	1,2
	Prestations assurance invalidité	132 947	0,5
	Majoration tierce personne	87 342	0,4
	Autres prestations sociales	206 775	0,8
	Total des prestations sociales	24 657 680	100,0
Charges et cotisations patronales	Contributions pension civile	3 338 375 191	79,7
	Cotisations maladie déplaçonnées	437 758 567	10,4
	Cotisations patronales allocations familiales	233 598 285	5,6
	Cotisations patronales versement transport	88 560 929	2,1
	Cotisations patronales RAEP	30 225 158	0,7
	Cotisations patronales FNAL déplaçonnées	22 553 759	0,5
	Autres charges et cotisations patronales	38 136 155	0,9
	Total des charges et cotisations patronales	4 189 208 044	100,0
Total des dépenses de masse salariale		9 489 039 597	-

► Source : OREMS-RCE et POLCA. Périmètre : les établissements d'enseignement supérieur (hors administration centrale - P150). Les données relatives au réseau des œuvres universitaires et scolaires ne sont pas disponibles.

► Le tableau fait apparaître les éléments de rémunération principaux (supérieurs à 0,4 % de chaque catégorie de dépenses) ; les autres éléments de rémunération sont regroupés ensemble.

► * La ligne, intitulée « autres rémunérations d'activité », comprend notamment : la garantie indiciaire du pouvoir d'achat, la prime de fonction informatique, la prime de responsabilités pédagogiques, l'indemnité de sujestions spéciales, la prime d'intéressement...).

En 2015, la masse salariale consacrée à la rémunération des agents titulaires affectés dans l'enseignement supérieur est de presque 9,5 milliards d'euros.

Plus de 5,2 milliards d'euros sont consacrés aux rémunérations d'activité, dont près de 4,5 milliards pour le traitement brut.

44 % des dépenses de masse salariale concernent les charges et cotisations patronales qui incluent en premier lieu les cotisations versées par l'État au titre de la pension civile (3,3 milliards d'euros).

► Indice moyen des agents titulaires répartis par catégorie statutaire et ventilés par filière et corps/grade

Tableau 3.3

En 2015

Catégorie statutaire	Filière	Libellé court du corps	Libellé du grade	Indice moyen des agents rémunérés dans l'enseignement supérieur	Rémunération moyenne en € (conversion de l'indice moyen par la valeur du point)
Catégorie A	Filière universitaire	PR	PR classe exceptionnelle	1 268	70 455
		PR	PR de 1 ^{re} classe	1 082	60 120
		PR	PR de 2 ^e classe	864	48 007
		MCF	Maître de conférences hors classe	863	47 951
		MCF	Maître de conférences de classe normale	687	38 172
		AS ENSUP	Assistant de l'enseignement supérieur	664	36 894
	Filière hospitalo-universitaire	PUPH-PUPHP	PUPH classe exceptionnelle	1 274	70 788
		PUPH-PUPHP	PUPH de 1 ^{re} classe	1 075	59 731
		PUPH-PUPHP	PUPH de 2 ^e classe	862	47 896
		PUPHO	PUPHO classe exceptionnelle	1 279	71 066
		PUPHO	PUPHO de 1 ^{re} classe	1 038	57 675
		PUPHO	PUPHO de 2 ^e classe	812	45 118
		MCPH-MCPHO-MCPHP	Maitre de conférences - PH-PHO-PHP hors classe	877	48 729
		MCPH-MCPHO-MCPHP	Maitre de conférences - PH-PHO-PHP 1 ^{re} classe	685	38 061
		MCPH-MCPHO-MCPHP	Maitre de conférences - PH-PHO-PHP 2 ^e classe	528	29 338
	Corps spécifiques enseignants	AST	Astronome classe exceptionnelle	1 269	70 510
		AST	Astronome de 1 ^{re} classe	1 040	57 786
		AST	Astronome de 2 ^e classe	872	48 451
		ASAD	Astronome adjoint hors classe	852	47 340
		ASAD	Astronome adjoint de classe normale	672	37 339
		PHY	Physicien classe exceptionnelle	1 276	70 899
		PHY	Physicien de 1 ^{re} classe	1 038	57 675
		PHY	Physicien de 2 ^e classe	847	47 062
		PHAD	Physicien adjoint hors classe	783	43 506
		PHAD	Physicien adjoint de classe normale	659	36 616
		DIRH	DIRH classe exceptionnelle	1 263	70 177
		DIRH	DIRH de 1 ^{re} classe	1 101	61 175
		DIRH	DIRH de 2 ^e classe	883	49 063
		MCFH	MCFH hors classe	863	47 951
		MCFH	MCFH de classe normale	678	37 672
		DIRP	DIRP classe exceptionnelle	1 266	70 343
		DIRP	DIRP de 1 ^{re} classe	1 095	60 842
		DIRP	DIRP de 2 ^e classe	872	48 451
		MCFP	MCFP hors classe	853	47 396
		MCFP	MCFP de classe normale	653	36 283
		PRCM	PRCM classe exceptionnelle	1 268	70 455
		PRCM	PRCM de classe normale	1 133	62 953
		PRCF	Professeur du Collège de France	1 290	71 677
		PRMU	PRMU classe exceptionnelle	1 276	70 899
		PRMU	PRMU de 1 ^{re} classe	1 074	59 675
		PRMU	PRMU de 2 ^e classe	832	46 229
		MCMU	MCMU hors classe	862	47 896
		MCMU	MCMU de classe normale	658	36 561
		PREC 1CT	Professeur de l'ECP de 1 ^{re} catégorie	1 048	58 231
		PREC 2CT	Professeur de l'ECP de 2 ^e catégorie	834	46 340

Tableau 3.3 (suite)

Catégorie statutaire	Filière	Libellé court du corps	Libellé du grade	Indice moyen des agents rémunérés dans l'enseignement supérieur	Rémunération moyenne en € (conversion de l'indice moyen par la valeur du point)
Catégorie A	Filière enseignante des corps du 1 ^{er} degré	P ECOLE	Professeur des écoles hors classe	706	39 228
		P ECOLE	Professeur des écoles classe normale	548	30 449
	Filière enseignante des corps du 2 nd degré	PRAG	Professeur agrégé hors classe	892	49 563
		PRAG	Professeur agrégé classe normale	684	38 005
		PREN	Professeur hors classe de l'ENSAM	829	46 062
		PREN	Professeur de classe normale de l'ENSAM	716	39 783
		PRCE	Professeur certifié bi-admissible		0
		PRCE	Professeur certifié hors classe	722	40 117
		PRCE	Professeur certifié classe normale	518	28 782
		PEPS	Professeur d'EPS bi-admissible	552	30 671
		PEPS	Professeur d'EPS hors classe	743	41 284
		PEPS	Professeur d'EPS classe normale	544	30 227
		PLP	Prof. de lycée pro. bi-admissible	851	47 285
		PLP	Prof. de lycée pro. hors classe	678	37 672
		PLP	Prof. de lycée pro. 2 ^e grade classe normale	532	29 560
		PLP	Prof. de lycée pro. classe normale	520	28 893
		CE EPS	Chargé d'enseig. d'EPS cl. exceptionnelle	636	35 338
		PROF. CH. SUP.	Professeur de chaire supérieure	918	51 007
		PEGC	PEGC classe exceptionnelle	681	37 839
	Filière éducation-orientation	CPE	CPE hors classe	646	35 894
		CPE	CPE classe normale	415	23 059
	Filière d'inspection	IA-IPR	IA-IPR hors classe	1 031	57 286
		IA-IPR	IA-IPR classe normale	947	52 619
		IEN	IEN hors classe	955	53 063
		IEN	IEN classe normale	658	36 561
	Filière administrative	AAE	Attaché d'administration hors classe	779	43 307
		AAE	Directeur de service	723	40 148
		AAE	Attaché principal d'administration	663	36 846
		AAE	Attaché d'administration	526	29 226
		AC CROUS	Agent comptable de CROUS groupe 1	769	42 728
		AC CROUS	Agent comptable de CROUS groupe 2	641	35 616
		AC EPCSCP	Agent comptable d'EPCSCP groupe 1	808	44 895
		AC EPCSCP	Agent comptable d'EPCSCP groupe 2	753	41 839
		AC EPCSCP	Agent comptable d'EPCSCP groupe 3	705	39 172
		ADM. CIVIL	Administrateur hors classe	847	47 062
		ADM. CIVIL	Administrateur civil	677	37 616
		ADMENESR	Administrateur ENESR	764	42 451
		DGS-SGEPES	DGS-SGEPES groupe 1	938	52 119
		DGS-SGEPES	DGS-SGEPES groupe 2	850	47 229
		DGS-SGEPES	DGS-SGEPES groupe 3	787	43 728
		DIR CROUS	Directeur de CROUS groupe 1	989	54 952
		DIR CROUS	Directeur de CROUS groupe 2	890	49 452
	Filière des bibliothèques	BIB	Bibliothécaire	518	28 800
		CBIB	Conservateur en chef des bibliothèques	836	46 476
		CBIB	Conservateur des bibliothèques	580	32 249
		CGBIB	Conservateur général des bibliothèques	1 096	60 918
	Filière ITRF	ASI	Assistant-ingénieur	464	25 767
		IGE	Ingénieur d'études hors classe	767	42 639
		IGE	Ingénieur d'études 1 ^{re} classe	619	34 370
		IGE	Ingénieur d'études 2 ^e classe	503	27 941
		IGR	Ingénieur de recherche hors classe	864	47 987
		IGR	Ingénieur de recherche 1 ^{re} classe	749	41 623
		IGR	Ingénieur de recherche 2 ^e classe	594	33 022
	Filière sociale et de santé	CTSSAE	Conseiller technique de service social AE	562	31 246
		INFENES	Infirmier hors classe	602	33 437
		INFENES	Infirmier classe supérieure	532	29 580
		INFENES	Infirmier classe normale	451	25 032

Catégorie statutaire	Filière	Libellé court du corps	Libellé du grade	Indice moyen des agents rémunérés dans l'enseignement supérieur	Rémunération moyenne en € (conversion de l'indice moyen par la valeur du point)
Catégorie B	Filière administrative	SAENES	SAENES classe exceptionnelle	501	27 852
		SAENES	SAENES classe supérieure	435	24 174
		SAENES	SAENES classe normale	391	21 714
	Filière des bibliothèques	BIBAS	BIBAS classe exceptionnelle	485	26 957
		BIBAS	BIBAS classe supérieure	401	22 290
		BIBAS	BIBAS classe normale	378	21 022
	Filière ITRF	TECH	TECHRF classe exceptionnelle	498	27 683
		TECH	TECHRF classe supérieure	437	24 288
		TECH	TECHRF classe normale	385	21 404
	Filière sociale et de santé	ASSAE	Assistant principal de service social AE	545	30 302
		ASSAE	Assistant de service social AE	412	22 909
		INF cat. B	Infirmier classe supérieure (cat. B)	536	29 754
Catégorie C	Filière administrative	ADJENES	ADJENES principal de 1 ^{re} classe	413	22 945
		ADJENES	ADJENES principal de 2 ^e classe	363	20 149
		ADJENES	ADJENES 1 ^{re} classe	332	18 458
		ADJENES	ADJENES 2 ^e classe	326	18 100
	Filière des bibliothèques	MAGB	MAGB principal de 1 ^{re} classe	397	22 081
		MAGB	MAGB principal de 2 ^e classe	359	19 936
		MAGB	MAGB 1 ^{re} classe	338	18 792
		MAGB	MAGB 2 ^e classe	325	18 084
	Filière ITRF	ATRF	ATRF principal de 1 ^{re} classe	391	21 734
		ATRF	ATRF principal de 2 ^e classe	349	19 395
		ATRF	ATRF 1 ^{re} classe	345	19 143
		ATRF	ATRF 2 ^e classe	328	18 221
	Filière technique	ATEC	ATEC principal de 1 ^{re} classe	407	22 633
		ATEC	ATEC principal de 2 ^e classe	372	20 667
		ATEC	ATEC 1 ^{re} classe	353	19 640
		ATEC	ATEC 2 ^e classe	333	18 529

► Source : service de l'encadrement et annuaires des personnels pour les BIATSS ; OREMS-RCE et POLCA pour les personnels enseignants (pour certains corps, comme les MCPHP ou les PUPHP, ceux-ci sont intégrés à des corps assimilés en l'absence d'une nomenclature « paye » pour ces corps).

► Présentation de la rémunération nette mensuelle des agents titulaires ventilée par catégorie statutaire

Tableau 3.4

En 2015

Catégorie de dépense		Catégorie A		Catégorie B	Catégorie C
		Personnels enseignants	Personnels BIATSS		
Rémunération d'activité	Rémunérations principales mensuelles brutes (en euros)	3 780	2 686	1 922	1 613
	Rémunérations accessoires mensuelles brutes (en euros)	400	673	383	241
	Total	4 179	3 359	2 305	1 854
Cotisations salariales	Cotisations salariales mensuelles brutes (en euros)	747	578	405	328
	Total	747	578	405	328
Rémunération nette moyenne mensuelle (en euros)		3 432	2 781	1 900	1 525

► Source : OREMS-RCE et POLCA. Périmètre : les établissements d'enseignement supérieur (hors administration centrale - P150). Les données relatives au réseau des œuvres universitaires et scolaires ne sont pas disponibles.

► La rémunération nette est calculée :

- à partir des rémunérations brutes constatées divisées par le nombre d'ETP « emplois » recensés au sein de chaque catégorie statutaire ;
- en appliquant un taux de cotisations salariales moyen déterminé en fonction du poids relatif des rémunérations accessoires dans la rémunération d'activité.

► La rémunération principale comprend les éléments qui ne sont pas liés aux fonctions exercées par l'agent (traitement brut, SFT, indemnité de résidence...). Les rémunérations accessoires englobent toutes les autres éléments liés à la rémunération d'activité (indemnités liées aux fonctions exercées, heures supplémentaires, vacations...).

► Les données ne tiennent pas compte des prestations sociales (et notamment du remboursement de transport domicile-travail) et des majorations/indexations outre-mer.

► Nombre d'agents titulaires bénéficiaires de la « garantie individuelle du pouvoir d'achat » (GIPA) ventilé par catégorie statutaire

Tableau 3.5

Catégorie de personnel	Catégorie statutaire	Nombre de bénéficiaires	Montant moyen versé par bénéficiaire (en euros)
Personnels enseignants	Catégorie A	8 655	1 244
	Total des bénéficiaires enseignants	8 655	1 244
Personnels BIATSS	Catégorie A	1 150	1 130
	Catégorie B	867	286
	Catégorie C	3 039	223
	Total des bénéficiaires BIATSS	5 056	440
Ensemble des bénéficiaires		13 711	947

► Sources : OREMS-RCE et POLCA. Périmètre : les établissements d'enseignement supérieur (hors administration centrale - P150). Les données relatives au réseau des œuvres universitaires et scolaires ne sont pas disponibles.

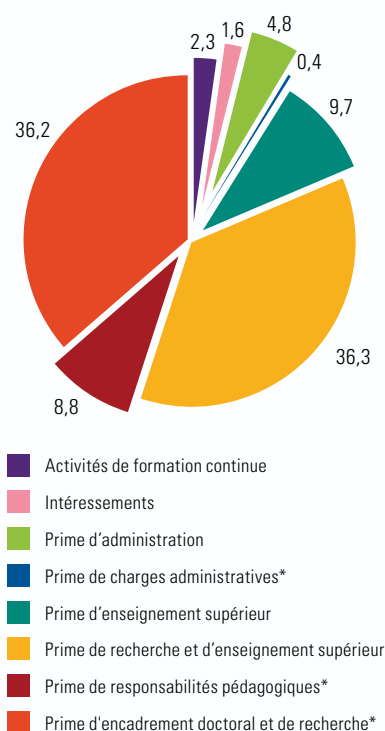
Le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008 a instauré une indemnité dite de « garantie individuelle du pouvoir d'achat » aux agents dont le traitement indiciaire a augmenté dans des proportions moins fortes que l'inflation au cours des quatre dernières années.

En 2015, 13 711 agents ont bénéficié de cette indemnité dont 71,5 % relèvent de la catégorie A (63 % de personnels enseignants). Les montants moyens versés varient de 223 euros pour les agents de catégorie C à 1 244 euros pour les personnels enseignants.

C. Régimes indemnitaires des agents titulaires

► Primes et indemnités versées aux agents titulaires enseignants

Figure 3.2 - Répartition des primes versées aux enseignants dans les établissements d'enseignement supérieur RCE et non RCE (en %)



► *Possibilité de convertir tout ou partie de la prime en décharges de service.

Plus de 167 M€ de primes et indemnités ont été versés en 2015 aux personnels enseignants dans les établissements d'enseignement supérieur. Cependant, certaines primes pouvant être converties en décharges de service, ce total ne rend pas compte du montant « réel » des primes attribuées aux enseignants.

Les deux primes les plus importantes sont la prime de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) et la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) qui représentent respectivement 36,3 % (soit 60,7 M€) et 36,2 % (soit 60,5 M€) du montant total précité.

► La PEDR est attribuée, pour une période de 4 ans renouvelable, aux enseignants-chercheurs et personnels assimilés qui exercent soit une activité scientifique jugée d'un niveau élevé par les instances d'évaluation, soit une activité d'encadrement doctoral, soit sont lauréats d'une distinction scientifique de niveau national ou international. Son montant varie de 3 500 € annuels (taux plancher) à 15 000 € (taux plafond) et peut atteindre 25 000 € pour les lauréats d'une distinction scientifique.

Cette prime peut être convertie tout ou partie en décharges de services, ce qui diminue d'autant le montant versé par les établissements.

► La PRES est versée à tous les enseignants chercheurs et personnels assimilés qui assurent l'intégralité de leurs obligations statutaires de service. Elle est d'un montant annuel de 1 244,98 €

► La prime de responsabilités pédagogiques (PRP) est attribuée à tous les enseignants (enseignants chercheurs et personnels assimilés, personnels hospitalo-universitaires, enseignants du second degré) qui exercent des responsabilités pédagogiques en plus de leurs obligations statutaires de service et son montant varie de 490,92 € (mini) à 3 927,37 € (maxi). Cette prime peut également être convertie tout ou partie en décharges de services.

► La prime d'administration (PA) est attribuée aux enseignants-chercheurs et assimilés qui exercent des fonctions de présidents d'universités et d'INP, de directeurs des ENS, des INSA, d'instituts ou d'écoles internes aux universités ou des responsabilités administratives auprès du ministère... et pour la durée de leurs fonctions. Son montant annuel varie de 7 334,70 € [pour le 2^e groupe, avec majoration de 25 % lorsque l'établissement bénéficie des responsabilités et compétences élargies (RCE)] à 18 417,68 € [pour le 1^{er} groupe, avec majoration de 50 % lorsque l'établissement bénéficie des RCE].

► La prime de charges administratives (PCA) peut être versée aux enseignants (enseignants chercheurs et assimilés, personnels hospitalo-universitaires, enseignants du second degré) qui exercent une responsabilité administrative ou prennent la responsabilité d'une mission temporaire. Les montants individuels sont arrêtés par le chef d'établissement. Cette prime peut également être convertie tout ou partie en décharges de services (limitée à deux tiers pour les enseignants chercheurs directeurs d'UFR ayant une décharge statutaire).

► La prime d'enseignement supérieur est versée aux personnels du premier et du second degré en fonction dans l'enseignement supérieur et son montant annuel est de 1 244,98 €.

D'autres primes et indemnités sont également versées aux enseignants, comme les primes au titre des activités de formation continue et les primes d'intéressement.

► Primes et indemnités versées aux agents titulaires BIATSS

Tableau 3.6 - Personnels BIATSS en activité dans les établissements d'enseignement supérieur hors agents relevant de l'encadrement administratif supérieur - Année 2015

Catégorie statutaire	Filière	Libellé du corps/grade	Montant moyen indemnitaire perçu dans les établissements non RCE (en €)	Montant moyen indemnitaire perçu dans les établissements RCE (en €)	Montant moyen indemnitaire perçu dans le supérieur (en €)
Catégorie A	Filière administrative	Attaché d'administration de l'État	8 087	7 525	7 557
		Attaché hors classe	ETP < 4	10 578	9 416
		Directeur de service	10 783	13 118	12 677
		Attaché principal d'administration	9 792	8 596	8 647
		Attaché d'administration	6 871	6 246	6 285
	Filière des bibliothèques	Conservateur général des bib.	12 566	12 424	12 450
		CBIB	6 926	7 312	7 266
		Conservateur en chef des bib.	7 903	8 377	8 315
		Conservateur des bibliothèques	6 302	6 748	6 699
		Bibliothécaire	4 277	5 282	5 199
	Filière ITRF	IGR	8 082	8 641	8 608
		Ingénieur de recherche hors classe	11 129	11 070	11 074
		Ingénieur de recherche 1 ^{re} classe	8 129	9 302	9 213
		Ingénieur de recherche 2 ^e classe	6 983	7 793	7 754
		IGE	4 901	5 417	5 385
		Ingénieur d'études hors classe	4 989	6 490	6 404
		Ingénieur d'études 1 ^{re} classe	4 722	5 473	5 416
		Ingénieur d'études 2 ^e classe	4 953	5 365	5 341
		ASI	3 685	4 407	4 365
		CTSSAE	n.d.	5 055	5 055
	Filière sociale et de santé	Infirmier	4 128	4 400	4 395
		Infirmier hors classe	ETP < 4	4 514	4 498
		Infirmier classe supérieure	ETP < 4	4 460	4 453
		Infirmier classe normale	ETP < 4	4 314	4 314
Catégorie B	Filière administrative	SAENES	4 221	4 293	4 289
		SAENES classe exceptionnelle	4 632	4 472	4 478
		SAENES classe supérieure	4 211	4 467	4 456
		SAENES classe normale	4 137	4 181	4 179
	Filière des bibliothèques	BIBAS	3 986	4 272	4 255
		BIBAS classe exceptionnelle	3 869	4 338	4 316
		BIBAS classe supérieure	3 660	4 328	4 291
		BIBAS classe normale	4 416	4 063	4 097
	Filière ITRF	TECH	3 187	3 817	3 779
		TECHRF classe exceptionnelle	3 435	4 086	4 049
		TECHRF classe supérieure	3 127	3 944	3 901
		TECHRF classe normale	3 139	3 720	3 684
	Filière sociale et de santé	ASSAE	ETP < 4	3 929	3 963
		Assistant principal de SSAE	n.d.	3 750	3 750
		Assistant de service social AE	ETP < 4	4 155	4 223
		Infirmier B	n.d.	4 290	4 290
		Infirmier classe supérieure	n.d.	4 335	4 335
		Infirmier classe normale	n.d.	ETP < 4	ETP < 4
Catégorie C	Filière administrative	ADJENES	2 705	2 708	2 708
		ADJENES principal de 1 ^{re} classe	2 927	2 768	2 774
		ADJENES principal de 2 ^e classe	2 814	2 749	2 751
		ADJENES 1 ^{re} classe	2 652	2 679	2 678
		ADJENES 2 ^e classe	2 179	2 642	2 630
	Filière des bibliothèques	Magasinier	2 621	2 808	2 797
		MAGB principal de 1 ^{re} classe	2 869	2 854	2 855
		MAGB principal de 2 ^e classe	2 725	2 787	2 784
		MAGB 1 ^{re} classe	2 993	2 802	2 816
		MAGB 2 ^e classe	2 155	2 819	2 777

Catégorie statutaire	Filière	Libellé du corps/grade	Montant moyen indemnitaire perçu dans les établissements non RCE (en €)	Montant moyen indemnitaire perçu dans les établissements RCE (en €)	Montant moyen indemnitaire perçu dans le supérieur (en €)
Catégorie C	Filière ITRF	ATRF	2 448	2 616	2 605
		ATRF principal de 1 ^{re} classe	2 677	2 703	2 701
		ATRF principal de 2 ^e classe	2 605	2 672	2 666
		ATRF 1 ^{re} classe	2 320	2 599	2 577
		ATRF 2 ^e classe	2 217	2 551	2 537
	Filière technique	ATEC	2 720	2 517	2 525
		ATEC principal de 1 ^{re} classe	n.d.	3 024	3 024
		ATEC principal de 2 ^e classe	ETP < 4	2 690	2 693
		ATEC 1 ^{re} classe	3 243	2 538	2 574
		ATEC 2 ^e classe	ETP < 4	2 369	2 324

► Source : OREMS-RCE et POLCA. Périmètre de l'indicateur : les établissements d'enseignement supérieur.

► n.d. : non disponible.

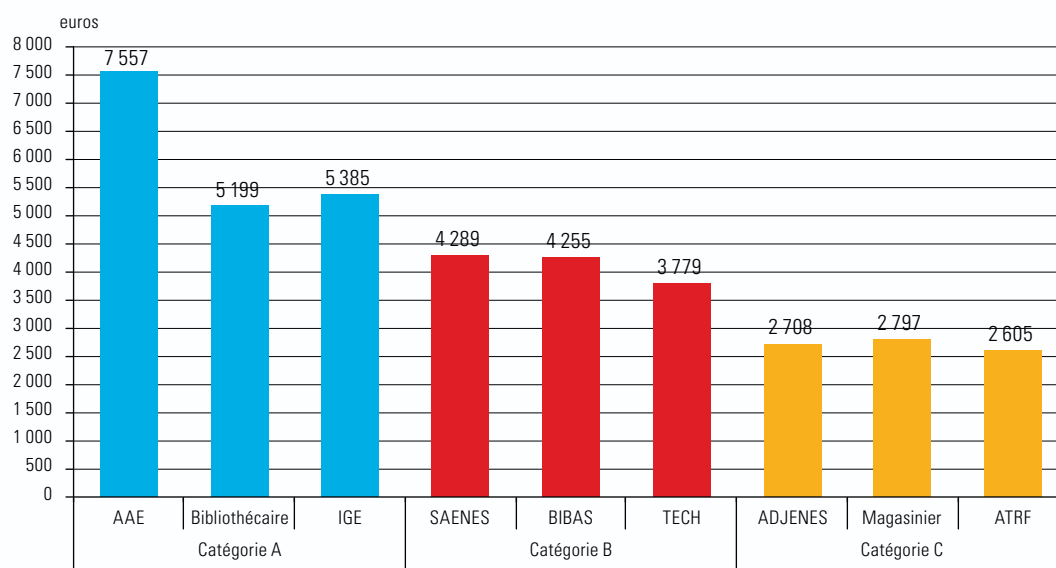
► Pour chaque corps, une sélection des éléments de rémunération a été effectuée afin de retenir uniquement les indemnités principales attachées au corps étudié (PFR, IFTS, IAT, PPRS...) c'est-à-dire celles que l'on considère comme étant perçues par l'ensemble des agents d'un corps, quelle que soit la fonction occupée. Ainsi les autres primes : celles liées directement aux fonctions exercées, les indemnités ponctuelles, ou encore, les indemnités accessoires ne sont donc pas retenues. À titre d'exemple : vacances, prime informatique, indemnité exceptionnelle, indemnité de caisse et de responsabilité, transports, prime de rendement, jury, CET, résidence, suppl. familial...

► Ces moyennes indemnitaires sont calculées en fonction des ETP « emplois » recensés dans un grade et dans une affectation. Les ETP considérés correspondent à une moyenne annuelle des ETP présents au cours de l'année (cumul mensuel des ETP/12). Le taux moyen indemnitaire correspond au montant total versé en 2014 d'une indemnité, rapporté à l'ensemble des ETP emplois recensés pour une même affectation et un même corps/grade.

Dans l'enseignement supérieur, la comparaison de l'attribution indemnitaire moyenne aux agents BIATSS appartenant aux deux filières les plus nombreuses, permet de constater sur l'année 2015, qu'à niveau de corps équivalent, un agent de la filière « ITRF » perçoit moins qu'un agent de la filière « administrative ».

Ainsi, un ingénieur d'études (IGE) perçoit un montant moyen indemnitaire inférieur de 29 % à celui d'un attaché d'administration, soit 5 385 € contre 7 557 €, un technicien de recherche et de formation (TECH), 12 % de moins qu'un secrétaire administratif (SAENES), soit 3 779 € contre 4 289 €, et enfin, un adjoint technique de recherche et formation (ATRF), 4 % de moins qu'un adjoint administratif (ADJENES), soit 2 605 € contre 2 708 €.

Figure 3.3 - Comparaison des montants moyens indemnitaires perçus dans l'enseignement supérieur à niveau de corps équivalent selon la catégorie statutaire



► La part moyenne mensuelle des primes et indemnités dans la rémunération globale des agents titulaires (ratio)

Tableau 3.7 - Personnels BIATSS en activité dans les établissements d'enseignement supérieur hors agents relevant de l'encadrement administratif supérieur - Année 2015

Catégorie statutaire	Filière	Libellé du corps/grade	Part du régime indemnitaire dans la rémunération des agents (en %)
Catégorie A	Filière administrative	Attaché d'administration hors classe	21,74
		Directeur de service	31,58
		Attaché principal d'administration	23,47
		Attaché d'administration	21,50
	Filière des bibliothèques	Conservateur général des bibliothèques	20,44
		Conservateur en chef des bibliothèques	17,89
		Conservateur des bibliothèques	20,77
		Bibliothécaire	18,05
	Filière ITRF	Ingénieur de recherche hors classe	23,08
		Ingénieur de recherche 1 ^{re} classe	22,13
		Ingénieur de recherche 2 ^e classe	23,48
		Ingénieur d'études hors classe	15,02
		Ingénieur d'études 1 ^{re} classe	15,76
		Ingénieur d'études 2 ^e classe	19,12
	Filière sociale et de santé	ASI	16,94
		CTSSAE	16,18
		Infirmier hors classe	13,45
		Infirmier classe supérieure	15,05
		Infirmier classe normale	17,23
Catégorie B	Filière administrative	SAENES classe exceptionnelle	16,08
		SAENES classe supérieure	18,43
		SAENES classe normale	19,25
	Filière des bibliothèques	BIBAS classe exceptionnelle	16,01
		BIBAS classe supérieure	19,25
		BIBAS classe normale	19,49
	Filière ITRF	TECHRF classe exceptionnelle	14,63
		TECHRF classe supérieure	16,06
		TECHRF classe normale	17,21
	Filière sociale et de santé	Assistant principal de SSAE	12,38
		Assistant de service social AE	18,43
Catégorie C	Filière administrative	ADJENES principal de 1 ^{re} classe	12,09
		ADJENES principal de 2 ^e classe	13,65
		ADJENES 1 ^{re} classe	14,51
		ADJENES 2 ^e classe	14,53
	Filière des bibliothèques	MAGB principal de 1 ^{re} classe	12,93
		MAGB principal de 2 ^e classe	13,96
		MAGB 1 ^{re} classe	14,99
		MAGB 2 ^e classe	15,36
	Filière ITRF	ATRF principal de 1 ^{re} classe	12,43
		ATRF principal de 2 ^e classe	13,75
		ATRF 1 ^{re} classe	13,46
		ATRF 2 ^e classe	13,92
	Filière technique	A TEC principal de 1 ^{re} classe	13,36
		A TEC principal de 2 ^e classe	13,03
		A TEC 1 ^{re} classe	13,11
		A TEC 2 ^e classe	12,54

► Source : OREMS-RCE et POLCA. Périmètre de l'indicateur : les établissements d'enseignement supérieur (hors administration centrale et réseau des œuvres universitaires et scolaires).

► Cet indicateur est réalisé à partir du « Montant moyen indemnitaire perçu au sein du MESR », calculé à partir des indemnités principales attachées à chacun des corps/grades (PFR, IFTS, IAT, PPRS...), c'est-à-dire celles que l'on considère comme étant perçues par l'ensemble des agents d'un corps, quelle que soit la fonction occupée, rapporté à la valeur en € de « l'indice moyen des agents (INM) ».

4. LES MÉTIERS AU SEIN DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA FORMATION DES PERSONNELS

A. Les répertoires des métiers	210
B. Les formations	212
C. Les agents formés	222
D. Les dépenses de formation	222
E. La formation chez les enseignants	224

Ce chapitre présente les référentiels métiers existants au sein de l'enseignement supérieur : REME et Référéns. Il développe également les thèmes de la formation des personnels : type de formation, nombre d'agents formés et dépenses de formation.

Comme les années précédentes, en 2015, un agent sur deux parmi les personnels BIATSS a suivi une formation statutaire ou professionnelle.

- La formation professionnelle continue représente plus de 86 % de l'ensemble des formations.
- 39 % des personnels formés sont des agents de catégorie A, 23 % de catégorie B et 38 % de catégorie C.
- En moyenne, près de 3 stagiaires sur 4 sont des femmes.
- En 2015, environ 8,8 % des personnels enseignants titulaires ont participé à des actions de formation.
- Pour l'année 2015/2016, 632 semestres de congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) ont été accordés par les établissements (672 pour l'année 2014/2015 – nombre moyen sur 5 ans : 688,2) et 262 semestres par les sections du Conseil national des universités (contre 267 pour l'année universitaire précédente).

A. Les répertoires des métiers

► Les répertoires des métiers

► Source : DGRH - Mission d'analyse des relations sociales.

Cet indicateur présente 2 référentiels métiers existants au sein de l'enseignement supérieur : REME et Référéns.

1. REME

Le référentiel des métiers décrit l'ensemble des emplois-types propres à l'Éducation nationale et à l'Enseignement supérieur et à la Recherche.

La richesse de ce référentiel témoigne de la diversité des activités réalisées dans les services, les établissements et de la richesse des compétences mises en œuvre. Sans occulter les spécificités de chaque structure et de chaque poste, ce référentiel met en évidence des socles communs. Il permet de disposer d'un langage précis, partagé, qui facilitera le dialogue et la mise en œuvre d'actions de gestion des ressources humaines adaptées aux besoins de chaque métier.

Ce référentiel est par ailleurs un outil fondamental pour mieux analyser et mieux anticiper les évolutions de métier et renforcer ainsi la dimension prévisionnelle de la gestion des ressources humaines au sein des départements ministériels, services déconcentrés et établissements publics.

Le référentiel répond à plusieurs objectifs. C'est en même temps :

- **un outil de communication** : le référentiel donne une visibilité sur les métiers existants et leurs caractéristiques, tant pour les agents que pour les personnes extérieures susceptibles de rejoindre le ministère. Il aide à faire connaître et à promouvoir les métiers à l'extérieur du ministère. La référence effectuée, à chaque fois que cela est possible, au RIME (répertoire interministériel des métiers de l'État) permet de voir les passerelles possibles entre ministères ;
- **une aide au processus de recrutement** : l'emploi-type n'est pas un descriptif de poste ou une photographie exacte de toutes les situations professionnelles existantes au ministère et les agents n'y retrouveront pas le reflet complet de leur activité quotidienne. En revanche, les responsables hiérarchiques s'y réfèrent pour définir les profils des agents recherchés pour leur équipe. Les fiches métiers permettent également d'identifier des viviers de recrutement (interne ou externe) ;
- **un appui pour la définition de parcours professionnels** : le référentiel permet d'étayer les actions de formation et de professionnalisation à travers la description des principales compétences requises pour un emploi-type. Ces éléments qualitatifs permettent de cerner les besoins de professionnalisation des agents qui entrent dans ces métiers et ainsi de construire des parcours dans une logique de progression professionnelle ;
- **un support aux démarches de mobilité professionnelle** : à travers la description des principales activités exercées et des compétences requises, toute personne ayant un projet de mobilité peut obtenir une vision plus précise du contenu d'un emploi et identifier, le cas échéant, des proximités entre le métier qu'elle exerce aujourd'hui et celui ou ceux auxquels elle peut aspirer.

Le référentiel est composé de 104 emplois-types, regroupés en 13 familles professionnelles

Les familles professionnelles correspondent soit aux domaines d'activités spécifiques des deux ministères (cf. les deux premières de la liste en infra) soit aux domaines supports :

- éducation et formation tout au long de la vie ;
- enseignement supérieur-recherche ;
- management, pilotage et contrôle ;
- bibliothèques, documentation, archives et musées ;
- santé-social ;
- études et évaluation des politiques publiques ;
- ressources humaines ;
- gestion budgétaire, finances et comptable ;
- affaires juridiques ;

- administration générale ;
- logistique immobilière, technique et de services ;
- systèmes et réseaux d'information et de communication ;
- communication, édition.

2. RéFérens

RéFérens est un référentiel métier qui permet une représentation des métiers commune à l'ensemble des établissements publics scientifiques et technologiques (EPST) et des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP). C'est un référentiel qui a pour finalité le recrutement des ingénieurs et techniciens de recherche et de formation (ITRF). Ce langage commun facilite également la description des emplois-types ainsi que les fiches de postes et favorise la mobilité entre les différentes structures.

Sa nomenclature

La cartographie des métiers se structure en Branches d'activités professionnelles (BAP), en Familles d'activités professionnelles (FAP) et en emplois-types (ET). Elle est calquée sur les corps et les grades (ingénieur de recherche, ingénieur d'études, assistant-ingénieur, technicien et adjoint technique) des ITRF. Elle présente en 2015 une structuration générale en 8 BAP, 40 FAP et 260 ET.

Les BAP sont les suivantes :

- BAP A – Science du vivant
- BAP B – Sciences chimiques et sciences des matériaux
- BAP C – Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique
- BAP D – Sciences humaines et sociales
- BAP E – Informatique, statistique et calcul scientifique
- BAP F – Information, documentation, culture, communication, édition, TICE
- BAP G – Patrimoine, logistique, prévention et restauration
- BAP J – Gestion et pilotage

Actualisation de RéFérens

Afin de prendre en considération une actualisation des fiches métiers, la DGRH a mis en place un groupe de travail avec l'appui des DRH des universités et des EPST. La réflexion se fonde sur un système de « veille métiers » destinée à identifier les grands facteurs d'évolution susceptibles d'avoir un impact sur les métiers.

Les finalités RH retenues sont les suivantes : optimiser les recrutements, accompagner les mobilités et faciliter les parcours professionnels.

Ce travail a conduit à l'élaboration de RéFérens 3 qui entrera en vigueur lors de la session des recrutements 2017.

Sa nouvelle nomenclature

La nouvelle cartographie des métiers se structure en Branches d'activités professionnelles (BAP), en Familles d'activités professionnelles (FAP) et en Emplois-types (ET). Elle est calquée sur les corps et les grades (ingénieur de recherche, ingénieur d'études, assistant-ingénieur, technicien et adjoint technique) des ITRF. Elle présentera en 2017 une structuration générale en 8 BAP, 35 FAP et 242 ET.

Les BAP seront les suivantes :

- BAP A – Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement
- BAP B – Sciences chimiques et sciences des matériaux
- BAP C – Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique
- BAP D – Sciences humaines et sociales
- BAP E – Informatique, statistiques et calcul scientifique
- BAP F – Culture, communication, production et diffusion des savoirs
- BAP G – Patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention
- BAP J – Gestion et pilotage

B. Les formations

► Formations statutaire et professionnelle des BIATSS - Nombre de stagiaires et de jours répartis par catégorie statutaire et par sexe

Par type de formation, les effectifs ayant suivi une formation par catégorie statutaire

Figure 4.1 - Formation statutaire

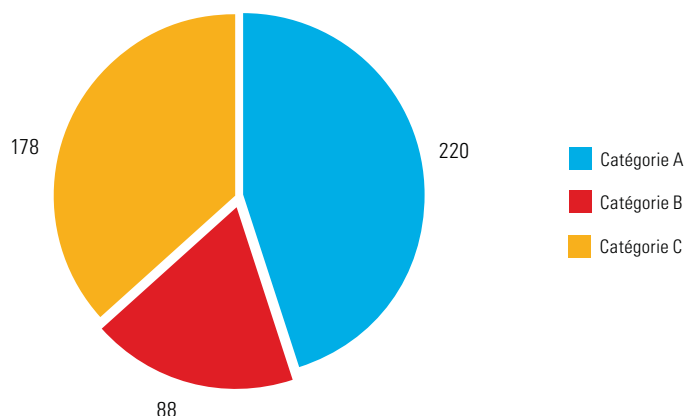


Figure 4.2 - Formation professionnelle continue

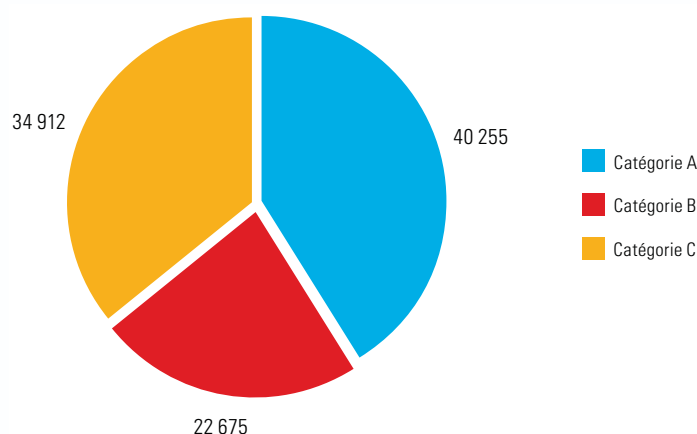
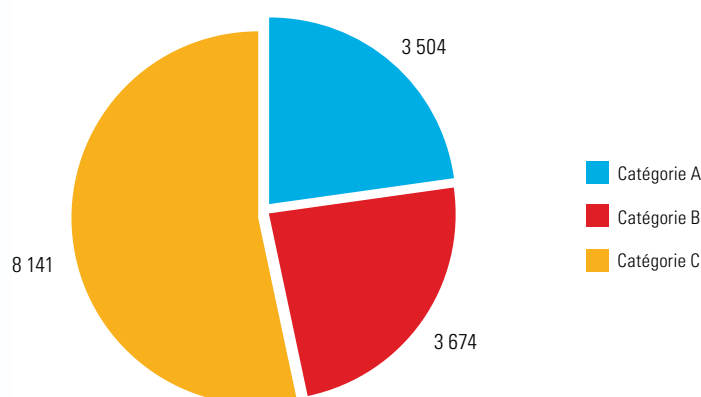


Figure 4.3 - Formation professionnelle hors formation continue



Par type de formation, le nombre de jours de formation par catégorie statutaire

Figure 4.4 - Formation statutaire

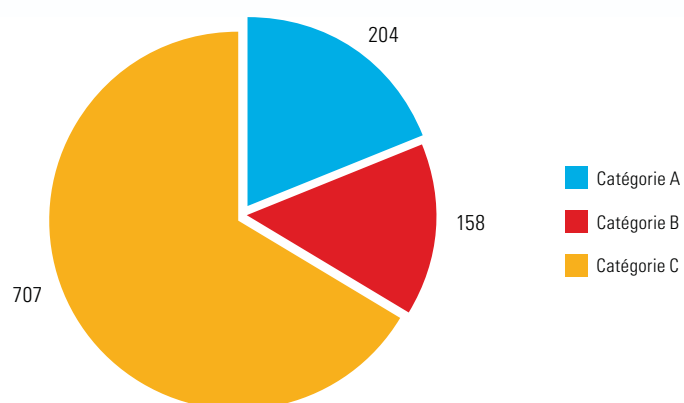


Figure 4.5 - Formation professionnelle continue

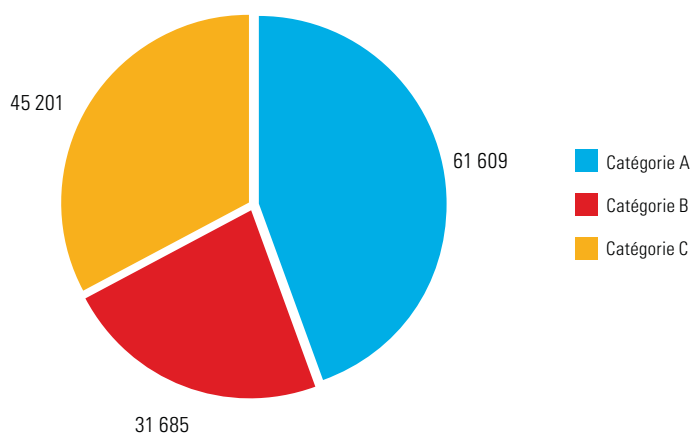


Figure 4.6 - Formation professionnelle hors formation continue

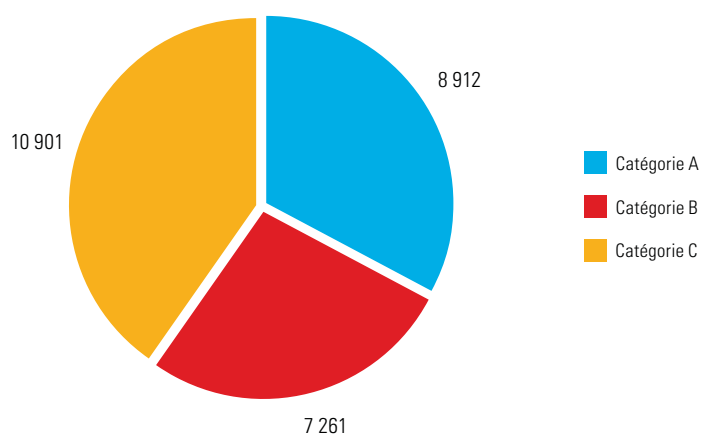


Tableau 4.1

Type de formation	Nombre de stagiaires et de jours	Catégorie A		
		Hommes	Femmes	S/Total
Formation statutaire hors PACTE	Effectif	116	104	220
	Nombre de jours	112	92	204
Formation statutaire : PACTE	Effectif	0	0	0
	Nombre de jours	0	0	0
Total formation statutaire	Total effectif	116	104	220
	Total nb de jours	112	92	204
	% effectif/tot. g.	0,6	0,4	0,5
	% nbre de jours/tot. g.	0,4	0,2	0,3
Formation professionnelle continue au titre de l'adaptation immédiate au poste de travail (type 1)	Effectif	11 287	16 095	27 382
	Nombre de jours	17 540	23 762	41 302
Formation professionnelle continue au titre de l'adaptation à l'évolution prévisible des métiers (type 2)	Effectif	1 860	3 018	4 878
	Nombre de jours	2 773	3 999	6 772
Formation professionnelle continue au titre du développement des qualifications ou l'acquisition de nouvelles qualifications (type 3)	Effectif	3 404	4 591	7 995
	Nombre de jours	5 915	7 620	13 535
Total formation professionnelle continue	Total effectif	16 551	23 704	40 255
	Total nb de jours	26 228	35 381	61 609
	% effectif/tot. g.	88,9	93,4	91,5
	% nbre de jours/tot. g.	86,5	87,5	87,1
Formation professionnelle : prépa examens concours	Effectif	893	1 485	2 378
	Nombre de jours	1 400	2 442	3 842
Formation professionnelle : professionnalisation	Effectif	1 013	13	1 026
	Nombre de jours	1 101	39	1 140
Formation professionnelle : congé de formation	Effectif	10	19	29
	Nombre de jours indemnisés	1 283	2 334	3 617
	Jours non indemnisés	111	0	111
Formation professionnelle : valorisation des acquis de l'expérience (VAE)	Effectif	9	11	20
	Nombre de jours	18	23	41
Formation professionnelle : bilan de compétences	Effectif	19	32	51
	Nombre de jours	58	103	161
Formation professionnelle : dont hors temps de travail	Effectif	0	1	1
	Nombre de jours	0	1	1
Total formation professionnelle hors formation continue	Total effectif	1 944	1 560	3 504
	Total nb de jours	3 971	4 941	8 912
	% effectif/tot. g.	10,4	6,1	8,0
	% nbre de jours/tot. g.	13,1	12,2	12,6
Ensemble des formations statutaire et professionnelle	Total effectif	18 611	25 368	43 979
	Part par sexe (%)	42,3	57,7	-
	Total nb de jours	30 311	40 414	70 725
	Part par sexe (%)	42,9	57,1	-

► Source : enquête LAGAF 2015 (taux de retour : environ 37 % des établissements d'enseignement supérieur représentant 72 % des effectifs BIATSS) - Périmètre : Personnels BIATSS titulaires et non titulaires.

► Les écarts avec les données sur la formation continue du tableau suivant proviennent de la totalisation d'arrondis effectuée à des niveaux d'agrégation différents.

Catégorie B			Catégorie C			Ensemble			Part des femmes (%)
Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	Total	
23	65	88	30	97	127	169	266	435	61,1
53	105	158	39	100	139	204	297	501	59,3
0	0	0	32	19	51	32	19	51	37,3
0	0	0	228	340	568	228	340	568	59,9
23	65	88	62	116	178	201	285	486	58,6
53	105	158	267	440	707	432	637	1 069	59,6
0,3	0,3	0,3	0,6	0,3	0,4	0,6	0,4	0,4	-
0,5	0,4	0,4	1,7	1,1	1,2	0,7	0,6	0,6	-
4 068	11 964	16 032	6 091	18 131	24 222	21 446	46 190	67 636	68,3
6 666	15 332	21 998	8 930	21 385	30 315	33 136	60 479	93 615	64,6
564	1 764	2 328	660	2 596	3 256	3 084	7 378	10 462	70,5
941	2 146	3 087	1 075	2 812	3 887	4 789	8 957	13 746	65,2
1 190	3 125	4 315	2 013	5 421	7 434	6 607	13 137	19 744	66,5
2 228	4 372	6 600	3 451	7 548	10 999	11 594	19 540	31 134	62,8
5 822	16 853	22 675	8 764	26 148	34 912	31 137	66 705	97 842	68,2
9 835	21 850	31 685	13 456	31 745	45 201	49 519	88 976	138 495	64,2
87,1	85,3	85,8	87,3	78,8	80,8	88,1	85,2	86,1	-
86,6	78,7	81,0	84,2	77,7	79,6	85,9	81,6	83,1	-
813	2 787	3 600	1 197	6 848	8 045	2 903	11 120	14 023	79,3
1 060	3 826	4 886	1 548	8 330	9 878	4 008	14 598	18 606	78,5
2	10	12	2	17	19	1 017	40	1 057	3,8
4	17	21	15	56	71	1 120	112	1 232	9,1
3	9	12	6	2	8	19	30	49	61,2
365	1 360	1 725	534	144	678	2 182	3 838	6 020	63,8
0	480	480	135	0	135	246	480	726	-
13	15	28	7	28	35	29	54	83	65,1
24	26	50	14	30	44	56	79	135	58,5
5	17	22	1	33	34	25	82	107	76,6
16	83	99	4	91	95	78	277	355	78,0
0	0	0	0	0	0	0	1	1	100,0
0	0	0	0	0	0	0	1	1	100,0
836	2 838	3 674	1 213	6 928	8 141	3 993	11 326	15 319	73,9
1 469	5 792	7 261	2 250	8 651	10 901	7 690	19 384	27 074	71,6
12,5	14,4	13,9	12,1	20,9	18,8	11,3	14,5	13,5	-
12,9	20,9	18,6	14,1	21,2	19,2	13,3	17,8	16,2	-
6 681	19 756	26 437	10 039	33 192	43 231	35 331	78 316	113 647	68,9
25,3	74,7	-	23,2	76,8	-	31,1	68,9	-	-
11 357	27 747	39 104	15 973	40 836	56 809	57 641	108 997	166 638	65,4
29,0	71,0	-	28,1	71,9	-	34,6	65,4	-	-

La formation professionnelle continue représente plus de 86 % de l'ensemble des formations alors que la formation statutaire représente moins de 1 %.

Toutes formations confondues, 39% des stagiaires sont des personnels de catégorie A, 23% des personnels de catégorie B et 38% des personnels de catégorie C.

En moyenne, près de 3 stagiaires sur 4 sont des femmes, sauf en catégorie A où elles atteignent un taux de 58 %.

► Domaines de formation continue - Nombre de stagiaires BIATSS et de jours répartis par catégorie statutaire et par sexe

Tableau 4.2

Domaine de formation	Nombre de stagiaires et de jours	Catégorie A		
		Hommes	Femmes	S/Total
Management	Effectif	1 241	2 300	3 541
	Nombre de jours	2 542	4 672	7 214
Ressources Humaines	Effectif	473	1 120	1 593
	Nombre de jours	855	2 038	2 893
Parcours individualisé de formation et de reconversion, de développement	Effectif	11	26	37
	Nombre de jours	35	80	115
Préparation aux épreuves de concours et des examens professionnels	Effectif	176	495	671
	Nombre de jours	229	615	844
Environnement professionnel	Effectif	2 085	3 279	5 364
	Nombre de jours	2 940	4 446	7 386
Hygiène Santé et Sécurité au Travail	Effectif	3 982	3 825	7 807
	Nombre de jours	5 265	4 664	9 929
Politiques Publiques nationales	Effectif	85	113	198
	Nombre de jours	184	203	387
Achats publics	Effectif	57	149	206
	Nombre de jours	94	229	323
Économie, finance et gestion	Effectif	793	1 684	2 477
	Nombre de jours	1 042	1 938	2 980
Techniques juridiques	Effectif	155	308	463
	Nombre de jours	268	430	698
Communication et services aux usagers	Effectif	227	504	731
	Nombre de jours	357	822	1 179
Informatique et bureautique	Effectif	2 973	4 932	7 905
	Nombre de jours	4 447	5 503	9 950
Langues	Effectif	1 195	1 770	2 965
	Nombre de jours	3 238	4 813	8 051
Formations spécifiques aux missions des ministères	Effectif	1 998	3 194	5 192
	Nombre de jours	3 719	5 210	8 929
Ensemble des domaines de formation	Total effectif	15 451	23 699	39 150
	Part par sexe (%)	39,5	60,5	-
	Total nbre de jours	25 215	35 663	60 878
	Part par sexe (%)	41,4	58,6	-

► Source : enquête LAGAF 2015 (taux de retour : environ 37 % des établissements d'enseignement supérieur représentant 72 % des effectifs BIATSS) - Périmètre : Personnels BIATSS titulaires et non titulaires.

► Les écarts avec les données sur la formation continue du tableau précédent proviennent de la totalisation d'arrondis effectuée à des niveaux d'agrégation différents.

Dans le cadre de la formation continue, les domaines privilégiés par les stagiaires sont ceux des formations « Informatique et bureautique » (25 %) et « Hygiène Santé et Sécurité au Travail » (22 %). Les formations relatives aux « Politiques Publiques nationales » et les « Parcours individualisé de formation et de reconversion, de développement » sont peu suivies (0,5 à 0,1 %).

Les agents de catégorie A (40 %) sont les stagiaires les plus nombreux, suivis de ceux de catégorie C (36 %) puis ceux de catégorie B (23 %).

Les femmes sont largement majoritaires dans la plupart des domaines, excepté dans le domaine « Hygiène Santé et Sécurité au Travail » où la parité est respectée. La part des femmes varie également selon la catégorie : en catégorie A, elles représentent moins de 2 personnes sur 3.

Catégorie B			Catégorie C			Ensemble			Part des femmes (%)
Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	Total	
256	913	1 169	142	378	520	1 639	3 591	5 230	68,7
545	1 705	2 250	269	734	1 003	3 356	7 111	10 467	67,9
174	948	1 122	136	1 164	1 300	783	3 232	4 015	80,5
299	1 753	2 052	195	2 070	2 265	1 349	5 861	7 210	81,3
4	12	16	1	16	17	16	54	70	77,1
10	96	106	135	54	189	180	230	410	56,1
171	846	1 017	318	1 752	2 070	665	3 093	3 758	82,3
219	981	1 200	508	2 001	2 509	956	3 597	4 553	79,0
636	2 370	3 006	887	4 064	4 951	3 608	9 713	13 321	72,9
939	2 796	3 735	1 165	4 649	5 814	5 044	11 891	16 935	70,2
2 182	2 466	4 648	4 251	4 214	8 465	10 415	10 505	20 920	50,2
3 691	3 240	6 931	6 916	4 899	11 815	15 872	12 803	28 675	44,6
23	65	88	63	109	172	171	287	458	62,7
20	100	120	48	103	151	252	406	658	61,7
47	214	261	35	289	324	139	652	791	82,4
73	234	307	42	245	287	209	708	917	77,2
310	1 438	1 748	309	1 900	2 209	1 412	5 022	6 434	78,1
366	1 449	1 815	423	1 759	2 182	1 831	5 146	6 977	73,8
33	188	221	36	237	273	224	733	957	76,6
48	244	292	55	317	372	371	991	1 362	72,8
44	217	261	42	353	395	313	1 074	1 387	77,4
127	410	537	73	699	772	557	1 931	2 488	77,6
1 266	4 534	5 800	1 564	8 626	10 190	5 803	18 092	23 895	75,7
2 276	5 026	7 302	2 008	9 644	11 652	8 731	20 173	28 904	69,8
174	779	953	330	1 345	1 675	1 699	3 894	5 593	69,6
402	1 639	2 041	799	2 499	3 298	4 439	8 951	13 390	66,8
506	1 983	2 489	720	2 023	2 743	3 224	7 200	10 424	69,1
868	2 436	3 304	1 243	2 438	3 681	5 830	10 084	15 914	63,4
5 826	16 973	22 799	8 834	26 470	35 304	30 111	67 142	97 253	69,0
25,6	74,4	-	25,0	75,0	-	31,0	69,0	-	-
9 883	22 109	31 992	13 879	32 111	45 990	48 977	89 883	138 860	64,7
30,9	69,1	-	30,2	69,8	-	35,3	64,7	-	-

Figure 4.7 - La répartition par catégorie statutaire selon le sexe du nombre de stagiaires au titre de la formation continue et en jours

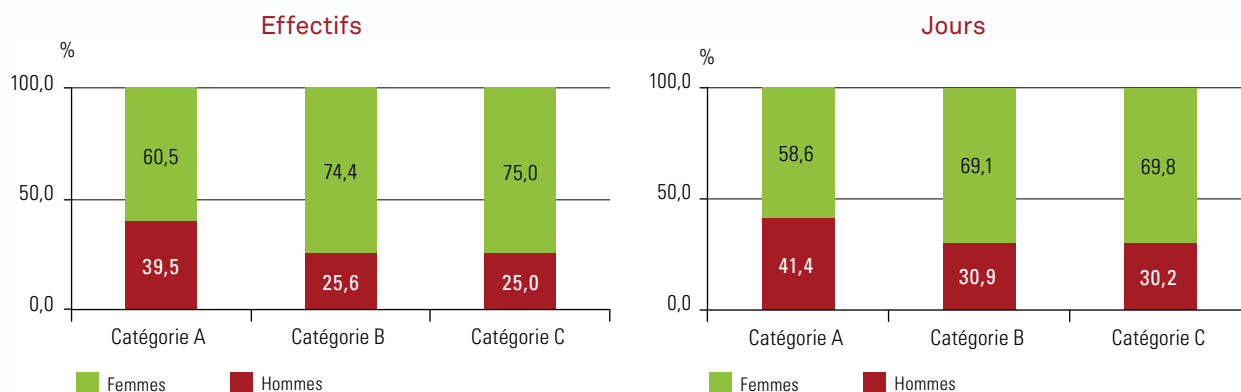
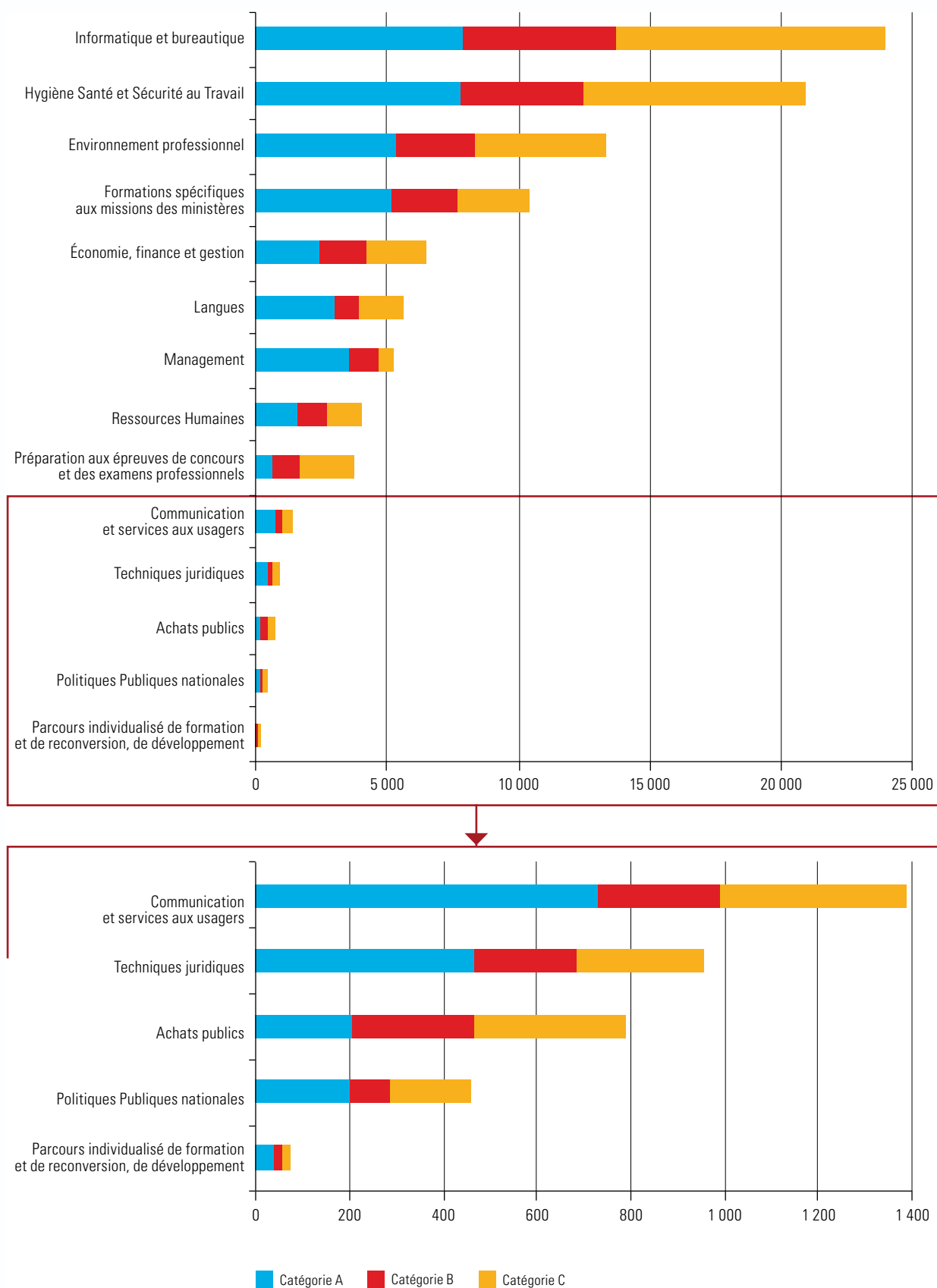


Figure 4.8 - Par type de formation, le nombre de stagiaires ayant suivi une formation continue par catégorie statutaire



► Consommation au titre du droit individuel à la formation (DIF) des BIATSS, répartie par catégorie statutaire et par sexe

Figure 4.9 - La répartition par catégorie statutaire et par sexe du nombre des stagiaires au titre du DIF et en équivalent jours

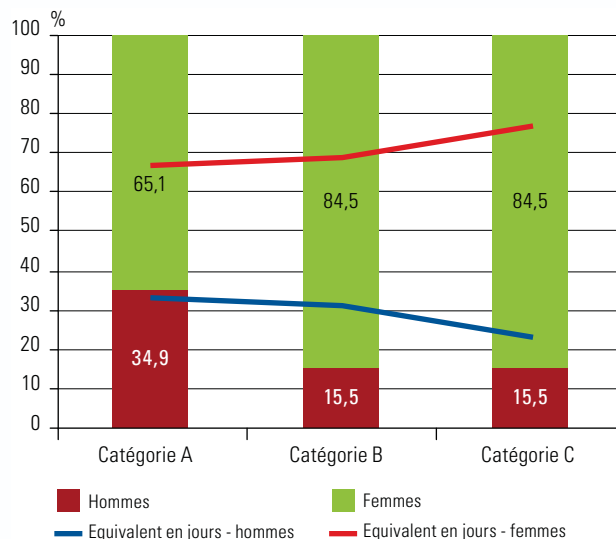


Figure 4.10 - Par type de formation, le nombre de stagiaires ayant suivi une formation au titre du DIF par catégorie statutaire

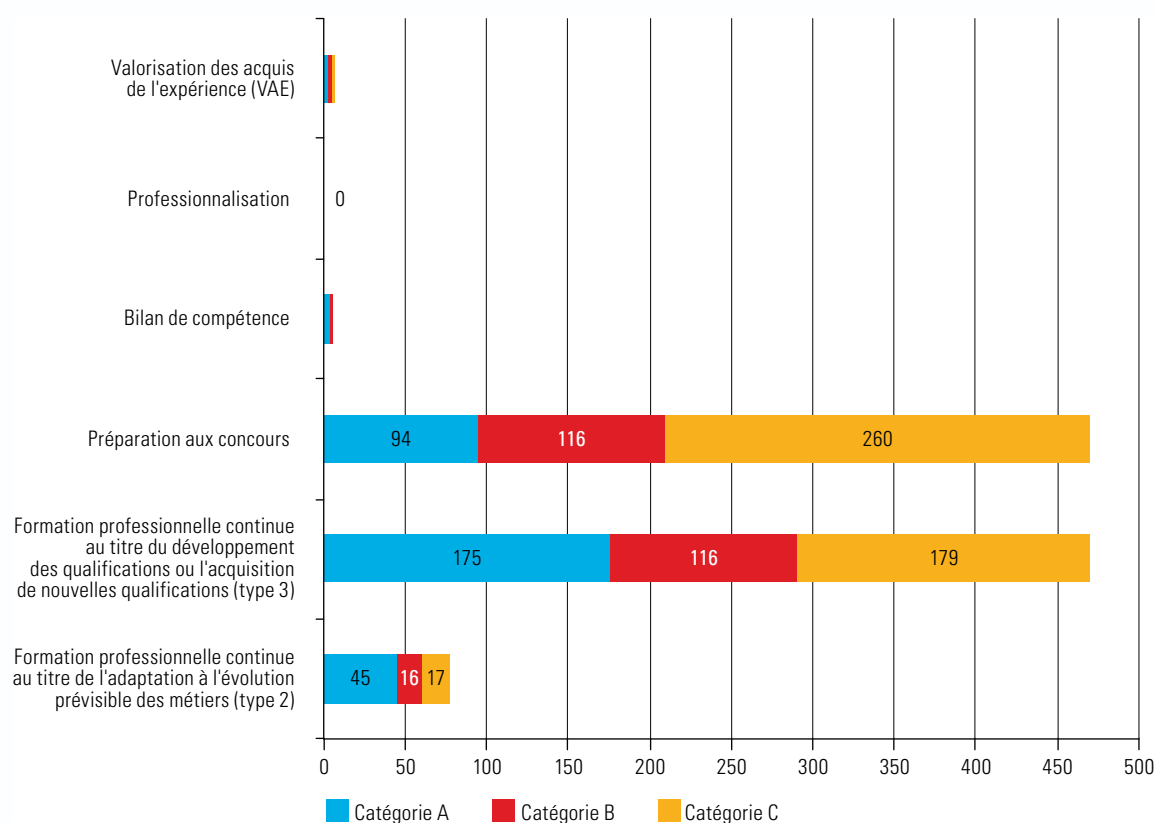


Tableau 4.3

Type de formation	Nbre de stagiaires et heures/jours	Catégorie A		
		Hommes	Femmes	S/Total
Formation professionnelle continue au titre de l'adaptation à l'évolution prévisible des métiers (type 2)	Nombre de stagiaires	17	28	45
	Nombre d'heures sur le temps de travail	344	651	995
	Nombre d'heures hors temps de travail	0	0	0
	<i>dont anticipation (sur ou hors temps de travail)</i>	0	136	136
	Équivalent en jours	57,3	108,5	165,8
Formation professionnelle continue au titre du développement des qualifications ou l'acquisition de nouvelles qualifications (type 3)	Nombre de stagiaires	60	115	175
	Nombre d'heures sur le temps de travail	1 352	2 484	3 836
	Nombre d'heures hors temps de travail	375	171	546
	<i>dont anticipation (sur ou hors temps de travail)</i>	0	0	0
	Équivalent en jours	287,8	442,5	730,3
Préparation aux concours	Nombre de stagiaires	33	61	94
	Nombre d'heures sur le temps de travail	264	583	847
	Nombre d'heures hors temps de travail	0	771	771
	<i>dont anticipation (sur ou hors temps de travail)</i>	0	0	0
	Équivalent en jours	44,0	225,7	269,7
Bilan de compétences	Nombre de stagiaires	1	3	4
	Nombre d'heures sur le temps de travail	60	72	132
	Nombre d'heures hors temps de travail	0	0	0
	<i>dont anticipation (sur ou hors temps de travail)</i>	0	0	0
	Équivalent en jours	10,0	12,0	22,0
Professionnalisation	Nombre de stagiaires	0	0	0
	Nombre d'heures sur le temps de travail	0	0	0
	Nombre d'heures hors temps de travail	0	0	0
	<i>dont anticipation (sur ou hors temps de travail)</i>	0	0	0
	Équivalent en jours	0,0	0,0	0,0
Valorisation des acquis de l'expérience (VAE)	Nombre de stagiaires	1	2	3
	Nombre d'heures sur le temps de travail	24	74	98
	Nombre d'heures hors temps de travail	0	0	0
	<i>dont anticipation (sur ou hors temps de travail)</i>	0	0	0
	Équivalent en jours	4,0	12,3	16,3
Ensemble des types de formation	Nombre de stagiaires	112	209	321
	Part par sexe (%)	34,9	65,1	-
	Nombre d'heures sur le temps de travail	2 044	3 864	5 908
	Nombre d'heures hors temps de travail	375	942	1 317
	<i>dont anticipation (sur ou hors temps de travail)</i>	<i>0</i>	<i>136</i>	<i>136</i>
	Équivalent en jours	403,2	801,0	1 204,2
	Part par sexe (%)	33,5	66,5	-

► Source : enquête LAGAF 2015 (taux de retour : environ 37 % des établissements d'enseignement supérieur représentant 72 % des effectifs BIATSS) - Périmètre : Personnels BIATSS titulaires et non titulaires.

Au titre du droit individuel à la formation (DIF), on constate, en 2015, que 31 % des stagiaires sont des agents de catégorie A, 24 % de catégorie B et 44 % de catégorie C.

46 % des stagiaires choisissent des formations au titre du développement des qualifications ou l'acquisition de nouvelles qualifications et également 46 % des formations de préparation aux concours.

Quels que soient la catégorie statutaire et le type de formation, les femmes sont largement majoritaires.

Les heures de formation effectuées par les stagiaires se déroulent très majoritairement sur le temps de travail.

Catégorie B			Catégorie C			Ensemble			Part des femmes (%)
Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	Total	
2	14	16	2	15	17	21	57	78	73,1
202	473	675	103	297	400	649	1 421	2 070	68,6
0	0	0	0	0	0	0	0	0	-
0	0	0	0	0	0	0	136	136	100,0
33,7	78,8	112,5	17,2	49,5	66,7	108,2	236,8	345,0	68,6
22	94	116	39	140	179	121	349	470	74,3
548	1 679	2 227	891	2 184	3 075	2 791	6 347	9 138	69,5
0	30	30	0	14	14	375	215	590	36,4
60	0	60	0	0	0	60	0	60	0,0
91,3	284,8	376,2	148,5	366,3	514,8	527,7	1 093,7	1 621,3	67,5
13	103	116	30	230	260	76	394	470	83,8
928	868	1 796	183	1 298	1 481	1 375	2 749	4 124	66,7
0	700	700	0	120	120	0	1 591	1 591	100,0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	-
154,7	261,3	416,0	30,5	236,3	266,8	229,2	723,3	952,5	75,9
1	1	2	0	0	0	2	4	6	66,7
24	12	36	0	0	0	84	84	168	50,0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	-
0	0	0	0	0	0	0	0	0	-
4,0	2,0	6,0	0,0	0,0	0,0	14,0	14,0	28,0	50,0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	-
0	0	0	0	0	0	0	0	0	-
0	0	0	0	0	0	0	0	0	-
0	0	0	0	0	0	0	0	0	-
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-
1	1	2	0	2	2	2	5	7	71,4
8	20	28	0	21	21	32	115	147	78,2
0	0	0	0	0	0	0	0	0	-
0	0	0	0	0	0	0	0	0	-
1,3	3,3	4,7	0,0	3,5	3,5	5,3	19,2	24,5	78,2
39	213	252	71	387	458	222	809	1 031	78,5
15,5	84,5	-	15,5	84,5	-	21,5	78,5	-	-
1 710	3 052	4 762	1 177	3 800	4 977	4 931	10 716	15 647	68,5
0	730	730	0	134	134	375	1 806	2 181	82,8
60	0	60	0	0	0	60	136	196	69,4
285,0	630,3	915,3	196,2	655,7	851,8	884,3	2 087,0	2 971,3	70,2
31,1	68,9	-	23,0	77,0	-	29,8	70,2	-	-

C. Les agents formés

► Effectifs formés chez les BIATSS - Nombre d'agents ayant suivi au moins une formation répartis par catégorie statutaire et par sexe

Tableau 4.4

Type de formation	Catégorie A			Catégorie B		
	Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	S/Total
Agents ayant suivi au moins une formation ¹	9 289	11 754	21 043	3 041	7 253	10 294
dont agents ayant suivi au moins une formation professionnelle ²	9 378	11 236	20 614	2 872	6 961	9 833
Total effectif	18 667	22 990	41 657	5 913	14 214	20 127
Part par sexe (%)	44,8	55,2	-	29,4	70,6	-

► Source : enquête LAGAF 2015 (taux de retour : environ 37 % des établissements d'enseignement supérieur représentant 72 % des effectifs BIATSS) - Périmètre : personnels BIATSS titulaires et non titulaires.

► 1. Statutaire et/ou professionnelle.

► 2. Formation continue, préparation aux examens et concours, période de professionnalisation, congé de formation, VAE, bilan de compétences.

Sur l'année 2015, 96 602 agents ont été formés, 43 % de catégorie A, 21 % de catégorie B et 36 % de catégorie C.

65 % des agents formés sont des femmes.

D. Les dépenses de formation

► Dépenses pour les BIATSS par type de formation

Tableau 4.5

Type de formation	Dépenses hors rémunération des stagiaires ¹	dont indemnités décret de 1956	Indemnités des stagiaires liées à la formation ²	Total (1+2)
Formation statutaire	96 799 €	4 641 €	1 703 €	98 502 €
Formation continue	14 865 962 €	382 035 €	398 196 €	15 264 158 €
dont DIF hors temps de travail	12 724 €	0 €	0 €	12 724 €
Préparation aux examens et concours	1 667 371 €	58 669 €	15 727 €	1 683 098 €
dont DIF hors temps de travail	3 381 €	0 €	0 €	3 381 €
Période de professionnalisation	42 738 €	0 €	391 €	43 129 €
Congé de formation	19 884 €	0 €	0 €	19 884 €
Bilan de compétences	126 068 €	0 €	0 €	126 068 €
VAE	56 148 €	0 €	455 €	56 603 €
Total Formation professionnelle	16 778 172 €	440 705 €	414 768 €	17 192 940 €
Total général des dépenses	16 874 971 €	445 346 €	416 471 €	17 291 442 €

► Source : enquête LAGAF 2015 (taux de retour : environ 37 % des établissements d'enseignement supérieur représentant 72 % des effectifs BIATSS) - Périmètre : personnels BIATSS titulaires et non titulaires.

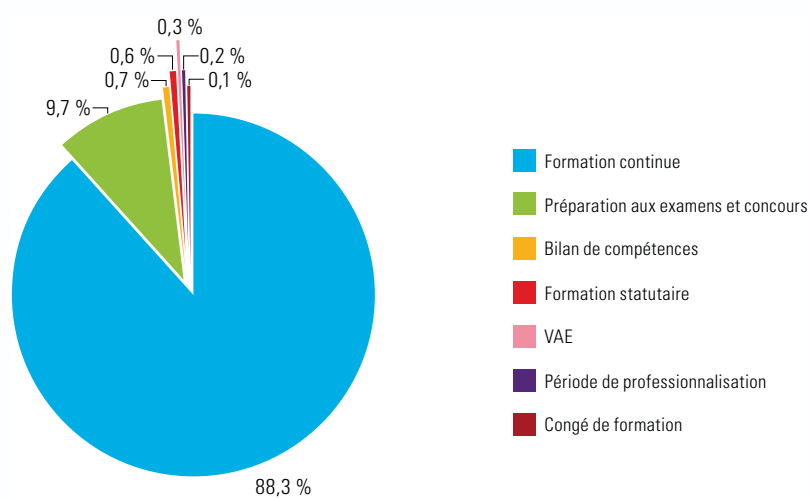
► 1. Dépenses de fonctionnement, dépenses pédagogiques, prestations.

► 2. Hors traitements des stagiaires. Exemples : indemnité de stage, de transport, de nuitée...

La formation professionnelle continue représente 88,3 % des dépenses de formation. Viennent ensuite les dépenses de formation de préparation aux examens et concours qui représentent 9,7 % de l'ensemble des dépenses.

Catégorie C			Ensemble			Part des femmes (%)
Hommes	Femmes	S/Total	Hommes	Femmes	Total	
4 738	12 959	17 697	17 068	31 966	49 034	65,2
4 550	12 571	17 121	16 800	30 768	47 568	64,7
9 288	25 530	34 818	33 868	62 734	96 602	64,9
26,7	73,3	-	35,1	64,9	-	-

Figure 4.11 - La part de la dépense de formation selon le type de formation



E. La formation chez les enseignants

► Effectifs formés chez les enseignants

Tableau 4.6

Filière	Statut Fonction publique	Corps	Effectifs
Filière universitaire et hospitalo-universitaire	Titulaire	Professeur des universités	913
		Maître de conférences des universités	3 161
	Non-titulaire	Enseignants non permanents	864
Filière enseignante des corps du 2 nd degré	Titulaire	Professeur agrégé	651
		Professeur certifié	483
		Professeur de lycée professionnel	14
Filière enseignante des corps du 1 ^{er} degré	Titulaire	Professeur des écoles	10
Indéterminé*			975
Total effectifs			7 071

► Source : enquête LAGAF 2015 (taux de retour : environ 37 % des établissements d'enseignement supérieur).

► *Effectifs recensés par les établissements sans précision d'appartenance de corps/grade, ni de statut titulaire/non titulaire.

En 2015, 8,8 % des personnels enseignants titulaires (y compris les « indéterminés ») ont participé à des formations.

► Évolution du nombre des congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) accordés aux enseignants-chercheurs depuis l'année universitaire 2009-2010

Tableau 4.7

Année universitaire	CRCT établissements	CRCT CNU	Total
2009-2010	780	220	1 000
2010-2011	777	312	1 089
2011-2012	774	311	1 085
2012-2013	687	310	997
2013-2014	678	275	953
2014-2015	672	271	943
2015-2016	632	269	901

► Sources : DGRH-A1-1 et DGRH-A2-2.

Jusqu'à l'année universitaire 2009/2010, le volume annuel total des contingents de CRCT était limité à 1 000 semestres répartis entre 780 semestres pour les établissements et 220 semestres pour les sections du Conseil national des universités (CNU). Depuis la parution du décret n° 2009-460 du 23 avril 2009 modifiant le décret du 6 juin 1984 relatif aux enseignants-chercheurs, le nombre de semestres de CRCT attribué chaque année par les établissements relève de la compétence de l'établissement et le contingent annuel de CRCT accordés sur proposition des sections compétentes du CNU représente 40 % du nombre de congés attribués par les établissements l'année universitaire précédente.

Si le total des contingents de CRCT avait été supérieur lors des deux premières années (2010-2011 et 2011-2012) qui ont suivi la modification en avril 2009 du décret du 6 juin 1984, pour les années universitaires suivantes, il est revenu à un niveau inférieur aux années antérieures (997, 953, 943 et 901 contre 1 000) en raison de la baisse constante du volume des contingents accordés par les établissements d'enseignement supérieur (632 en 2015-2016, contre 780 en 2009-2010).

Toutefois, les contingents fixés pour les sections du CNU restent encore supérieurs à ceux fixés avant la modification d'avril 2009.

► Répartition des congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) attribués au titre du CNU et des établissements, répartis par groupes de disciplines

Tableau 4.8 - Année 2015-2016

Groupe CNU	Au titre du CNU	Au titre de l'établissement	Total	Taux du groupe/ Total en %
Droit et Science politique	19	14	33	3,7
Sciences économiques et de gestion	21	34	55	6,2
Langues et Littératures	35	149	184	20,6
Sciences humaines	36	132	168	18,8
Mathématiques et Informatique	35	97	132	14,8
Physique	12	27	39	4,4
Chimie	18	36	54	6,0
Sciences de la terre	8	21	29	3,2
Sciences de l'ingénieur	39	49	88	9,8
Biologie et Biochimie	24	31	55	6,2
Interdisciplinaire	12	40	52	5,8
Théologie	0	0	0	0,0
Pharmacie	3	2	5	0,6
Total	262	632	894	100,0

► Sources : DGRH A1-1 et DGRH A2-2.

Le nombre de semestres de congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) attribué chaque année par les établissements relève de la compétence de l'établissement. Fixé par arrêté, le contingent annuel de CRCT accordé sur proposition des sections compétentes du CNU représente 40 % du nombre de congés attribués par les établissements l'année universitaire précédente. En 2015/2016, 632 semestres ont été

accordés par les établissements et sur le contingent fixé pour les sections du CNU qui était de 269 (40 % des 632 semestres accordés par les établissements en 2014/2015), 262 semestres ont été accordés par les sections du CNU. Ce sont dans les disciplines littéraires et de sciences humaines que le nombre de CRCT attribué est le plus important, puis en mathématiques et informatique.

► Nombre moyen de CRCT attribués (en semestres) par les établissements ces 5 dernières années universitaires (de 2011-2012 à 2015-2016) aux enseignants-chercheurs titulaires, selon la typologie d'établissement

Tableau 4.9

Typologie	Nbre moyen de CRCT attribués	Part des CRCT attribués (en %)	Part des EC titulaires (en %)
Écoles d'ingénieurs	30	4,4	5,7
Établissements fusionnés	98,4	14,3	19,3
Grands établissements	16,6	2,4	2,9
Instituts d'études politiques	3,6	0,5	0,5
Univ. pluridisciplinaires et de santé	191,8	27,9	29,3
Univ. pluridisciplinaires hors santé	103	15,0	12,1
Univ. scientifiques	116,8	17,0	16,4
Univ. droit et économie	29,4	4,3	3,5
Univ. lettres et sciences humaines	98,6	14,3	10,2
Autres typologies d'établissement	0	0,0	0,1
Ensemble	688,2	100,0	100,0

► Sources : DGRH-A1-1.

► Au sein de la typologie « Établissements fusionnés », le calcul du nombre de CRCT tient compte de l'ensemble des CRCT attribués par les établissements individuellement, pour les années antérieures à la date de fusion.

Ce sont dans les universités pluridisciplinaires et de santé puis dans les universités scientifiques que le nombre de semestres de CRCT accordés aux enseignants-chercheurs est le plus important. On constate que la part des CRCT attribués correspond à peu près

à la part moyenne des effectifs de ces établissements, à l'exception des universités tertiaires lettres et sciences humaines et les pluridisciplinaires hors santé où la part des CRCT accordés est supérieure à la part moyenne des effectifs.

Figure 4.12 - Part des CRCT attribués ces 5 dernières années selon la typologie d'établissement (en %)

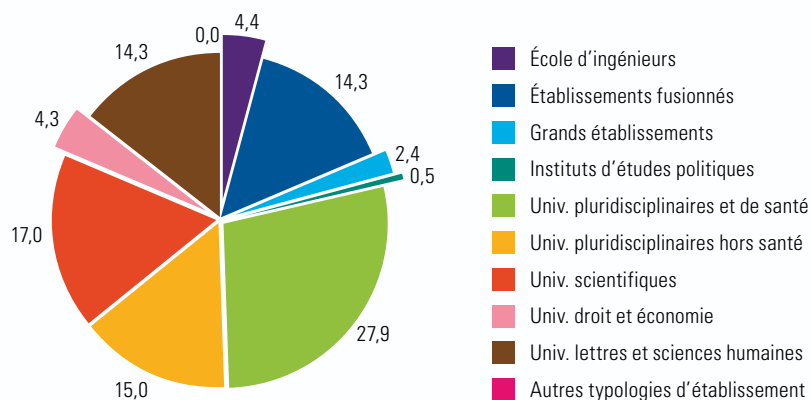
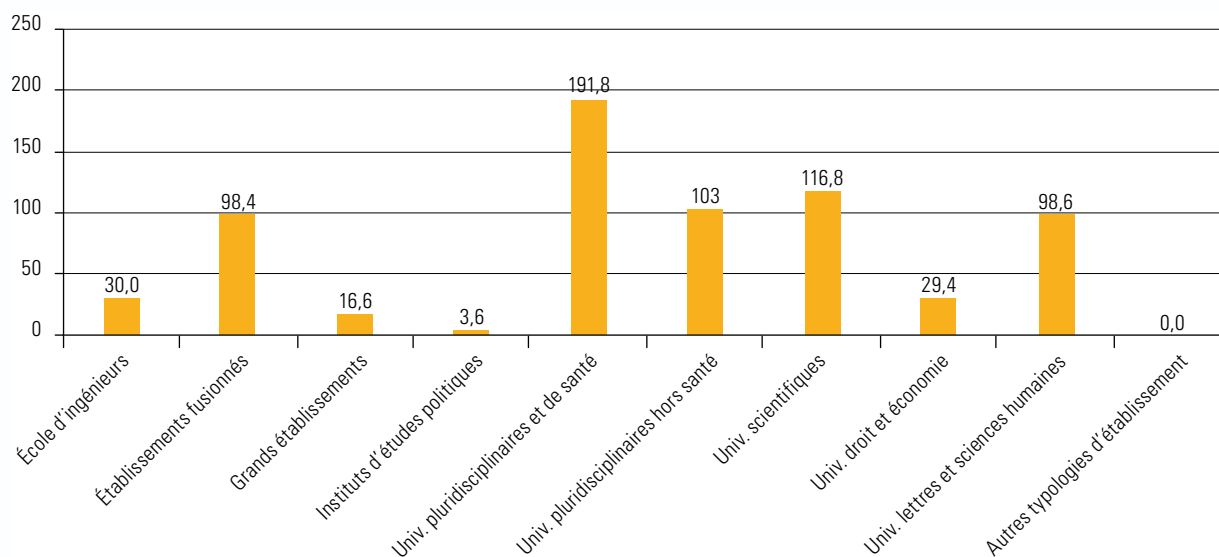


Figure 4.13 - Nombre moyen de CRCT attribués ces 5 dernières années selon la typologie d'établissement



5. CONGÉS, SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

A. Les congés pour raison de santé	228
B. La médecine de prévention	230
C. Hygiène, sécurité et conditions de travail	231

Ce chapitre présente la démographie des médecins de prévention, le fonctionnement des instances d'hygiène, sécurité et conditions de travail, l'évolution du nombre d'accidents de service ou du travail ainsi que celui des maladies professionnelles. Des données sur les congés pour raison de santé sont également présentes.

- 79 % des établissements déclarent en 2015 avoir organisé une offre de service en matière de médecine de prévention.
- 97 % (93,4 % en 2014, 92 % en 2013 comme en 2012) des établissements ont mis en place un CHSCT.
- Un conseiller de prévention est nommé dans 94 % des établissements.
- 70 % des établissements déclarent avoir un Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER).
- 94 % des établissements déclarent avoir réalisé un bilan social en 2015 (89 % en 2014, 81 % en 2013, 79 % en 2012).
- La durée moyenne des arrêts d'accidents de travail est de 27,5 jours en 2015 contre 26,4 jours en 2014, 22,6 jours en 2013 et 27,3 jours en 2012.
- 30 % des agents ont pris au moins un jour de congé pour raison de santé en 2015, dont 24,6 % au titre des maladies ordinaires.

A. Les congés pour raison de santé

► Répartition des congés pour raison de santé par catégorie de personnel et selon le sexe

Tableau 5.1 - Proportion d'agents titulaires ayant pris au moins un jour de congé pour raison de santé au cours de l'année 2015 (en %)

Catégorie de personnel	Sexe	Maladie ordinaire	Congé long (CLM et CLD)	Maladie professionnelle ou accident du travail	Congé maternité	Congé pour adoption	Congé de paternité et d'accueil de l'enfant ¹	Congé de solidarité familiale	Ensemble des congés
Personnels enseignants	Hommes	6,0	0,6	0,3		0,0	1,3	0,0	8,2
	Femmes	14,1	1,2	0,5	4,2	0,1	0,0	0,0	20,0
	Part de la modalité de congé/Effectifs enseignants	9,1	0,8	0,4	1,6	0,0	0,8	0,0	12,7
	Effectifs enseignants/Total des effectifs	4,9	0,4	0,2	0,9	0,0	0,4	0,0	6,9
Personnels BIATSS	Hommes	36,1	1,9	2,7		0,0	2,1	0,0	42,8
	Femmes	46,6	2,6	2,2	3,2	0,0	0,1	0,0	54,7
	Part de la modalité de congé/Effectifs BIATSS	42,7	2,4	2,4	2,1	0,0	0,8	0,0	50,4
	Effectifs BIATSS/Total des effectifs	19,6	1,1	1,1	0,9	0,0	0,4	0,0	23,1
Total	Total hommes	16,1	1,0	1,1	0,0	0,0	1,5	0,0	19,8
	Total femmes	33,1	2,0	1,5	3,6	0,0	0,0	0,0	40,3
	Ensemble des effectifs	24,6	1,5	1,3	1,8	0,0	0,8	0,0	30,0

► Source : enquête déclarative réalisée pour la 1^{re} fois auprès des établissements d'enseignement supérieur - Bureau DGRH-C1-1. Les données manifestement erronées ont été neutralisées.

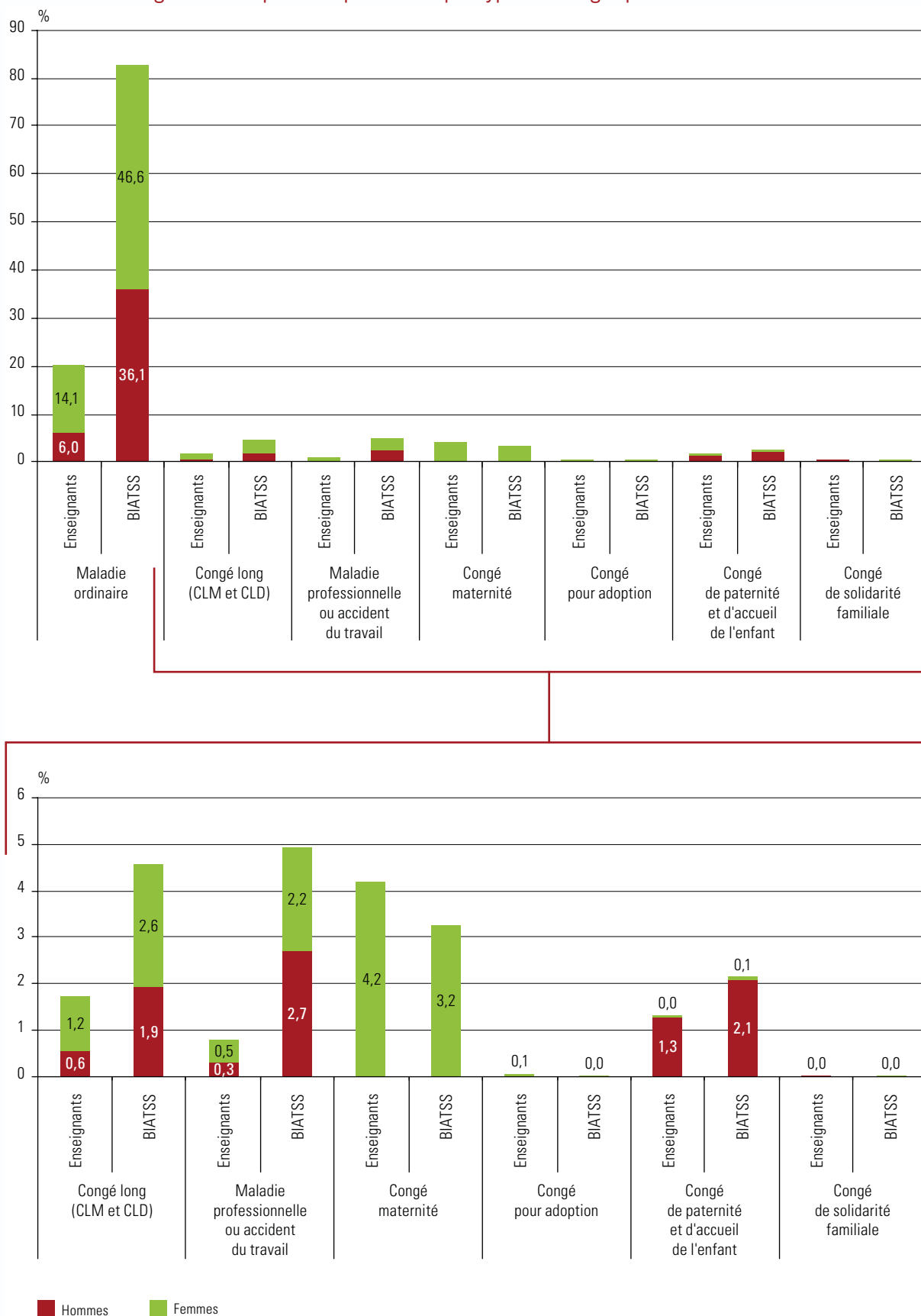
► Le taux de réponse à l'enquête par les établissements est de 70 % représentant près de 84 % des effectifs titulaires.

► 1. L'article 34 de la loi 84-16 modifiée du 11 janvier 1984 prévoit que peuvent bénéficier du congé de paternité et d'accueil de l'enfant, le père fonctionnaire de l'enfant ainsi que, le cas échéant, le conjoint fonctionnaire de la mère ou le fonctionnaire lié à elle par un pacte civil de solidarité ou vivant maritalement avec elle.

Dans l'enseignement supérieur, la part des agents titulaires ayant pris au moins un jour de congé pour raison de santé en 2015 est de 30 % (40,3 % pour les femmes), dont 24,6 % (33,1 % pour les femmes) au titre des congés pour maladie ordinaire. 3,6 % des femmes ont eu un congé maternité en 2015 et 1,5 % des hommes ont pris un congé de paternité et d'accueil de l'enfant. Les congés longs (CLM ou CLD) ont concerné 1,5 % des effectifs de l'enseignement supérieur et deux fois plus les femmes que les hommes.

Un agent BIATSS sur deux a eu en 2015 au moins un congé pour raison de santé (dont 42,7 % au titre des congés pour les maladies ordinaires) contre 12,7 % des personnels enseignants (dont 9,1 % au titre des congés pour les maladies ordinaires). La part des congés des femmes est de 54,7 % chez les BIATSS et de 20 % parmi la population enseignante, la part des congés maternité représentant respectivement 3,2 % et 4,2 %.

Figure 5.1 - Répartition par sexe et par type des congés pour raison de santé



B. La médecine de prévention

► Nombre de médecins de prévention en 2015

► Source : bilan annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche - 2015.

L'enquête 2015 a reçu 142 réponses sur 184 établissements interrogés, dont 64 universités, 50 grands établissements et écoles d'ingénieurs, 20 CROUS et 8 organismes de recherche. Ces établissements représentent 84,5 % des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Parmi les réponses obtenues sur la médecine de prévention :

- 112 établissements totalisant 221 794 agents (79 % des établissements contre 96 % en 2014, 89 % en 2013 et 92 % en 2012) ont déclaré avoir organisé une offre de service en matière de médecine de prévention dont 22 (17 en 2014, 12 en 2013 et 21 en 2012) avec médecins en interne et en externe, 56 (43 en 2014, 44 en 2013 et 50 en 2012) uniquement en interne et 34 (71 en 2014, 60 en 2013 et 83 en 2012) uniquement en externe. Ils disposent de 79,7 ETP de médecins (104,4 en 2014, 83,3 en 2013 et 89 en 2012), soit 1 ETP pour 2 782 agents (1 ETP pour 1 851 agents en 2014, 2 084 agents en 2013 et 2 009 agents en 2012) ;
- 27 établissements (6 en 2014, 14 en 2013 et 14 en 2012) déclarent ne pas avoir de médecin de prévention.

C. Hygiène, sécurité et conditions de travail

► Nombre de réunions annuelles des CHSCT dans les établissements

Tableau 5.2

	Aucune réunion	1 réunion	2 réunions	3 réunions	4 réunions	> 5 réunions
Nombre d'établissements	1	2	18	42	27	19
% des établissements	0,9	1,8	16,5	38,5	24,8	17,4

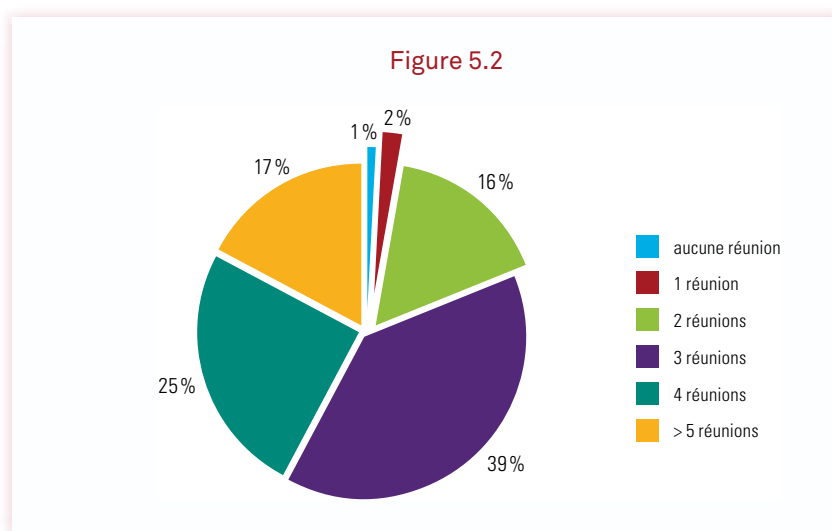
► Source : rapport annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - 2015.

138 établissements (97 %) ont mis en place un CHSCT et 2 CT d'établissement exercent les compétences du CHSCT.

81 % des établissements réunissent leur CHSCT au moins trois fois par an. Pour 29 établissements (soit 21 % des établissements), l'information sur le nombre de réunions annuelles du CHSCT n'est pas disponible.

Par ailleurs, 15 établissements (soit 11 % des établissements) ont mis en place des CHSCT spéciaux (127) et 15 CHSCT ont tenu des réunions extraordinaires.

Enfin, le chef d'établissement préside le CHSCT dans 88 % des établissements (contre 82 % en 2013 et 2014).



► La formation des membres du CHSCT et des acteurs de prévention

► Source : rapport annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - 2015.

L'enquête 2015 révèle que les formations des membres des CHSCT sont organisées dans la grande majorité des établissements (89 % contre 84 % en 2014) et correspondent en moyenne à 4,5 jours de formation. Les formations des assistants et des conseillers de prévention augmentent également ; ainsi les formations initiales des conseillers atteignent 73 % (contre 58 % en 2014) et celles des assistants 83 % (contre 69 % en 2014).

► Evolution du nombre de conseillers et d'assistants de prévention

Tableau 5.3

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
% d'établissements avec conseillers de prévention	66	81	85	93	94	94	87	92	92	93	94
Nombre d'assistants de prévention	2 182	2 884	2 685	4 215	4 609	4 600	4 811	6 000	4 613	6 100	5 747

► Source : rapport annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - 2015.

Un conseiller de prévention est nommé dans 94 % (66 % en 2005) des établissements et dirige un service hygiène et sécurité dans 46 % des établissements. 6 % des établissements ayant répondu à l'enquête n'ont pas de conseiller. Dans 26 % des cas, le conseiller n'est pas rattaché directement au chef d'établissement, contrairement à la réglementation.

Les visites de locaux s'inscrivent comme une activité importante du conseiller de prévention (moyenne de 24,5 visites par conseiller, contre 10 visites en 2014).

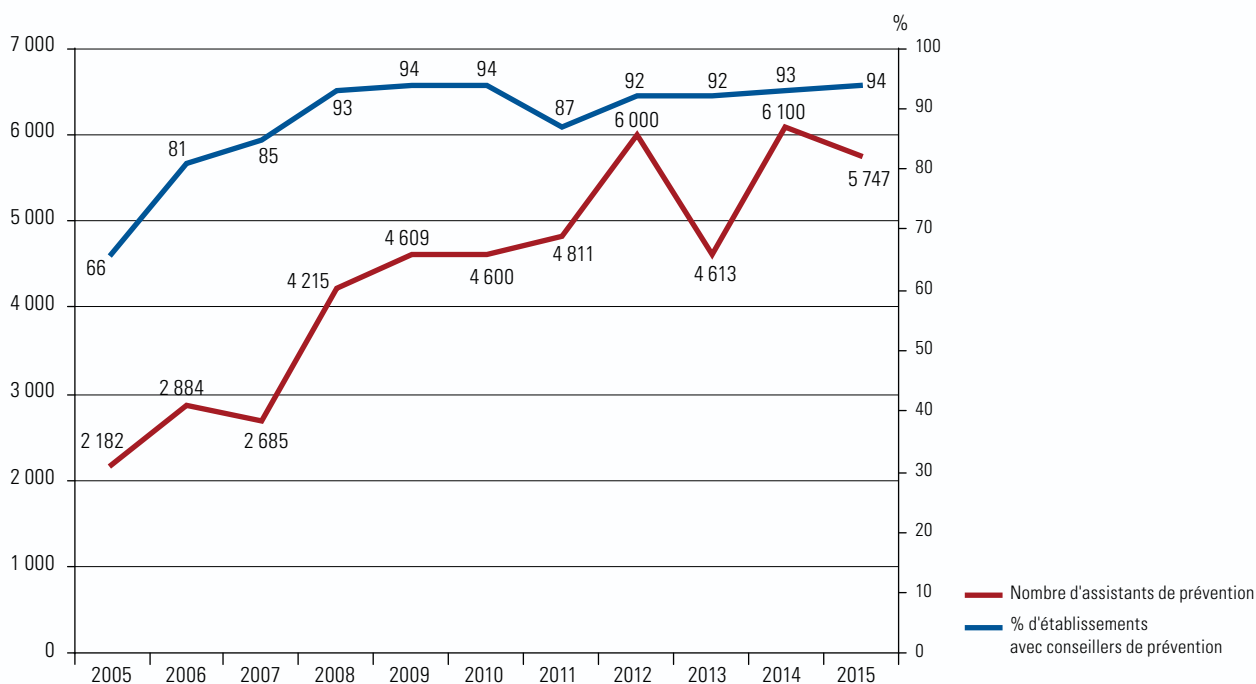
Les établissements possèdent un réseau conséquent d'assistants de prévention formés et répartis dans

toutes les composantes. On compte un assistant pour 38,5 agents (contre 1 pour 42 en 2014). Le temps consacré aux missions de prévention correspond à moins de 20 % du temps de travail pour la moitié des assistants de prévention.

Le réseau des assistants est réuni en moyenne plus de 3 fois par an par les conseillers, dans 68 % des établissements d'enseignement.

Enfin, 123 conseillers de prévention et 5 747 assistants de prévention ont été recensés en 2015 avec un taux de retour de l'enquête de 77 % (74 % en 2014 et 71 % en 2013).

Figure 5.3



► Taux de réalisation ou d'actualisation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER)

Tableau 5.4

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Taux en % des établissements avec DUER	17	30	41	54	59	68	77	84	90	93	87	70
Taux en % d'UT avec inventaire des risques	37	48	47	51	62	58	66	68	70	80	74	71
Taux en % d'UT avec programme d'actions	15	27	29	30	42	35	47	53	60	73	62	49

► Source : rapport annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - 2015.

Depuis 2004, l'élaboration du document unique de l'évaluation des risques professionnels progresse, jusqu'à l'année 2014 qui marque un fléchissement qui se poursuit en 2015.

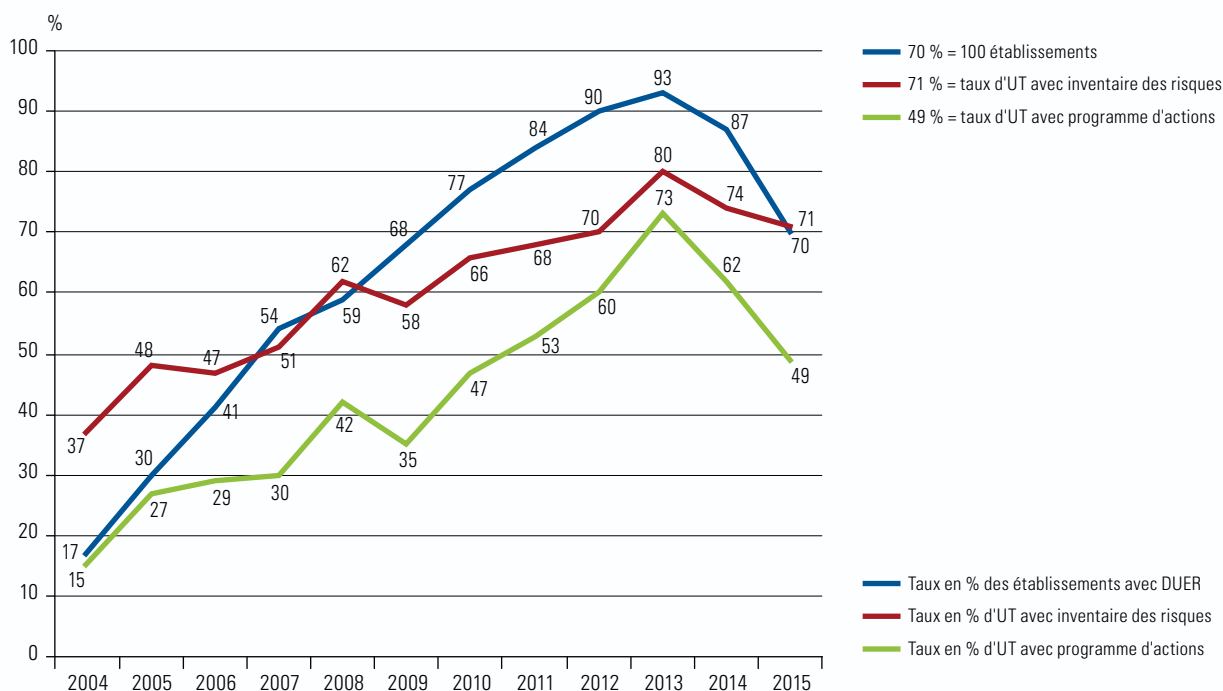
L'identification des risques n'est toujours pas réalisée dans la totalité des unités de travail.

De même, pour plus de 40% des établissements, le DUER n'est pas mis à jour annuellement (stable par rapport à 2014).

Par ailleurs, 3 établissements déclarent ne pas avoir établi un document unique (6 en 2014 et 9 en 2013).

Sur les 5 610 unités de travail (UT), 71 % ont réalisé un inventaire des risques ; parmi elles, 68 % ont mis en place un programme d'actions (représentant ainsi 49 % du total des UT).

Figure 5.4



► Taux de réalisation des documents réglementaires

Tableau 5.5

Type de documents réalisés	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
% bilan social						79	81	89	94
% rapport d'activité du médecin de prévention	50	57	68	73	76	74	67	81	78
% programme annuel de prévention	35	40	53	55	68	50	62	65	54
% rapport annuel bilan des risques	17	28	39	37	41	44	59	58	59
% rapport annuel et programme de prévention						32	44	50	45
% fiche collective des risques	17	17	19	18	15	14	15	14	14

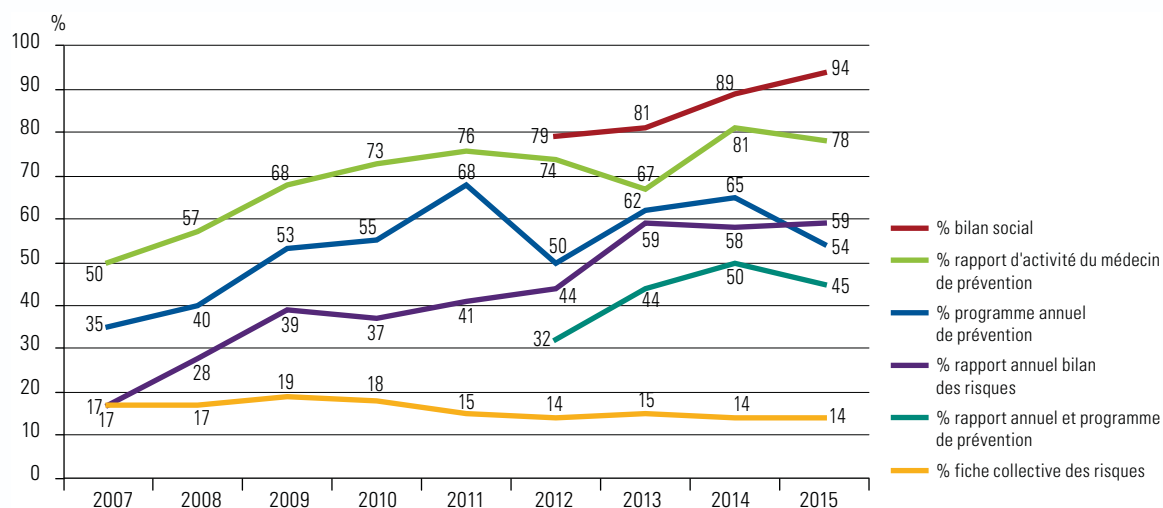
► Source : rapport annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche - 2015.

- Le rapport annuel faisant le bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans l'établissement est réalisé dans 81 établissements (59 %).
- Un programme annuel de prévention est rédigé dans 75 établissements (54 %).
- 33 établissements (33 %) présentent au CT les avis du CHSCT sur le rapport et 28 établissements (28 %) sur le programme.
- 62 établissements (45 %) ont présenté un rapport annuel et un programme annuel de prévention.
- La fiche collective de risques n'est toujours prise en compte que par un nombre limité d'établissements (14 %).
- Le rapport du médecin de prévention est présenté dans 111 établissements (78 %).
- 104 établissements présentent un bilan social (94 %).

Par ailleurs :

- 45 établissements (43 %) ont mis en place un règlement intérieur ou une instruction générale (39 % en 2014, 56 % en 2013 et 2012).
- 94 établissements (87 %) délivrent un livret d'accueil aux nouveaux entrants (80 % en 2014, 71 % en 2013 comme en 2012).
- 93 établissements (86 %) dressent un bilan des ATMP (74 % en 2014).
- 93 % des établissements rédigent des plans de prévention lors d'interventions d'entreprises extérieures (85 % en 2014, 81 % en 2013).
- Le livre des références est pratiqué par 62 établissements soit 67 % (64 % en 2014 et 55 % en 2013) qui le trouvent utile à 80 % (95 % en 2014, 93 % en 2013).
- 50 établissements (50 %) ont mis en place une cellule de crise (43 % en 2014, 35 % en 2013).
- Toujours peu de conventions sont rédigées entre les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche pour répartir les responsabilités et les actions en matière de santé et sécurité au travail dans les unités mixtes de recherche (UMR).

Figure 5.5



► Évolution du nombre de recours au droit de retrait

Tableau 5.6 - En 2014

	Cas d'invocation du droit de retrait	Reconnaissance de l'exercice du droit de retrait
1	Chute d'éléments de façade	Non
2	Agressions verbales	Ne sait pas
3	Épuisement professionnel	Oui
4	Escalier glissant	Oui
5	Agressions verbales	Oui
6	Épuisement professionnel	Oui
7	Travaux dépôt laine de roche	Ne sait pas
8	Agressions et menaces physiques	Oui
9	Agressions	Oui
10	Harcèlement moral et sexuel	Oui
11	Détresse psychologique	Non
12	Chute d'éléments de façade	Oui
13	Non identifié	Ne sait pas

► Source : bilan annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - 2014.

Les données de l'année 2015 n'ayant pu être renseignées par les établissements suite à un problème technique, les informations relatives à l'année 2014 sont reconduites dans le présent bilan social.

L'enquête 2014 a permis d'identifier 13 exercices du droit de retrait (17 en 2013 et 16 en 2012) dont 2 ont été refusés et 8 accordés.

7 droits de retrait sont liés à des risques psychosociaux et 4 aux bâtiments.

► Évolution du nombre d'accidents de service ou du travail avec ou sans arrêt de travail répartis par type d'accident entre 2011 et 2015

Tableau 5.7

2015	Sans arrêt		Avec arrêt		Total		Journées d'arrêt		Décès
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre
Acc. du travail	1 388	70,8	1 303	65,2	2 691	68,0	34 244	62,4	
Mission	74	3,8	62	3,1	136	3,4	1 546	2,8	
Trajet	499	25,4	634	31,7	1 133	28,6	19 132	34,8	2
Total	1 961	49,5	1 999	50,5	3 960	-	54 922	-	2

► Source : rapport annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche - 2015.

► Les données brutes de l'année 2015 pour cet indicateur comme pour les suivants sont en augmentation par rapport à l'année précédente, avec toutefois quelques réserves liées au taux de réponse des établissements à l'enquête « accidents de service et du travail, et maladies professionnelles » qui est en baisse (71 % en 2015, 74 % en 2014, 81 % en 2013, 92 % en 2012, 77 % en 2011). Cependant la cohérence de la plupart des données de base (répartition par âge, agents titulaires/non titulaires, durée des arrêts) d'une année sur l'autre permet néanmoins d'exploiter statistiquement l'enquête précitée.

Tableau 5.8

2014	Sans arrêt		Avec arrêt		Total		Journées d'arrêt		Décès
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre
Acc. du travail	1 019	71,3	1 208	69,9	2 227	70,6	30 138	66,2	-
Mission	32	2,2	33	1,9	65	2,1	1 314	2,9	-
Trajet	378	26,5	486	28,1	864	27,4	14 077	30,9	2
Total	1 429	45,3	1 727	54,7	3 156	-	45 529	-	2

Tableau 5.9

2013	Sans arrêt		Avec arrêt		Total		Journées d'arrêt		Décès
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre
Acc. du travail	1 684	72,3	1 973	68,4	3 657	70,1	44 500	62,9	1
Mission	81	3,5	103	3,6	184	3,5	2 922	4,1	1
Trajet	565	24,2	810	28,1	1 375	26,4	23 270	32,9	-
Total	2 330	44,7	2 886	55,3	5 216	-	70 692	-	2

Tableau 5.10

2012	Sans arrêt		Avec arrêt		Total		Journées d'arrêt		Décès
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre
Acc. du travail	1 741	75,0	1 911	68,5	3 652	71,5	52 219	68,5	-
Mission	58	2,5	77	2,8	135	2,6	2 031	2,7	1
Trajet	521	22,5	803	28,8	1 324	25,9	21 980	28,8	1
Total	2 320	45,4	2 791	54,6	5 111	-	76 230	-	2

Tableau 5.11

2011	Sans arrêt		Avec arrêt		Total		Journées d'arrêt		Décès
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre
Acc. du travail	1 141	73,0	1 333	66,6	2 474	69,4	33 778	61,6	-
Mission	56	3,6	56	2,8	112	3,1	2 030	3,7	-
Trajet	365	23,4	614	30,7	979	27,5	19 064	34,7	1
Total	1 562	43,8	2 003	56,2	3 565	-	54 872	-	1

L'indice de fréquence des accidents avec et sans arrêt, hors trajet, est de 17,4 en 2015, pour 15,5 en 2014, 16,8 en 2013, 16,6 en 2012, 13,2 en 2011, 12,7 en 2010 et 13,5 en 2009.

Les accidents de trajet représentent 28,6 % des accidents en 2015 (27,4 % en 2014, 26 % en 2013, 26 % en 2012, 28 % en 2011).

Les accidents se répartissent à peu près également (50 %) entre ceux sans arrêt et ceux avec arrêt (contre 45 % sans arrêt et 55 % avec arrêt les années précédentes).

La durée moyenne des arrêts des accidents de travail est de 27,5 jours (pour 26,4 jours en 2014, 22,6 jours en 2013 et 27,3 jours en 2012).

► Nombre d'accidents avec ou sans arrêt de travail répartis par catégorie d'agent

Tableau 5.12

2015	Technique		Administratif		Enseignant		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Service/travail	1 793	77,7	497	55,4	401	53,1	2 691	68,0
Mission	42	1,8	18	2,0	76	10,1	136	3,4
Trajet	473	20,5	382	42,6	278	36,8	1 133	28,6
Total accidents	2 308	58,3	897	22,7	755	19,1	3 960	-
Nombre d'agents	52 940	32,7	33 024	20,4	75 905	46,9	161 869	-

Rappel 2014

Total accidents	1 765	55,9	776	24,6	615	19,5	3 156	-
Nombre d'agents	41 432	28,0	35 664	24,1	70 677	47,8	147 773	-

Rappel 2013

Total accidents	3 087	59,2	1 309	25,1	820	15,7	5 216	-
Nombre d'agents	72 038	31,4	48 376	21,1	108 848	47,5	229 262	-

Rappel 2012

Total accidents	3 222	63,0	1 145	22,4	744	14,6	5 111	-
Nombre d'agents	70 703	31,0	48 126	21,1	109 486	48,0	228 315	-

► Source : rapport annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche - 2015.

Les personnels des corps techniques sont plus exposés aux accidents pendant le service (77,7 %) ; les administratifs et les enseignants pour lesquels les accidents pendant le service représentent 55,4 et 53,1 % du total, connaissent en proportion plus d'accidents de trajet.

► Répartition des accidents de service ou du travail avec ou sans arrêt par nature

Tableau 5.13

2015		Chute de personne	Manutention	Heurt	Chute d'objet	Accident de la route	Contact-exposition	Projection	Agression	Explosion	Autres	Total
Accidents sans et avec arrêt	Nombre	1 065	648	260	94	552	269	99	51	19	380	3 437
	%	31,0	18,9	7,6	2,7	16,1	7,8	2,9	1,5	0,6	11,1	100

2014		Chute de personne	Manutention	Heurt	Chute d'objet	Accident de la route	Contact-exposition	Projection	Agression	Explosion	Autres	Total
Accidents sans et avec arrêt	Nombre	932	594	280	113	431	213	82	28	3	362	3 038
	%	30,7	19,6	9,2	3,7	14,2	7,0	2,7	0,9	0,1	11,9	100

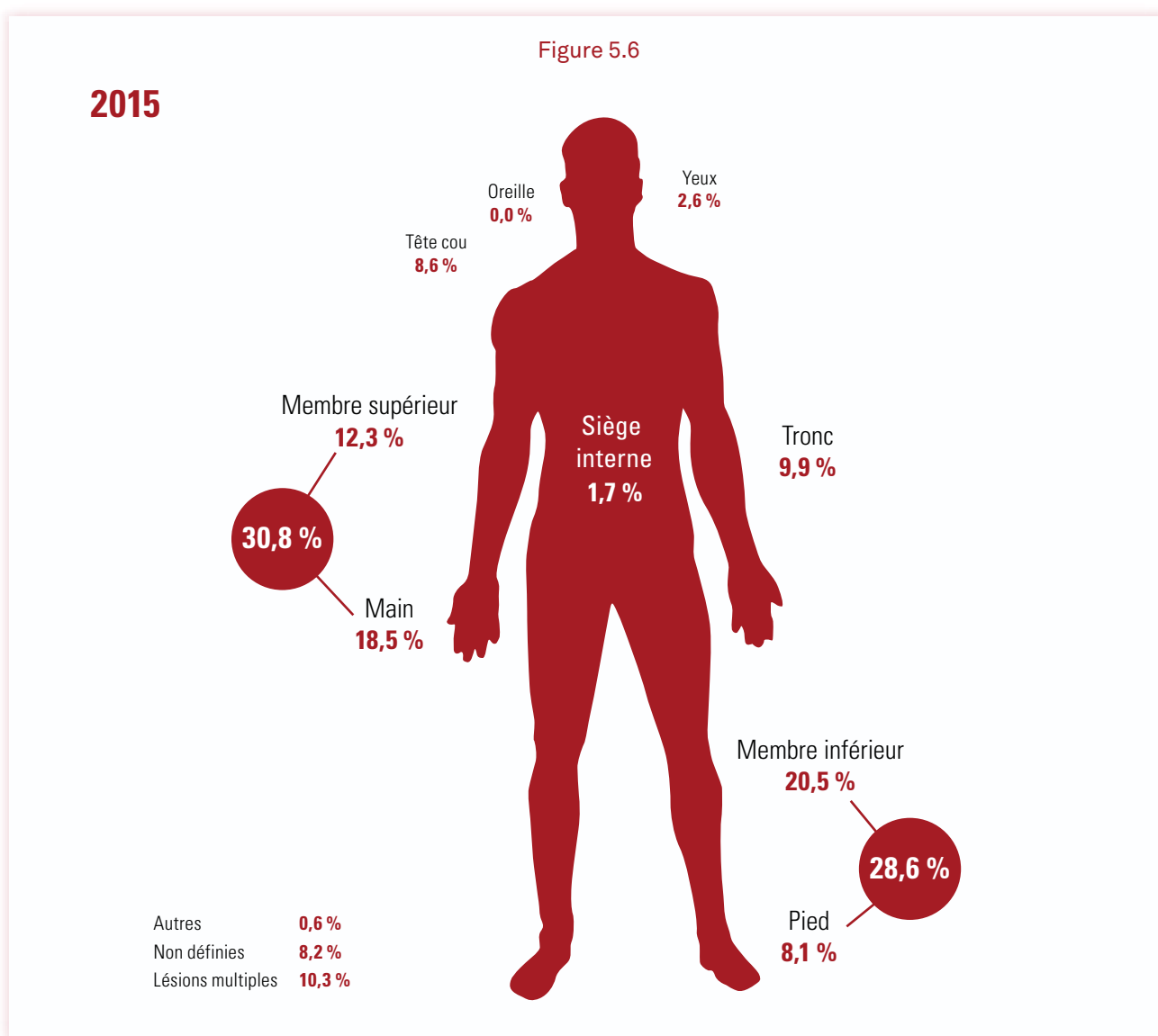
2013		Chute de personne	Manutention	Heurt	Chute d'objet	Accident de la route	Contact-exposition	Projection	Agression	Explosion	Autres	Total
Accidents sans et avec arrêt	Nombre	1 628	766	312	151	602	274	153	53	11	480	4 430
	%	36,7	17,3	7,0	3,4	13,6	6,2	3,5	1,2	0,2	10,8	100

2012		Chute de personne	Manutention	Heurt	Chute d'objet	Accident de la route	Contact-exposition	Projection	Agression	Explosion	Autres	Total
Accidents sans et avec arrêt	Nombre	1 306	807	317	132	434	223	126	49	10	312	3 716
	%	35,1	21,7	8,5	3,6	11,7	6,0	3,4	1,3	0,3	8,4	100

► Source : rapport annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche - 2015. Le nombre d'accidents de service ou du travail par nature ne correspond pas dans cet indicateur au volume d'accidents mentionné dans l'indicateur précédent, les établissements ayant répondu à l'enquête n'ayant pas tous renseigné la rubrique « nature des accidents ».

Les accidents les plus nombreux sont, par ordre décroissant, les chutes de personnes, la manutention et les accidents de la route.

► Répartition des accidents de service et du travail par nature des lésions



71 % des lésions regroupent les contusions, les lésions musculaires ou ligamentaires et les plaies ou piqûres, sensiblement en hausse par rapport aux années précédentes (67 % en 2014 et 54 % en 2013).

► Évolution du nombre et des types de maladies professionnelles

Tableau 5.14

Type de maladies et numéro des maladies professionnelles du régime général		MP 2015						Nbre et % de maladies prof. déclarées	
		Nbre et % de maladies prof. déclarées		Nbre et % de maladies prof. reconnues		Nbre et % de jours d'arrêt			
Hémopathies provoquées par le benzène et tous les produits en renfermant	4								
Affections provoquées par les rayonnements ionisants	6	4	2,9	2	2,2				
Affections provoquées par les hydrocarbures aliphatiques halogénés énumérés ci-après	12	1	0,7	0	0,0				
Spirochétoses (à l'exception des tréponématoses)	19								
Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante	30	3	2,1	1	1,1	12	0,2	3	2,7
Cancer broncho-pulmonaire provoqué par l'inhalation de poussière d'amiante	30 bis	2	1,4	1	1,1	12	0,2	1	0,9
Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse	36								
Affections cutanées professionnelles causées par les oxydes et les sels de nickel	37								
Maladies dues aux bacilles tuberculeux et à certaines mycobactéries atypiques	40	1	0,7	1	1,1				
Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels	42							2	1,8
Affections provoquées par l'aldéhyde formique et ses polymères	43								
Affections professionnelles provoquées par les poussières de bois	47								
Affections professionnelles dues aux amibes	55								
Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures au travail	57	114	81,4	78	87,6	5 640	93,9	101	91,0
Lésions eczématiformes de mécanisme allergique	65								
Rhinites et asthmes professionnels	66	4	2,9	4	4,5	85	1,4	2	1,8
Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines-outils, outils et objets et par les chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes	69	2	1,4	0	0,0				
Affections oculaires dues au rayonnement thermique	71								
Lésions chroniques du ménisque	79	1	0,7	0	0,0			1	0,9
Affections provoquées par le méthacrylate de méthyle	82								
Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel	84								
Ornithose-psittacose	87								
Affections professionnelles de mécanisme allergique provoquées par les protéines du latex (ou caoutchouc naturel)	95								
Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier	97	1	0,7	0	0,0				
Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	98	7	5,0	2	2,2	259	4,3	7	6,3
Maladies non répertoriées									
Total		140	-	89	-	6 008	-	117	

► Source : rapport annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - 2015.

En 2015 :

- 43 établissements (37 %) ont déclaré au moins une maladie professionnelle (37 % en 2014) ;
- 140 maladies professionnelles ont été déclarées (117 en 2014, 149 en 2013, 165 en 2012, 126 en 2011, 164 en 2010 et 147 en 2009) ;
- 89 maladies professionnelles ont été reconnues (78 en 2014, 93 en 2013, 121 en 2012, 104 en 2011, 131 en 2010 et 104 en 2009) ;
- 81 % sont inscrites au tableau 57, « affections péri articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail » (86 % en 2014, 87 % en 2013, 82 % en 2012, 83 % en 2011, 78 % en 2010 et 76 % en 2009).

MP 2014				MP 2013						MP 2012					
Nbre et % de maladies prof. reconnues		Nbre et % de jours d'arrêt		Nbre et % de maladies prof. déclarées		Nbre et % de maladies prof. reconnues		Nbre et % de jours d'arrêt		Nbre et % de maladies prof. déclarées		Nbre et % de maladies prof. reconnues		Nbre et % de jours d'arrêt	
				1	0,9										
				1	0,9										
										1	0,6	0		0	
1	1,4	258	3,2	5	4,3	3	3,8	273	3,2	6	3,6	7	7,5	0	
1	1,4		0,0	3	2,6	2	2,6			2	1,2	2	2,2	0	
2	2,7		0,0	2	1,7					5	3,0	3	3,2	1	
										2	1,2	1	1,1	364	4,1
69	93,2	7 826	95,8	129	110,3	81	103,8	8 520	101,1	135	81,8	99	106,5	8 590	97,5
										1	0,6	0		0	
2	2,7	304	3,7	2	1,7	2	2,6			3	1,8	3	3,2	28	0,3
				1	0,9	1	1,3								
										1	0,6	1	1,1	147	1,7
										2	1,2	0		0	
										1	0,6	0		0	
										1	0,6	1	1,1	0	
3	4,1	36	0,4	5	4,3	4	5,1	14	0,2	4	2,4	3	3,2	365	4,1
										1	0,6	1	1,1	0	
78	-	8 424	-	149	-	93	-	8 807	-	165	-	121	-	9 495	-

► Les formations en santé et sécurité au travail

► Source : rapport annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche - 2015.

94,4 % des établissements ont mis en place des formations en santé et sécurité au travail (contre 91 % en 2014). 3 480 formations ont été délivrées à 38 106 stagiaires (contre 4 057 formations pour 33 954 stagiaires en 2014) et sont essentiellement suivies par les personnels BIATSS.

Les formations les plus régulièrement organisées concernent :

- les premiers secours (24 %) ;
- le risque incendie (18 %) ;
- les acteurs de la prévention : conseillers de prévention, assistants de prévention, membres de CHSCT, directeurs de laboratoires... (13,5 %) ;
- le risque électrique (13 %) ;
- le risque en laboratoire : chimie, biologie, radioactivité, physique, CMR, gaz, laser, animaux... (10 %).

6. L'ACTION SOCIALE

Ce chapitre présente les dépenses d'actions sociales effectuées pour les agents titulaires et non titulaires dans l'enseignement supérieur. Éléments de la gestion des ressources humaines, l'action sociale en faveur des personnels est destinée à accompagner et à aider les agents aux différentes étapes de leur vie professionnelle ; elle doit contribuer à leur bien-être personnel et permettre d'améliorer leurs conditions de travail.

L'action sociale vise donc à améliorer les conditions de vie des personnels et de leur famille dans différents domaines (handicap, enfance et loisirs, famille, logement, restauration...) ainsi qu'à faire face à des situations difficiles.

Les prestations sociales qui ont été versées au bénéfice des agents relèvent soit de prestations interministérielles à réglementation commune soit de prestations d'initiative locale versées pour répondre aux besoins spécifiques localement repérés par les établissements.

► 13 817 141 € ont été consacrés aux différentes prestations sociales en 2015 et 1 699 160 € au titre des secours aux agents.

► Les dépenses selon le type d'actions sociales

Tableau 6.1 - Le nombre de bénéficiaires titulaires et non titulaires et le montant des prestations sociales en 2015

Type d'action	Nombre de bénéficiaires	Dépenses (en €)
Aide aux parents d'enfants handicapés	779	1 368 974
Aide aux vacances, loisirs, culture	16 581	2 047 337
Aide à l'enfance et aux études	7 294	1 588 635
Aide au logement	1 003	339 191
Environnement professionnel	4 664	802 786
Environnement privé	4 431	971 504
Restauration		6 698 714
Total	34 752	13 817 141

► Source : enquête déclarative sur les prestations sociales relevant de la réglementation interministérielle commune et d'initiatives locales, réalisée auprès des établissements d'enseignement supérieur - Bureaux DGRH-C1-3 et C1-1

► Le champ de l'enquête par « type d'actions sociales » ne permet pas de définir précisément celles relevant de la réglementation interministérielle et celles d'initiatives locales puisque ces dernières peuvent venir abonder ou compléter les prestations sociales à réglementation interministérielle.

► Le taux de réponse à l'enquête est de 80 % représentant 87 % des effectifs titulaires et non titulaires.

► Présentation des différents types d'action sociale :

Les aides aux enfants handicapés, dont l'objectif est de faciliter l'intégration sociale, ne sont pas soumises à condition de ressources. Elles comprennent trois prestations : l'allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans, l'allocation aux étudiants handicapés de 20 à 27 ans et l'allocation pour les séjours en centres spécialisés.

- L'aide aux vacances, loisirs et culture comprend l'aide aux séjours d'enfants dans le cadre des vacances individuelles ou en famille, l'aide aux séjours collectifs et l'aide à l'accès à des activités de loisirs culturels et sportifs.

- L'aide au logement est destinée à aider les agents qui entrent dans un logement (notamment l'installation des personnes nouvellement nommées dans une académie). Elle permet de financer une partie des frais de caution, d'agence, de déménagement ou encore l'achat de l'équipement de première installation.

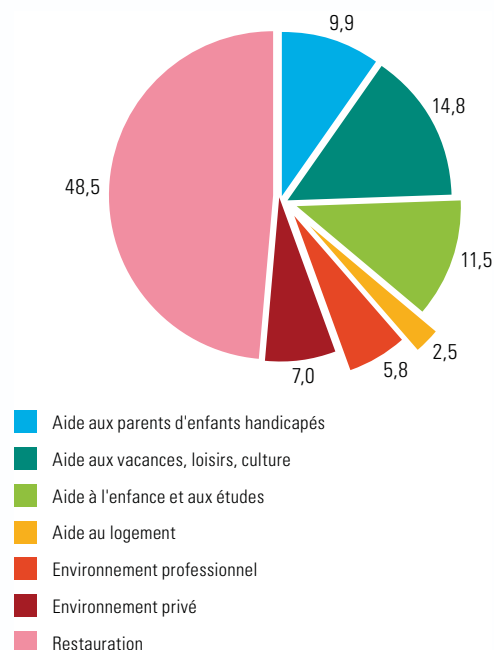
- Environnement professionnel : aide pour les difficultés liées à une situation spécifique, aide aux nouveaux arrivants, accompagnement de la sortie de carrière, etc.

- Environnement privé : soutien aux agents en difficulté d'ordre familial (divorce, monoparentalité) ou de santé, aide juridique, etc.

- L'aide restauration est destinée, par le biais de subventions de fonctionnement et d'équipement, à la participation aux dépenses de fonctionnement et à l'achat et au renouvellement de matériels de cuisine des restaurants administratifs et inter-administratifs.

13 817 141 € ont été consacrés aux dépenses de prestations sociales en 2015 dans l'enseignement supérieur, les subventions concernant la « restauration » représentant 48,5 % de ces dépenses. Viennent ensuite « l'aide aux vacances, loisirs, culture » et « l'aide à l'enfance et aux études » avec respectivement 14,8 % et 11,5 % des dépenses.

Figure 6.1 - La répartition des dépenses de prestations sociales dans l'enseignement supérieur (en %)



► Les dépenses au titre des secours aux agents

Tableau 6.2 - Le nombre de bénéficiaires titulaires et non titulaires et le montant des secours (aides exceptionnelles) en 2015

Nombre d'agents bénéficiaires titulaires et non titulaires	4 753
Nombre de dossiers retenus	10 127
Montant total des secours attribués (en euros)	1 699 160 €
Montant maximum accordé (en euros)	6 800 €
Montant moyen accordé (en euros)*	643 €

► *Source : enquête déclarative sur les prestations sociales relevant de la réglementation interministérielle commune et d'initiatives locales, réalisée auprès des établissements d'enseignement supérieur - Bureaux DGRH-C1-3 et C1-1.*

► Le taux de réponse à l'enquête est de 80 % représentant 87 % des effectifs titulaires et non titulaires.

► Méthode de calcul du montant moyen accordé : ce montant moyen correspond à la somme des moyennes renseignées par les établissements rapportée au nombre d'établissements ayant renseigné la moyenne.

Des secours sont proposés aux personnels en vue de répondre aux difficultés passagères qu'ils rencontrent. Le montant moyen des secours accordés aux agents dans l'enseignement supérieur en 2015 est de 643 €.

7. LES RELATIONS PROFESSIONNELLES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Ce chapitre présente les moyens humains accordés aux syndicats et les résultats des derniers scrutins du CTMESR et du CTU.

- Les décharges de service et les autorisations spéciales d'absence correspondent à environ 528 ETP en 2015 (400 ETP en 2014) pour les personnels de l'enseignement supérieur.

► Les moyens humains accordés aux syndicats

Tableau 7.1 - Attribution des moyens syndicaux au sein de l'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2015-2016

Dénomination des organisations syndicales	MESR* en ETP Décharges	MESR* (en journées) ASA	MESR* en CTS (ETP) Conversion
CGT	60,7	9 829	101,67
SNPTES	63,3	8 374	98,17
Sgen-CFDT	43,1	12 122	93,60
FSU	21,3	12 037	71,46
Unsa	17,4	10 752	62,24
FNEC-FP-FO	15,3	5 262	37,22
Sud-éducation	16,7	4 805	36,70
CFTC	3,4	1 566	9,94
CFE-CGC***	6,6	0	6,57
CSEN	4,0	277	5,20
FAEN**	0,0	0	4,12
SPEG	0,5	287	1,70
STC	0,0	0	0,03
APENSAM	0,0	0	0,00
ASAMEN	0,0	0	0,00
SNAMSPEN	0,0	0	0,00
SNEPAG-eil	0,0	0	0,00
UDAS	0,0	0	0,00
Total	252,3	65 311	528,6

► Sources : DGRH - Mission d'analyse des relations sociales.

► ASA : autorisation spéciale d'absence.

► CTS : crédit temps syndical.

► * Les décharges de service et les ASA ont été attribuées en 2015-2016 conformément aux dispositions du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 (modifié), suite aux élections professionnelles de 2014,

► ** La FAEN a utilisé sa dotation CTMESR au bénéfice de l'enseignement scolaire (CTS total éducation nationale + enseignement supérieur : 14,50).

► *** Au contraire la CFE CGC a utilisé plus que sa dotation initiale de l'enseignement supérieur au détriment de l'enseignement scolaire (dotation totale éducation nationale + enseignement supérieur : 13,790)

Les décharges de service et les ASA sont déterminées annuellement par la DGRH, en même temps que les crédits d'heures de l'éducation nationale (qui le sont eux, en fonction des dispositions du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié).

La répartition entre les organisations syndicales est effectuée sur la base des résultats aux élections 2014 du CTMESR (répartition au % des voix + répartition au % des

sièges) qui s'ajoute au résultat des élections du CTMEN. Chaque organisation syndicale peut utiliser son contingent CTMEN et CTMESR à sa guise. Les dotations annuelles, pour chaque année scolaire et universitaire, sont notifiées aux syndicats début juin avec demande de retour de propositions nominatives par ces derniers, dans les limites de leur dotation, pour début juillet.

► Les résultats des scrutins du CTMESR et du CTU de décembre 2014

Cet indicateur présente la répartition des suffrages entre les organisations syndicales candidates et la répartition des sièges au Comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche (CTMESR) et au Comité technique des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut universitaire (CTU), issues des

élections de décembre 2014. C'est la première fois depuis les accords de Bercy que le ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche participe au renouvellement général des instances de concertation de la fonction publique. Les prochains scrutins pour le renouvellement des instances précitées se dérouleront en 2018.

Répartition des suffrages et du nombre de sièges au CTMESR

Le scrutin du comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche s'est déroulé le 4 décembre 2014 dans 207 établissements.

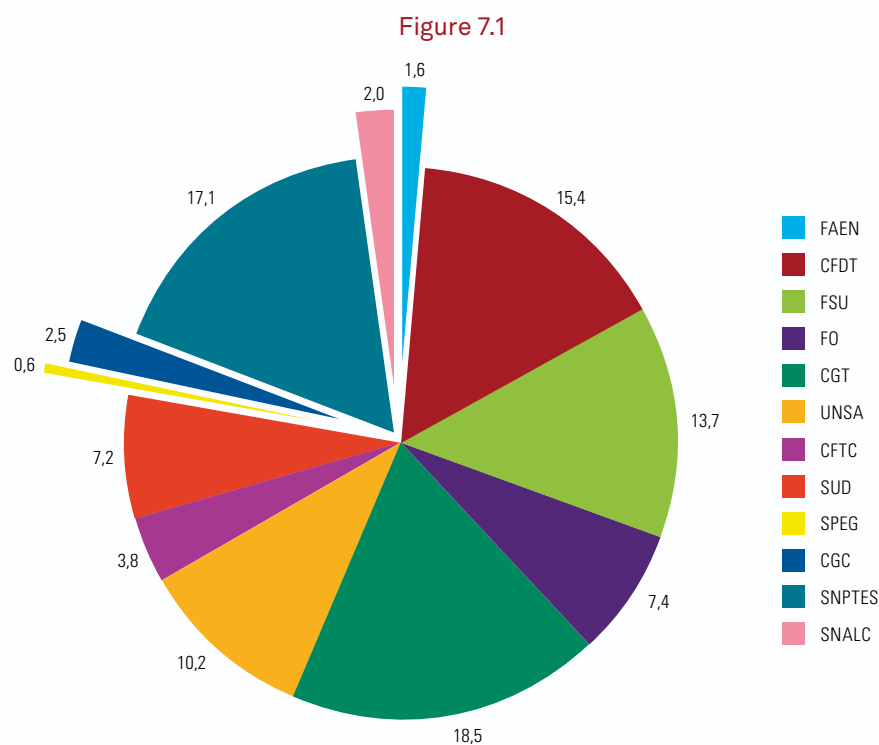
Ce scrutin s'est déroulé à l'urne, de 9 heures à 17 heures le 4 décembre, dans 193 établissements avec un dépouillement sur chaque site. Par ailleurs, les personnels de 14 établissements disposant d'un faible nombre d'électeurs, ainsi que les ITRF et les personnels de bibliothèque affectés dans les services relevant du ministère chargé de l'éducation nationale, ont voté par correspondance avec un dépouillement en administration centrale.

Lors des précédentes élections en 2010, les modalités de vote étaient différentes. La répartition des sièges

des représentants du personnel entre les organisations syndicales s'était effectuée sur la base des résultats des élections aux commissions administratives paritaires, du comité technique paritaire des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut universitaire, du comité technique paritaire central du Centre national des œuvres universitaires et scolaires et d'une consultation directe des personnels n'entrant dans aucune des catégories précédentes.

Le taux de participation s'élève à 34,5 % (91 550 votants pour 265 511 inscrits).

La répartition des suffrages entre les douze organisations syndicales candidates est la suivante :



► Source : DGRH-A1-2.

La répartition des sièges est la suivante :

Figure 7.2 - a. Nombre de sièges en 2014 (15)

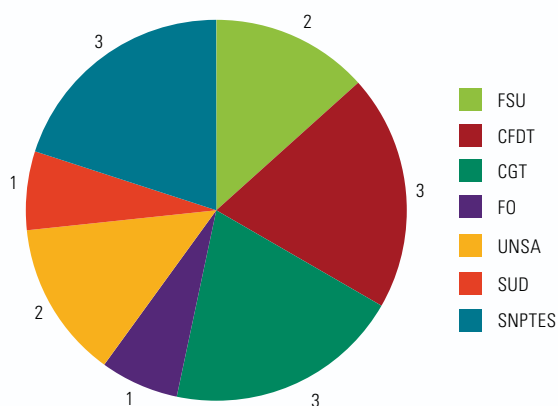
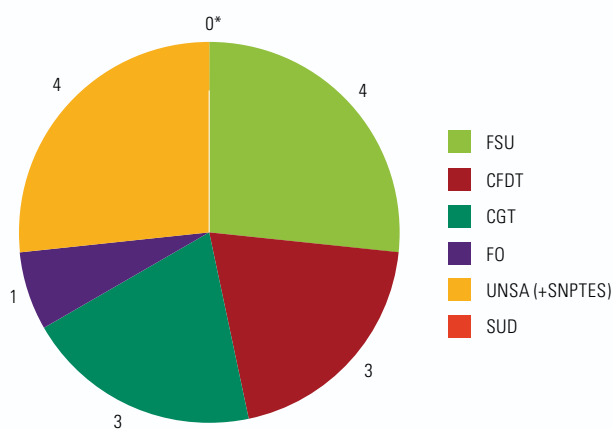


Figure 7.2 - b. Nombre de sièges en 2010 (15)



* Aucun siège pour SUD

Répartition des suffrages et du nombre de sièges au CTU

Le scrutin au comité technique des personnels enseignants titulaires et stagiaires (CTU) s'est déroulé le 4 décembre 2014 dans 146 établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

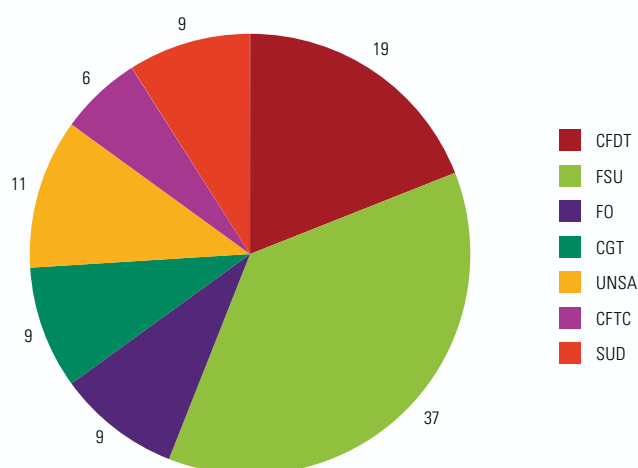
La nouvelle instance dispose de dix sièges de représentants du personnel conformément à la nouvelle réglementation relative aux comités techniques (15 lors de la précédente mandature).

Ce scrutin s'est déroulé à l'urne, de 9 heures à 17 heures, dans 113 établissements avec un dépouillement sur chaque site. Par ailleurs, les enseignants-chercheurs de 33 établissements disposant d'un faible nombre d'électeurs ont voté par correspondance avec un dépouillement en administration centrale.

Le taux de participation s'élève à 25,5 %. Pour mémoire, en 2010, il était de 28,33 %

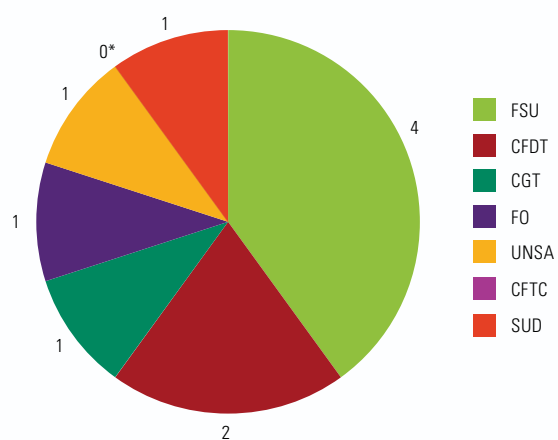
La répartition des suffrages entre les sept organisations syndicales candidates est la suivante :

Figure 7.3 - Répartition des suffrages (en %)



La répartition des sièges est la suivante :

Figure 7.4 - a. Nombre de sièges en 2014 (10)

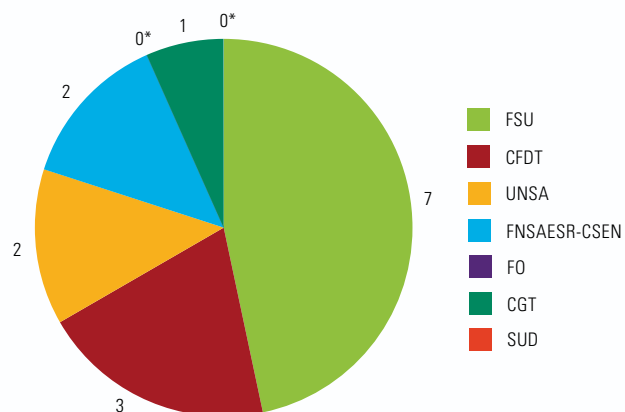


* Aucun siège pour la CFTC

► Source : DGRH-A1-2

► En 2014, le nombre total de sièges est passé de 15 à 10.

Figure 7.4 - b. Nombre de sièges en 2010 (15)



* Aucun siège pour FO et SUD

ANNEXES

► Annexe 1 : Pour en savoir plus

Les publications de la DGRH relatives aux personnels exerçant dans l'enseignement supérieur sont consultables sur le site internet du ministère aux adresses suivantes :

- sur le portail PERSÉ relatif aux personnels de l'enseignement supérieur, à partir du lien : <http://galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/perse/accueil>
- sur la page « Bilans et statistiques » : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22708/bilans-et-statistiques.html
- ou par la rubrique « Études et regards statistiques » consacrée aux personnels enseignants du supérieur : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20616/etudes-et-regards-statistiques.html

Les publications des bilans sociaux des EPST sont disponibles sur :

- CNRS : <http://bilansocial.dsi.cnrs.fr>
- IFSTTAR : www.ifsttar.fr/ressources-en-ligne/nos-documents-cles/rapports-dactivite
- INED : www.ined.fr/fr/institut/qui-sommes-nous/missions/doc-strategiques
- INRA : <http://institut.inra.fr/Reperes/Documents/Bilan-social>
- INRIA : www.inria.fr/institut/inria-en-bref/bilan-social
- INSERM : <https://rh.inserm.fr/Pages/Bilan-social.aspx>
- IRD : www.ird.fr/nous-rejoindre/bilan-social
- IRSTEA : www.irstea.fr/nos-editions/rapports-annuels

► Annexe 2 : Établissements de l'enseignement supérieur par typologie servant à la réalisation du *Bilan social*

Universités scientifiques
LILLE 1
LYON 1
PARIS 5
PARIS 6
PARIS 11
RENNES 1
TOULOUSE 3

Universités droit et économie
LYON 3
PARIS 1
PARIS 2
PARIS DAUPHINE
TOULOUSE 1

IEP
AIX IEP
BORDEAUX IEP
GRENOBLE IEP
LILLE IEP
LYON IEP
PARIS IEP
RENNES IEP
TOULOUSE IEP

Universités lettres et sciences humaines
BORDEAUX 3
LILLE 3
LYON 2
MONTPELLIER 3
PARIS 3
PARIS 4
PARIS 8
PARIS 10
PARIS INALCO
RENNES 2
TOULOUSE 2

Autres établissements
ABES
ACNAT MÉDECINE
ASOM
ATHENES EC FR
CINES
CTLES
EPAURIF
IFAO
INSHEA (Suresnes)
LYON ENSATT
MADRID CASA VEL
PARIS BUR.LONGI
PARIS EFEO
PARIS IAE
PARIS INHA
PARIS MSH
ROME EC FR
SAINT-MALO ENSM
STRASBOURG BNU

Hors typologie d'établissement
ESCE LYON
LILLE CHANC.
PALASEAU X
PARIS CHANC.
PRES BORDEAUX
PUET
TOULOUSE CHANC.
MESR-AC

Universités pluridisciplinaires et de santé
AMIENS
ANGERS
ANTILLES
BESANÇON
BREST
CAEN
CLERMONT 1
DIJON
GUYANE
LA RÉUNION
LILLE 2
LIMOGES
NANTES
NICE
PARIS 12
PARIS 13
POITIERS
REIMS
ROUEN
ST ETIENNE
TOURS
VERSAILLES ST-Q
PARIS 7

Grands établissements
CACHAN ENS
LYON ENS
LYON ENSSIB
NICE OBS.
PARIS CNAM
PARIS COLFRANCE
PARIS EHES
PARIS ENCHARTES
PARIS ENS
PARIS EPHE
PARIS INSTFRANC
PARIS IPG
PARIS MUSEUM
PARIS OBSERV.
RENNES EHESP
UNIVERSCIENCE
RENNES ENS

Œuvres universitaires et scolaires
AIX-MARS CROUS
AMIENS CROUS
ANT-GUYAN CROUS
BESANÇON CROUS
BORDEAUX CROUS
CAEN CROUS
CLERMONT CROUS
CNOUS
CORSE CROUS
CRÉTEIL CROUS
DIJON CROUS
GRENOBLE CROUS
LA REUNION CROUS
LILLE CROUS
LIMOGES CROUS
LYON CROUS
MONTPELL. CROUS
NANCY-M CROUS
NANTES CROUS
NICE CROUS
ORLEANS-T CROUS
PARIS CROUS
POITIERS CROUS
REIMS CROUS
RENNES CROUS
ROUEN CROUS
STRASBRG CROUS
TOULOUSE CROUS
VERSAILLS CROUS

Universités pluridisciplinaires hors santé
ALBI INU JF CHAMPOLLION
ARTOIS
AVIGNON
BRETAGNE SUD
CERGY-PONTOISE
CHAMBERY
CLERMONT 2
CORTE
EVRY
LA ROCHELLE
LE HAVRE
LE MANS
LITTORAL
MARNE-LA-VALLEE
MAYOTTE CUFR
MULHOUSE
NIMES
NOUV CALEDONIE
ORLEANS
PAU
PERPIGNAN
POLYNESIE
TOULON
VALENCIENNES

Écoles d'ingénieur
AIX-MARS. EC
BELFORT UTBM
BESANCON ENSM
BORDEAUX IP
BREST ENI
CAEN ENSI
CENTRE Val de Loire INSA
CERGY ENSEA
CLERMONT SIGMA
COMPIEGNE UTC
DIJON AGROSUP
EVRY ENSIE
GRENOBLE IP
LILLE EC
LILLE ENSC
LIMOGES ENSCI
LYON EC
LYON INSA
MONTPELL. ENSC
NANTES EC
ENS LL (ex Noisy-le-Grand)
CentraleSupélec
PARIS ENSAM
PARIS ENSC
PARIS ISM
POITIERS ENSMA
RENNES ENSC
RENNES INSA
ROUBAIX ENSAIT
ROUEN INSA
ST ETIENNE ENI
STRASBOURG INSA
TARBES ENI
TOULOUSE INP
TOULOUSE INSA
TROYES UTT

Établissements fusionnés
AIX-MARSEILLE
BORDEAUX
GRENOBLE-ALPES
LORRAINE
MONTPELLIER
STRASBOURG

BILAN SOCIAL

DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

2. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

- ▶ Chapitre 1 : Effectifs, carrières et politiques de recrutement dans l'enseignement supérieur
- ▶ Chapitre 2 : Effectifs, carrières et politiques de recrutement dans la recherche (établissements publics à caractère scientifique et technologique - EPST)
- ▶ Chapitre 3 : Rémunérations et régimes indemnitaires dans l'enseignement supérieur
- ▶ Chapitre 4 : Les métiers au sein de l'enseignement supérieur et la formation des personnels
- ▶ Chapitre 5 : Congés, santé et sécurité au travail dans l'enseignement supérieur et la recherche
- ▶ Chapitre 6 : L'action sociale
- ▶ Chapitre 7 : Les relations professionnelles dans l'enseignement supérieur



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE

 **Entièrement téléchargeable**
sur www.education.gouv.fr/bilan-social

ISBN 978-2-11-151743-1

